NOUVELLES ŒUVRES INÉDITES DE GRANDIDIER

Publiées sous les auspices de la Société industrielle de Mulhouse

---

ORDRES MILITAIRES

ET

MÉLANGES HISTORIQUES

(STRASBOURG)



COLMAR

H. HÜFFEL, libraire-éditeur

M.D.CCCC

NOUVELLES

ŒUVRES INÉDITES DE

GRANDIDIER

TOME CINQUIÈME

NOUVELLES ŒUVRES INÉDITES DE GRANDIDIER

Publiées sous les auspices de la Société industrielle de Mulhouse

---

ORDRES MILITAIRES

ET

MÉLANGES HISTORIQUES

(STRASBOURG)



COLMAR

H. HÜFFEL, libraire-éditeur

M.D.CCCC

RIXHEIM (ALSACE). — IMPRIMERIE F. SUTTER & CIE.

AVANT-PROPOS.

Voici le 5e et dernier volume de la publication que nous avons entreprise, il y aura tantôt trois ans, avec le concours de la Société industrielle de Mulhouse, d'une partie des œuvres inédites de Grandidier.

Comme nous le prédisait récemment notre prédécesseur dans cette voie, feu Liblin, c'est avec satisfaction que nous arrivons au bout de notre tâche. « Nous savons, disait ce véteran de la littérature alsacienne, nous savons par un peu d'expérience, de quel poids le cœur et le corps sont allégés quand une promesse est remplie. »[1]

Est-ce à dire qu'il n'y a plus rien à tirer des manuscrits inédits de Grandidier? Loin de là! et nous continuerons à puiser à cette source, dans une mesure intarissable, tellement ce jeune savant a su, dans sa courte carrière, accumuler de richesses. Nous le ferons d'autant plus volontiers que la *Revue d'Alsace*, dont le fondateur a eu l'initiative de la publication des œuvres inédites de Grandidier, et dans laquelle beaucoup de travaux de

1. *Revue d'Alsace*, 1899, p. 254.

l'illustre historien ont été publiés pour la première fois, restera plus que jamais fidèle à sa grande mémoire, en insérant de temps à autre quelque morceau du *Nachlass* de Carlsruhe. Et la *Revue catholique d'Alsace*, de rivale devenue la sœur de notre Revue, elle aussi, tiendra à honneur, — l'amitié de son directeur nous en est garant, — de continuer à accueillir les *Grandidieriana* que nous lui communiquerons.

* * *

Ce volume, comme son titre de *Mélanges* l'indique, contient des morceaux fort différents les uns des autres. C'est d'abord un complément à l'*Alsatia sacra*, sur les ordres religieux militaires, que l'éditeur aurait mieux fait, il reconnait son tort, de faire tenir dans le volume précédent.[1]

Ce sont ensuite quelques intéressants fragments d'histoire religieuse : *Annales de Murbach*,[2] *Notice sur Steige*, . . . etc. . . . Un curieux catéchisme du blason, adapté à l'armorial d'Alsace, vient ensuite ; et le volume s'achève par une série de mémoires historiques sur Strasbourg où les amateurs du notre histoire nationale trouveront ample matière à divertissement, comme on disait autrefois.

1. Cependant les Ordres religieux militaires ne sont pas compris dans l'*Helvetia sacra*, indiquée comme modèle à suivre par la Société industrielle.

2. Depuis que ce fragment a été publié, j'ai eu connaissance d'un nouvel article de M. de Liebenau, dans l'*Anz. für Schweiz. Gesch.*, de 1891, où le savant archiviste de Lucerne reproduit le passage relatif à Goldbach. (Cfr. p. 141 du présent volume.)

Ce dernier volume de la collection devrait, pour bien finir, s'achever par une table générale des cinq volumes. Elle sera faite, *Deo juvante*. Et même, pour la rendre plus utile,[1] nous avons l'intention d'y comprendre les œuvres publiées par Grandidier de son vivant et les *Oeuvres inédites* publiées par Liblin, qui, les unes et les autres, manquent de tables. On aura ainsi entre les mains un bon instrument de travail dont on nous saura sans doute quelque gré.

* * *

Nous avons peu de chose à signaler comme appendice à la bibliographie de Grandidier.[2]

§ II. Aux travaux publiées de son vivant il faut ajouter, dans l'*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 543 à 554, la

Chronologie historique des comtes de Montbéliard et de Ferrette.

§ III et IV. Aux œuvres posthumes :

Annales Murbacenses, Paris, Picard, 1900. In-8° de 39 pages. (C'est un tirage à part, anticipé, d'une partie du présent volume.)

1. Cette table sera distribuée gratuitement aux souscripteurs.

2. Cfr. I, p. 37 ; II, p. VIII ; III, p. X. — Nous suivons l'ordre et la division en § adoptés précédemment.

Notes de l'abbé Grandidier, p. par A. Benoit, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain*, 1897, p. 278.

Ce sont des extraits du premier volume des *Nouvelles Oeuvres inédites.*

§ VII. A la Correspondance :

Dans la collection des *Correspondants de Grandidier*, le XII et dernier N° :

XII. *Perreciot*, trésorier de France, lettres inédites publiées par F. Louvot. Paris, Picard ; Besançon, Jacquin, 1899. In-8° de 46 pages.

Avait paru dans la *Revue catholique d'Alsace*, 1898 et 1899.

Lettres de Grandidier à Dom Clément avec un opuscule inédit sur le calendrier. Paris, Picard et Colmar,

Premier fascicule des *Grandidieriana.*
Avait paru dans la *Revue catholique d'Alsace*, 1899, p. 909.

§ VIII. Aux livres annotés par Grandidier :

Ruyr, *Antiquités de la Vosge*. (Bibliothèque de Colmar.)

Enfin § X, Biographie de Grandidier et travaux sur lui :

Dans la *Zeitschrift f. Geschichte des Oberrheins*, N. F. band XIV, 1899, 1. Heft, p. 9-12. *Grandidier's Urkundenbehandlung*, par H. Bresslau. (Peu important. Il s'y agit d'un diplôme de Henri II de 1016 pour Sainte-Odile que Grandidier aurait publié après Albrecht, mais

en corrigeant ce dernier d'après un original d'un diplôme de Rodolphe de 1284 où le premier est inséré.)

* * *

En terminant cet avant-propos, l'éditeur remplit un agréable devoir en remerciant encore une fois les membres de la Société industrielle de Mulhouse et les souscripteurs de leur généreux concours. Tous seront heureux d'apprendre, — à Mulhouse surtout où l'on tient avec raison à d'honorables et anciennes traditions de chrétienne philantropie, — qu'ils ont du même coup fait une bonne œuvre dont la clientèle des Petites sœurs des pauvres de Colmar a profité. Notre reconnaissance personnelle à leur égard devient aussi par ce fait très grande, notre labeur ayant ainsi été de quelqu'utilité.

Colmar, 19 mars 1900.

I.

ORDRES MILITAIRES

A. CHEVALIERS DE SAINT-JEAN

A.

CHEVALIERS DE SAINT-JEAN[1]

[En 1048 quelques négociants italiens obtinrent du Calife d'Egypte la permission de bâtir à Jérusalem une église et un couvent de bénédictins chargés de recueillir les pèlerins. Plus tard on y ajouta un hôpital pour les loger, et Gérard fut chargé du soin de le desservir. En 1099 Godefroy de Bouillon donna à cette maison quelques biens. Son exemple fut suivi et les revenus de l'hospice s'étant ainsi accrus, Gérard et ceux qui avec lui s'étaient dévoués au service des pèlerins se séparèrent des moines et formèrent une congrégation distincte sous le patronage de S.-Jean-Baptiste, patron de la chapelle de l'hospice. Paschal II confirma en 1113 les donations faites à l'hos-

1. [Sur les Chevaliers de S.-Jean en général, cfr. le *Cartulaire général de l'ordre* par M. Delaville-le-Roux, Paris, Le Roux, in-f°. Toutes les chartes de fondations des commanderies y sont publiées.

Les archives des commanderies d'Alsace sont en grande partie aux archives départementales de Lyon.

Le *Nachlass* ne contient sur les maisons de S.-Jean que la notice sur celle de Strasbourg qu'on trouvera plus loin, et quelques pages de notes de Schœpflin.]

pice et ordonna qu'à la mort de Gérard, les pères hospitaliers éliraient leur supérieur.

Raymond du Puy, successeur de Gérard, donna des règles à l'ordre, prescrivit les trois vœux de religion et imposa des privations et des observances fort rigoureuses. Beaucoup de papes approuvèrent ses prescriptions. Il résolut de consacrer à la défense des lieux saints le superflu des revenus de l'hospice, et, aux prêtres et aux laïques dont l'ordre était composé, ajouta une troisième classe de chevaliers. Les papes accordèrent beaucoup de privilèges à l'ordre qui acquit avec le temps d'immenses richesses. Chassés de Palestine en 1291, ils s'emparèrent de Rhodes de 1308 à 1309.

Sous le grand-maître Villiers de l'Isle-Adam, en 1522, Soliman attaqua les Chevaliers de Rhodes et les força à capituler. Charles-Quint leur donna en 1530 l'île de Malte où ils s'établirent et demeurèrent jusqu'à la prise de cette île par Bonaparte lors de l'expédition d'Egypte.

L'ordre était divisé en huit langues. Dans chaque langue il y avait plusieurs grands prieurés. Nos maisons d'Alsace dépendaient du grand prieur d'Allemagne qui résida longtemps en Alsace.

Les *Commanderies* étaient des maisons et biens administrés par des membres de l'ordre, qui devaient les gérer et chaque année payer au receveur de l'ordre une certaine somme.

Elles étaient appelées *Gerechtigkeits-Comthureien* ou *Gnaden-Comthureien*. Les premières se donnaient par rang d'ancienneté, les secondes selon le bon plaisir du Grand-Maître ou des Grand-Prieurs.

Dans chaque Grand-Prieuré il y avait une commanderie dont les revenus appartenaient au Grand-Maître.

Une partie des commanderies de justice étaient réservées de droit aux chevaliers ; les autres aux chapelains et aux pères servants.

I. COLMAR[1] (Bâle.)[2]

[L'époque précise de l'établissement des Chevaliers de Saint-Jean à Colmar est incertaine. On peut cependant d'après Huot, la faire remonter jusqu'au commencement du XIII^e^ siècle. Leur église fut consacrée par le B. Albert le Grand, évêque de Ratisbonne, et depuis ce moment la maison ne cessa de s'enrichir et de prospérer. Au XIV^e^ et au XV^e^ siècles, les empereurs d'Allemagne y reçurent plusieurs fois l'hospitalité. A l'époque du protestantisme la décadence commença pour cet établissement où les commandeurs cessèrent de résider : il n'y demeura plus, jusqu'à la Révolution, qu'un administrateur, quelques prêtres de l'ordre et des serviteurs. M. Huot estime la valeur des biens de cette commanderie à plus de 600.000 livres.]

[Commandeurs.

1. *Frère Henri*, 1234. (Huot.)
2. *Dietrich von Girsberg*, 1262. (Id.)

1. [HUOT, *La commanderie de S.-Jean à Colmar*, Colmar, Barth, 1870. Le ms. 564 de la Bibliothèque de Colmar est le registre de l'administrateur Stadel de Fontenelle de 1748 à 1779.]

2. [C'est je crois par erreur que certains auteurs (Baquol, M. Kraus et M. Clauss) placent une commanderie de Malte à Appenwihr, ancien village du comté de Horbourg. Cette localité ne se trouve pas dans la liste donnée par les Almanachs du Grand-prieuré d'Allemagne. L'erreur provient, ce me semble, de ce que Jacques Séb. Truchsess de Rheinfelden, possesseur du château d'Appenwihr, était chevalier de Malte. (Cfr. l'Almanach de 1780.)]

3. *Guillaume de Girsberg*, en 1271, d'après Grandidier, cfr. p. 27.
4. *Fr. Bruno.* (Notes de Mossmann.)
5. *Fr. Berenger*, 1278. (Huot.)
6. *Fr. Hermannus*, 1285. (A. H. A., f. Unterlinden, 8, 1.)
7. *Fr. Fredericus*, 1293. (*Cartulaire de Mulhouse*, I, p. 84.)
8. *Fr. Johannes von Grumbach*, 1305. (Mossmann).
9. *Rudolf von Steinwerke*, 1317. (Huot.)
10. *Ulrich von Rechberg*, 1325. (A. C., DD, Heiligkr.)
11. *Peter von Massmünster*, 1351. (Huot.)
12. *Burckart von Redenstein*, 1355. (Huot.)
13. *Wilhelm von Girsberg*, 1364. (Id.) (HANAUER, *Cartulaire de S.-George*, p. 139.) 1396 (Id., p. 159.)
14. *Johans von Owe*, 1403. (Mossmann.)
15. *Jean ze Rine*, 1405. (Huot.)
16. *Wilhelm Hartdolf*, 1420-24. (Id. et Mossmann.)
17. *Marx Helfant*, 1433-47. (Huot.)
18. *Jean Lüff*, 1475-93. (Id.)
19. *Jean Wegener*, 1513. (Id. et Mossmann.) 1539 (AC, fonds de S.-Jean.)
20. *George de Hohenheim*, dit Bombass, 1536-41. Devint en 1554 grand-maître de l'ordre. (Id.)
21. *Conrad von Schwalbach*, 1567. (Mossmann.)
22. *Philippe Welsinger* (statthalter), 1567. (Mossmann.)
23. *Jean Philippe Lœsch von Molnheim*, 1570-82. (Huot et Mossmann.)
24. *Ferdinand von Muckenthal*, 1607. (Mossmann.)
25. *Hartmann von der Thann*, 1610-1631. (Id.)
26. *Balthassar de Ramschock*, 1640. (Huot.)
27. *Godefroy Trost de Visching*, 1678-82. (Id.)
28. *Jean Heidenrich von Schwanzboll*, 1686. (Id.)
29. *Le baron Roll*, 1694. (Id.)
30. *Henri Ferdin. baron de Stein-Reichenstein*, 1697-1738. (Id.)
31. *Jos. François de Griset, baron de Storeck*, 1745-86. (Id.)
32. *Le bailli de Hompesch*, 1786-92. (Id.)]

2. DORLISHEIM (Strasbourg.) [1]

[Fondée à peu près à la même époque [2] que la maison de Colmar, la commanderie de Dorlisheim, ancien village des environs de Molsheim, et dont dépendait celle de Haguenau, fut moins importante. En 1367 cependant il s'y trouvait un personnel de 5 prêtres, 7 sœurs et 11 laïques. Au XVI[e] siècle à cette maison fut unie celle de S.-Jean-de-Bassel en Lorraine.]

[Commandeurs.

1. *Philippus*, 1266. (*Strassb. Urk.-B.*, I, p. 457.)
2. *Heinrich*, 1302. 1304. (Ib., III, p. 148 et 166.) *de Meskirchen*, 1288, 1313. (HANAUER, *Cartul. de S.-George*, p. 567.)
3. *Hermannus* dictus *Juden*, 1312. (*Strassb. Urk.-B.*, III, p. 219.)
4. *Herman de Mentze*, 1314. (HANAUER.) Probablement le même que le précédent.)
5. *Joh. de Grumbach*, 1314. (Ib., p. 238.) 1317 (HANAUER.)
6. *Hug von Wasselnheim*, 1326. (Ib., p. 342.)
7. *Johann de Grumbach*, 1338. (HANAUER.)
8. *Rudolphus de Hochberg*, 1330. (HANAUER.)
9. *Thomas de Grostein*, 1331. (*Str. Urk.-B.*, V, p. 388.) 1345. (HANAUER.)
10. *Eberhard de Landesberg*, 1359. (HANAUER.)
11. *Johans von Grastein*, 1371. (*Str. Urk.-B..*, V, p. 722.) 1360 (HANAUER.)

1. [Rien dans le *Nachlass*.]

2. [On a souvent écrit que cette maison avait été d'abord une commanderie de Templiers. (Cfr. BENOIT, *Revue d'Alsace*, 1868, p. 409.)]

12. *Conrad de Pfaffenlapp*, 1385-86. (HANAUER.)
13. *Jean Schultheiss de Gebwiller*, 1390. (Ib.)
14. *Jean Zuricher*, 1396. (Ib.)
15. *Jean de Masevaux*, 1408-10. (Ib.)
16. *Reinbold zum Trübel*, 1413-38. (Ib.)
17. *Joa. Slader de Lachen*, 1442-57. (Ib.)
18. *Berthold Stehelin de Stockburg*, 1464-90. (Ib.)
19. *Jean Hegentzer*, 1496-1506. (Ib.)
20. *Philippe Schilling*. (Ib.)
21. *George de Hohenheim*, 1533-35. (Ib.)
22. *Oswald von Neuneck*, † en 1563. (GRANDIDIER, *Supplément aux Essais*, p. 115.)
23. *Adolf von Rothenhausen*, † en 1584. (Ib.)
24. *Albrecht von Rachenhausen*, † en 1595. (Ib.)
25. *Frédéric baron de Schönau-Weyhr*, 1782. (Alman. d'Alsace.)
26. *Ferdinand baron de Hompesch*, 1784-97.[1] (Ib.)]

1. [Dernier grand-maître de l'ordre. Cfr. la *Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine*, VII, p. 241.]

3. FRIESEN (Bâle.) [1]

[D'abord unie à la commanderie de Mulhouse, cette maison le fut ensuite à celle de Soultz,[1] dont le commandeur portait en 1761 le titre de commandeur de Soultz, Colmar, Mulhouse et Friesen.[3]

L'almanach du grand prieuré d'Allemagne de 1780 ne mentionne plus la commanderie de Friesen.]

[Commandeur.

1. *François Jos. de Griset*, 1761. (BC., ms. cit.)]

1. [Rien dans le *Nachlass*.]
2. [En 1541, dit Stoffel.]
3. [BC., ms. 565, p. 1.]

4. HAGUENAU (Strasbourg.)

[Les Johannites s'établirent à Haguenau dès le XIII^e^ siècle, en dépendance de la commanderie de Dorlisheim, et y occupèrent la paroisse de Saint-George de 1354 à 1535, époque où ils la cédèrent définitivement (le 8 mars) à la ville. (HANAUER, *Cartul. de S.-George*, p. 479.)]

[Commandeurs ou Curés.[1]

1. *Othon de Schowenburg*, 1354-65.
2. *André Zanner*, 1365-73.
3. *Jean Schultheiss* ou *zu der glocken*, 1374.
4. *André Zanner*, 1380-89.
5. *J. Schultheiss*, 1390.
6. *Conrad (Meyerlin) de Mietesheim*, 1396-1406.
7. *Dietrich Negelin*, 1406-1408.
8. *Nicolas Bernart*, 1409-11.
9. *D. Negelin*, 1412-19.
10. *Erhart Durnheim*, 1420-21.
11. *Conrad Guntfrid*, 1421-25.
12. *Reimbold zum Trübel*, 1429-34.
13. *Erh. Durnheim*, 1435.
14. *Henri Wasmut* ou *Warmord*, 1443.
15. *Conrad d'Ehenheim*, 1447-57.

1. [Rien dans le *Nachlass*. — Liste extraite de HANAUER *op. laud.*, p. 567.]

16. *Jean Pont*, 1459-78.
17. *Hermann Keller*, 1470.
18. *J. Pont*, 1470-81.
19. *Nicolas Müller*, 1483-99.
20. *Léonard Gyss*, 1499-1513.
21. *Wolfgang Rapp*, 1514-1540.]

5. MULHOUSE (Bâle.)[1]

[Cette commanderie remonte à la fin du XII^e^ siècle. En 1369 fut inaugurée l'église qui existe encore, comme l'on sait, et qui a été restaurée récemment. C'était la plus riche des maisons religieuses de Mulhouse : outre ce qu'elle possédait dans la ville et la banlieue, elle avait de nombreux domaines dans le Sundgau. La commanderie jouissait du droit d'asile. Après le protestantisme, elle ne fut plus administrée que par un receveur.]

[Commandeurs.

1. *Conrad d'Oltingen*, 1249. (MEININGER, op. cit.)
2. *Jacques de Neufchatel*, 1284-1287. (*Cartulaire de Mulhouse*, I, p. 85 et 87.)
3. *Fr. Constance*, 1300. (Ib., p. 101.)
4. *Rudiger de Rœdersdorf*, 1351. (Ib., p. 233.)
5. *Rudiger Birkenmort*, 1352. (MEININGER, op. cit.) Peut-être le même que le précédent.
6. *Werner d'Eptingen*, 1364-1375. (*Cartul. de Mulhouse*, I, p. 230 et 308.)

1. [Rien dans le *Nachlass*. — Cfr. MEININGER, *L'église de l'ancienne commanderie de Malte à Mulhouse*, 1890, d'où nous avons tiré presque tous nos renseignements. — Le ms. 566 de la bibliothèque de Colmar est un inventaire de 1746.]

7. *Megerlin*, 1304. (MEININGER.)
8. *Pierre Oelgoss*, 1424-34. (Ib.)
9. *Conrad Guntfrid*, 1443. (HANAUER, *Cartulaire de Saint-George*, p. 296.)
10. *Marc Oeler*, 1492-1520. (MEININGER.)]

6. RHINAU (Strasbourg.)[1]

[Cette petite ville des bords du Rhin fut le siège d'une commanderie de chevaliers de Saint-Jean que l'on trouve mentionnée en 1278 (*Urk.-B. der St. Strassburg*, III, p. 38), en 1305 (ib., p. 174) et encore en 1371 (ib., V, p. 722.)

Peu après cette dernière date, Rhinau ayant été submergé par le fleuve,[2] la commanderie dut disparaître dans la catastrophe.]

1. [Rien dans le *Nachlass*.]
2. [Cfr. *Alsatia sacra*, I, p. 77.]

7. SÉLESTADT (Strasbourg.) [1]

« La commanderie de Saint-Jean, qui était dans son origine une commanderie de chevaliers, fut fondée en 1265. Elle fut unie en 1399 [2] à la commanderie presbytérale de Strasbourg qui la possède encore aujourd'hui » dit Grandidier. » [3] « Depuis ce temps, ajoute encore notre auteur, le commandeur de Strasbourg, qui nomme un ou deux de ses religieux pour résider à Sélestadt, porte le titre de commandeur de Strasbourg et de Sélestadt. Cette maison . . . fut rebâtie au commencement de notre siècle. »

[Commandeurs.

1. *Godfridus*, s. d. [4] (BC, ms. 714, fol. 24 v.)
2. *Fr. Johannes Amandus commendator . . . viridis Insule ac in Slestadt ac in Bergheim*, 1357. (BC, ms. 714, fol. 2 v.)
3. *Wernher Schurer*, 1371. (*Urk.-B. der St. Strassburg*, IV, p. 722.)
4. *Hanneman Schultheissen*, 1386. (HANAUER, *Cartul. de S.-George*, p. 139.)
5. *Nicolaus von Baden*, 1387. (BC, ms. 714, f. 2. v.)
6. *Bertholt von Altenkastel*, 1399. (HANAUER, ib., p. 159.)

1. [Cfr. GÉNY, *Die Bibliothek zu Sélestadt*, p. 8. — A la bibliothèque de Colmar est conservé le *Liber vitæ domus Selestadiensis de 1486*. (Cfr. mes *Manuscrits des maisons religieuses d'Alsace*, p. 33-34.) Nous lui ferons plusieurs emprunts comme on va le voir. Le ms. 567 (ib.) est un terrier de 1688.]

2. [M. GÉNY dit 1417.]

3. [*Oeuvres inédites*, VI, p. 321-22.]

4. [Le rédacteur de l'Obituaire marque simplement *ex antiquo libro*.]

Prieurs.

1. *Petrus de Zabern.* (BC, ms. 714, s. d. *ex antiquo libro.)*
2. *Rudolfus de Columbaria.* (Ib.)
3. *Wernherus.* (Ib.)
4. *Hugo de Schwyndratzheim.* (Ib.)
5. *Jo. Zon*, qui fuit primus prior in reformatione hujus domus, 1404 à 1419. (Ib., fol. 7, v.)
6. *Nicolaus Berwart de Sultz*, 1472. (Ib., fol. 14.)
7. *Alexander Shynpecher*, 1482. (Ib., f. 3.)
8. *Eucharius Grosshug*, 1505. (Ib., f. 16 v.)
9. *Jo. Burler*, 1528. (Ib., f. 32.)
10. *Gregorius Boit*, 1549. (Ib., f. 6 v.)
11. *Thomas Erber*, 1580. (Ib., f. 16 v.)
12. *Hieronym. Krantz*, 1588. (Ib., f. 9 v.)
13. *Laurentius Minchberger*, locum tenens, 1591. (Ib., f. 8 v.)
14. *Joa. Erbius*, 1656. (Ib., f. 6.)
15. *Jacob Freisdorff*, 1671. (Ib., f. 25.)
16. *Jo. Casp. Widman*, 1712. (Ib., f. 28.)]

8. SOULTZ (Bâle.) [1]

[L'époque exacte de la fondation de la commanderie de Soultz est inconnue, mais il est à peu près certain qu'elle fut fondée à la fin du 12e siècle en même temps que les autres maisons d'Alsace.

La première mention historique est de 1263 (*Strassb. Urk.-Buch*, I, p. 256.) La première mention de la maison de Colmar est de 1234 (Huot), de Mulhouse 1268 (Mieg), de Dorlisheim 1240 (Cartulaire). D'après M. Ingold père, la collection des manuscrits d'André Silbermann, de l'ancienne bibliothèque de Strasbourg, renfermait une planche représentant une église avec la légende suivante : Eglise de la commanderie de S. Jean sacrée en 1234 par Bartholomé Bucher et démolie en 1775, a été de 100 pieds de longueur et la tour de 100 pieds, à Soultz en Haute-Alsace.

Cette maison était certainement antérieure à l'érection de Soultz en ville et elle ne fut englobée dans les fortifications de Soultz qu'en 1328, d'après un titre renfermé dans un cartulaire possédé par le docteur Knoll à Hochfelden. D'après Grandidier, il y avait à la commanderie de Soultz, en 1367 : le commandeur, huit prêtres de

1. [Rien dans le *Nachlass*. — Cette note et la liste nous a été communiquée par M. Gasser. — Cfr. *Revue d'Alsace*, 1858, p. 290.]

l'ordre et dix pères chevaliers. En 1520 il y avait 12 prêtres, 4 sœurs et 30 pauvres femmes. (*Oeuvres inédites*, VI, p. 384.)

La maison de Saint-Jean fut pillée par les paysans révoltés en 1525 et la ville dut payer de ce chef une indemnité de 450 livres au commandeur : à partir de ce moment [1] il n'y eut plus de conventualité. Les chevaliers résidèrent dans leur famille. Seul le commandeur, souvent titulaire de plusieurs commanderies, résida parfois à Soultz. Dans les derniers temps, il y établit un receveur chargé de surveiller les revenus et d'en faire la recette. Mercklen (Hist. d'Ensisheim) estime ces revenus à 12.000 livres. En 1789 les biens et revenus étaient estimés 14.100 livres.]

[Commandeurs.

1. *Burkardus Grametsch*, procurator et rector, 1269. (*Urk.-B. der St. Basel,* II, p. 10.)
2. *Dorberdus*, commandeur, 1281. (Ib., p. 201.)
3. *Jacobus de Neuenbourg* (Neufchâtel), 1287-1293 ; Schœpflin et Trouillat, II, p. 500, 509, 545.
4. *Rodolphe de Masevaux*, 1311. (Cartulaire fol. 311 et 312.) † sept. 1334, d'après sa pierre tombale conservée dans la chapelle du cimetière de Soultz.
5. *Otton de Schauenburg*, 1336. (Trouillat, III, p. 771.)
6. *Frère Jean*, 1344. (Ib., 827.)
7. *Conrad de Soultzmatt*, 1369-71. (Grandidier, IV, 374, 384 et Cartulaire, fol. 233, 265.)
8. *Reinhard Polren*, 1381. (Cartul., 302.)
9. *Jean Ulrich de Masevaux*, 1396-1403, d'après M. Ingold père. [2]
10. *Louis de Melchingen*, 1460. (Cartul., fol. 220 et 195.)
11. *Burcard Spett*, 1491. (Cartul., f. 201 et 1492, arch. de Soultz.)

1. [1528, d'après Grandidier.]

1. [Ce qui se trouve confirmé par HANAUER, *Cartulaire de Saint-George* (p. 159) publié depuis.]

12. *Philippe Schyllung*, 1526. (Cartul., f. 201 et 1529.)
13. *Georges de Hohenheim*, dit *Bombast*, 1533. (Cartul., f. 176, 195 et 297), 1536-41.
14. *Conrad de Schwalbach*, 1559, grand bailli d'Allemagne, commandeur de Francfort, Soultz et Colmar, mort le 17 mars 1568, d'après la pierre tombale conservée à la chapelle du cimetière de Soultz.
15. *Jean Philippe Lösch de Mollenheim*, commandeur de Villingen, Soultz et Colmar en 1560-1589, fit d'importantes réparations en 1581 et 1582 à la commanderie de Soultz d'après diverses inscriptions. En 1589 il fut député à une conférence tenue à Strasbourg pour la défense de la patrie. (Arch. de la nonciature de Lucerne.)
16. *Hartmann von der Thann*, commandeur de Soultz, Uberlingen et Colmar, 1610, 1626, 1630.
17. *Balthassar de Ramswog*, commandeur de Colmar, Soultz et Mulhouse, 1640. (Arch. Colmar.)
18. *Gottfrid Drost de Fisching*, 1698, comm. de Soultz et Colmar, 1678-1682. D'après une chronique de Mulhouse il aurait été assassiné le 8 septembre 1663 par un nommé Risa, mais c'est sans doute 1683 qu'il faut lire.
19. *Jean Henri baron de Schwansbell*, 1685-1693, commandeur de Soultz, Colmar et Mulhouse pendant 9 ans, mort le 22 décembre 1693 d'après sa tombe conservée à Soultz, son acte de décès et divers autres documents.
20. *Henri Ferdinand Stein de Reichenstein*, commandeur de Soultz, Colmar et Mulhouse, 1697-1738. (Huot, Mossmann et Archiv. de Soultz.)
21. *François Joseph de Forelle*, 1743-86. Il figure en 1761 (arch. de Soultz), avec les titres de commandeur de Soultz, Colmar, Mulhouse, Friesen, Asseltracht et Schwobisthal, recepteur général de l'ordre en Allemagne, chambellan et ministre intime du roi de Pologne et électeur de Saxe.
22. *Antoine de Hompesch*, 1786-92, devint grand maître de l'ordre et et céda l'île de Malte à Napoléon I.

Grandidier signale, probablement comme chevalier, Christophe d'Angreth en 1710.]

9. STRASBOURG. [1]

La commanderie de S.-Jean de Strasbourg doit son origine à un noble citoyen de cette même ville, nommé Rullmann Merschwein. C'était dans son origine un monastère fondé au *Grünenwerd*, en l'honneur de la Sainte-Trinité, en 1150, par Wernher de Hunebourg, grand maréchal de l'évêché de Strasbourg, qui y plaça des chanoines réguliers de l'ordre de S.-Augustin. Ceux-ci y restèrent jusqu'en l'an 1263, que le monastère de la Sainte-Trinité fut uni avec ses revenus, par l'évêque Henri, à l'abbaye d'Altdorf, union confirmée par bulles du Pape Clément IV son successeur, du 18 août 1265, en vertu desquelles la règle de S.-Benoît fut introduite dans cette maison; ces bulles se trouvent dans les archives de S.-Jean.

Les bénédictins abandonnèrent le monastère vers le milieu du XIV[e] siècle et ne s'en servirent plus que comme d'une grange, pour y placer les grains de leur fermiers. L'église, qui tombait en ruines, commença dans le même temps à devenir déserte; alors un noble et riche gentilhomme, habitant de Strasbourg, nommé Rullmann Merschwein, acheta pour cinq cent dix livres deniers l'église avec les édifices, cours et jardins en

1. [Cfr. le ms. 568 de la BC, *Succincta comm. S. J. Bapt. Argentinæ notitia* . . . a SCHWEIGHEUSER, 1763; dont le m[s]. 38 Chauffour (ib.) est une copie.]

dépendant, de Frédéric abbé et des religieux d'Altorff. Le contract de vente fut confirmé le 29 novembre 1367 par Jean, évèque de Strasbourg, sous la condition que l'acheteur aurait soin de faire desservir cette église par des prètres séculiers.[1] Cette dernière condition n'eut pas lieu, quoiqu'Hélyot, *Histoire des ordres mon.*, tom 3, pag. 115, écrive qu'elle fut desservie pendant quelques années par quatre prètres séculiers; car dès que l'église et bâtiments furent mis en état d'être habités, Rulmann Merschwein qui avait employé tout son bien pour les rétablir, l'accorda en 1370, sous l'autorité du pape et de l'évèque, à des prètres conventuels de l'ordre de S.-Jean de Jérusalem, pour y célébrer l'office divin, suivant les coutumes de leur ordre.[2] Ces prètres en prirent possession le dimanche de la passion de l'an 1371.[3]

Helyot écrit[4] que le grand prieur, par ordre du grand maître, devait donner l'habit de l'ordre et la croix à Rulman Merschwein et à ses compagnons, qui furent reçus au nombre des religieux de cet ordre. Merschwein, selon Bosio,[5] prit néanmoins un habit différent de celui des chapelains de l'ordre, car il dit que celui des novices était semblable quant à la forme à celui des avocats consistoriaux et des cubiculaires apostoliques de Rome, et qu'à leur profession on leur donnait un semblable à la *claia* ou robe que portent les chevaliers grands croix de l'ordre, et que sur cette robe ils mettent un manteau et sur ce manteau une mozette.

1. *Archives de S.-Jean.*
2. Wimpheling, p. 96.
3. C'est le 23 mars. *Annal. mss. Insulæ viridis.*
4. Tome V, p. 115.
5. *Hist. del ord. di S. Giovanni Hieroso. limin.*

Il existe dans les archives de S.-Jean des lettres originales de frère Conrad de Brunsberg, grand prieur de l'ordre de S.-Jean en Allemagne, écrites en allemand et datées du 5 janvier 1371, par lesquelles il accepte la donation que Rulman Merschwein, bourgeois de Strasbourg, fait à l'ordre de S.-Jean du monastère et de la maison de Grünwerdt, situés hors des murs de Strasbourg, avec l'église, les maisons et jardins en dépendant, et avec une rente annuelle de cinquante livres deniers, dont le fondateur dotait la nouvelle maison, pour y faire célébrer et chanter l'office divin par des prêtres du même ordre; l'acte fut scellé du sceau du grand prieur d'Allemagne et des sceaux des frères Frédéric, comte de Zollern, commandeur de Villingen, le même qui succéda en 1394 dans le grand prieuré à Conrad de Brunsberg; Werner d'Eptingen, commandeur de Bâle; Guillaume de Girsberg, commandeur de Colmar, Jean de Grostein, commandeur de Dorlisheim; Conrad de Soultzmatt, commandeur de Soultz, et de Werner Schurer, commandeur de Sélestadt.

La commanderie, outre son fondateur, reconnait plusieurs bienfaiteurs, dont les principaux furent le même Conrad Brunsberg, grand prieur d'Allemagne, qui lui fit beaucoup de bien,[1] et l'empereur Maximilien I que les annales de cette maison regardent comme un de ses insignes bienfaiteurs et protecteurs, lequel confirma ses privilèges et ses fondations, par son diplôme daté de Worms, 3 juillet 1495.

Wimpheling,[2] qui écrivait en 1508, parle ainsi de cette commanderie :

1. Ce fut Conrad de Brunsberg qui unit à la commanderie de Strasbourg les biens et revenus de l'ancien *Tempelhoff* d'Oberbergheim.

2. P. 96 et 97.

« Locus amœnus et regum romanorum apostolicæ-
« que sedis legatorum habitatione dignus. Religio in ea
« hodie floret, humanæ fragilitati consentanea, nec ulli
« molesta, Dominum Deum magis quam seipsam aut
« momentaneas voluptates amans ; et sicut Dominus
« Deus in ipsa pie colitur, primumque regnum Dei illic
« et justitia ejus quæritur, ita et juxta ejusdem Salvatoris
« nostri promissum temporalia ei non desunt, sed adji-
« ciuntur. »

Raimond Bérenger, vingt-neuvième grand-maître de l'ordre de S.-Jean, établi à Rhodes, sous lequel fut fait la première collection des statuts de l'ordre, par ses lettres latines datées de Rhodes 20 octobre 1370, approuva la donation, que Ruhlmann Merschwein avait fait à son ordre de la maison et de l'église de Grünenwerth.

L'empereur Charles V, par son diplôme daté de Worms 15 avril 1521, confirma la fondation de la commanderie de l'Ile-verte et l'union qui lui avait été faite de la commanderie de Sélestadt et de l'ancienne commanderie des Templiers située à une demi-lieue d'Oberbergheim, ou de Bergheim en Haute-Alsace, avec tous les biens qu'elle avait acquis depuis le temps de sa fondation, ainsi que les privilèges accordés par les papes et les empereurs. Ces lettres de Charles-Quint, écrites en allemand, furent confirmées et renouvelées par d'autres empereurs (Maximilien II, d'Augsbourg de 22 avril 1566; Rodolphe II, de Prague du 27 mai 1579; Mathias, du 16 octobre 1613; Ferdinand II, de Vienne du 12 juillet 1620 et de Ferdinand III du 3 avril 1651.) Tous ces diplômes sont conservées en originaux dans les archives de S.-Jean.

Ruhlman Merschwein[1] était issu d'une ancienne famille patricienne de Strasbourg, qui avait été ennoblie en 1266 et qui se distingua dans cette république, tant dans les places militaires que dans les civiles. Il avait eu pour arrière grand père Henselin Merschwein, qui vivait en 1254; pour grand-père Pierre Merschwein, qui vivait en 1262 et pour père Jean Merschwein. Entre les frères, ou les cousins de Ruhlman Merschwein, on doit distinguer Jean Merschwein qui était en 1371 burgrave de Strasbourg et qui mourut avant l'an 1374. Nicolas Merschwein, fils de ce dernier, parait dans le nombre des stettmeister de Strasbourg en 1390 et 1412. Les annales de S.-Jean disent que la maison de Merschwein s'éteignit en 1501 dans la personne de Jacques. Selon M. Schœpflin[2] ce fut vers 1520 dans la personne de Wolfgang.[3]

Ruhlmann Merschwein naquit l'an 1318. Il avait épousé Gertrude de Butenheim, d'une famille noble d'Alsace, dont il n'eut point d'enfants et qui mourut le 6 décembre 1370 avant son mari. C'était, suivant les annales de la commanderie, un homme doux, d'un esprit gai, d'une conversation aimable, mais d'une conscience timorée.[4] Il eut pour directeur et confesseur le fameux

1. On voyait autrefois dans le cloître du Grünwerd l'inscription suivante: *An dom. MCCCLXXV sepultum progenici Merschwein, fundatorum hujus domus.*

2. *Alsatia illustrata*, II, p. 657.

3. Jean Merschwein, religieux et custos de S.-Jean, mourut en 1502. Philippe Merschwein, religieux de la même commanderie, mourut en 1510.

4. Merschwein exerça pendant quelques années le négoce, et l'on trouve qu'il était échevin de la tribu des Marchands. Ce fut en 1347 qu'il quitta le monde et qu'il s'adonna à la piété.

Merschwein voulut que la nouvelle commanderie eut trois tuteurs, ou *Pflegers* laïcs, qui auraient l'œil sur la stabilité et l'augmentation de la commanderie. Il voulut être lui-même le premier de ces tuteurs et il se donna pour adjoint, le 6 janvier 1371, Henri ou Heintzmann Wetzel et Jean Merschwein.

dominicain Tauler, sous lequel il fit de grands progrès dans la dévotion, la piété et la spiritualité. Ce fut surtout après la mort de sa femme qu'il se donna entièrement à Dieu ; il se retira alors dans la commanderie de Grünenwerdt, auprès des religieux qu'il y avait établis, et où il prit même l'habit de l'ordre. Wimpheling [1] en parle ainsi :

« Fuit Rulmannus Delphinus, lingua nostra Mer-
« schwin, civis Argentoratensis miris visionum revelatio-
« numque gratiis illustratus ; opuscula quædam scripsit,
« licet in germanica lingua, devotis admodum utilia et ad
« contemplationem aptissima. »

Ruhlman Merschwein, sans avoir fait d'études, écrivit cependant en allemand, vers l'an 1352, plusieurs ouvrages de spiritualité, qui respirent l'onction la plus affectueuse et qu'on conserve encore dans la bibliothèque de S.-Jean dans un mss. in-fol. On y trouve aussi quelques-uns de ces mêmes écrits traduits en latin dans un autre mss. in-fol. Outre ces écrits, on y trouve aussi dans un mss. in-4° son traité allemand *Von den min felsen* rempli également de la sagesse céleste, et un autre in-12 sur la sortie spirituelle d'Egypte. Il écrivit aussi le cours de sa vie pendant les quatre ans qu'il nomme les années de sa conversion, où il décrit entr'autres ce qui lui arriva la veille de Noël 1356. Il y raconte, entr'autres, les merveilles que la grâce de Dieu opéra sur son âme et sur son cœur. On ne trouva ce dernier opuscule qu'à sa mort dans un coffre muni de son sceau, qui renfermait aussi les instruments de sa pénitence. Ruhlman Mer-

1. P. 96.

schwein, après avoir rétabli l'église de la Trinité, fit bâtir à côté une autre qui fut dédiée en l'honneur de S. Jean-Baptiste patron de l'ordre.

Ruhlman Merschwein finit ses jours le 18 juillet 1382. Le Seigneur l'avait éprouvé auparavant par les souffrances d'une longue et douloureuse maladie, qu'il souffrit avec la plus grande patience. Son corps fut enterré dans le chœur de l'église de la Sainte-Trinité, à côté de sa femme, où l'on lisait autrefois l'épitaphe suivante :

« Anno Domini M.CCC.LXXXII.XV Kal. augusti,
« obiit Rulmannus Meerschwin, civis Argentinensis, fun-
« dator hujus domus. An. Domini M.CCC.LXX, in die
« beati nicolaï, obiit domina Gertrudis de Bütenheim,
« uxor prœscripti fundatoris. »

Lorsque l'église du Grünenwerdt fut détruite en 1633, les religieux de S.-Jean demandèrent la permission de transférer ses os dans un autre lieu sacré : mais le Magistrat ne voulut pas le leur permettre. Ils reposent aujourd'hui avec beaucoup d'autres sous les fortifications de la ville.

L'empereur Maximilien I fut un de ceux, qui eut le plus d'affection pour la commanderie de S.-Jean : on y conserve l'original allemand d'un diplome daté de Worms, 3 juillet 1493, par lequel il confirma ses biens et ses privilèges. Ce prince, dans l'espace de huit ans, vint sept fois loger à Strasbourg dans la commanderie; entre autres en 1496 en 1498, au mois d'août 1504, aux fêtes de Pâques et au commencement du mois de mai 1505, au mois de février et au mois de mars 1507. Ce fut aux fêtes de Pâques 1505 que le fameux prédicateur Geiler prêcha dans l'église de la commanderie en présence de

l'empereur Maximilien, qui avait beaucoup d'affection pour le commandeur d'alors, et qui déposa dans sa commanderie son trésor et ses pierreries. En 1507, de retour de la diète de Constance, il envoya à la commanderie un ornement sacerdotal, brodé en or et orné de perles et autres pierreries, dont on se sert encore aux grandes fêtes, avec une lettre adressée au commandeur, où il lui donnait des marques particulières de son attachement et de sa protection particulière ; il lui envoya en même temps son portrait, qu'on voit encore aujourd'hui dans la bibliothèque, [1] et qui est partagé en deux tableaux, dont l'un représente cet empereur et dont l'autre porte ses différentes armoiries, avec cette inscription :

« Hanc, quam conspicio, sui effigiem cum augustæ
« suæ prosapiæ insignibus ipse Maximilianus I austriacus,
« posteaquam Argentinæ e domo Viridis Insulæ ordinis
« S.-Joannis Hierosolymitani discessit ad comitia impe-
« rialia Constantiam, inde Domino Erhardo Kïenig, ejus-
« dem domus tunc commendatori suo, intra octennium
« septenis vicibus ibidem hospiti percharo, dono misit die
« 29 julii anni M.D.VII, relectis in eadem Vividi Insula
« aliis cesareæ munificentiæ monumentis. »

L'année 1507 fut la dernière année que Maximilien logea à la commanderie : il revint encore à Strasbourg en 1508, 1511 et 1516, mais il n'y logea plus parce que dans son dernier voyage un de ses domestiques avait été tué par le jardinier. Il logea alors dans la maison de Conrad Meyer qui fait le coin de la rue des prêtres et de celle des juifs.

1. Ce portrait se trouvait au Grünwerdt dans la petite salle à manger, au-dessus de l'entrée.

Le fameux Geiler fut un des grands amis de la commanderie. On y conserve[1] les lettres mss. qu'il écrivit à Conrad de Bondorf et les réponses de ce dernier. Beatus Rhenanus, dans la vie de Geiler, écrite en 1510, dit: *Joannes Geilerus eos cœnobitas, qui de familia sunt divi Joannis Hierosolymitani, religionis observantissimi. frequenter visitavit.* Melchior Adam, auteur calviniste, répète le même éloge.[2] Les Johannites élevèrent dans le chœur de leur église un monument à Geiler, qui fut transféré en 1633 du Grünenwerdt à la cathédrale, où on le voit encore.

La commanderie de Saint-Jean fut toujours en grand honneur; c'est d'elle principalement qu'écrit Aeneas Sylvius[3] : « *Argentinæ sunt sacerdotum ædes, quas nec reges « incoluisse piguerit.* » Conrad de Brunsberg, grand prieur d'Allemagne, qui mourut à Cologne le 10 décembre 1390, édifié de la vie de ces religieux, y faisait sa résidence ordinaire. Plusieurs cardinaux, les nonces du pape, y logèrent. De là Wimpheling a dit : *Locus amœnus et regum romanorum apostolicæque sedis legatorum habitatione dignus.*

Jérôme Gebwiller, qui écrivait en 1521, en parle ainsi :[4]

« Johannitarum Viridis Insulæ domus non postremi « nominis habetur, quod summa temperantia ceterisque « virtutibus severissime illic vivatur; nam hospitalitatem « ac benevolentiam eorum in omnes, prœcipue doctos et

1. Archives B. 71, 5.
2. P. 10.
3. *In Germania cap. 38, e lit. Argent. an. 1515.*
4. *Panegyris Carolina*, p. 34.

« honestos viros, in pauperes quoque liberalitatem nemo « ignorat. » [1]

Voici les principaux de ceux qui logèrent au Grünenwerdt : 1. Le grand prieur Conrad de Brunsberg. 2. le pape Jean XXIII, qui avait été déposé au concile de Constance, ayant été arrêté à Mannheim, fut conduit à Strasbourg le 20 décembre 1417 où il fut gardé par cinquante hommes pendant quelques jours dans la commanderie. 4.[2] On compte aussi dans le nombre de ceux qui logèrent au Grünenwerdt Louis, duc de Teck, patriarche d'Aquilée, et Nicolas de Tudisco, évêque de Palerme, envoyés du concile de Bâle en 1438. 5. Louis, cardinal et archevêque d'Arles, président du même concile en 1446. 6. Le cardinal Raymond,[3] évêque de Gurck, légat du S.-Siège en Allemagne en 1497, 1502 et 1503. 7. L'empereur Maximilien. 8. François Cheregatt, nonce de Léon X en 1522. 9. Zacharias Delphinus, autre nonce du pape, qui vint à Strasbourg en 1561 pour exhorter le clergé de cette ville à rester fidèle dans leur attachement à la religion catholique. 10. Léopold d'Autriche, évêque de Strasbourg, y logea aussi, lorsqu'il se rendit de Molsheim dans cette ville en traîneau le 18 janvier 1609. 12. Lorsque les reliques de S. Norbert furent transférées en 1654 de Magdebourg à Anvers, elles furent déposées

1. Le Magistrat de Strasbourg, dans une lettre écrite en 1478 au grand maître de Rhodes, Pierre d'Aubusson, lui parle avec éloge de l'observance régulière que l'on pratiquait dans cette commanderie. La bulle de Pie II, de 1462, en parle de même.

2. [Le N° 3 est barré dans la copie de Grandidier.]

3. [Peraudi. Sur ses relations avec les Johannites de Strasbourg, cfr. un intéressant article de M. l'abbé Gass dans la *Strassburger Diözesanblatt* de juillet 1899, p. 271.]

pour un jour dans la commanderie.[1] 13. Le duc d'Antin ambassadeur extraordinaire du roi pour demander en mariage la fille de Stanislas, logea pendant six semaines à la commanderie en 1725. Ce duc y donna le 4 août un grand souper à toute la cour du roi de Pologne, le jour même qu'il fit la demande.

Le nombre des religieux de cette commanderie n'est pas fixé. Il dépend du commandeur et du chapitre de cette maison de recevoir ceux qui se présentent au noviciat et ensuite à la profession, s'ils les jugent capables. Le noviciat est d'une année : pendant ce temps le novice est habillé d'une soutane noire, et il porte dans la maison sur l'épaule gauche une pièce d'étoffe, fait comme l'épomite ou chaperon qu'ont les bacheliers dans les universités. A la profession il reçoit l'habit et la croix de l'ordre.

Les religieux profès sont habillés comme les prêtres séculiers, sinon qu'ils portent sur leurs manteaux la croix blanche à huit pointes de toile de lin, et sur la poitrine la croix d'or de l'ordre. Ils portent dans l'église sur un surplis, fait en forme de rochet, un camail noir sur lequel est cousu vers l'épaule gauche la croix de l'ordre, de lin.

Leur règle, qui est celle que professent les prêtres chapelains ou conventuels de l'ordre de S.-Jean de Jérusalem, n'a rien de fort particulier. Ils font les trois vœux de pauvreté, chasteté et obéissance, comme les chevaliers; leur office, qu'ils chantent au chœur comme les chanoines,[2] est selon le rit romain, auquel ils joignent l'office propre des saints de l'ordre; ils vivent en commun avec leur chef,

1. *Papebrock, in Actis SS.*, tom. I junii, p. 902.

2. Titre que plusieurs papes, entre autres Pie IV, donnent aux prêtres de Saint-Jean.

qui est commandeur. Celui-ci, ainsi que le prieur et le custos, sont élus par le chapitre. C'est le commandeur qui nomme parmi eux celui d'entre eux qui doit résider à Sélestadt pour y acquitter les charges de cette maison. C'est d'ordinaire le senior qui occupe cette place.

Au commencement de l'année 1785 il y avait neuf religieux profès, en y comprenant le commandeur.

Dans le temps de la fondation, la commanderie était composée de sept religieux prêtres. Dans la suite ce nombre s'étendit et varia : il y eut des temps qu'il fut poussé jusqu'à seize et vingt. Voici le nom des douze premiers religieux de cette commanderie :

1. *Henri de Wolfach*, premier commandeur. † 1404.
2. *Jacques*, premier prieur. † 1400.
3. *Nicolas de Löffen*, premier conventuel. † 1402.
4. *Bechtold de Schwartzach*. † 1381.
5. *Nicolas de Geispoltzheim*. † 1381.
6. *Hermelin d'Erstein*. † 1383.
7. *Albert*. † 1383.
8. *Dieteric Welsch*. † 1397.
9. *Henri de Bernhardswiller*. † 1397.
10. *Henri d'Andlau*. † 1398.
11. *Nicolas de Zorn-Lapp*. † 1404.
12. *Hugues Seltzelin*, second prieur. † 1404.

Cette commanderie, comme toutes celles de l'ordre, est exempte de la jurisdiction épiscopale, étant soumise immédiatement au S.-Siège.[1] Ce commandeur, qui prend

1. Dans cette exemption sont compris les commandeur, prieur et conventuels, ainsi que les domestiques qui les servent. Le curé seul est assujetti à l'ordinaire pour les affaires qui regardent la paroisse de S.-Marc, qu'il dessert. Le grand prieur d'Allemagne a droit de visite tous les dix ans dans les commanderies de Strasbourg et de Sélestadt.

le titre de commandeur de Strasbourg et de Sélestadt, est élu par les religieux et pris dans le nombre des capitulaires. En cas de vacance, le chapitre donne avis du décès au grand-prieur d'Allemagne, résidant à Heidersheim, et du jour auquel est fixée l'élection du nouveau commandeur. Le grand-prieur s'y trouve, ou il nomme un commandeur chevalier pour présider à l'élection sans cependant y avoir voix active, ni passive. Le président installe le nouvel élu en sa dignité, et l'élection doit être ensuite confirmée par lettres patentes du grand-prieur d'Allemagne.

Philibert de Naillac, grand-maître de l'ordre de S.-Jean de Jérusalem, conjointement avec le conseil de l'ordre, donna des lettres datées de Rhodes et du chapitre général, 4 octobre 1420, adressées à Erhard Thome, commandeur de Strasbourg et aux religieux de la même maison. Ces lettres confirment celles de Hugues, comte de Montfort, grand-prieur d'Allemagne, données dans le chapitre provincial du grand-prieuré, par lesquelles à la mort, ou la vacance du commandeur de Strasbourg, la libre élection de son successeur appartiendrait aux frères qui composent la maison de Strasbourg.[1]

Le commandeur de Strasbourg jouit d'un privilège particulier, qui n'est pas commun ni dans l'ordre, ni dans les commanderies conventuelles : il a le droit, en vertu

1. Il faut remarquer qu'il n'assiste à l'élection du commandeur de Strasbourg aucun commissaire du roi, comme c'est la coutume aux élections des chefs des autres églises tant collégiales qu'abbatiales d'Alsace. M. Bourst étant mort en 1695, le roi ne jugea pas à propos d'y envoyer ses commissaires pour assister de sa part à l'élection de son successeur, comme il le paraît par la lettre de M. de Barbésieux écrite en conséquence. Depuis ce temps, cette règle a eu lieu.

d'un bref de Clément VIII du 5 avril 1596, de porter la mitre, l'anneau, la crosse et les autres ornements pontificaux. Le nouveau commandeur, ayant été confirmé par le grand prieur, se fait bénir avec les cérémonies prescrites pour la bénédiction des abbés réguliers. Il porte soit à l'église, soit dehors, la croix d'or pectorale, au milieu de laquelle, entre la croisée, est celle de l'ordre en émail. Il office pontificalement de droit dans son église les fêtes solennelles, et hors de son église avec la permission de l'évêque diocésain. Dans les assemblées ecclésiastiques qui se font dans la cathédrale, il prend le rang immédiatement après l'abbé-prévôt de Neuviller, et avant tous les autres abbés crossés-mitrés du diocèse. Il confère aussi la tonsure et les quatre moindres aux religieux de sa commanderie. Le suffragant de Strasbourg ayant refusé de reconnaître ce dernier droit, en ne voulant pas conférer le sous-diaconat en 1697 à Jean Mauer, profès de la commanderie, qui avait reçu les quatre moindres du commandeur, l'affaire fut portée à la congrégation des cardinaux interprètes du concile de Trente. Ceux-ci, par leur réponse du 10 mai 1698, décidèrent que le commandeur de Strasbourg était en droit de conférer la tonsure et les ordres mineurs à ses sujets réguliers.

Une autre prérogative des religieux conventuels de S.-Jean est celle de porter la croix d'or de l'ordre semblable à celle que portent les religieux-chevaliers ; cette prérogative n'est pas ancienne. Elle ne leur fut accordée que par Antoine Manuel de Vilhena, grand-maître de Malte, dont les lettres sont datées du 19 janvier 1723. *Datum Melitæ, in conventu nostro die XIX mensis januarii 1723, ab incarnatione juxta stylum nostræ cancellariæ; secundum vere cursum ordinarium* 1724. Cette différence de date

provient de ce qu'à Malte et dans la chancellerie de l'ordre on ne commençait l'année qu'au 25 mars.

Cette prérogative leur fut accordée pour récompenser leur zèle religieux, la régularité qu'ils observaient dans le culte divin, *religionis zelus*, *peritia et observantia morum et vitæ honestas*, *aliaque probitatis et virtutum merita*, *quibus apud nos fide digno commendamini testimonio.* Ils portaient auparavant une croix d'argent.

Le commandeur de Strasbourg a rang, séance et voix aux chapitres provinciaux et autres assemblées qui se tiennent par le grand-prieur, grands-croix et commandeurs du grand prieuré d'Allemagne. Il y prend séance avec le commandeur de Cologne, qui comme lui est prêtre et du second rang de la religion.

Georges Schilling de Canstatt, grand-prieur d'Allemagne, dans un mémoire présenté en 1549 à Erasme, évêque de Strasbourg, juge délégué de l'empereur Charles-Quint, pour soutenir sa juridiction sur la commanderie de Strasbourg, assure que dans tous les temps aux assemblées de l'ordre, le commandeur de Strasbourg était assis à la droite du grand-prieur ; que lorsqu'il se faisait représenter par un des religieux de sa maison, celui-ci y occupait la première place des prêtres, immédiatement après les chevaliers nobles, au-dessus des autres conventuels de la langue.

Ce mémoire remarque aussi que depuis un temps immémorial, le commandeur de Strasbourg était un des cinq commandeurs, auxquels étaient remis les clefs du coffret qui renfermait le grand sceau du grand-prieuré et du chapitre provincial.

Les commandeurs de Strasbourg ont été souvent nommés visiteurs des autres commanderies situées en

Allemagne. C'est de cette maison qu'est tiré le vicaire général, nommé par le grand-prieur de l'église de Malte, lequel grand-prieur exerce la juridiction épiscopale sur tous les frères de l'ordre. Cette place est aujourd'hui occupée par M. Joseph Melchior Menweg, qui y fut nommé le 29 avril 1751, à la place de Jean-Baptiste Kenzinger, élevé à la dignité de commandeur.

La commanderie de Strasbourg a le privilège d'être exempte de faire le service à Malte. Elle jouit aussi des droits et privilèges qu'a l'ordre de Malte en France, d'être exempte de toutes charges, impositions ou dons gratuits,[1] hormis les responsions dont elle est tenue envers l'ordre.

Dès les premières années de la fondation de la commanderie de S.-Jean, et même dès 1370 selon Kœnigshofen,[2] un noble de Strasbourg, nommé Conrad ou Cuntzelin zu der Megde, bâtit au Grünenwerdt, tout près de l'église de la Sainte-Trinité, un hôpital pour l'entretien, ajoute Speckle,[3] de douze pauvres vieilles femmes. Il mourut le 30 avril 1392, et fut enterré avec Berthe Wetzelin, sa femme, dans l'église du Grünenwerdt, où l'on voyait autrefois l'épitaphe suivante, placée dans le cloître :

« *An. Dom. M.CCC.XCII, secundo Kal. maii, obiit*
« *Cunradus zu der Megde, Armiger Argentinensis,*
« *fundator hujus hospitalis. An. Dom. M.CCC.XCIV*

1. Le clergé du diocèse de Strasbourg ayant voulu en 1718 comprendre la commanderie de S.-Jean dans le rôle du don gratuit qu'il paie au roi, il intervint un arrêt du Conseil d'état du 19 janvier 1719, qui décida que les privilèges de l'ordre l'en exemptaient.

2. Chron., cap. 6, p. 405.

3. In collect. mss., p. 267.

« *V. idus octobris, obiit domina Wetzelin uxor prescripti* « *fundatoris.* »

Il paraît que cet hôpital fut administré par des religieuses du même ordre de S.-Jean, du moins trouve-t-on entre les anciennes épitaphes du Grünenwerdt celle de *domina Margareta dicta Vogtin, soror ordinis nostri,* morte en 1381; de *domicella dicta Kegerin de Ehenheim superiori, consoror nostra,* morte en 1392; de *soror Greta de Grostein, ord. S.-Johannis,* morte en 1410, et *soror Agnes Gensefusin, ord. predicti,* morte en 1417.

Ce fut aussi dans l'église du Grünenwerdt, que fut enterré Martial Formier ou Fourmier, docteur de l'un et de l'autre droit et auditeur des causes du sacré palais, qui avait été nommé, le 16 juin 1427, évêque d'Evreux en Normandie. Ce prélat s'étant rendu à Bâle dans le temps du concile, y tomba malade. S'étant fait transporter à Strasbourg, il y mourut, le 13 août 1439, dans la maison de S.-Jean et non dans celle des Templiers, comme on le lit dans l'onzième volume de la *Gallia christiana.* On voyait autrefois l'épitaphe suivante dans le chœur du Grünenwerdt:

« *An. Dom. M.CCCC.XXXIX, IV idus Augusti,* « *obiit venerabilis pater dominus Marcialis episcopus* « *Ebroïcensis, provinciæ Rothomagensis.* »

On lisait autrefois dans le chœur du Grünenwerdt l'inscription suivante:

« † *Sepultura fratrum commendatorum ordinis* « *S.-Johannis hujus domus. orate pro eis.* »

Il y avait autrefois à Rhinau une commanderie de l'ordre de Saint-Jean, que Conrad de Brunsberg, grand-

prieur d'Allemagne, unit en 1373 à celle de Strasbourg. Les bâtiments furent détruits et absorbés en 1406 par le Rhin.

Commandeurs de la commanderie de Strasbourg.

1. *Henri de Wolffach*, premier commandeur. † 1404.
2. *Erhard Thome* ou *Thomon*, † en 1426.
3. *Jean d'Enheim*, † 1439. Son épitaphe est au Tempelhof de Bergheim. Il existe entre les mss. de Saint-Jean. *(A. 3.) Johannis Januensis summa quæ vocatur catholicon, per Heinricum collatori an. 1437 scripta, sub dom. Johanne de Ehenheim commendatore conventus S.-Johannis Argentinæ.* Il est écrit sur parchemin, in-fol.
4. *Jean Amand Schmalerier*, † 1467.[1] Il existe entre les mss. de S.-Jean. *(B. 38, 1. et B. 79) : Tractatus de mysterio missæ collectus a Joh. Amandi commendatore domus Viridis.*
5. *Pierre de Battlingen*, † 1468.
6. *Nicolas Rauch de Baden*, élu le vendredi avant *Oculi* en 1468. † 1504.
7. *Erhard Kœnig*, d'Ettlingen. † 1511.
8. *Balthasar Gerhard*, † 1532. Ce Balthasar, voulant établir dans sa commanderie un maître ou professeur pour y enseigner la théologie *de divinarum litterarum constituenda lectione*, s'adressa à Wimpheling pour lui offrir cette place; mais ce dernier la refusa, tant à cause de son grand âge, que des devoirs qui le retenaient dans Sélestadt sa patrie. La lettre de Wimpheling, datée de 1513, se trouve imprimée dans le *Christiani Druthmari grammatici expositio in Matthæum evangelistam*, folio 3, publié à Strasbourg en 1514.
9. *Grégoire Beyth* ou *Byrth* de Strasbourg. † le 6 février 1549. Ce fut lui qui augmenta en 1542, les bâtiments de la commanderie de Grünenwerdt.
10. *Henri Dreyer*, élu en 1549, mais mort sans avoir été confirmé.

1. [Ce commandeur figure, p. 2, à l'Obituaire de Sélestadt, ms. 714 de la BC.]

11. *Martin Fabri*, né à Fribourg, † en 1512. [1]
12. *Jean Holl* de Fribourg, † 1567. [2]
13. *Erasme Sutter* de Fribourg, † 1578.
14. *André Wilhelmi* de Fribourg, † 1696 le 25 janvier.
15. *Conrad Wannemeyer* de Saverne, élu le 20 mars 1595, premier infulé, [3] en 1596. † 1610.
16. *Nicolas Geyer* de Dambach, élu coadjuteur en 1609. † 1630.
17. *Jean Jacques Pauli* de Benfelden, † 1659.
18. *Pierre Rauch* de Lauffenbourg, élu coadjuteur en 1651. † le 18 avril 1665.
19. *Daniel Bourst* de Sélestadt, élu le 2 mai 1665, enterré à Sélestadt. † le 3 septembre 1695.
20. *Jean Barthelemi Köbel* de Molsheim. élu le 10 septembre 1695, béni le 1 janvier 1705. † le 9 décembre 1718.
21. *François Christoph Hirsinger* de Kaysersberg, élu le 20 avril 1719. † le 9 novembre 1741, enterré à Sélestadt.
22. *Jean-Baptiste Kentzinger* d'Oberbergheim, élu coadjuteur le 4 mars 1738. † le 18 janvier 1751 à Sélestadt.
23. *Jean Christophe Joseph Kleinclaus* de Strasbourg, élu le 8 février 1751. † le mardi après les roi 1773.
24. *François Joseph Ignace Gœtzmann* de Landser, élu coadjuteur le 13 août 1770, † le 5 mars 1783. Sous lui avait été élu coadjuteur *Ferdinand Meyer*, mort à Sélestadt le 30 décembre 1782.
25. *Frantois Ignace Schneider* de Rouffach, élu le 19 avril 1783. [1790. (Almanach d'Alsace.)]

Prieurs de la commanderie de Strasbourg.

1. *Jacques*, premier prieur, mort en 1400.
2. *Hugues Setzelin*, † 1404.
3. *Conrad Hegenin*, † 1411.
4. *Werner Welsch*, † 1419.
5. *Jean d'Imlsheim*, † 1445.

1. Voyez sur lui, PANTALEON, *Prosopographia*, parte 3, p. 335.
2. Voyez sur Holl, ib., parte 3, p. 532.
3. [C'est à dire décoré du privilège de porter la mitre.]

6. *Jean Seltz*, † 1447.
7. *Mathieu Findeisen*, † 1448.
8. *Albert Piscatoris*, † 1491.
9. *Jean Kobel*, † 1484. Il existe entre les mss. de S.-Jean, *(A. 1 et 2) : Legenda, id est, lectiones breviarii secundum morem et consuetudinem domus Viridis Insulæ Argent. scripta 1473, per Fr. Joh. Kobel priorem.* Ce sont deux volumes in fol. écrits sur parchemin.
10. *Jacques Huchner*, † 1492.
11. *Thomas Erber*, † 1539.
12. *Jérôme Krantz*, qui était prieur en 1575.
13. *Mathieu Rudolphi*, † 1615.
14. *Laurent May*, † à Munich en 1651.
15. *Jean Erb*, † 1656.
16. *Jacques Freisdorf*, † 9 août 1671.
17. *Jean Caspar Widmann*, élu prieur le 8 janvier 1677. † à Sélestadt le 11 septembre 1712.
18. *François Christophe Hirsinger*, élu prieur le 21 juillet 1713, puis commandeur en 1719.
19. *Jean Baptiste Kentzinger*, élu prieur le 23 juillet 1720, puis commandeur.
20. *Jean Schade*, élu prieur le 23 avril 1742. † 1760.

« Les Joannites, dit le P. Laguille,[1] qui écrivait en « 1725, se sont toujours maintenus dans Strasbourg avec « une fermeté que la violence des novateurs n'a pu « ébranler et avec un zèle, qui, dans ces temps malheu- « reux, était presque toute la ressource des catholiques.[2] « Ils ont été forcés plus d'une fois de changer d'habita- « tion, jusqu'à ce qu'ils ont été fixés par la grâce de « Louis XIV dans l'église et le monastère de S.-Marc où

1. Livre 27, tom. 4, p. 118, de l'édition in-8°.

2. Tous les Johannites restèrent fermes dans leur religion à l'exception d'un seul de leurs prêtres nommé Wolffgang Chunn, qui épousa en 1526 Aurélie de Mullenheim religieuse dominicaine de S.-Marc ; il en eut une fille, qui épousa le docteur Louis Rabbus.

« ils édifient de nos jours le public dans la régularité « propre de leur institut. Nous sommes informés, écrivait « le 22 janvier 1721, le grand-maitre de Malte, Marc « Antoine Zondodari, aux commandeurs et religieux de « la commanderie de Strasbourg, de la régularité avec « laquelle votre communauté s'acquitte des devoirs de « son état. »

La commanderie de Strasbourg fut dans un état florissant jusqu'aux temps du luthéranisme. Dès le 20 janvier 1525, le Magistrat fit notifier aux Johannites de cesser de dire la messe dans leur église. Ce décret leur fut renouvelé en 1559, avec défenses de prêcher au peuple, d'administrer les sacrements aux moribonds, et de prendre des novices pour remplacer les religieux défunts. Le Magistrat plaça même en 1529 des gardes aux portes de l'église pour empêcher le peuple d'y entrer. Le commandeur, qui était alors Balthasar Gerhard, fut même obligé de payer ces gardes et de recevoir à sa table l'officier qui les commandait.

Le commandeur et les religieux de S.-Jean n'obéirent pas à ces décrets : se mettant au-dessus des menaces du Magistrat, ils continuèrent, au péril de leur vie et de leur état, de faire l'exercice de la religion catholique dans leur propre église, qui devint même pendant quelque temps le seul asile des catholiques tant de la ville qu'étrangers, parce que le Magistrat parut pendant quelque temps plus équitable envers les Joannites, qu'il ne cessa cependant d'accabler d'impositions extraordinaires et de différentes charges vexatoires. En 1532 à la mort du commandeur Balthasar Gerhard, il ne se trouvait plus à la commanderie de Grünenwerdt que Georges Beyth qui fut élu commandeur, et Guillaume Hetter custos (mort en 1552.) Ce

prieur et les autres religieux s'étaient retirés à Sélestadt, où fut transféré le noviciat.

L'*Interim* de Charles-Quint ayant été reçu dans Strasbourg en 1549, l'office divin et public qui avait été interrompu depuis plusieurs années dans l'église du Grünenwerdt, y fut rétabli le 1 février 1550, mais cela ne dura pas longtemps. Le Magistrat prétendant n'avoir promis sa protection aux Johannites, ainsi qu'au reste du clergé, que pour dix ans, dont le terme devait expirer au 29 octobre 1559, fit signifier quelques mois auparavant aux Johannites qu'ils eussent à se désister de faire le service divin dans leur église.

Ceux-ci, plus fermes que le reste du clergé, continuèrent malgré ces défenses d'y célébrer la messe. Le Magistrat réitéra ses défenses, en ordonnant le 28 juin 1578 à Erasme Sutter, qui était commandeur, de cesser de dire la messe et de prêcher dans son église :

« Cet ordre, dit le P. Laguille, [1] d'après les archives « de la ville, ne l'étonna pas : il continua ses saintes « fonctions, résolu de sacrifier sa vie plutôt que d'inter- « rompre des exercices, que la charité et la religion atten- « daient de son zèle. »

André Wilhelmi, qui le remplaca la même année 1578 dans la commanderie, fut aussi le successeur de son zèle et il continua à y célébrer l'office divin jusqu'au dernier dimanche de l'an 1579, qu'il y fut entièrement supprimé par les valets de ville, qui chassèrent à mains armées ceux qui fréquentaient cette église, en interdisant

1. Liv. 6, p. 261.

sous les plus graves amendes et sous peine de prison aux commandeur et Johannites l'administration des sacrements de baptême et de mariage, l'instruction de la jeunesse, et l'administration de l'Eucharistie, même secrète aux malades. Le Magistrat ne leur permit que la célébration des messes basses dans leur propre église, en y mettant cependant des gardes et continuant de charger leur maison d'impositions tant en blés qu'en argent et d'exactions extraordinaires.

En 1619, le 14 décembre, le commandeur fut obligé de loger dans sa commanderie quatorze soldats de la ville en vertu d'un décret du Magistrat du mois d'avril précédent qui lui défendit en même temps d'y loger quelqu'étranger sans la permission du Magistrat.

Le Magistrat, voyant que tout cela ne détournait pas les religieux de S.-Jean de leurs obligations, ayant d'ailleurs fait alliance avec Gustave Adolphe, roi de Suède, qui lui abandonna tous les biens ecclésiastiques, le Magistrat, dis-je, envoya à la commanderie le 16 (vieux style, 26 nouveau) novembre 1633 deux députés du grand sénat, porteurs d'un décret du même jour, pour notifier au commandeur Jean-Jacques Pauli et au custos Guillaume Waldeck (ce Guillaume Waldeck fut depuis tué en 1638 à Heitersheim par des soldats Suédois, qui le tuèrent d'un fusil dans l'intérieur de la porte du château du grand-prieur), qui était le seul des religieux qui était resté avec lui à la commanderie, de sortir le même jour de leur maison de Grünenwerdt pour se retirer dans la maison de la prévoté de S.-Pierre-le-Jeune. Le Magistrat, dans son décret, dont l'original est encore dans les archives de S.-Jean, prétexta les dangers du temps et les raisons de la sûreté publique. Paraissant même user envers eux

d'une espèce de modération, il leur assigna jusqu'à nouvel ordre, la prévoté de S.-Pierre-le-Jeune pour logement et l'église des religieuses de Sainte-Madeleine pour y continuer l'exercice de la religion catholique, comme ils l'avaient ci-devant dans la leur. Il leur promit aussi de conserver sous bonne garde les effets qu'ils laisseraient dans leur ancienne demeure, et qui leur seraient rendus en bon état à leur retour.

Les Johannites n'ayant pas voulu déférer à ces ordres, le Magistrat les fit sortir à main forte le même jour et conduire en ladite prévoté par une troupe de soldats et au travers d'un concours de peuple qui les accablait d'insultes et qui criait qu'il fallait les jeter dans la rivière. Le 18 mars suivant, on commença à démolir la commanderie avec la plus grande partie de ses bâtiments sous le faux prétexte que la place était nécessaire pour les fortifications, et contre la promesse que le Magistrat avait donné précédemment de n'y faire aucun tort. Les lits, les meubles, les tonneaux et autres effets de la commanderie furent, les uns transportés dans les hôpitaux, et les autres pillés par le peuple. La démolition de la commanderie étant achevée, on passa à celle de l'église de la Trinité et de S.-Jean, qui fut également rasée la veille même de la fête de S. Jean-Baptiste 23 juin 1633. Les pierres, bois, tuiles, métaux et autres matériaux furent employés aux fortifications de la ville, au nouveau rempart qu'on établit dans son emplacement, et à d'autres édifices publics. Le commandeur ayant demandé quelques tuiles des édifices ruinés pour couvrir les toits de quelques maisons qu'il avait en ville, fut indignement refusé; trois de ses religieux avaient été même mis en prison le 26 mai précédent, parce qu'ils n'avaient

pas voulu révéler certains secrets, dont on prétendait qu'ils étaient instruits ; ils ne furent élargis que le 18 juillet suivant. Le commandeur fut aussi obligé de remettre les clefs des archives aux officiers de la ville, et celle-ci lui défendit, sous les plus grandes peines, de recevoir de nouveaux religieux sans l'autorisation de l'ammeister régent. Ils furent cependant conservés et traités assez favorablement dans la suite, parce que le Sr de Lisle, résident du roi à Strasbourg, les avait pris sous sa sauvegarde par lettres du 21 novembre 1634.

Dans ces entrefaites, Hartmann de Laun et le cardinal Frédéric de Hesse, tous deux grands-prieurs d'Allemagne, firent différentes instances près de l'empereur et de l'empire pour obtenir justice du procédé du magistrat de Strasbourg. Le grand-maître Paul Lascaris Castellard, par sa lettre écrite au roi au mois de mars 1641, implora même l'intercession du roi de France, que la ville de Strasbourg était dans le cas de ménager. Ces instances devinrent même plus pressantes, lorsque l'Alsace parvint à la France en 1648, par le traité de paix de Munster, dont même un article ordonnait expressément la restitution des parties lésées en pareil cas.[1] Mais elles furent également inutiles et elles n'opérèrent rien autre chose, sinon la permission qu'obtinrent le commandeur et ses religieux de quitter la prévôté de S.-Pierre-le-Jeune et de retourner dans leur ancienne demeure, où ils s'établirent

1. Les Ambassadeurs de l'empereur à l'assemblée de Munster en écrivirent au Magistrat le 2 mars et le 31 du même mois 1649, ainsi que le roi de France au même Magistrat le 12 janvier 1650, pour solliciter cette restitution. L'ordre de S.-Jean présenta aussi en 1653 un mémoire à la diète de Ratisbonne.

dans le peu d'édifices qu'on y avait laissés à la destruction de leur commanderie. Ces édifices se réduisaient à deux corps de logis joints ensemble, qui formaient l'ancienne et la nouvelle infirmerie de la commanderie. Cela arriva le 12 octobre 1649, et quoiqu'éloignés de près d'une demi-lieue de l'église de Ste-Madeleine, située à l'autre extrémité de la ville, les Johannites ne manquèrent jamais d'y aller tous les jours pour y faire les fonctions du culte catholique.

Enfin Strasbourg s'étant soumis en 1681 à Louis XIV et à la couronne de France, Daniel Bourst, commandeur de Strasbourg et sa commanderie crurent le temps favorable pour obtenir la restitution des biens et bâtiments de la commanderie, dont la ville s'était emparé. Ayant à cet effet présenté requête, conjointement avec l'ordre de Malte, à M. le marquis de Louvois, secrétaire et ministre d'état, ils en reçurent réponse, au mois de septembre 1683, par commission obtenue en chancellerie. Après deux ans de procédure, intervint arrêt contradictoire du même Conseil souverain, du onze juillet 1685, par lequel le Magistrat de Strasbourg fut condamné de rendre et restituer à l'ordre de Malte une maison et église équivalentes à celles qui avaient été démolies, les meubles et effets qui s'y étaient trouvés ou leur juste valeur, avec les dommages et intérêts échus depuis le jour de leur injuste détention.

Le Magistrat de Strasbourg se pourvut contre cet arrêt devant le Conseil privé du roi, où il allègua que la restitution demandée par la commanderie était contraire au traité de paix de Westphalie, qui en exceptait celle des bâtiments qui dans le temps de la guerre avaient été détruits pour la cause de la sûreté publique, et où il

soutint qu'il était dans le cas de cette exception, puisque la commanderie n'avait été détruite que pour les fortifications de la ville, dans un temps où il était de l'intérêt de la France qu'elle ne tomba sous la puissance de la maison d'Autriche. Sur cet exposé le Magistrat obtint un arrêt du Conseil privé du roi, en date du 25 septembre 1685, qui cassa et annulla celui du Conseil souverain d'Alsace.

L'ordre de Malte, pour soutenir sa cause et la sentence du Conseil de Brisach donnée en sa faveur, envoya à Paris le 12 janvier 1686, un des religieux conventuels de Strasbourg, nommé François Christophe Hirsinger, qui devint depuis commandeur, pour la poursuite de ses prétentions, et qui s'y pourvut au Conseil du roi par requête en cassation. Le roi commit alors M. Jacques de La Grange, intendant d'Alsace, pour entendre les parties et terminer à l'amiable les différends qui s'étaient élevés entre l'ordre de Malte et la ville de Strasbourg. Sur quoi intervint une transaction passée le 17 juin 1687 : par cette transaction, les commandeur, prieur et conventuels de la commanderie de S.-Jean de Strasbourg cèdent et transportent en toute propriété à la ville de Strasbourg la place et le restant des bâtiments de la commanderie du Grünenwerdt, en déchargeant ladite ville de toutes prétentions et indemnités à cet égard, tant celles qui lui compétaient que celles qui lui avaient été adjugées par l'arrêt de Brisach. La ville de son côté donne, cède et transporte propriétairement et avec toute garantie à l'ordre de S.-Jean et à la commanderie de son nom l'église et le couvent de S.-Marc, situés entre la porte Blanche et celle de Saverne, appartenant autrefois à des religieuses de l'ordre de Saint-Dominique, avec tous les bâtiments, jardins et cours qui

en dépendaient. Cette transaction passée à Strasbourg entre les députés de la commanderie de Strasbourg et ceux du Magistrat, en présence du chevalier commissaire du grand-prieur d'Allemagne, fut confirmée le 23 juin 1687 par le grand sénat de la ville, le 8 juillet par le roi, et le 26 septembre par Grégoire Caraffa, grand-maître de Malte.

Daniel Bourst, commandeur de Saint-Jean, prit possession le 29 juillet 1687 de la maison de Saint-Marc. Mais comme elle était déserte, et qu'il n'y avait qu'une habitation, où logeait l'ancien receveur de la fondation de S.-Marc, il ne put y venir habiter avec ses confrères que le 18 septembre suivant. L'état où était l'église du même couvent de S.-Marc, dans le chœur de laquelle on avait fait trois étages de grenier, l'un sur l'autre, séparé de la nef par un mur, dans la nef de laquelle on avait établi un magasin de paille et de foins et dont le jubé ou l'ambon servait de colombier; cet état, qui exigeait une grande et coûteuse réparation, retarda le rétablissement de l'office divin jusqu'au 29 août 1688, que Gabriel Haug, suffragant de Strasbourg et évèque de Tripoli, la consacra de nouveau ainsi que le grand autel sous l'invocation de S.-Jean-Baptiste, patron de tout l'ordre. Les Johannites commencèrent le même jour à y célébrer l'office divin. Le lendemain 30, le même évèque fit la consécration des deux autels collatéraux de la nef. La dédicace de l'église s'y célèbre encore tous les ans le dimanche avant la S.-Michel. La ville fit transporter, le 17 et 18 juin 1689, dans la nouvelle église de S.-Marc les anciens bancs de l'église du Grünenwerdt, qui lors de sa destruction avaient été portés en 1633 dans l'église cathédrale.

Les Johannites conservaient autrefois dans leur église du Grünenwerdt plusieurs têtes de saints et même des

corps entiers, comme le remarquent sous l'an 1654 les auteurs de la translation de S.-Norbert.[1] Ces reliques furent transférées dans la nouvelle église de S.-Marc, où elles sont encore aujourd'hui conservées. On remarque dans ce nombre une particule de la vraie croix conservée dans un reliquaire orné d'or et de pierreries, une partie du crâne de S. Barthélemy, de la mâchoire de Ste Elisabeth de Hongrie, et surtout les corps des Stes Isala et Arthemise, toutes deux compagnes de Ste Ursule, dont la première repose au grand autel du côté de l'évangile. Elles avaient été transportées de Cologne, en 1385, dans la commanderie, comme le prouve cette ancienne inscription, qui se trouvait autrefois dans une chapelle du cloître du Grünenwerdt dédiée en leur honneur :

« *Hir ligent zwo heilige Jungfrauen den XI tusent*
« *Megeden. Ein ist genannt S. Arthemia, die ander S.*
« *Ysala. Sint von Köllen harbrocht dumb die Zit, also*
« *man zahlt von der Geburt Christi M.CCC.LXXXV.*
« *jor.* »

C'est dans le chœur de cette église, où est le grand autel sous l'invocation de S. Jean-Baptiste et représentant le baptême de Jésus-Christ, que les Johannites célèbrent l'office canonial. Dans la nef il y a deux autels, l'un de la croix, du côté de l'évangile qui est l'autel paroissial, et l'autel de l'Assomption de la Ste Vierge. Les orgues furent faits en 1764 par feu M. André Silbermann.

Ce fut François Christophe Hirsinger, commandeur, qui commença en 1719, année de son élection, à réparer

1. *Apud Papebrochium in Actis SS.*, tom. I junii, p. 902.

et à augmenter considérablement les bâtiments de la commanderie tels qu'ils existent encore aujourd'hui, et qui furent achevés en 1721. Le duc d'Antin, ambassadeur du roi, y vint loger en 1723 avec une suite de plus de deux cents personnes. On y tint des chapitres généraux de la langue d'Allemagne en 1750, 1753 et 1754, dans le dernier duquel présida le grand prieur Jean-Baptiste de Schauenbourg.

C'est un religieux de S.-Jean qui administre la cure de S.-Marc, qui est la quatrième paroisse catholique de Strasbourg. De cette paroisse dépendent les trois faubourgs de la porte Blanche, de la porte de Saverne et de la porte de Pierre, avec toutes les habitations qu'ils renferment, en commençant à l'Ile verte, ou Grünenwerdt, inclusivement, entre les remparts et les fossés qui séparent la ville des faubourgs, jusqu'à la porte des juifs, et en y comprenant tous les cantons situés entre cette porte et celle de Pierre, qu'on nomme Finckmatt, Rausch et Kirchgarten. Cette paroisse, suivant le règlement fait le 8 juin 1718 par M. d'Anneau de Vizé, vicaire-général, s'étend aussi dehors la ville, où elle commence à la première cataracte du canal et d'où elle s'avance près de la tour du Grünenwerdt jusqu'à la porte Blanche, en y comprenant l'auberge de S.-Arbogaste et en comptant tous les deux côtés, droit et gauche.

Peu avant la transaction de 1687, le roi avait demandé au Magistrat de remettre aux catholiques trois églises pour leur servir de paroisses. Dans ce nombre fut comprise celle de S.-Marc, qui fut établie en paroisse par un règlement de M. Louis de Gony de Cartigny, vicaire général, du 12 janvier 1688. Les Johannites firent pendant quelque temps difficulté d'en accepter la desserte,

ne voulant pas se charger de la cure à cause de leur exemption. Enfin sur la promesse, qu'on donna au commandeur, que cette charge ne porterait aucune atteinte aux privilèges et immunités de l'ordre, il en accepta la commission le 28 juillet 1692 et le premier août suivant, le religieux-curé, qu'il nomma à cet effet, commença à desservir la cure. Le roi paye pour cette desserte quatre cents livres par an.

La bibliothèque de la commanderie est précieuse par la quantité de ses manuscrits et de ses livres de la première impression. M. Witter, professeur de logique et de métaphysique en l'université protestante de Strasbourg, a donné le catalogue des premiers. On trouve celui des livres imprimés à la suite de l'*Armamentarium catholicum*, publié en 1749, par M. l'abbé Weislinger.

Il faudra consulter l'histoire des ordres monastiques du P. Hélyot, tom. 3, p. 115-120.

Les bienfaits, dont fut comblé la commanderie de S.-Jean et les donations que lui firent les fidèles, excitèrent la jalousie de quelques personnes qui voulaient attaquer sa fondation, en démembrer les biens, et détruire l'ouvrage du généreux Merschwein et de ses coopérateurs. Hugues de Sartis, grand-prieur de France, qui avait été envoyé en Allemagne avec d'autres chevaliers, pour visiter l'ordre, par Antoine Fluvian, grand-maître de Rhodes, vint à Strasbourg en 1434, et non 1494, comme le dit Hélyot. Il y tint un chapître provincial de la langue allemande, où l'on assura la stabilité perpétuelle et l'exemption de la commanderie de Strasbourg, de peur, dit le grand-prieur dans son décret daté du 5 septembre, que cet unique ornement de l'observance de la religion de S-Jean

de Jérusalem ne fut obscurci : *Verentes ne secus contingeret, hoc unicum religionis nostræ observantiæ sydus obscuretur.*

Depuis ce temps cette maison compta un grand nombre de religieux distingués autant par leurs vertus, que par leur science, entre lesquels elle compta plusieurs, tant chevaliers, qui vinrent y demeurer, qu'autres nobles qui y embrassèrent la règle conventuelle. Pour entrer dans la commanderie de S.-Jean, il faut prouver d'être issu de père et de mère, grand-père et grand'mère, qui n'ont exercé aucun métier mécanique.

Le pape Pie II par son bref, daté de Viterbe, 14 des calendes de juillet 1462, accorda des indulgences *præceptori, et fratribus in Grünenwerdt in suburbio civitatis Argentinensis hospitalis S. Joannis Hierosolymitani, novitiis, donatis ac donatissis dictæ domus degentium familiaribus et iisdem pauperibus et infirmis, aliisque continuo in eisdem domo et membris commorantibus, vere penitentibus et confessis qui summum altare alicujus ecclesiæ, seu capellæ domus, aut membrorum hujusmodi visitarerint etc.*.... La cause de ces indulgences est ainsi portée par le pape : *Cum itaque sicut accepimus dilecti filii preceptor et fratres in Grünenwerde in Suburbio civitatis Argentinensis hospitalis S. Joannis Hierosolymitani in observantia regulari sedulum Domino exhibeant famulatum, etc.*.... Un des principaux bienfaiteurs de la commanderie de S.-Jean de Strasbourg fut le même grand-prieur Conrad de Brunsberg, qui confirma cet établissement et lui donna des revenus considérables, et lui réunit les biens tant de la commanderie de Rhinau, que du *Tempelhof* de Bergheim. Cette der-

nière était une ancienne maison de Templiers, située à un quart de lieue d'Oberbergheim en Haute-Alsace, et qui, à l'extinction de cet ordre, avait été réunie à celui de S.-Jean. Ce grand-prieur faisait sa résidence ordinaire au Grünenwerdt. Il mourut le 10 décembre 1390 à Cologne, où il fut enterré dans l'église de la commanderie de S.-Jean et de Ste-Cordule.

La commanderie du Grünenwerdt était agréablement placée et renfermait des bâtiments vastes et spacieux. On en peut juger par le double plan de cet édifice, que le P. Hélyot a fait graver dans son tome troisième [1] et qui se trouve aussi dans la traduction allemande du même ouvrage, publiée à Leipzig en 1754. [2]

Cette commanderie renfermait trois églises ; la première et la plus vaste était celle de la Ste-Trinité, détruite en 1633 ; à droite du côté du midi se trouvait celle de S.-Jean également abattue avec le reste des bâtiments. La troisième était la chapelle de l'hôpital, à gauche du côté du nord, qui fut conservée avec le reste de l'hôpital, et qui formait les bâtiments où les Johannites rentrèrent en 1649.

L'anniversaire de la dédicace de l'ancienne église du Grünenwerdt se faisait le vendredi après Pâques. L'anniversaire de la dédicace du chœur et de la nouvelle église du Grünenwerdt se faisait le 28 octobre.

Joseph, comte d'Herberstein, commandeur de l'ordre de Malte, prieur de Hongrie et commandant impérial de

1. P. 116.

2. *Ausführliche Geschichte aller geistlichen und weltlichen Clöster und Ritterorden*, dritter Band, p. 140.

Carlstatt en Croatie, eut en 1688, le dessein de fonder à Carlstatt une commanderie de cinq à six prêtres du même institut que celle de Strasbourg, et qui devait en dépendre. Le commandeur de Strasbourg avait même déjà envoyé deux de ses religieux l'un à Rome et l'autre à Carlstatt pour consommer ce nouvel établissement. Mais il n'eut pas lieu par la mort du comte d'Herberstein arrivée en 1689.

Les premiers statuts de la commanderie de S.-Jean de Strasbourg furent dressés en 1468 à la mort du commandeur Pierre de Battlingen. Alors *wir die Bruder, prior und ganz convent des Hausses zum Grünenwerdt zu Strasburg*, sous l'autorité de Jean d'An, grand-prieur d'Allemagne, et assistés des trois *pflegers* séculiers de la commanderie, qui étaient Georges Zorn de Boulach, Frédéric de Rust et Cunon de Kageneck, dressèrent ces statuts en allemand, le vendredi avant *Oculi* 1468, et ce avant de procéder à l'élection d'un nouveau commandeur qui fut Nicolas Rauch de Baden.

Les seconds statuts sont ceux de l'année 1482, qui furent dressés le 5 décembre de la même année par Jean Geiler de Kaysersberg, prédicateur de la cathédrale, Jean Simler, doyen de S.-Thomas, le P. Emeric, religieux de l'observance de S.-François, licencié du droit canon, et Pierre Mengis, prieur de la Chartreuse, qui avaient été nommés arbitres pour terminer les différends qui s'étaient élevés entre le commandeur et ses religieux. Celui-ci se nommait Nicolas de Bade : ceux-ci étaient alors au nombre

de quatorze. Ils prouvent qu'il y avait alors des religieux non seulement à Strasbourg, mais aussi à Sélestadt et à Bergheim, où ils étaient envoyés par le commandeur.

La visite faite en 1495 porte que les Johannites chanteraient toutes les heures canoniales, qu'on y chanterait par jour deux grand-messes et qu'on y en lirait six, et que tous les jeudis de chaque semaine on y distribuerait l'aumône aux pauvres qui la demanderaient, jusqu'à la concurrence de 78 sacs de grains par an.

Après la mort d'André Wilhelmi de Fribourg arrivée le 25 janvier 1595, les religieux des deux commanderies de Strasbourg et de Sélestadt, qui n'étaient plus qu'au nombre de quatre, s'assemblèrent au mois de février, où ils dressèrent de nouveaux statuts au nombre de XXIII et écrits en latin. Il y fut statué : 1. qu'à la vacance du commandeur, du prieur et du custos, tous les religieux profès des deux commanderies auraient voix à l'élection pour le successeur ; 2. que personne ne sera reçu à la profession, s'il n'est d'une science suffisante, né d'un légitime mariage, de parents honnêtes et catholiques, âgé de plus de vingt ans, et après le noviciat d'un an, et qu'il ne pourra être choisi que par l'élection du commandeur et des autres religieux, ou de leur majeure partie ; 3. que le nombre des religieux, sans compter le commandeur, ne pourra être moindre de dix ; 4. qu'entre ces dix, il y en aura quatre qui résideront continuellement à Strasbourg ; 5. et six à Sélestadt, parce qu'il leur était libre d'exercer dans cette dernière ville le culte catholique ; 6. que le prieur de Sélestadt enverra tous les ans un de ses religieux aux quatre grandes fêtes et à la Purification, à l'Assomption et à la S. Jean-Baptiste à Bergheim pour y faire office ; 9. que le custos résidera à Strasbourg et

le prieur à Sélestadt; 12. que le commandeur ne pourra pas résigner sa commanderie en faveur d'un autre sans le consentement de son chapitre; 13. que le commandeur ne pourra faire aucunes aliénation, achat, vente, échange, donations, baux perpétuels etc.... des biens immeubles de la commanderie sans consentement de son chapitre; 14. que le commandeur tiendra tous les ans au mois d'août un chapitre général, où il délibérera avec ses confrères, sur tous les articles qui peuvent intéresser l'utilité de la commanderie et de l'ordre; 15. que les comptes des revenus se rendront quelque temps avant le chapitre général par devant le commandeur, le prieur, le custos et deux autres religieux, dont l'un sera nommé par le commandeur et l'autre par les conventuels des deux maisons etc.... Ces statuts n'ont pas été confirmés par le grand-prieur, mais ils renferment des règlements sages et utiles propres à entretenir la paix et la concorde entre le chef et ses religieux.

Avant le luthéranisme il y avait d'ordinaire dix-huit à dix-neuf prêtres à Strasbourg, neuf à Sélestadt, qui y tenaient également l'office divin et canonial, et deux à Oberbergheim. Il y avait de plus à Strasbourg quatorze tant pauvres qu'infirmes et vieillards qui étaient entretenus dans l'hôpital, et quatre jeunes gens, qui y étaient instruits dans la piété et les lettres, jusqu'au temps qu'ils étaient en état d'entrer dans un ordre, ou d'embrasser les ordres sacrés. On y faisait aussi tous les jours des aumônes aux pauvres tant en pain et nourriture, qu'en argent et en vêtements. On y faisait aussi l'aumône aux étrangers et aux pauvres passants.

On lit dans une lettre de MM. les commandeur et chevaliers procureurs du commun trésor, datée de Malte,

19 avril 1724, aux commandeur et conventuels de la commanderie de Strasbourg et Sélestadt :

« Les privilèges et immunités de vos commanderies « seront toujours inviolables. Nous vous envoyons la note « de la taxe imposée nouvellement sur les commanderies « de Strasbourg et Sélestadt, vous connaitrez qu'elles « n'ont point été surchargées et que nous sommes tou- « jours occupés du soin d'observer une égale proportion, « lorsque les besoins de la religion l'obligent d'exiger des « secours de ses enfants . . . La comanda di Strasbourg « et Schlettstadt paya per l'ultima tassa imposta, l'anno « 1723, fiorini d'oro 77 ; a tutto aprile 1724, fiorini 38, « 16 ; a tutto aprili, fiorini 38, 16. »

La commanderie de Sélestadt fut unie à celle de Strasbourg en 1399 par Hesson Schlegelholtz, grand-prieur d'Allemagne, et confirmée en 1417, par Philipert de Naillac, grand-maître de l'ordre de S.-Jean. (Voyez mes notes sur la commanderie de Sélestadt.)[1]

Wir bruder Conrad von Brunsberg Meister Sant Johannes ordens in Tutschlanden, pour l'augmentation du culte divin, *der in unseren und unsers Ordenshauss in dem Grünenwerdt zu Strasbourg under der Wagner in der Vorstadt einjeglich und löblich gestifft, und sonderlich das der commandur und die Brüder, und die Kirchen des Spithals dasselben Heusser in leiblich Narung und anderin noturft desto fürbasser haben*, pour lui et ses

1. [Nous n'avons point retrouvé ces notes dans le *Nachlass*.]

successeurs accorde au commandeur et frères de la commanderie et hôpital de S.-Jean du Grünenwerdt et à perpétuité, entr'autres *die Kirche zu Hugschwir*, *und die Kirche zu Bühl Strassburger Bisthumbs und unser Huss zu Bergheim*, *denn man spricht den Tempelhoff*, *Basler Bisthums*, *mit aller erren*, *nuzen*, *gefallen und zugehordten*, avec plusieurs autres biens de l'ordre situés à Dorlisheim, Villingen et autres lieux.

Ces lettres de donation sont datées de Strasbourg de l'an 1388 et du 25 août.

La commanderie de S.-Jean de Rhinau, qui était une dépendance de celle de Dorlisheim, fut vendue et cédée pour deux mille cent florins, en l'an 1373, et à charge d'acquitter ses dettes, à Henri de Wolffach, commandeur, et à la commanderie de Grünenwerdt de Strasbourg par Jean de Grostein, commandeur de Dorlisheim, du consentement et sous l'autorité de Conrad de Brunsberg, grand-prieur d'Allemagne.[1]

Cette vente et cession fut confirmée par lettres de Jean Fernandès d'Héredia, grand-maître, du 12 mai 1383. Il faut remarquer que le grand-prieur de Brunsberg avait reçu précédemment, par une bulle dudit

1. C'est au titre de la commanderie de Rhinau que celle de Strasbourg est aujourd'hui décimatrice pour la moitié du ban d'Osthausen et collatrice de la cure.

Les Johannites vendirent en 1338 le droit de patronage d'Osthausen, les dîmes en dépendantes et la cour seigneuriale de Hüttenheim à la commanderie de Rhinau. (*Alsatia illustr.* t. II,, p. 257.)

grand-maître, donnée au chapitre-général de Rhodes, le 12 mars 1382, l'autorisation d'unir et d'incorporer aux commanderies conventuelles les biens et maisons des commanderies chevalières qu'il jugerait nécessaire pour l'entretien des prêtres qui y demeuraient. En 1406 le Rhin emporta les bâtiments de l'ancienne commanderie de Rhinau et une grande partie des biens y attenant. Depuis ce temps, et surtout depuis la guerre des Armagnacs, qui firent beaucoup de tort en 1444, il ne reste à la commanderie que peu de revenus provenants de celle de Rhinau.

Quoique suivant la fondation de la commanderie de Strasbourg elle ne doit de responsion à l'ordre que six florins ou *gulden*, elle donne cependant tous les ans six florins d'or, le florin évalué à 20 batz.

La responsion de Sélestadt est de 128 florins d'or et 22 albos, le florin évalué 20 batz et l'albos à cinq pfennigs, monnaie de Strasbourg, ce qui fait 171 florins, 5 schellings, 10 pfennings. Elle paye de plus 12 fl,, 6 s.. 1 pf. pour les frais militaires; 25 fl., 1 s., 8 p. pour frais de logement, et 4 fl. pour frais de chapitre, ce qui fait en tout, pour la responsion annuelle de Sélestadt, 213 fl., 3 sch. et 7 pf.

Par lettres de Philibert de Naillac, grand-maître, datées de Bâle 19 octobre 1417, renouvelées le 4 octobre 1420, au chapitre général de Rhodes, la commanderie de S.-Jean de Strasbourg, à la mort de chaque commandeur, doit remettre au receveur du grand-prieuré d'Allemagne, pour le trésor commun de l'ordre, la somme de

cent florins d'or pour droit de mortuaire ou *Totfall*, ce qui fut observé depuis l'an 1426 jusqu'en 1633. Alors ce droit fut aboli et remplacé depuis 1633 jusqu'à nos jours par la même somme de cent florins d'or, que chaque nouveau commandeur paye au grand-prieur d'Allemagne pour droit de confirmation.

On trouve presqu'à la tête d'un livre imprimé en 1514 à Strasbourg sous ce titre : *Christiani Drutmari gramatici expositio in Matthæum evangelistam*, fol. 3, une lettre de Jacques Wimpheling, adressée *Balthasari Gerhardo, domus Johannitarum viridis Insulæ Argentinensis commendatori*, qui commence ainsi :

« *Laudo, admodum reverende pater, consilium*
« *vestræ paternitatis de divinarum litterarum tempore*
« *a sacrificiis psalmisque libero instituenda lectione. Qua*
« *pestilens otium noverca virtutum vitabitur, domum*
« *vestram honesti viri avidius petent, bonorum fratrum*
« *fervor in Deum augebitur, interior homo sapientior*
« *erit, tentationes facilius superabuntur, mutua concordia*
« *fovebitur .... ad hanc lectionem inchoandam vehemen-*
« *ter afficior : sed me tum senium, tum obsequium, quod*
« *patriæ meæ impendo, retrahit .... Ex Selestadio pe-*
« *nultima aprilis anno Christi XIII supra sesqui mille-*
« *simum.* »

On trouve aussi à la tête de la *Summa sylvestrina*, imprimée à Strasbourg en 1518, une lettre d'Ottomar Luscinius de la même année, qui commence ainsi : « *Ve-*
« *nerando patri et domino Balthasari Gerhardo domus*

« *S. Joannis viridis Insulæ Argent. commendatori meri-*
« *tissimo Ottomarus Luscinius Argentinensis* .... et à
« la fin : *Proinde quo felicius sylvestrinum hoc opus pro-*
« *diret in lucem, plurimum illi arbitratus sum accedere*
« *ornamenti, si nomen tuum gestet in fronte, apud hosce,*
« *qui simul cum integerrimis moribus, pias colunt litteras,*
« *decantatissimum : neque id injuria, quando quidem*
« *quo eruditionem subditi tui conjungant pietati, nobis*
« *id muneris jam pridem dedisti, ut pomeridiana qua-*
« *piam horula, qua a re divina feriantur, bonas litteras*
« *iis audientibus profitemur. Verum quam pium opus*
« *feceris, quantumve in rem eorum cedat, eorumque con-*
« *veniat instituto, Hieronyminianum illud verbum plane*
« *indicat : Ama, inquit, scientiam scripturarum et carnis*
« *vitia non amabis.* »

Le vénérable père Dominique de Jésus-Marie, prévôt ou supérieur général des Carmes déchaux de la congrégation d'Italie, mort en odeur de sainteté, vint à Strasbourg en 1621, à son retour de Vienne, où il vint à la commanderie saluer, au nom de l'empereur Ferdinand II, l'évêque de Strasbourg, Léopold Guillaume d'Autriche, qui y logeait alors. Il y obtint de la commanderie la tête d'une des onze mille vierges et l'os d'une autre sainte de la même compagnie, comme le prouve une lettre italienne qu'il écrivit à ce sujet au commandeur de Rome le 3 décembre 1622, qu'on conserve encore aujourd'hui dans les archives de la commanderie.

La commanderie de S.-Jean a eu, depuis le temps de sa fondation jusqu'en 1699, trois administrateurs, ou

protecteurs séculiers, pris dans le corps de la noblesse de Strasbourg, qui prenaient le titre de *tutores*, ou *Lohnherr*, ou *Pfleger*. [Ce furent :]

I.

1. *Ruhlmann Merschwein*, fondateur de la commanderie, se donne deux autres adjoints le 5 janvier 1371. Il mourut le 18 juillet 1382.
2. *Conrad zu der Magde*, nommé en 1382, † le 30 avril 1392. Son épitaphe et celui de sa femme se trouvait au Grünenwerdt.
3. *Nicolas Junge*, en 1392. † 1408.
4. *Nicolas Merschwein*, en 1408. † 21 janvier.
5. *Jean Sturm*, en 1420.
6. *Nicolas Bernard Zorn de Boulach*, en 1447. † le 24 juin 1460.
7. *Georges Zorn de Boulach*, en 1460 et 1469.
8. *Henri Beger de Geispoltzheim*, en 1472. † le 15 octobre 1479.
9. *Adam Zorn*, stettmeister en 1479 et 1511.
10. *Jacques Zorn de Plobsheim*, en 1425.

II.

1. *Henri* ou *Heintzmann Wetzel*, mort le 1 novembre 1387. Son épitaphe se trouvait au Grünenwerdt.
2. *Nicolas Zorn de Boulach*, nommé en 1387. † le 5 octobre 1389.
3. *Jean de Kageneck*, prefectus aulæ episcopalis, nommé en 1389. † le 30 août 1498. Son épitaphe au Grünenwerdt.
4. *Pierre Blümelin*, en 1408.
5. *Jean Ecchard*, en 1420 et 1454.
6. *Frédéric de Rust*, en 1460. † 1473.
7. *Jean Rodolphe d'Endingen*, en 1473. † en 1494.
8. *Conrad* ou *Cuntz Merschwein*, en 1494.
9. *Caspar de Boulach*, en 1507. † le mardi après la S.-Marc 1516.
10. *Jean Bock*, en 1525 et 1527.

III.

1. *Jean Merschwein*, burgraff de Strasbourg, tuteur en 1371. Mourut quelques temps après, avant 1374.

2. *Nicolas de Zorn-Lapp*, en 1374. Ce fut lui, qui avec Jean de Kageneck et Nicolas Junge, réglèrent en 1393 le serment que devait prêter chaque tuteur pour défendre la fondation de Saint-Jean, contre tous qui l'attaqueraient. Il mourut le 11 mai 1393. Son épitaphe au Grünenwerdt, ainsi que celle de sa femme.
3. *Paul Mosung*, en 1393 et 1394.
4. *Adam Löselin*, en 1405 et 1408.
5. *Burcard de Müllenheim-Rechberg*, en 1408 et 1420.
6. *Nicolas Lentzlin*, en 1447. † le 29 décembre 1460.
7. *Conrad* ou *Cunon de Kageneck*, en 1460 et 1469.
8. *Nicolas Zorn de Bulach*, en 1492 et 1500.
9. *Guillaume Böcklin*, en 1492 et 1500.
10. *Balthassar Böcklin*, en 1507.
11. *Louis Böcklin*, en 1511 et 1525.

Les tuteurs suivants, d'accord avec le Magistrat, eurent avec le commandeur et le custos les clefs du coffre où était l'argent, des archives, du trésor et des ornements de l'église, ce qui fut l'objet des plaintes du commandeur présentées au Magistrat le premier dimanche de l'avent 1536.

I.

1. *Jacques Sturm*, stettmeister, luthérien, en 1552.
2. *Hildebrand de Müllenheim*, en 1557. † le 3 juin 1559.
3. *Adolphe de Mittelhausen*, stettmeister, élu le 3 juillet 1559 par le commandeur et les deux autres tuteurs.
4. *Wolfgang Sigismond de Wurmser*, stettmeister, élu en 1568. † en 1573.

Depuis 1573, jusqu'en 1600, il ne fut point nommé de tuteurs.

5. *Hugues Sturm de Sturmeck*, en 1600. † 1616.
6. *Bernard de Kageneck*, stettmeister et luthérien, nommé, ainsi que les suivants, par le seul commandeur, le 5 janvier 1617. Il vivait encore en 1642.

7. *Philippe Jacques Wurmser de Vendenheim,* stettmeister et luthérien, en 1659. † en 1676.
8. *Georges Thierri Zorn de Plobsheim*, stettmeister et luthérien, nommé le 25 avril 1678, † en 1688. Dernier tuteur.

II.

1. *Jean Jacques Widergrün de Stauffenberg*, stettmeister en 1554 et 1559.
1. *Jacques Böcklin*, en 1568.
3. *Jacques de Pfaffenlapp*, en 1600. † vers 1615.
4. *Nicolas Jacques Wurmser de Schäffolsheim,* nommé, ainsi que le suivants, le 5 janvier 1617 par le seul commandeur.
5. *Joachim de Berstett*, stettmeister et luthérien, en 1633. Mort vers 1642.
6. *Jean Bernard Volz d'Altenau*, stettmeister et luthérien, nommé le 18 novembre 1643. † 1659.
7. *Henri Balthasar de Kippenheim,* stettmeister et luthérien, nommé le 2 novembre 1659. † 22 février 1679.
8. *Jean Guillaume de Kippenheim*, stettmeister et luthérien, nommé le 9 mars 1679. † 1699. Dernier tuteur.

III.

1. *Ullmann* ou *Rullmann Bœcklin de Bœcklinsau*, stettmeister, luthérien, en 1552 et 1573. Il vivait encore en 1573.
2. *Georges Wurmser de Schäffolsheim*, catholique, nommé par le commandeur et les autres tuteurs. Il vivait encore en 1611. Mort vers 1640.
3. *Jean Christophe de Wildenstein*, catholique, nommé, ainsi que les suivants, par le seul commandeur, le 18 nov. 1643. † le 5 nov. 1660.
4. *Jean Frédéric de Wangen*, catholique, nommé le 22 février 1661. † 1688. Dernier tuteur.

10. WISSEMBOURG (Spire.)[1]

[Cette maison, qui s'appelait *zu den Eichen*, était située entre Wissembourg et Altenstadt. Elle périt au XVII^e^ siècle en même temps que la chapelle *zu der Eiche* qui s'y trouvait,[2] et le titre fut uni à celui de Bruchsal en Allemagne.]

[Commandeurs.

1. *Conrad de Randeck*, 1367. (RHEINWALD, op. cit., p. 365.)
2. *Jean de Reiffenbourg*, 1469. (Ib.)
3. *Nicolas de Hutten*, 1495. (Ib.)
4. *F. Philippe Morand baron de Schönau*, 1780-85. (Almanach.)]

1. [Rien dans le *Nachlass*.]
2. [RHEINWALD, l'*abbaye de Wissembourg*, p. 92.]

I.

ORDRES MILITAIRES

B. TEMPLIERS

B. TEMPLIERS[1]

[L'ordre des Templiers fut fondé en 1123 par Hugues des Payens et sept autres chevaliers français. La règle fut rédigée au concile de Troyes en 1128 avec la collaboration de saint Bernard. La bravoure de ses membres contribua beaucoup à la conquête de la Terre Sainte; mais bientôt leur trop grande richesse et leur ambition amenèrent leur perte. Il n'est pas prouvé cependant qu'ils aient été coupables des crimes dont on les a accusés pour amener leur suppression, et la cupidité de de Philippe le Bel ôte tout crédit à son témoignage contre eux. « On ne sait, a dit Bossuet, s'il n'y eut pas plus d'avarice et de vengeance dans cette exécution que de justice. »

L'ordre avait une organisation analogue à celle des chevaliers de Saint-Jean. La baillie d'Alsace, à la tête de laquelle était un grand commandeur, dépendait du grand prieuré d'Allemagne.]

Le pape chargea Pierre archevêque de Mayence de la cause des Templiers. Celui-ci tint un concile provincial

1. [Voir plus bas la notice sur l'ordre teutonique, et les *Notes pour servir à l'histoire des ordres religieux militaires en Alsace*, par A. Benoit, Revue-Liblin, 1868, p. 407. Cfr. aussi le ms 705 de la Bibliothèque municipale de Strasbourg.]

à Mayence en 1310, les lundi, mardi et mercredi après le dimanche *Jubilate Deo*. Pendant que le concile était assemblé, Hugues Wild- et Rhingrave, qui demeurait à Grunbach près Merienheim, y comparut, sans avoir été appelé, accompagné de vingt autres templiers de la province de Mayence, tous armés, mais portant leurs armes sous l'habit de leur ordre. L'archevêque, craignant quelque violence, fit asseoir le commandeur Hugues, en le priant d'exposer le sujet de sa venue. Hugues répondit que lui et ses confrères avaient appris que ce concile s'était assemblé par ordre du pape pour éteindre leur ordre; qu'il savait qu'on leur imputait divers crimes et des actions abominables; qu'on avait condamné ses confrères sans les avoir ouïs ni convaincus; que ceux qui avaient été brûlés avaient nié jusqu'à leur mort être coupables de ces crimes; que Dieu même avait prouvé leur innocence par leurs robes blanches et leurs croix rouges qui n'avaient pu être consumées par le feu; qu'en conséquence ils étaient venus au concile pour protester contre le jugement du pape, qu'ils en appelaient au futur pontife et à tout son clergé. L'archevêque de Mayence, craignant quelque tumulte, admit leur protestation et leur promit de s'employer auprès du pape pour qu'on ne les inquiétât point. En effet Pierre reçut l'année suivante une autre commission pour informer de leurs vie et mœurs. Il les entendit et les déclara innocents, le 1 juillet 1311.[1]

Trithème rapporte[2] que les Templiers de Bourgogne, d'Alsace et de Souabe furent faits prisonniers par ordre du pape, et mis à la question; que plusieurs furent brûlés,

1. SERRARIUS, lib. 5 *Rerum Moguntiac.*, cap. 39, p. 850.
2. In *Chronico Hirsaugiensi*, ad ann. 1307.

quelques-uns chassés du pays et les autres obligés d'entrer dans quelqu'autre ordre religieux. [1]

L'ordre des Templiers, accusé des crimes les plus horribles, fut supprimé dans la seconde session du concile de Vienne en Dauphiné, tenue le 3 avril 1312, et le grand-maître, avec un grand nombre de chevaliers, furent brûlés vifs.

1. Les Templiers d'Alsace, ainsi que tous ceux d'Allemagne échappèrent au sort de leurs confrères ; mais tous leurs biens passèrent aux chevaliers de S.-Jean de Jérusalem.

1. ANDLAU (Strasbourg.)

[En face de l'abbaye-chapitre d'Andlau les Templiers avaient bâti au XIII^e^ siècle une commanderie, qui possédait les meilleurs vignes du pays situées sur le Castelberg. En 1312 les chevaliers Teutoniques prirent la place des Templiers, et transportèrent leur établissement dans un faubourg de la ville.][1]

2. BAUMGARTEN (Strasbourg.)[2]

[Cense située au nord-est de Donnenheim, canton de Brumath. La commanderie est mentionnée dans une charte de 1243.[3] Au commencement du XIV^e^ siècle le commandeur vendit divers héritages au chapitre de Saint-Thomas.[4]]

[Commandeurs.

1. *Frater Marsilius,* 1245. (STROBEL, loc. cit.)
2. *Burckhard de Munnesheim,* 1303. (BENOIT, loc. cit.)]

1. [BENOIT, loc. cit.]
2. [STROBEL, I. p. 520.]
3. [BENOIT, loc. cit.]
4. [Id., ib.]

3. BERGHEIM (Bâle.)[1]

[Mentionnée dès 1220 et dans une bulle du pape Alexandre IV de 1257,[2] cette commanderie fut donnée en 1312, à la suppression de l'ordre, aux chevaliers de Saint-Jean de Sélestadt, qui en firent comme leur maison de campagne.]

[Commandeurs.

1. *Dietrich* (dispensator), 1220. (Urk.-Buch d. St. Basel, I, p. 65.)
2. *Jean de Richenstein*, 1328. (BC., chartes de Pairis, S-U.)]

4. STRASBOURG.

[A Strasbourg aussi il y aurait eu un temple d'après les notes suivantes de Grandidier, du *Nachlass* de Carlsruhe :]

Curia dicta zu dem Temple, sita in civitate Argent. in vico dicto Kalbesgasse, in charta anni 1311.

Areale, quod dicitur *curia Templariorum*, in descriptione arealium ecclesiæ Argentinensis.

Berthold de Schwarzenberg, prévôt de Strasbourg. qui vivait en 1183 et 1185, donna à son chapitre *lapideam domum super Bruscham*. Cette maison fut nommé dans la suite *curia Templariorum*.

1. [Le ms. 569 de la BC est un terrier de cette maison de 1677.]
2. [HANS, *Urk.-B. der Pfarrei Bergheim*, p. 3.]

I.

ORDRES MILITAIRES

C. ORDRE TEUTONIQUE

C. ORDRE TEUTONIQUE

L'ordre Teutonique prit naissance en Palestine, de même que ceux des Hospitaliers de Saint-Jean et des Templiers. Cet ordre, illustre dès son berceau, combattit pendant un siècle les infidèles qui opprimaient la Terre sainte et se vit assez nombreux pour former en même temps un grand établissement dans le nord de l'Europe. Ces religieux conquérants soumirent la Prusse entière à leur domination, après l'avoir arrosé de leur sang pendant plus d'un demi-siècle. De pareils succès les rendirent maîtres d'une partie de la Livonie : d'autres conquêtes, ainsi que des acquisitions heureuses, reculèrent encore dans la suite les bornes de leurs vastes états. Enfin l'ordre Teutonique parvint à un point brillant marqué par la Providence pour être le terme de sa grandeur et le commencement de sa décadence. Ce furent la trahison et l'hérésie qui abattirent cette puissance redoutable qui avait joué longtemps un rôle distingué dans le nord de l'Europe.

Un chevalier de l'ordre, M. le baron de Wal, aidé du P. Jean Népomucène de la sacrée Famille, bibliothécaire des Carmes déchaux du couvent de Liège, publia en 1784 une *Histoire de l'ordre Teutonique*, dédiée à

l'archiduc Maximilien d'Autriche, grand-maître de cet ordre. Elle formera huit tomes.[1]

L'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem existait déjà, lorsque quelques gentilshommes qui avaient suivi Godefroy de Bouillon en Palestine, au nombre de neuf, furent les auteurs et les premiers membres de l'ordre des Chevaliers du Temple. L'objet de cette institution, qui commença en 1118, fut de pourvoir à la sûreté des chemins et de mettre les pèlerins à l'abri des insultes des brigands et des Sarrazins. L'ordre des Templiers fut militaire dans son origine, puisqu'aux trois vœux qu'ils prononcèrent entre les mains du patriarche de Jérusalem, ils en ajoutèrent un quatrième qui les engageaient à porter les armes contre les infidèles. Hugues des Payens, issu de la maison de Champagne, fut le premier grand-maître de la milice du Temple. Il passa en Occident où il fit approuver son ordre dans le concile de Troyes tenu en 1127. Ce concile leur donna l'habit, ou plutôt le manteau blanc, sans aucune espèce de croix. Ce ne fut que sous le magistère de Robert, qui succéda en 1136 à Hugues, et sous le pontificat d'Eugène III, élu en 1145, que les Templiers commencèrent à porter une croix d'étoffe rouge sur la poitrine.[2]

Peu de temps après l'établissement des Templiers, car il est impossible d'en fixer la date plus précisement, il se forma à Jérusalem un nouvel établissement qui doit

1. [Sur l'histoire générale et l'organisation de l'ordre cfr. encore les *Friburger Diözesan-Archiv XVI*, p. 65-135; SALLES, *Annales de l'ordre teutonique depuis son origine jusqu'à nos jours*, Paris, 1887, in-8°; VOIGT, *Geschichte des deutschen Ritterordens*, I.]

2. Voyez l'*Art de vérifier les dates*, I, p. 521 et suiv. de la 3e édition.

être regardé comme la première origine de l'ordre Teutonique, quoiqu'on marque communément sa fondation à l'an 1190. Ces deux sentiments sont aisés à concilier, en observant que l'ordre prit réellement naissance à Jérusalem, mais que n'étant alors que le fruit de la charité d'un particulier, on ne compta sa fondation que de l'époque où il fut en quelque sorte renouvelé au siège d'Acre l'an 1190 et revêtu de l'approbation de tous les princes chrétiens qui se trouvaient en Palestine.[1]

Ce fut en 1128 ou 1129 selon Jacques de Vitry[2] qu'un riche particulier allemand, dont on regrette de ne pas savoir le nom, qui s'était fixé à Jérusalem, touché des maux que souffraient ses compatriotes, fit bâtir un hôpital pour y retirer les pauvres et les malades de sa nation. Il obtint même du patriarche de Jérusalem la permission d'y bâtir une chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge. Cet exemple de charité produisit des prosélytes: plusieurs chevaliers et gentilshommes allemands se dévouèrent également au service des pauvres et des infirmes. Mais comme ils n'étaient venus en Palestine que pour combattre les infidèles, ils unirent les deux professions, à l'exemple des Hospitaliers de S.-Jean et des Templiers, et s'engagèrent par un vœu particulier à prendre les armes lorsque les cas pourraient l'exiger. Le double service de l'hôpital et de la guerre les fit nommer Hospitaliers et chevaliers de la Sainte Vierge parce que la chapelle de l'hôpital lui était dédiée.[3]

L'ordre Teutonique fut donc dès son origine un ordre militaire. Le pape Célestin II, élu en 1143, et

1. *Hist. de l'ordre Teutonique*, I, p. 9.
2. Ibid., cap. 66.
3. Ibid., I, p. 12 et 13.

Adrien IV son successeur ordonnèrent que les nouveaux hospitaliers allemands seraient sous la direction du grand maître, ou du prieur de l'hôpital de Jérusalem qui aurait soin que l'hôpital des allemands fut toujours desservi par un prieur et des frères de la nation germanique.[1]

L'hôpital allemand de Jérusalem fut connu dès son origine des empereurs qui le protégèrent et l'aidèrent de leurs bienfaits.[2] Après la prise de Jérusalem par Saladin en 1187, la plupart des hospitaliers Teutoniques que ce prince en avait chassé (car il n'y conserva que ceux qui étaient nécessaires au service des malades et non ceux qui faisaient profession des armes) se rendirent à l'armée de Frédéric, duc de Souabe et d'Alsace, occupé en 1190 à faire le siège d'Acre. Cette armée était extrêmement affaiblie par les pertes qu'elle faisait tant dans les combats que par les maladies qui contribuaient à dépeupler le camp. Quelques citoyens des villes de Brême et de Lubeck, sensibles aux maux des soldats allemands blessés ou malades, y établirent une espèce d'hôpital. Leur exemple fut imité de plusieurs gentilshommes allemands qui ne quittaient les armes que pour servir les malades et ne sortaient de l'hôpital que pour aller de nouveau combattre les ennemis de la foi. Les chevaliers de l'hôpital de Notre Dame de Jérusalem secondèrent leur zèle, d'autant plus qu'ils trouvaient ainsi l'occasion de continuer l'exercice de leur ancienne profession. S'ils ne furent pas les premiers chevaliers de cette association naissante, il est très vraisemblable qu'ils transmirent aux nouveaux hospita-

1. Paoli, *Codice diplomatico del sacro ordine Gerosolimitano, oggi di Malte*, p. 272.

2. Diploma Friderici II, a. 1221 apud Duellium, part. I, p. 9.

liers tous les droits qu'ils avaient sur l'hôpital de Jérusalem. Ce qui est certain, c'est que dans la suite on donna aux membres du nouvel ordre le nom de frères chevaliers Teutoniques de la maison ou de l'hôpital de la Sainte Vierge de Jérusalem. Le nom de Teutonique désignait leur patrie, parce que cet ordre fut uniquement concentré dans la nation germanique.[1]

Frédéric, duc de Souabe, choisi pour commander tous les allemands, devint le protecteur des nouveaux hospitaliers et en forma un ordre de chevalerie à l'imitation des Hospitaliers de S.-Jean et des Templiers. Mais la manière dont ce projet s'exécuta est encore un des points obscurs de l'histoire parce qu'il ne reste aucun monument authentique qui puisse l'éclaircir. Réduits à la tradition et aux chroniques de l'ordre[2] qui augmentent encore l'embarras en accumulant les anachronismes, nous en inférons que l'hôpital des allemands, bâti vers l'an 1128 à Jérusalem sous le titre de la Sainte-Vierge, fut la première origine, ou si l'on veut, la source éloignée de l'ordre Teutonique; qu'il ne prit cependant sa véritable consistance d'ordre qu'au siège d'Acre de l'an 1190; que l'hôpital qui y fut commencé par les citoyens de Brême et de Lubeck donna lieu à Frédéric, duc de Souabe, de le fonder et de l'instituer avec le conseil du patriarche de Jérusalem; de Conrad, archevêque de Mayence; de Henri, comte de Champagne, qui devint ensuite possesseur du royaume de Jérusalem, et des princes allemands qui se trouvaient alors à ce siège; que la règle qu'on y adopta, fut tirée de celle des Hospitaliers de Saint-Jean en ce qui

1. *Hist. de l'ordre Teuton.*, I, p. 16 et seq . . .
2. *Ordens Chronick*, apud MATHÆUM, *in Analectis veteris ævi*, tom. V.

concernait le soin des malades, et de celle des Templiers en ce qui avait rapport à la milice et à la discipline particulière; qu'il fut d'abord composé de quarante gentilshommes, entre lesquels Henri de Walpot fut choisi pour premier maître; que cet ordre, confirmé par l'empereur Henri VI, fut aussi solennellement approuvé en 1191 ou 1192 par le pape Célestin III, et en 1199 par le pape Innocent III, qui soumirent à la règle de Saint-Augustin les nouveaux frères chevaliers de la maison Teutonique de la Sainte-Vierge de Jérusalem.[1]

Un manuscrit du XIVe siècle[2] rapporte la prière allemande qu'un prêtre de l'ordre prononçait tout haut, chaque fois que les chevaliers allaient au chapitre, pour les fondateurs et bienfaiteurs. A la tête des premiers se trouve le duc Frédéric.

L'ordre Teutonique, qui prit la Sainte Vierge et S. Georges pour patrons, établi sur le modèle de ceux de Saint-Jean et des Templiers, eut cette différence que le premier, hospitalier dans son origine, ne devint militaire qu'à la suite des temps, et que les seconds furent militaires sans être hospitaliers, au lieu que l'ordre Teutonique réunit ces deux qualités dans le moment même de son origine. Le cardinal Jacques de Vitry, témoin oculaire, applique à ces trois ordres[3] ce qui est dit dans le livre de l'Ecclésiastique, qu'un tissu formé de trois cordons se rompt difficilement. Il ajoute aux témoignages qu'il avait rendus aux deux ordres plus anciens, qu'il avait plu à la divine Providence d'en établir un troisième qui,

1. *Hist. de l'ordre Teutonique*, I, p. 28-54.
2. Apud DUELLIUM, III, p. 40.
3. Apud BONGARS, p. 1085, cap. 66.

réunissant les qualités des deux autres, n'était pas moins nécessaire à la conservation de la Terre Sainte.

1. *Henri de Walpot.* — Le courage que Henri de Walpot signalait en toute occasion et sa charité envers les malades, lui méritèrent la préférence qu'on lui donna, en le choisissant en 1190 pour premier maître du nouvel ordre. Il était issu d'une maison illustre du Rhin qui subsiste encore aujourd'hui. Son premier soin fut de faire agrandir l'hôpital du camp d'Acre que les citoyens de Brême et de Lubeck avaient commencé et qu'ils avaient cédé aux chevaliers Teutoniques. Cette ville d'Acre ayant été prise par les Croisés au mois de juillet 1191, Henri y fit bâtir, dans la partie méridionale où était le port, une église, un hôpital et d'autres logements qui formèrent la première maison de l'ordre. Comme Saladin, maître de Jérusalem, avait permis aux chevaliers Teutoniques d'y conserver un hôpital, Henri y fit passer un certain nombre de frères de son ordre, avec des prêtres pour administrer les sacrements et pour y faire l'office divin. Henri s'occupa aussi à règler la vie de ses frères par différents statuts qui furent rédigés en une certaine forme dans un chapitre qu'il tint en 1199 et qui furent augmentés par ses successeurs à mesure que l'exigeaient les circonstances.

L'ordre des frères de la maison Teutonique fut partagé en deux classes, comme il l'est encore aujourd'hui, celle des chevaliers et des prêtres. Ceux-ci n'y furent reçus que quelque temps après la fondation. Les uns et les autres devaient être allemands.[1] Dans la classe des

1. *Hist. de l'ordre Teutonique*, t. I, p. 67.

chevaliers on n'admettait que des gentilshommes d'ancienne noblesse qui s'obligeaient, outre les trois vœux ordinaires, de soigner les malades et de combattre les ennemis de la foi. Leur vêtement était une tunique noire, et par dessus un manteau blanc avec la croix noire sur l'épaule gauche. Les prêtres n'étaient astreints à aucune preuve de noblesse : leurs fonctions consistaient à faire l'office, à administrer les sacrements aux chevaliers et aux malades dans les hôpitaux, et à servir d'aumôniers à la guerre. Ils étaient sous la juridiction du grand aumônier ou précepteur. A ces deux classes qui constituaient l'Ordre, il s'en joignit une troisième, les frères servants. On les appelait *familiares* en latin, *heimliche* ou *soldner* en allemand. [1] Ces frères servants portaient l'habit de l'Ordre pour marquer qu'ils lui appartenaient, mais avec une croix tronquée ou à trois branches, pour montrer qu'ils n'en étaient pas membres. L'habillement des prêtres était le même que celui des chevaliers, avec cette différence qu'au lieu d'un habit court ils en portaient un long, et que leur manteau blanc descendait jusqu'aux talons, tandis que celui des chevaliers n'avait que la longueur convenable pour monter à cheval. [2]

La dignité de grand maître ou de maître (car les trois ou quatre premiers ne prirent que la qualité de maître) était élective. Il ne pouvait être pris que dans la classe des chevaliers, de même que les dignitaires. La première personne de l'Ordre après lui était le précepteur ou grand commandeur. Celui-ci convoquait le chapitre en l'absence du grand maître et avait l'inspection particu-

1. *Hist. de l'ordre Teutonique*, t. I, p. 68.
2. Ib., p. 69.

lière sur les prêtres et les frères servants. Après le précepteur venait le maréchal qui commandait les chevaliers en campagne, de même que toutes les troupes de l'Ordre, sous les ordres du grand maître. Le troisième dignitaire était le grand hospitalier qui avait l'intendance des hôpitaux. Le quatrième était le trappier qui dans l'origine avait l'intendance du vestiaire ; le cinquième était le trésorier dont le nom indique assez les fonctions. Ces dignités étaient non seulement amovibles, mais il était d'usage de les changer tous les ans. C'était le grand maître qui avait le droit d'y nommer du consentement du chapitre. [1]

Quand l'Ordre commença à faire des conquêtes, on vit paraître de nouveaux dignitaires, savoir les maîtres provinciaux de Prusse, de Livonie et d'Allemagne qui devinrent les premières personnes de l'Ordre après le grand maître.

Outre le grand commandeur en titre, on nomma des précepteurs ou grands commandeurs dans toutes les provinces où l'Ordre acquit une certaine quantité de biens, comme on en voit encore aujourd'hui à la tête de chaque bailliage. La Prusse eut son maréchal, ainsi que la Livonie et l'Allemagne. [2]

Le grand maître eut l'occasion de signaler son courage à la tête de ses chevaliers dans les expéditions de la croisade de 1196. L'empereur Henri accorda en 1197 le monastère de la Sainte-Trinité de Palerme à l'ordre Teutonique. Cette maison devint dans la suite le chef lieu du bailliage de Sicile et la résidence d'un précepteur

1. *Hist. de l'ordre Teutonique*, p. 71.
1. Ibid., p. 72.

ou grand commandeur qui comptait dans la Sicile quatorze maisons sous sa jurisdiction.

Henri de Walpot gouverna l'Ordre avec beaucoup de sagesse et mourut le 24 octobre 1200 à Saint-Jean d'Acre, où il est inhumé dans l'église qu'il avait fait bâtir.

2. *Othon de Kerpen.* — Frère Othon de Kerpen, gentilhomme de Brême, fut choisi en 1200 pour second maître de l'Ordre. C'était un vieillard octogénaire, à qui les années n'avaient presque rien ôté de sa vigueur et de son activité. Digne du choix de ses frères, il leur montra l'exemple de toutes les vertus et se rendit fort célèbre par de belles actions dont l'histoire ne nous a pas conservé le détail.

Ce fut du temps de ce grand maître que la Livonie qui venait d'embrasser le christianisme, vit naître un nouvel ordre de chevalerie, qui fut ensuite incorporé dans l'ordre Teutonique. Ces chevaliers qu'on nomma Chevaliers du Christ ou porte-glaives, furent fondé en 1204, et ils embrassèrent la règle des Templiers. Il dut son origine au pape Innocent III et à Albert, troisième évêque de Livonie. Il fut d'abord composé de croisés allemands, et son premier grand maître se nommait Vinon de Rhorbach. Leur habit était un manteau blanc sur lequel ils portaient un épée rouge avec une étoile au lieu de croix, ce qui les a fait nommer communément *ensiferi*. Ces guerriers religieux combattirent vaillamment contre les payens et contribuèrent beaucoup par leurs conquêtes à la propagation de la foi dans ces contrées.

Othon de Kerpen mourut plein d'années et de mérites le 2 juin 1206 et fut enterré à Acre dans l'église de son Ordre.

3. *Herman Bart.* — Le chapitre de l'Ordre se hâta de donner un successeur à Othon, et les suffrages se réunirent sur frère Herman Bart qu'on croit avoir été un gentilhomme de Hohstein. C'était un valeureux chevalier, encore à la fleur de son âge, mais plein de religion, de sagesse et de charité envers les pauvres. Sous lui la plus grande partie des chevaliers teutoniques périt dans la bataille que Livon, roi d'Arménie, livra aux Turcomans. Herman Bart y fut lui-même blessé, et transporté à Acre; il y mourut de ses blessures le 20 mars 1210.

Ce fut sous son successeur Herman de Salza que Iean de Brienne, roi de Jérusalem, accorda à ce grand-maître après le siège de Damiette qui fut terminé en 1219, le droit d'ajouter à sa croix et à ses armes celles du royaume de Jérusalem qui étaient une croix d'or: distinction flatteuse dont les grands maîtres n'ont cessé de jouir jusqu'aujourd'hui. Les Teutoniques méritèrent cette grâce du roi de Jérusalem en combattant plusieurs fois sous ses yeux et surtout au siège de Damiette où le grand maître se couvrit de gloire à la tête de ses chevaliers.

4. *Herman de Salza.* — Frère Herman de Salza remplaça Herman Bart en 1210 dans la dignité de maitre de l'ordre Teutonique. Issu d'une famille voisine de Magdebourg, il passa en Palestine à la suite du landgrave de Thuringe et fut un des quarante premiers seigneurs qui se vouèrent à Dieu dans l'ordre. La charge de maréchal qu'il exerça avant de parvenir à la grande maîtrise, atteste sa bravoure militaire. Pendant son magistère, il se distingua par des traits de piété et d'humilité, d'une éloquence insinuante et persuasive, par l'amour de la paix et l'esprit de la conciliation, enfin par une prudence consommée. Sous son gouvernement, l'Ordre prit un accroissement si

prodigieux que, vers le temps de sa mort, on comptait jusqu'à deux mille gentilshommes allemands qui avaient pris la croix de l'ordre Teutonique. Ce fut aussi sous son magistère que les Souverains Pontifes et les empereurs donnèrent à l'Ordre ses principaux privilèges et qu'il devint puissant par les donations qu'on lui fit dans la Pouille, l'Achaïe, l'Arménie, la Hongrie, la Prusse, la Livonie, ainsi que dans presque toutes les provinces d'Allemagne.

L'empereur Othon par son diplôme du 10 mai 1213 prend l'ordre Teutonique sous sa protection et donne la permission à tous les possesseurs de fiefs de l'empire d'en disposer en faveur des chevaliers comme de leurs biens propres.

Frédéric, par celui de Haguenau du 23 janvier 1214, déclare que le grand maître et ses successeurs seront regardés comme membres de la cour impériale où ils auraient leur logement et seraient défrayés avec leurs gens et six chevaux de monture, toutes les fois qu'ils jugeraient à propos de s'y rendre.

Par un autre diplôme du même prince donné à Tarente au mois d'août 1221, l'empereur prend l'ordre sous sa protection et lui confirme tous ses privilèges en l'exemptant de tous droits, tailles et charges publiques quelconques, permettant à tous les possesseurs des fiefs de l'empire d'en disposer en faveur de l'Ordre, comme ils pouvaient faire de leurs autres biens.[1]

[Après la prise d'Acre le siège de l'Ordre fut transporté en Europe. Lorsqu'en 1525 Albert de Brandebourg fit défection, il chassa les chevaliers restés fidèles à l'an-

1. [Inachevé dans le *Nachlass*.]

cienne religion : ceux-ci retirés en Franconie y élirent un nouveau grand maître, qui fut depuis choisi parmi les cadets des maisons régnantes, aujourd'hui d'Autriche.

L'Ordre était divisé en douze provinces ou bailliages. L'un d'eux était] le bailliage qu'on nommait le bailliage d'Alsace, de Bourgogne et de Hesse.[1] De ce bailliage dépendent :

1° La commanderie d'Alshausen, à laquelle sont réunies les commanderies de Marbourg et de Wetzlar. C'est le chef-lieu du bailliage, et le titulaire est qualifié de grand commandeur, ou *Land commenthur*.

2° La commanderie de Fribourg.

3° Celle de Hiltzkirch.

4° Celle de Rixheim, à laquelle on a réuni les commanderies de Bâle et de Mulhouse.

5° Celle de Rouffach et Guebwiller.

6° Celle d'Andlau, de Strasbourg et de Kaysersberg.

7° Celle de Rohr et Waldstetten.

Ce bailliage était, en 1784, composé de sept commandeurs et de huit chevaliers.

Après la mort de Jean Caspar de Stadion, arrivée en 1641, Léopold Guillaume, archiduc d'Autriche et évêque de Strasbourg, lui succéda dans la place de grand maître de l'ordre Teutonique. Il avait déjà été nommé en

1. [Sur l'ordre Teutonique en Alsace, cfr. BENOIT, *Notes pour servir à l'histoire des ordres militaires en Alsace*, dans la Revue-Lib'in, 1868, p. 407 ; cfr. aussi la *Notice sur la commanderie de Rixheim* de M. Gide, Rixheim, 1897, et surtout celle de M. Th. Walther, *Zur Geschichte des Deutschritter-ordens im Ober-Elsass*, parue en 1898 dans le *Jahrbuch* ... du *Vogesen-Club*.]

1639 adjoint à Jean Caspar de Stadion. Il convoqua, le 17 avril 1662, un chapitre général de l'ordre qui fut à Vienne.[1] Les chevaliers et commandeurs du bailliage d'Alsace, *Elsass Balley* qui y assistèrent, furent : Philippe Albrecht de Berndorff, *landtcomenthur der Balley Elsass und Burgund*, commandeur d'Althausen et de Mayence; Georges Guillaume Thummen de Navenbourg, commandeur de Rouffach et Guebwiller; Eberharde Truchsess de Rheinfelden, commandeur de Mulhouse et Bâle; Beat Segesser de Bruneg, commandeur de Strasbourg, Andlau et Kaysersberg; Henri, baron de Muckenthall; Philippe Albert de Berndorff; Guillaume Ferdinand de Randeck; Georges Christophe Rinck de Baldenstein.[2]

1. DUELLIUS, in *Historia ordinis equitum Teutonicorum*, part. 1, p. 48.
2. Ib., p. 49.

I. ANDLAU (Strasbourg.) [1]

[Cette commanderie remplaça une maison du Temple en 1312 comme on l'a vu plus haut.

Lors du protestantisme le commandeur rompit ses vœux publiquement. Un moment donnés à l'ordre de Saint-Lazare, les biens de cette maison furent ensuite unis à la commanderie de Strasbourg-Kaysersberg.]

[Commandeurs.

1. *Walther*, 1268. (*Urk.-B. der St. Strasburg*, III, p. 3.)
2. *Stubenweg*, 1318. (Ib., p. 271.)
3. *Alex. Charles Joseph baron de Stürtzell de Buchheim*, 1778. (BENOIT.) 1782. (Almanach d'Alsace.)
4. *J. Caspar Frédéric baron de Lerchenfeld*, 1783. (Ib.)
5. *Ant. Fidèle baron de Hornstein de Göffingen*, 1787.]
6. *Tibère Albert comte de Fugger de Weissenhorn*, mort et enterré à Colmar en 1710.] [2]

1. [Il n'y a dans le *Nachlass* qu'une notule insignifiante. — Cfr. BENOIT, op. cit., p. 419.]

2. [*Revue d'Alsace*, 1856, p. 277.]

2. DAHN-ZINSWILLER (Strasbourg.) [1]

Sita prope Osweiler, qui vicus est Hanoicus, duabus leucis a Buxovilla distans.[2] Præceptoria hæc a. 1609 secularisata fuit et unita reditibus Hanoico-Lichtenbergicis.

In archivo Buxovillano extant chartæ sequentes quæ ad ham præceptoriam spectant : Litteræ[3] quibus Eberhardus de Ettendorf fatetur se in Terræ sanctæ subsidium hospitali S. Mariæ Teutonicorum in potestatem religiosi viri Gotfridi s. domus per Alsatiam et Burgundiam gubernatoris, uxoris suæ et liberorum consensu, donavisse curtim suam Dan juxta Osvilre, cum omnibus juribus, anno Domini 1245, mense marcio, indict. 3.

— Vidimus literarum quibus Eberhardus nobilis de Ettendorf ejusque uxor Elizabet contulerunt fratribus domus Teutonicorum de ordine Beatæ Virginis et Terræ sanctæ Iherosolimit. omnia bona sua quæ spectant ad allodium in Dan apud Zintzvilre, pratis, agris, nemoribus, silvis, de voluntate et consensu heredum suorum videl.

1. [Notice de Schœpflin.]

2. SCHŒPFLIN, *Alsatia illustrata*, t. II, p. 226 et 453, dit que la commanderie de Dahn fut fondée en 1368 par Eberhard d'Ettendorff. (Note de Grandidier.)

3. [Publiées par Mone dans la *Zeitschrift f. d. Geschichte d. Oberrheins*, XV, p. 155.]

Friderici, Eberhardi, aliorumque heredum, a. 1246 mense octobris. [1]

Das Vidimus ist de a. 1368.

— Literæ [2] quibus Albertus plebanus de Cinceviler fratribus domus Teutonicorum de ordine B. Mariæ Virginis et Terræ sanctæ Iherosolym. confert omnia bona quæ emerat apud Hosvilre ab abbate et conventu S. Crucis *Busonisville* (Bossendorf) consensu archipresbiteri Johannis de Ulvenheim et quæ spectant ad allodium prædicti abbatis, videl. agris, fratis et nemoribus, a. Domini 1246 mense octobri.

— Vidimus harum literarum de a. 1368.

— Literæ [3] quibus Eberhardus de Ettendorf iisdem fratribus Teutonicis in remediam animæ donat domum quam ædificaverat in allodio Than cum omnibus mobilibus et immobilibus quæ ibi post mortem suam reperientur, a. 1250, in crastino *Quasimodo geniti*.

— Literæ [4] quibus Sigfridus miles de Haltematt castrensis dominorum in Liechtenberg, consensu uxoris suæ Agnetis et liberorum et fratrum, ad curiam quæ vocatur Than, Argent. diocesis, ord. fratrum domus Teuton., in remedium animæ donat omnia bona sua tam perpetua via quam hereditaria quæ habuit apud Hatenmaten, et vineas quæ habuit in monte qui dicitur Bundemim in banno Bruningesheim, excepto uno agro suo apud Lu-

1. [Publiées par Mone dans la *Zeitschrift f. d. Gesch. d. Oberrheins*, XV, p. 156.]

2. [Id., ib.]

3. [Id., ib., p. 157.]

4. [Id., ib., p. 160, où sont encore plusieurs autres pièces concernant la commanderie de Dahn.]

märsburnen, et præter unam curiam suam apud communem stratam in villa Hattenmatt, a. 1255.

— Transactio inter Johannem Ulricum Wutzum etc. dictus Doppeler, et commendatorem fratrum domus Teutonicæ in Than, intuitu bonorum immobilium in villis et bannis Zintzviler, de a. 1292.

3. GUEBWILLER (Bâle.)[1]

[La première mention de cette maison est de 1270, d'après Trouillat (II, p. 196.) Elle fut incendiée en 1444. Au 17e siècle elle fut unie à la commanderie de Rouffach.]

[Commandeurs.

1. *C. Mörlin* (subcommendator), 1299. *(Urk.-B. d. St. Basel,* III, p. 264.)
2. *Niklaus von Beingen,* 1318. *(Urk.-B. d. St. Strasb.,* III. 271.) 1331. (WALTER, op. cit., p. 22.)
3. *Albrecht von Göcph,* 1386. (Ib.)
4. *Johannes von Gerstungen,* 1394. (Ib.)
5. *Julius Volker von Freyberg,* 1606 et 1608. (Ib.)
6. *J. Eithel von Neunegen,* 1613. (Ib.)]

1. [Le *Nachlass* ne contient qu'une note insignifiante de 3 lignes.]

4. KAYSERSBERG (Bâle.) [1]

[D'abord située à Sigolsheim, cette commanderie fut transportée en 1293 à Kaysersberg. L'église était dédiée à S. Sébastien. A partir de 1480 il n'y eut plus de commandeur, mais un simple receveur. Plus tard les biens furent unis aux maisons de Rouffach, de Strasbourg et enfin d'Andlau.]

[Commandeurs.

1. *Petrus von Strasburg*, 1331. (WALTER, p. 19.)]
2. *Wernher Dunebolder*, 1318. (*Urk.-B. d. St. Strasb.*, III, 271.)]

1. [Notule de Grandidier du même genre. — Cfr. WALTER, op. cit., p. 18.]

5 RIXHEIM-MULHOUSE (Bâle.)[1]

Le commandeur de Bâle et de Mulhouse fait sa résidence dans le village de Rixheim, situé dans le bailliage de Landser.

Dès le règne de l'empereur Rodolphe, la commanderie de l'ordre Teutonique existait à Mulhouse ; elle y a encore aujourd'hui son hôtel. Les Suédois s'emparèrent de ses biens en 1634 malgré la ville. Le roi Louis XIV en avait accordé les revenus en 1685 à l'ordre de Saint-Lazare qui n'en jouit que pendant quelque temps.[2]

Le commandeur de Rixheim est collateur des cures de Knöringen, Luemschwiller, Nieder-Steinbronn, Rixheim et Hagenbach.

En 1662, Eberhard Truchsess de Rheinfelden était commandeur de Mulhouse et Bâle.

Cél. Octav. baron de Kempf d'Angrett est aujourd'hui commandeur de Bâle, Rixheim et Mulhouse.

[Commandeurs.[3]

1. *Berthold*, 1291.
2. *Peter Pfaff*,[4] 1293, 1295.

1. [Cfr. les ouvrages cités de M. Gide avec le correctif de l'*Express* du 15 octobre 1897, et de M. Walter, p. 26.]
2. *Alsatia illustr.*, II, p. 422.
3. [Nous reproduisons la liste de M. Walter, quelque peu complétée.]
4. [Pfaffe, dans le *Cartulaire de Mulhouse*, I, 95.]

3. *Eingilwardos*, 1298.
4. *Bruno Werner*, 1299.
5. *Johans von Werde*, 1318. (*Urk.-B. d. St. Strasb.*, III, 270.)
6. *Anderlin von Herenkein*, 1331.
7. *Jakob von Reinach*, 1350, 1352.
8. *Ulr. de Radolzdorf*, 1357. (*Express* du 15 octobre 1897, article de M. J. Lutz, d'après les Archives de Mulhouse, dit l'auteur.)
9. *Hermann von Rotenstein*, 1362.
10. *Berthold von Wessenberg*, 1370.
11. *Ulrich von Ratolsdorf*, 1372.
12. *Konrad von Steinphen*, 1379.
13. *Eberhard von Königeck*, 1386.
14. *Etienne Ströwin*, 1400. (*Express.*)
15. *Henmann von Biederich*, 1401, 1402.
16. *Johannes von Nollingen*, 1400, 1411.
17. *Franz von Arlesheim*, 1416.
18. *Johann von Schöll*, 1420, 1424.
19. *Petrus von Hirzbach*, 1427, 1426.
20. *Panthaleon von Heideck*, 1435.
21. *Truchsess von Rheinfelden*, zwischen 1420 und 1445.
22. (?) *von Hornlingen*, zwischen 1420 u. 1445.
23. *Burchard von Tierberg*, 1440. 1442.
24. *Eberhard von Stetten*, 1446.
25. *Johann Sattler von Frankfurt*, 1447, 1450.
26. *Hans Rudolf Elhart*, 1457. [1] 1483.
27. *Rudolf von Hohenratberg*, 1462.
28. *Rudolf von Friesingen*, 1469.
29. *Georg von Werdenstein*, 1474.
30. *Georg von Homburg*, 1491, 1498.
31. *Rudolf von Andlau*, 1499.
32. *Johann von Offenburg*, 1502.
33. *Hans Sebastian von Stetten*, 1510, 1517.
34. *Georg von Andlau*, 1520, 1527.
35. *Jean Scholle*, 1524. (*Express.*)
36. *Hans Heinrich von Prasburg*, 1529.
37. *Johann Bartlome von Stadion*, 1537, † 1540.
38. *Franz von Friedingen*, 1547, † 1549.
39. *Bernardt de Rodt*, 1550. (*Express.*)

1. [En 1465 et 1468, *Cartul. de Mulhouse*, II, p. 214 et III, 284.]

40. *Rieger de Westernach*, 1553. (lb.)
41. *Dietrich von Heyden*, 1554.
42. *Jakob von Hertenstein*, 1565.
43. *Georges de Gemmingen*, 1576-78. *(Express.)*
44. *Hans Christof von Römerstall*, 1568, 1572.
45. *Georges Heinrich von Andlau*, 1572, 1574.
46. *Georges von Gemmingen*, 1575, 1578.
47. *Sigmund von Reinach*, 1585. (1562 in Gebweiler.)
48. *Joachim von Bubendorf*, 1594, 1599.
49. *Konrad von Laubenberg (Laufenberg)*, 1606, 1608.
50. *Hans Christof von Bernhausen*, 1610, 1614.
51. *Jakob von Hornstein*, kurz vor 1620.
52. *Hans Jakob von Stein*, 1620-29.
53. *Philipp Albrecht von Berndorf*, 1630-56.
54. *Nicolas de Diesbach*, 1633-50. *(Express.)*
55. *Eberhard Truchsess von Rheinfelden*, 1656-83.
56. *Melchior Friedrich von Grandmont*, 1685.
57. *Baron von Reinach*, 1698.
58. *Karl Anton von Pfirt*, 1699-1723.
59. *Ignatius von Roll*, 1723-28.
60. *Philipp Anton Joseph von Frohberg*, 1729-34.
61. *Baron von Schauenburg*, 1745-56.
62. *Baron von Rambschwag*, 1759-64.
63. *Cölestin Octavius von Kempf von Angreth*, 1764-96.]

6. ROUFFACH-SUNDHEIM (Bâle.) [1]

Il y a à Rouffach une commanderie de l'ordre Teutonique qui fut transférée dans cette ville, pour plus grande sûreté, du village de Sundheim qui en était voisin et est aujourd'hui détruit, où l'on voit encore les restes de l'ancienne église qui était sous l'invocation de S.-Etienne.[2]

Cette commanderie était situé à mille pas de la ville de Rouffach, près de la chaussée qui conduit à Isenheim. Il en est fait mention pour la première fois[3] dans une charte d'échange de Henri, évêque de Constance, de l'an 1239, où l'on lit : *Bertholdus de Sundheim commendator ordinis Teutonicorum.* On ignore le temps de la destruction du village de Sundheim et de la translation de la commanderie à Rouffach.

En 1662, Georges Guillaume Thummen de Navenburg était commandeur de Rouffach et de Guebwiller.

Dans le temps des guerres du XVII[e] siècle, le roi saisit les revenus de la commanderie de Rouffach, parce que ses commandeurs étaient engagés dans le service de l'empereur.

1. [Cfr. surtout WALTER, op. cit., p. 10.]

2. Le village de Fessenheim en Haute-Alsace appartient à l'ordre Teutonique.

3. [Déjà en 1234, d'après *Strasb. Urk.-B.*, I, p. 190.]

Chrétien Frédéric Philippe, baron de Truchsess-Rheinfelden, est aujourd'hui commandeur des deux commanderies réunies de Rouffach et Guebwiller.

[Commandeurs.[1]

1. *Gottfried,* 1231.
2. *Johannes,* 1282.
3. *Rüdolff,* 1293. (*Basl. Urk.-Buch,* III, p. 74.)
4. *Rüdolf Kückelin,* 1296 (probablement le même.) (Ib., p. 157.)[2]
5. *Zur Tauben (?),* 1312.
6. *Hug Riplin,*[3] 1318. (*Urk.-B. der St. Strasb.* III, 271.)
7. *Konrad von Sigolsheim,* 1331, 1332.
8. *Ludwig von Bolsenheim,* 1375.
9. *Berthold von Wessenberg,* 1384, 1386.
10. *Albrecht Karle,* 1394.
11. *Rudolf von Ambach,* zwischen 1400-1442.
12. *Imbar von Spiegelberg.* (Id.)
13. *Ulrich Sonnenbaum.* (Id.)
14. *Hans Bernhardt Surgandt.*[4] (Id.)
15. *Kaspar von Merkhing,* 1442, 1444.
16. *Rudolf Elhart,* 1468.
17. *Sigmund von Hornstein,* 1537.
18. *Diebold von Rambschwag,* 1554, 1560.
19. *Balthasar von Andlau,* 1572. † 1576.
20. *Sigmund von Reinach,* 1579.
21. *Hans Jakob Bruch von Weynadten,* 1587.
22. *Heinrich von Altendorf,* 1589.
23. *Hans Heinreich von Schinen.* 1591. 1600.
24. *Wilhelm von Weittingen,* 1607. † 1609.
25. *Heinrich Schenk von Castell,* 1618, 1625.
26. *Hans Wernhardt Hundtbiss von Waltrambs,* 1626, 1627.
27. *Georg Wilhelm Thun von Neuenburg,* 1638. † 1662.

1. [Je reproduis à peu près la liste de M. Walter.]
2. [Non mentionné par M. Walter.]
3. [Id.]
4. [En 1437, d'après SCHMIDT, *Hist. littéraire,* II, 54.]

28. *Christof Rink von Baldenstein*, 1667.
29. *Heinrich Freiherr von Muggenthal*, 1667, 1670.
30. *Melchior Heinrich von Grandmont*, 1667, 1670.
31. *Georg Friedrich Stirzel von Bucheim*, 1698, 1709.
32. *Johann Caspar von Pfirt*, 1714. † 1716.
33. *Johann Sebastian Vogt von Altensommerau u. Presburg*, 1717-23.
34. *Friedrich von Baden*, 1723-26.
35. *Friedrich von Schönau*, 1726-31.
36. *Wilhelm Jakob von Breitenlandenberg*, 1731-51.
37. *Johann Baptist von Eptingen*, 1751-57.
38. *Alex. Joseph Stirzel von Bucheim*, 1757. [1]
39. *Nicol. Fr. Charles Fridolin baron de Schœnau*, 1783-85. (Almanachs d'Alsace.)
40. *Fréd. Truchsess de Rheinfelden*, 1787. (Ib.) 1791. (WALTER.)

1. [M. Walter le fait commandeur jusqu'en 1789, et Truchsess à partir de cette date : je préfère suivre les Almanachs d'Oberlin, document contemporain.]

7. STRASBOURG. [1]

La maison teutonique, située près de Sainte-Aurélie, fut fondée en 1286[2] par les nobles de Blumenau qui firent présent à cet ordre de leur maison et la dotèrent de leurs biens. Ils y bâtirent une église en l'honneur de la Sainte Vierge et de S. Georges.

En 1633 la maison et l'église de l'ordre Teutonique furent démolis avec les maisons voisines pour les fortifications de la ville, et on accorda pour logement au commandeur le doyenné de S.-Pierre-le-Jeune où demeura le receveur dudit ordre jusqu'au rétablissement de la religion catholique.

On prétend que où était autrefois la maison teutonique se trouvait le palais de Kœnigshoven. D'autres disent qu'il était située dans l'emplacement du cimetière de S.-Gal.[3]

Le commandeur de l'ordre Teutonique était tiré de la noblesse de la Basse-Alsace. On trouve dans les anciens

1. [Stoffel signale un « *frater Heimo*, » commandeur teutonique à *Soultz* en 1250. C'est la seule mention de cette maison qui l'on connaisse : elle fit sans doute place à la commanderie de S.-Jean dont il a été question plus haut. (Cfr. M. WALTER, op. cit, p. 9.)]

2. Ex ms. codice Chronici Kœnigshoviani : « Der Dütschen Herren Huss ward gestiftet von den Dütschen Herren noch Gottesgeburte M.CC.LXXX.VI. »

3. Voyez Silbermann, p. 53 et 54.

registres de l'ordre, parmi les chevaliers, des Andlau, Bock, Flachsland, Gayling, Kempff d'Angrett, Breiten-Landenberg, Landsberg, Lucelbourg, Schauenbourg, Truchsess de Rheinfelden . . . etc. . . .

Commandeurs.

1. [*Albrecht*, 1304. (*Strassb. Urk.-B.*, II, p. 202.)
2. *Johans*, 1318. (Ib., III, p. 270.)]
3. *Johan von Prüssen*, der commenthur zu der teutschen Hauses, en 1397.
4. *Fr. Wilhelmus Nusseman*, commendator domus ord. teutonic. Argent., en 1406.
5. *Bruder Erhart*, en 1412.
6. *Br. Ludwig Cuntzler*, en . . .
7. [*Meinrad zu Rhein*, 1649. (*Généalogie de la famille zu Rhein*, dans le Bulletin du Musée historique de Mulhouse.)]

8. WISSEMBOURG (Spire.)

La commanderie de l'ordre Teutonique à Wissembourg, dite *Cammer-commenthurey*, qui jouissait autrefois du droit d'asile, rebâtie au milieu de notre siècle, n'a pas un commandeur particulier, mais est administrée par la chambre du grand maître. On trouve l'histoire de cette commanderie dans les *Acta academiæ Mannheimensis.*[1]

A cette commanderie appartient le village de Rietsch, situé près de Wissembourg, qui lui fut vendu, avec son château, en 1571 par Emichon, comte de Linange.[2]

La commanderie de Wissembourg est collatrice des cures de Rultzheim et Riedseltz.

1. Tome II, p 16 et seq. [Cfr. aussi RHEINWALD, l'*abbaye de Wissembourg*, p. 91.]

2. *Als. illustr.*, II, p. 268.

II.

BÉGHARDS & BÉGUINES

BÉGHARDS ET BÉGUINES[1]

Les Béghards et Béguines étaient certaines personnes qui sur la fin du XIII^e^ siècle commencèrent à s'associer, d'abord dans les Pays-Bas d'où ils se répandirent dans la suite en Allemagne. On appelait les hommes *bégards*, *fraticelles*, *loll* ou *noll-bruder* ; les femmes se nommaient *béguines* ou *béguttes*.

On a écrit diversement sur leur doctrine et leur conduite. Selon les uns les Béghards, sans faire un corps particulier, ne suivaient aucune règle ; que cependant ils avaient un habillement différent, les Béghards un habit gris, les Béguines un manteau blanc; qu'ils ne se mariaient pas et menaient une vie chaste et pauvre, demandant leur pain ; qu'ils demeuraient dans des maisons séparées qu'on connaissait par des croix qui étaient à leurs portes. Selon d'autres quelques-uns menaient une vie régulière, mais

1. [Le *Nachlass* contient en outre diverses notes, non rédigées, sur les Béghards et les Béguines. De plus une notice latine de Schœpflin et une en allemand à lui envoyée. — Sur les Béguines en général cfr. LAUR. DE MOSHEIM, *De beghardis et beguinabus*, Lipsiæ, 1790, in-8° ; abbé PANY, *Les recluseries*, Lyon, Briday, 1875 ; L. LEGRAND, *Les Béguines de Paris*, 1893, in-8° ; BASEDOW, *Die Inclusen in Deutschland* . . . Heidelberg, 1895, où, p. 2!, il est quelque peu question de celles d'Alsace.]

que d'autres s'abandonnaient à mille désordres, même qu'il s'en trouvait entr'eux qui enseignaient des erreurs contraires à l'Eglise romaine; qu'ils disaient entr'autres que l'homme peut parvenir à une telle perfection qu'il ne pouvait plus pécher; que par conséquent il n'était pas obligé de jeûner et de prier, que tout ce qu'il commettait par les sens n'était pas péché par rapport à la perfection de l'esprit qui ne s'y adonnait pas. Les papes et les conciles[1] condamnèrent souvent leur doctrine; mais ils furent souvent soutenus par les Cordeliers et les Franciscains parce qu'ils avaient embrassé le tiers-ordre de S.François.

Quelques écrivains ont prétendus que les Béguines doivent leur origine à sainte Begghe qui mourut sur la fin du VII[e] siècle et qui fut fondatrice des chanoinesses d'Andenne. Mais Pierre Cöens, chanoine de la cathédrale d'Anvers apporte[2] plusieurs raisons pour prouver le contraire. Rikel d'Orbeck[3] semble être du sentiment de ceux qui en attribuent la fondation à sainte Begghe.

Selon d'autres[4] elles doivent leur origine à Lambert le Bègue qui mourut à Liège en 1177, et le nom de Béguines leur aurait été donné par rapport à lui, à cause qu'il bégayait.

Il n'y a presque point de ville dans les Pays-Bas où il n'y ait de béguinage, et nonobstant le changement de

1. Le concile de Vienne condamna leurs erreurs en 1311 et abolit l'état des Béguines comme suspect.

Le fameux Tauler fait un portrait affreux des Béghards. (Serm. 2. in Dom. I Quadr.)

Voyez Bossuet, *Instructions sur les états d'oraison*, liv. I.

2. In *Disquis. histor. de orig. beghinarum*, imprimée en 1629.

3. In *Historia Beghinarum Belgii*, impr. à Louvain en 1631.

4. FLEURY, *Hist. ecclés.*, t. XV, l. 72; HÉLYOT, *Hist. des ordres mon.*, VIII, p. 3.

religion qui s'est fait à Amsterdam, il y en a un fort beau dans cette ville où il y a environ 130 Béguines. Elles y ont un cloître assez grand qui peut contenir aisément 1200 personnes.[1] Ces sortes du Béguinages comprennent plusieurs maisons renfermées dans un même enclos avec une ou plusieurs églises, selon le nombre des Béguines.[2] Le béguinage de Malines est le plus beau de toute la Flandre : il y a ordinairement 15 ou 1600 Béguines, sans compter les pensionnaires.[3]

1. MISON, *Voyage d'Italie*, II, lettre 3.

2. HÉLYOT, p. 5.

2. Ib., p. 6. C'est de ces béguinages que nous viennent les plus belles dentelles qui sortent de ce pays-là.

BÉGUINAGES DE STRASBOURG.[1]

Gebwiller dit[2] « In Strasburgo est præficarum quas *beguttas* dicunt, magna caterva, quæ votis nescio quibus est etiam irretita. »

Sous l'évèque Henri de Staleck [† 1260] on vit encore paraître des béguinages dont le nombre s'augmenta tellement qu'en moins de 200 ans il s'en établit plus de 56 différents dans la ville de Strasbourg. Les femmes et filles de condition érigèrent en 1252 une commnunauté de ce genre sous le nom de Sainte-Barbe. Elles adoptèrent la règle de S.-François. La première supérieure fut *Catherine de Wangen*, et les Béguines qui la commencèrent avec elles furent Elisabeth de Wangen, Amélie de Straus,

1. [Ce sont les seuls desquels il y ait une note dans le *Nachlass*. Sur ces maisons de Strasbourg, cfr. encore SCHMIDT, *Die Strassburger Beginenhäuser*, Alsatia de Stœber, 1858, p. 149 ; l'*Hist. de S.-Thomas* du même auteur. p. 168, et encore sa *Notice sur les Dominicains*, p. 176 ; SCHICKELÉ, *Béguinages et hospices du Vieux Strasbourg*, dans la Revue-Delsor, 1889, p 722.

Sur les Béguines de *Colmar* (le *Wolfes convente)* cfr. aux A. H. A., f. des Domin., A, 4-6); — sur celles de *Hœgen* (Basse-Alsace) un article de D. Fischer, dans la *Feuille du Samedi*, de 1868 ; — de *Haguenau*, GUERBER, *Hist. de Haguenau*, II, 171 ; — de *Landau*, REMLING, II, 295 ; — de *Michelfeld*, la Revue-Liblin de 1860, p. 357 ; — d'*Obernai*, SCHMIDT, *Not. sur les Dom. de Strasbourg*, p. 210 ; — de *Ribeauvillé*. Revue-Liblin, 1892, p. 241 et 15 chartes, de 1352 à 1502, aux A. H. A.]

2. *Panegyr. Carolina*, a. 1521, p. 35.

Aurélie d'Ingweiller, Marguerite de Stadt, Anne de Landau, Madeleine de Strasberg, Cunégonde de Wantzenau, etc. . . .

1. *Swestren des Gotteshuss zu der Spitzen beginen*, en 1447.
2. *Die Closnerinn in S. Niclaus capell in dem Giessen*, en 1419, 1460, 1461 et 1406. Jungffrau *Gertrud Kybesserin*, die meisterin der Closnerinen S. Niclai, en 1463 et 1465. Gebwiler parle de ce béguinage in *Panegyris Carolina.*[1] Juncfrowe *Anne* in der Klosen in dem Giessen, dans un acte de 1428.
3. *Die Clossnerinn zu S. Andres Clossen*, en 1414 et 1423.
4. *Closnerinn zur Rothenkirch*, en 1271. *Nesa*, magistra inclusorii S. Lenæ en 1365 et 1398.
5. *Die geistliche Frauen zu Wittich*, en 1420.
6. *Das Beginenhauss zur Kappen*, in ms. der geheimer Ketzer Schul, fol. 7.
7. *Die Frowen in der Samenung zum Turne*[2] en 1420, 1421, 1422, 1428. Ce béguinage était dans la rue des orfèvres, dans la maison qu'occupe le maître d'école du Temple neuf.
8. *Sorores existentes in domo dicta zu dem Heilgengeiste in Selosen gesselin . . . Beginen in des Heiligengeistes gotshuss . . . Sorores in domo S. Spiritus*, sont rappelées dans le Nécrologe de Sainte-Aurélie.
9. *Swestern in der von Schaftolsheim Gotshus*, en 1419, dans la rue de Sainte-Elisabeth.
10. *Swestern in dem Gotshus zum Adeler*, en 1419.
11. *Swestern in der Wüsten Gotshus*, en 1419.
12. *Frauen zu der Schüren* (Nécrologe de Sainte-Aurélie.) *Swester in Gotshuse zur Schüren*, en 1421 et 1427.
13. *Das Gotshuss am Hohensteg*, en 1424.
14. *Swester Kathrin von Sultz*, die meisterin, und die Beginen *in dinen Blenckin Gotshus*, en 1421. Schwester in *den Blencken Gotshuse* en 1419. En 1423.
15. *Beginenhauss zum Bild.* (Livre salique de S.-Thomas.)
16. *Beginæ domus dicte zum Wolff, in der Smidegas.* (Ib.)
17. *Swester in der Gürtlerin Gotshuss*, en 1421 et 1427,

1. *Panegyr. Carolina*, a. 1521, p. 55.
2. [*Zum Thurm*, d'après *Basl. Urk.-B.*, II, p. 106, en 1276.]

18. *Swestern uf S. Michels Bühel*, en 1426 et 1426.
19. *Swestern in Gotshuse unter den Kürsenern*, en 1424. *Beginenhus genant der von Kageneck Gottshuss under Kursneren gegen der capellen S. Walpurg*, en 1421.
20. *Gottshauss der von rosscher in Stadelgass* en un ms. *Der geheimen Ketzer Schul*, fol. 6.
21. *Swestern in der Samenung zu dem von Offenburg*, en 1498. *Collegium zu von Offenburg*, en 1422, 1468 et 1471. Ce béguinage était situé près du poèle de la Moresse. Les loix fondamentales de ce béguinage furent données en 1276.
22. *Samelung zu von Innenheim*, en 1421 et 1471. *Collegium zu dem Innenheim.* (Nécrologe de S.-Aurélie.)
23. *Gotshuse in Spitzengasse,* en 1424.
24. *Gotshuse des Kettenersˇ* (L. salique de S.-Thomas.)
25. *Beginen in Crigesgasse.*
26. *Schwesteren des Hertzogen Gotshuss.*
27. *Magistra. et sorores Beguinarum dictæ des Spiegels Gotteshus.*
28. *Swester in des Merswins Gotshus.*
29. *Wetzels Gotshauss am Weinmarke*, en 1503.
30. *Gotshaus in Sluche.*
31. *Schw. der Rebestocke Gotshus in Leymengasse*, en 1394 et 1473.
32. *Gotshuss zum Riet.*
33. *Begine zu der Kugelen*, en 1420.
34. *Gotshus zu der Mügen.*
35. *Sw. in Bischoffs Gotshus.*
36. *Sw. von Rufach Gotzhus, am gebrandten Eck*, en 1422 et 1421.
37. *Sw. in der Spörlerin Gotshuss.*
38. *Sw. in das Judenbretters Gotshus*, en 1425 et 1544, sur le marché aux vins.
39. *Sw. in der von Sesselsheim Gotshuss*, en 1415, 1420, 1425 et 1428.
40. *Beginen in des Schouben Gotshus*, en 1424.
41. *Collegium zu dem Erneste.*
42. *Beginne S. Jacobi in foro vivario.* (Neuhausen, in Delineat. status eccles. Argent., p. 9.) Elles sont aussi nommées *die Swestern des driten regul am Weinmark.*
43. *Samlung zu S. Barblen*, près de la chapelle de Ste-Barbe.
44. *Swestern in dem Gotshuss zu dem Nussbaum in dem Tommenloch*, en 1427.
45. *Sw. zum elende Creutz.*
46. *Sw. im Rosengarten.*
47. *Gotshuss zum Tribel.*

48. *Sw. auf dem Fronhoff* près de la chapelle de S.-Ulric.
49. *Sw. in der Leppin Gotshus*, en 1426.
50. *Beginnen in Horgass*, en 1419.
51. *Sw. in der Mosunger Gotshuss*, en 1421.
52. *Beginnen in des Hüfelis Gotshus.*
53. *Klosnerin S. Gallen*, en 1418.
54. *Reimboldins Gottshaus unter der Küssener.*
55. *Stampfs-Gotteshauss in Horgiesergassen.*
56. *Der Vögtere Gotteshauss in Horgiesergassen.*
57. *Vehen Gottshauss, im Stampfsgassen.*
58. *Kettener Gottshauss bey S. Thomman.*
59. *Sorores uss der grossen Eyngang*, sont souvent nommées dans le livre des anniversaires de la paroisse de S.-Laurent.
60. *Samlung zum Thurn*, en 1390 et 1415, dans la rue des orfèvres, vis-à-vis le Temple neuf.
61. *Samlung zu der dritten regul*, dans la Höllen-gass.
62. *Beginen in der Kerggass*, auj. Linssenfelsengässlein, dans la grande rue, en 1256.
63. *Les Béguines du Rinderhütergraben*, en 1465.

Lettre[1] *ou bulle du pape Jean XXII à Jean I, évêque de Strasbourg, de l'année 1321 touchant les Béguines*, dont extrait:

Il y est dit qu'on avait lu en plein consistoire les lettres que l'évêque Jean avait adressées au pape et aux cardinaux : les lettres de l'évêque Jean portaient qu'il y avait dans son diocèse de Strasbourg et dans plusieurs parties de l'Allemagne une grande quantité de femmes nommées béguines, qui se distinguant par un habillement particulier et une façon de vivre assez étrange, se piquaient de renoncer à tous leurs biens, couraient le pays, s'étaient

1. [Cfr. *Oeuvres inédites*, IV, p. 99. — Cette pièce se trouve en entier dans LUNIG, *Spic. eccl. contin.*, I, p. 710.]

soustraites à l'obéissance due à leurs évèques, s'abandonnaient à plusieurs désordres et enseignaient des erreurs sur la doctrine de la Sainte Trinité, des sacrements, des articles de foi, et de la soumission à l'Eglise, et que lesdites béguines étaient entretenues dans leur audace par des bégards, se nommant les uns et les autres frères ou sœurs du libre esprit et de la pauvreté volontaire. Les lettres de l'évêque ajoutaient qu'il ne fallait pas confondre ces béguines, évidemment tachées d'erreurs criminelles, avec celles qui menant une vie exemplaire, soumises à leurs légitimes pasteurs, faisaient vœu de chasteté et vivaient ainsi ou chez leurs parents ou dans des maisons particulières pour ce fondées ; que ces dernières étaient en Allemagne au nombre de deux cents mille, et étaient de tous les différents états. L'évêque de Strasbourg fait encore remarquer au pape que sur une constitution précédente émanée du S.-Siège, plusieurs évêques et curés, ne sachant distinguer les vraies béguines d'avec celles que le concile de Vienne avait justement condamnées, chassaient les unes et les autres indifféremment de leurs diocèses et de leurs paroisses, obligeant même les femmes recluses, qui depuis plus de cinquante ans faisaient l'édification du peuple, de quitter leur couvent et de reprendre l'habit séculier. Sur quoi l'évêque Jean prie le pape de modifier la constitution précédente et de règler la conduite qu'il devait tenir à ce sujet dans son diocèse de Strasbourg.

Le pape répond à l'évêque qu'il ne prétend pas entendre dans sa constitution les vraies béguines dont il lui fait l'éloge, voulant qu'elle n'ait lieu que sur celles qui enseignaient des erreurs ; il défend à tous de les molester et de les obliger à reprendre l'habit séculier, exhor-

tant cependant l'évêque de Strasbourg à entretenir parmi celles de la ville et de son diocèse cette piété, cette candeur et ce véritable éloignement du monde qui leur avait attiré son zèle épiscopal à les conserver.

Geiler désapprouvait fortement dans ses sermons les béguines de son temps. C'étaient la plupart des jeunes filles qui servaient les malades de la ville, ce qui donnait occasion à plusieurs désordres de la part de ces béguines dans les maisons où elles entraient. Il veut que ces gardes-malades ayent soixante ou au moins quarante ans. [1]

1. Voyez l'extrait de Sermons de Geiler imprimés en 1517 et recueillis par Jean Paulinus, de l'ordre des Déchaux, fol. XI.

III.

ANNALES MURBACENSES

ANNALES MURBACENSES

[Dans son très précieux volume de *Pièces justificatives de l'Histoire d'Alsace*, deuxième partie,[1] Grandidier a publié, sous le titre de *Notitia fundationis et primorum abbatum Murbacensis Abbatiæ ad seculum usque decimum tertium*, ce que l'on peut appeler plus exactement les *Annales de Murbach.*[2] Ces fragments, comme le dit l'histo-

1. Ce que l'on appelle communément le tome IIe de l'*Histoire d'Alsace* et qui ne comprend en réalité que les pièces justificatives (titres 425 à 637) de ce volume, lequel ne parut jamais. Ce deuxième volume est d'une extrême rareté. La *Notitia* en question est le titre 435, p. LXXI à LXXV.

2. Comme l'on sait, des Annales de Murbach plus anciennes (antérieures au Xe siècle) ont existé, que récemment les *Monumenta Germaniæ* ont publiées sous les titres divers d'*Annales Laureshamenses, Alemanici, Guelferbytani* (Scriptores I, p. 19 et seq.) Voici ce qu'en dit Grandidier dans une note inédite qui renseigne assez bien (voir cependant la préface de Pertz, et surtout HEIGEL, *Über die aus den ältesten Murbacher Annalen abgeleiteten Quellen*, dans les *Forschung. z. deutschen Geschichte*, V, 1865, p. 399) sur l'auteur de ces anciennes Annales :

« L'abbaye de Murbach nous offre au VIIIe siècle un annaliste estimable à la vérité par son ancienneté, mais qui l'est moins par sa brièveté et son mauvais style. Marquard Freher, qui découvrit ces Annales dans l'abbaye de S.-Nazaire de Laurisheim, les publia le premier en 1618, édition suivie par Duchesne. Struvius les a depuis publiées plus amplement d'après un mss. de la bibliothèque de Wolffenbüttel. Les uns et les autres, ainsi que Dom Rivet, tome IV, p. 179, les regarde comme l'ouvrage d'une moine de Laurisheim. Mais l'attention qu'il a de marquer la mort et la bénédiction des quatre pre-

rien alsacien, tirés « *ex antiquis dictæ Abbatiæ membranis*, » lui furent communiqués par son infatigable pourvoyeur de documents, le général de Zurlauben, lequel, toujours d'après Grandidier,[1] les avait tirés de copies faites en 1705[2] par des Mauristes de passage en Alsace.

Grandidier, qui à ce moment pouvait espérer continuer son important ouvrage, — il n'avait que 35 ans

miers abbés de Murbach prouve qu'on doit l'attribuer à un religieux de cette abbaye.

Cet auteur vivait sur la fin du VIII^e^ siècle. Son ouvrage commence à l'an 707 et finit à l'an 790. L'objet principal qu'il parait s'y être proposé est de marquer, outre les évènements domestiques de son abbaye, les exploits militaires des princes qui ont gouverné la monarchie pendant l'espace de temps qu'il a entrepris de parcourir. C'est pourquoi sur les années où il ne s'est rien passé en ce genre, il se borne à dire que les Français furent ces années là en paix. Il ne laisse pas cependant de faire mention de la mort de ces princes, de celle de quelques papes, et du voyage que quelques-uns de ces derniers firent en France. Il parle aussi de Walaus et de Baldobert, évêques de Bâle. Il s'accorde assez bien avec les autres annalistes pour les époques des principaux évènements, excepté qu'il place en 751 le commencement du règne de Pépin et en 753 la mort de S. Boniface, archevêque de Mayence. Il s'est trompé sur ce dernier fait : mais il tient sur le premier un juste milieu entre les autres annalistes, qui le mettent en 750 ou 752. » (Archives de Carlsruhe, *Nachlass-Grandidier*, XI, 14.)

1. « Ex his membranis hodie neglectis, dispersis et forte depertitis sua excerpserunt in ipsa abbatia Murbacensi anno 1705 quidam congregationi S. Mauri benedictini, quorum notamina servantur Parisiis in regiæ S. Germani a Pratis abbatiæ bibliotheca. Eodem notamina descripsit communicavitque nobis indefessus rei litteriæ amicorumque suorum fautor perillustris baro de Zurlauben jam sæpe laudatus, nunquamque satis laudandus. » *Pièces justif.*, p. LXXIV, note *a*.

2. Cette date est, croyons-nous, erronée. Au moins n'avons-nous trouvé nulle part trace d'une visite de Mauristes à Murbach en 1705. Mabillon y passa en 1696. (Cfr. *Diarium de Murbach*, p. 16) et Martène et Durand en 1708. (Cfr. le récit de leur voyage, II, p. 138.) Ce sont ces derniers, je pense, qui prirent les notes trouvées par Zurlauben et que j'ai inutilement jusqu'ici cherchées à la Bibliothèque nationale. — Peut-être est-ce Dom Alliot qui copia ces documents à Murbach pour les envoyer à Mabillon. Nous savons en effet par une lettre inédite (que nous publierons en temps et lieu) que l'abbé de Moyenmoutier circula en Alsace vers cette époque.

lorsqu'il mourut l'année suivante, — arrêta au 30e abbé de Murbach, et à la date de 1216, la publication de ce document, remettant la suite à plus tard : « *Reliqua dabimus suo loco et tempore.* »[1] C'est cette suite inédite que nous allons publier, après avoir reproduit cependant la première partie,[2] qu'à cause de la rareté insigne du livre où elle a été imprimée on peut aussi regarder comme inédite.

Enfin, pour compléter ces fragments conservés par Grandidier, nous éditerons pour la première fois un document qui se trouve sur le feuillet de garde d'un manuscrit[3] de la bibliothèque de Colmar. Chose curieuse! sauf les quelques lignes du commencement, ce document correspond précisement à cette seconde partie du manuscrit Zurlauben-Grandidier et vient ainsi en corroborer l'authenticité. Evidemment le bénédictin de Murbach qui remplissait cette grande feuille de parchemin avait sous les yeux les mêmes documents originaux qu'examinèrent les Maucristes du 17e siècle et probablement une sorte de chronique, aujourd'hui perdue, de cette célèbre abbaye.

De cette même source commune sortent aussi, à n'en point douter, les fragments publiées en 1883 par M. de Liebenau dans l'*Anzeiger für Schweizerische Geschichte*,[4] aussi d'après une copie envoyée par l'infatigable

1. Op. cit., p. LXXIV, note *ss*.

2. Nous la reproduirons en plus petits caractères que les parties absolument inédites de notre travail et d'après l'exemplaire même de Grandidier, *corrigé et annoté de sa main*, et qui nous a été communiqué par notre savant maître et ami, M. le chanoine Dacheux.

3. N° 129, premier volume d'une Bible latine du XIIe siècle. (Cfr. le *Bibliographe moderne*, tome I, 1897, p. 213,) ou mes *Manuscrits des anciennes maisons religieuses d'Alsace*, p. 16.)

4. XIV Jahrgang, neue Folge, N° 4, p. 167 à 176. — Il y a un tirage à part de cet article.

Zurlauben au « *Cartelmeister* Felix de Balthazar de Lucerne » m'écrit M. de Liebenau.[1] En tète de sa publication le savant archiviste de Lucerne émet l'hypothèse que ces fragments ont été rédigés par Sigismond Meisterlin, hypothèse fondée sur ce que ces fragments s'arrêtent à l'époque où ce célèbre humaniste se trouvait à Murbach et sur les détails plus circonstanciés qu'il nous donne sur l'abbé Barthélemy d'Andlau.[2]

Pour nous résumer, nous allons donc publier :

1° la *Notitia* des *Pièces justificatives* de l'*Histoire d'Alsace*.

2° la suite inédite de la *Notitia*, d'après la copie de Grandidier.[3]

3° le fragment d'annales de la bible de Colmar, également imprimé pour la première fois.]

1. Pour certains endroits que nous indiquerons, ces *Annales* de M. de Liebenau correspondent à celles, publiées par Grandidier, *fast wörtlich*, comme il le dit ; et aussi à celles que nous publions pour la première fois. — Ce texte se trouve aussi dans le manuscrit 4 de Zurlauben à Aarau, folio 7 et seq.

2. De ce fait que Sigismond Meisterlin a probablement rédigé ces Annales et que le ms. 45 de la bibliothèque de Colmar lui est aussi attribué, Wattenbach et Potast ont conclu par erreur que les *Annales* de M. de Liebenau étaient extraites de ce ms. 45, ce qui n'est pas. Cfr. le *Bibliographe moderne*. ib., p. 211, note 3.

3. Du Nachlass de Carlsruhe.

I.

Notitia fundationis et primorum abbatum Murbacensi abbatiæ ad seculum usque decimum tertium.[1]

Anno Domini DCCXV Gregorius natione Romanus assumitur in Pontificem et sedit annis sexdecim, sub quo Theodoricus super Francos regnavit. Tum viri devoti perfectique fidem catholicam multiplicare cupientes de Scocia perrexerunt et in Alsatiam pervenerunt, loca congrua monachis ad inhabitandum et cenobia construenda diligentissime querentes. Quidam autem ex ipsis Bercholtz venerunt, ibique domos parvas de lignis debilibus construxerunt. Brevi vero tempore Bercholtz permanentes in locum vicinum nunc Bercholtz-Zell nominatum se transtulerunt et capellam cum laboribus suis ibidem de lapidibus construxerunt. In hoc tamen non diu permanserunt; sed ad locum magis solitarium scilicet super Vivarium se locaverunt. Illis ibidem constitutis in silva profundius se transtulerunt et nomen ejus scilicet Morbachum suo monasterio tradiderunt.

Temporibus igitur Theoderici Regis prefatum Monasterium Morbacense constructum est et edificatum. Comes enim Eberhardus, filius ducis Adelberti, evócans virum venerabilem Pirminium et Romanum Abbatem, cum ipsius Pirminii adjutorio, constituit Cenobium peregrinorum monachorum secundam regulam et consuetudinem beati Benedicti in alode et in re propria. Unde, filio predicti Comitis de hac luce subtracto, consensu fratris sui Leudofredi et conjugis sue Emeltrudis, plurimas possessiones et villas eidam monasterio contradidit. Confirmationem hujus facti a Gregorio secundo summo Pontifice impetravit Pirminius. Eberhardus vero fundator, cum disciplinam monasticam in hoc monasterio florentem cerneret et ipse monachum

1. Nous ne reproduisons pas les notes de Grandidier.

in eodem induit, atque post vitam in omni genere virtutum transactam, ibidem diem clausit extremum non sine opinione sanctitatis. Sepultus autem est in choro majoris Ecclesie a cornu evangelii, cujus sepulchrum etiamnum visitur.

Hujus loci primus Abbas fuit Romanus, constitutus a Sancto Pirminio. Sub hoc Abbate, qui et Episcopus ordinatus fuit, perfectum est edificium Ecclesie majoris, dedicatumque est a Widegerno Episcopo Argentinensi anno D.CC.XXVII.

Post Romanum autem Abbas fuit Baldobertus, qui et Valdebertus quoque Episcopus, cui Zacharias Papa Bullam dedit et Pipinus Francorum rex privilegium.

Tertius Abbas fuit Haribertus, cui Stephanus Papa Bullam dedit anno D.CC.LXIX et Carolus magnus privilegium.

Quartus Abbas fuit beatus Amicho. Huic Adrianus Papa dedit Bullam an. D.CC.LXXX et Carolus magnus privilegium.

Quintus abbas fuit sanctus Sintpertus, sive Simbertus, Caroli magni ex sorore nepos, ejusdem promotione factus Episcopus Augustanus. Huic Bullam dedit Adrianus I Papa et omnia privilegia ab antecessoribus suis huic loco concessa confirmavit et plura superaddidit Carolus magnus anno vigesimo regni sui. Quia autem Simpertus resignavit Abbatiam, Carolus Murbacensibus, ne eos desolatos ab omni pastore relinquerat, prefecit primo Agilmarum sive Adelgmarum monachum, dein Gerhohum Eistatensem Episcopum et tandem Landeloum quoque Episcopum.

Post hos nonus Abbas fuit Guntramnus, cui Bullam dedit an. D.CCC.XIV Leo III et privilegium Ludovicus Imperator.

Decimus Abbas fuit Sigimarus. Huic Gregorius IV Papa Bullam dedit an. D.CCC.XLII et privilegium Lotharius Imperator.

Undecimus Abbas fuit Odelo et duodecimus Fridericus. Hic accepit anno D.CCC.LXXVII Bullam a Joanne octavo et privilegium a Carolo Crasso.

Decimus tercius Abbas fuit Wanpertus, sive Nandbertus, cui Bullam dedit Sergius III Papa et privilegium Conradus I. Hujus temporibus septem fratribus una cum sacerdote ab Hunnis pro fide occisis, Monasterio vastato, Wanpertus Abbas ceterique monachi hinc inde fuerunt dispersi sub ejusdem Wanperti successoribus Theodrico, Ruperto et Werinhario etiam Abbatibus, donec fratres Murbacenses, reparato tandem Monasterio et ab exilio iterum redeuntes post Werinharium in Abbatem unanimiter elegerunt Beregherum.

Decimus septimus Abbas igitur fuit Beregherus, cui anno D.CCCC.LXXVI Bullam dedit Benedictus VII et privilegium Otto secundus imperator.

Decimus octavus Abbas fuit Helmericus, qui a Joanne XVI Papa Bullam et Ottone III privilegium accepit.

Decimus nonus Abbas fuit Degenhardus qui recepit anno MXII a Benedicto VII Bullam et an. M.XXIII ab Henrico II imperatore privilegium. Post eum regimen obtinuit Ebirhardus.

Vigesimus primus dein Abbas fuit Wolferadus, sive Wolfrandus, qui anno M.XLIX a Leone IX Papa Bullam et Henrico III Imperatore privilegium accepit. Sub eo idem Papa Leo in honore S. Benedicti Abbatis consecravit Ecclesiam in Bergoltzell, quæ fuerat fundata an. Dom. M.VI in die sancti Marci.

Post mortem vero Wolferadi Abbatis, ob continua schismata et dissidia inter Papam et Imperatorem, Monasterium nostrum fuit prophanatum et quasi desertum. Abbates tamen leguntur Vodelricus, Samuel et Erlolfus. Pace autem Ecclesie reddita, fratres dispersi Murbacum redierunt et in Abbatem elegerunt Bertolphum sive Bertoldum.

Vigesimus igitur quintus Abbas fuit Bertolphus, qui anno M.C.XXXIX ab Innocentio II Bullam et a Conrado Imperatore regalia accepit. Sub Abbate Bertholdo, regnante eodem Imperatore, an. M.C.XXXIV, pridie nonas junii, dedicatum est oratorium nostrum in Murbach in honorem Domini nostri Jesu Christi, sancte Marie, sancti Michaelis Archangeli, sancte Joannis Evangeliste et sancte Marie Magdalene ab Alberone Basiliensi Episcopo. Idem Episcopus Monasterium et Ecclesiam tempore dissidii inter Pontifices et Imperatores prophanatam solemni ritu Deo reconciliavit.

Vigesimus sextus Abbas Bertolpho successit Egelolphus, sive Eilulphus. Dein fuit Abbas Conradus de Eschenbach, qui vixit anno M.C.LXXVI sub Alexandro III Papa. Hic accepit a Friderico I Imperatore regalia, sed non Bullas a Pontifice.

Vigesimus postea octavus Abbas fuit Widorolphus, qui vixit sub Clemente III et Bullas a Pontifice, sicut ejus antecessor, non accepit. Regalia autem Widorolpho sive Widolpho dedit anno M.C.LXXXVII Fridericus I. Eidem mandavit Imperator, quatenus se prepararet, ut ad transmerinas partes secum cum multitudine militum se festinaret. Habebat tunc temporis Morbacensis abbatia in partibus Suevie curiam magnam Grüningen sive Grünowe dictam, ubi ducenti quinquagenta milites conjuncti servicio Abbatis ministra-

bant. Widorolphus autem, assumptis secum aliquibus minus prudentibus, ad Imperatorem venit eumque suppliciter rogavit, ut eum a vexacione passagii liberaret. Imperator autem innuit se hoc non posse facere, nisi ei cum pecunia magna subveniret. Abbas respondit se pecuniam non habere. Fridericus tunc dixit : resignate michi in Grüningen curiam vestram, et vos de itinere et labore maximo liberabo. Quod sine prudenti consilio spopondit Widorolphus. Reversus autem ad suos gaudens credidit se suo Monasterio beneficium maximum prestitisse et fecit sibi balneum preparare. Cum autem monasterium intrasset, milites Abbatiæ Morbacensis quesiverunt quid Abbas boni suo Monasterio procurasset. Intelligentes vero quod curiam Grunone resignasset, plurimum doluerunt, dixcruntque : interficiatur vilissimus monachus iste. Quidam tunc verba ea retulerunt ad Abbatem, qui nimium perterritus balneum exivit, pannis vilibus se induit, solus montem ascendit et quo fugeret ab incolis terre, vel quo devenerit, ignoratur. Acta autem hec creduntur an. Dom. M.C.LXXXIX sub Friderico Cesare.

Post Widorolphum electus fuit vigesimus nonus Abbas Suitbertus vel Simpertus, qui anno M.C.XC. Bullam a Celestino III et M.C.XCI regalia ab Henrico VI accepit.

Trigesimus tandem Abbas recensetur anno M.C.XCIV Arnoldus de Rotenberg, [1] cui successit an. M.CC.XVI Hugo, sub quo Hugone eodem anno M.CC.XVI dedicatum est hoc templum a venerabi Heinrico sancte Ecclesie Basiliensis Episcopo in honore sancte et individue Trinitatis et sancte Crucis, sancteque Marie perpetue virginis et sancti Leodegarii martiris.

1. Corrigé par Grandidier, sur son exemplaire, en Rotenburg.

II.

Suite inédite de la Notitia.[1]

An. dom. M.CC.XXV, rogatu ejusdem hugonis abbatis, dedicata est capella apud vivarium a venerabili giraldo patriarcha Iherosolimitano in honore S. Thome Cantuariensio episcopi, S. Mauricii sociorumque ejus et sancte Katherine virginis et martyris.[2]

An. dom. M.CC.XXX in nocte circa primum galli cantum factus est terre motus.[3]

Anno eodem M.CC.XXX dominus hugo morbacensis abbas, qui monasterium suum diviciis augmentavit, castrum edificavit et hugstein de suo nomine appellavit.[4]

An. M.CC.XL obiit hugo, post quem theobaldus gallicus monasterio morbacensi prefuit, qui suis temporibus temporalibus habundavit : fuit enim quoque abbas luxoviensis. rexit abbatiam morbacensem viginti annis. hic advocatiam vallis s. amarini a comite rodolfo alsatiæ landgravio maxima pecunia comparavit : vendidit autem

1. Ce ms. de Grandidier est conservé aux Archives de Carlsruhe, *Nachlass-Grandidier*, carton XI, liasse 14. — C'est un grand in-8° de 5 feuillets. Le feuillet 1 a été en partie barré par Grandidier, comme ayant été imprimé par lui.

2. *Murbacher-Annalen*, p. p. Liebenau, loc. cit., p. 175. — Comme en le verra, l'ordre de ces *Murbacher-Annalen* est tout-à-fait différent.

3. Liebenau, p. 172.

4. Ib., p. 169.

porro precio grangias multas et bonas, ut acquireret vallem prenominatam. ædificavit oppidum s. amarini et in vallis medio castrum cum castella. ast antiquum castrum dominorum sancti amarini funditus destruxit, et progeniem eorum de valle totaliter extirpavit. Hi omnes abbates temporalia curaverunt sed spiritualia neglexerunt.[1]

Sub hoc abbate præfuit decanus, qui panem suum advenientibus hylariter ministrabat. Ad hunc decanum vox quædam, ut dicebatur, noctis silentio pervenit, quæ hoc illi retulit : decane, scias quia post plures annos efficietur abbas Bertholdus qui monasterium hoc destruet in diviciis et honore. nutriebat autem hic decanus delicate juvenem bertoldum nomine de Valkenstein genere libere conditionis qui omnia que de ipso prophetata fuerant totaliter adimplevit.[2]

An. dom. M.CC.XLVI septimo Kal. septembris factus est terre motus circa horam prime.[3]

Eodem anno landgravius de thuringhin electus est in regem.[4]

An. dom. M.CC.LX obiit theobaldas abbas et requiescet in cœmeterio dicto regart. Eodem anno electus est dom. bertholdus de Steinenbrun qui multa bona fecit. Hic construxit oppidum guevilr, castrum hohenkkopf, oppidum Wattwilr, castrum harezstein et castrum dictum Fridberg in valle S. Amarini. Fuit vir personatus, liberalis et facundus, domino rudolpho romanorum regi totus familiaris.[5]

1. LIEBENAU, p. 169.
2. Ibid., p. 169-170. Notables différences.
3. Ibid., p. 172.
4. Ibid., p. 172.
5. Manque dans Liebenau.

An. dom. M.CC.LXXIII facinus nephandum in Goldpach[1] claustro S. Augustini novimus accidisse. Congregate siquidem in illo claustro fuerunt nobiles juvencule, sicut pene in omnibus claustris S. Benedicti et S. Augustini et in eis quæ canonicas se asserebant. Hec pene omnes non intuitu dei claustris fuerunt deputate, sed ut fratres sororesque earum in seculo permanere possint liberiusque vanitatibus seculi deservire : hec quidem, que ad claustra pro deo non venerunt, deo in iisdem servire minime volentes, in castitate manserunt paucissime. prepositi et priores harum dominarum ipsi vanitatibus seculi servierunt, unde et domine sequentes eos patres, etiamsi voluissent servire domino, minime potuissent. caste tamen plurimum fuerunt, non propter dominum, sed quia milites, clericos aut nobiles habere non commode potuerunt, nec cum rusticis vel servis delinquere volebant, cum hoc facere ignominiam maximam reputabant. his igitur dominabus de Goltbach prepositum dominus de loco sustulit communi ergo consilio inito ad prepositum et conventum de interlach miserunt rogantes quatenus dignaretur ipsis prepositum destinare, qui loco scilicet et dominabus in Goldbach vellet et posset honeste et debite dominari. domine predicte de loco interlacensi præpositos usque ad illud tempus postulabant, eo quod ibidem religio magna vigebat et sexaginta canonici atque plusquam trecente moniales in arcta custodia domino religiosissime deserviebant.

Prepositus vero interlacensis dominabus de Goltpach unum ex canonicis suis transmisit qui veniens in

1. Tout ce curieux passage a été omis par M. de Liebenau. Cfr. loc. cit., p. 167. Il se trouve dans le manuscrit cité de la bibliothèque d'Aarau, mais avec quelques variantes.

Goltpach canonicas proprietarias invenit, irreligiosissime viventes, dominarum secularium vestibus utentes in peplis et in ornatu capitis, et fere nihil preter nomen religionis habentes. novus prepositus eas ad regulam voluit restituere : sed ipse viribus quibus poterant se in omnibus opponebant. ille inobedientes armata manu de monasterio projecit et quasdam carceri etiam deputavit. moniales ad abbatem morbacensem transmiserunt, vindictam de illa sibi a preposito illata injuria petentes. abbas autem ad Goltpach veniens prepositum in quantum potuit induxit ut moniales permitteret in suis consuetudinibus manere, que arctiorem regulam observare minime devoverunt. prepositus acquiescere racionibus et precibus abbati noluit, sed dixit eos oportere regule S. Augustini austeritatem per omnia sustinere.

Abbas indignatus prepositum de Goltbach recedere cœgit, eo quod ipse cum suis antecessoribus omnem jurisdictionem in spiritualibus et temporalibus diutissime possedisset. precibus tamen honestorum militum devictus abbas post longum tempus eumdem prepositum revocavit, tali conditione quod per consilium predicatorum pariter et minorum dominabus bene et debite provideret. sed, postquam fuit confirmatus in prepositura, consilium ipsorum minime observans, moniales suas diligentissime custodivit : non enim voluit quod aliqua mulieri vel viro loqueretur, nisi ipse presens esset, vel due sorores quas ad hoc officium deputaverat : unde dicebatur quod moniales in tota terra in sanctitate non possent eis similes inveniri. secreta confessionum suarum, preterquam sibi, non alienis aperire. Quæ sibi confiteri nolebant, has sine confessione et viatico decedere sustinebat. nullus virorum vel mulierum claustrum ingrediebatur nisi ne-

cessitate maxima perurgente. per portam pluribus seris clausam et altam scalam vix et cum labore poterat intrare is qui licentiam obtinebat. Ostium autem principale prepositus habebat, cujus clavem semper in suo cingulo deferebat. Cameram cum stuba in claustro sibi specialem fecerat, in qua sua conventicula celebrabat. in hac supradicta camera solus cum sola frequentius existebat, in eadem cum sibi dilectis monialibus lautissime commedebat et sustinentes voluntarie iniquo suo corpore violabat. Que vero voluntatem suam facere recusabant, has flagellis, depilacionibus et percussionibus afflixit, donec voluntarie obedirent. quasdam juvenculas nudas, quas ipse propria manu in sponsas christi velaverat, coram se stare fecit, ut visu earum animam suam libere saciaret. impregnatas, ut abortum facerent, pocionibus afflixit ac docuit medicinas quasdam sumere, per quas poterat conceptio retardari. post plures autem annos quedam ex monialibus per ipsum masculum peperit ipsumque esse ejus patrem nominavit. hec eadem post tres septimanas sui partus cum sex honestis sororibus apostavit et quibus poterat versutias prepositi revelavit. is plures nequitias noscitur perpetrasse, thesaurum ecclesiæ dissipans et quam plures ejusdem res funditus vendens. plurima de ipso preposito, qui vocabatur heinricus, dicebantur que me propter prolixitatem tedet enarrare. ab abbate igitur morbacensi turpiter expellitur a goldbach, et ab episcopo basiliensi alius prepositus ibidem mittitur providus et honestus. [1]

1. Le manuscrit d'Aarau ajoute à cet endroit (folio 9 verso) ce *Dictamen domini Wilhelmi monachi morbacensis de vita et vituperio Domini Heinrici prepositi de Goltpach.* — Frater Heinricus . . . homo iniquus superbus parcus et avarus . . . omni ratione iracundus plusquam aliquos hominum luxuriosus heu heu heu aliquando in Goltpach prepositus, per eum et . . . locus infamatus

An. dom. M.CC.LXXXV circa festum lucie moritur bertholdus de Steinbrunn abbas et in ambitu capitulari sepelitur. statim et eodem die eligitur dom. berctoldus de Valkenstein decanus ibidem per compromissum, qui pauca bona fecit. invenit abbatiam abundantem redditibus et divitiis, reliquitque depauperatam. vendidit lucernam cum suis redditibus, exepto preposito ibidem et aliis beneficiis qui tenentur in omnibus obedire mandatis abbatis morbacensis. hic etiam permisit predicatores edificare claustrum in oppido guevilr et rexit abbatiam tredecim annis.[1]

An. dom. M.CC.LXXXXVIII obiit bertholdus de Valkenstein abbas hujus loci et sepelitur in facie altaris S. Crucis. post eum eligitur eodem anno dominus albertus de Liebenstein hospitalarius. hic volens recuperare abbatiam, quam depauperatam invenit, commisit se et sua in manu dominorum de domo. sed ipsi de domo in usus suos verterunt verterunt bona abbacie : unde hic abbas parum profuit. elapsis quinque annis moritur an. dom. M.CCC.III et in facie altaris sancti bartholomei sepelitur.

Postea capitulares discordes facti sunt in electione, quidam ex eis dominum Martherum de Brocher custodem ibidem, alii vero dom. præpositum lucernensem de lieben-

destructus et confusus, si vultis audire quomodo et quare . . . narrare thesaurum ecclesiæ dissipavit quam plures res ecclesiæ funditus vendidit aliquabus possessionibus ad vitam aliquorum hominum ecclesiam privavit, precarias fecit, terquinas sponsas Christi quas ipse propria manu velaverat, suo iniquo corpore violavit, innundavit pueros quos ille conceperant, ipse morti tradi procuravit et alia plurima mala fecit.

1. Ce § et les 2 suivants manquent aussi dans Liebenau ; par contre ils concordent avec le texte III.

stein volentes habere pro abbate : ast neuter eorum præ-valuit. dominus papa commisit enim fratri Joanni zum ryne, de ordine predicatorum, potestatem creandi abba-tem, necnon omnia constituendi, disponendi et ordinandi pro libitu suæ voluntatis, qui creavit dominum conradum de Stoffenberg, conventualem mauri monasterii, in abba-tem an. scilicet dom. M.CCC.V. hic rexit ecclesiam viginti et novem annis.

An. dom. M.CCC.VIII. sub abbati Conradi, occisus est Aibertus rex romanorum a filio fratris sui johanne, quem exhereditaverat, kalendis maii, penes brugg.[1]

An. dom. M.CCC.XIII. obiit heinricus imperator piissimus de Lutzelburg, in italia intoxicatus.[2]

Eodem an. M.CCC.XIII. crastino Mathie apostoli, dedicata est capella castri hugstein in honore S. Crucis et beati benedicti egregii confessoris, sub domino Con-rado abbate ejusdem capellæ constructore.[3]

An. dom. M.CCC.XVII. tum magna fuit karistia, quod multi fame moriebantur.[4]

An. dom. M.CCC.XXI. dom. Mathias de Bucheck, custos hujus monasterii, effectus est episcopus Mogun-tinus.[5]

An. dom. M.CCC.XXIII. obiit Johannes episcopus Argentinensis, qui legavit huic monasterio ducentas mar-cas argenti.[6]

An. dom. M.CCC.XXVIII. obiit Mathias de Bucheck, episcopus Moguntinus, quondam custos hujus monasterii

1. LIEBENAU, p. 172.
2. Id., ib.
3. Ib., p. 175.
4. et 5. Ib., p. 172.
6. Manque dans Liebenau.

et prepositus S. Marie, qui fuit primus institutor et ordinator pauperum scolarium hujus monasterii. [1]

An. dom. M.CCC.XXXI. obiit dominus heinricus Waldenarii, prepositus ecclesie beate virginis marie in Morbaco.

An. dom. M.CCC.XXXIV. feria tercia post petronille, obiit dom. Conradus de Stouffenberg, abbas hujus monasterii, qui multa bona fecit huic ecclesie, eumdem et homines in pace relinquens. Attamen villam minerviler, tanreriet, ecclesiam in Ysenheim et quædam alia obligavit. Sub ipso destructum est castrum angret. [2]

Eodem an. M.CCC.XXXIV. feria sexta post petronille, electus est concorditer in abbatem dominus Conradus Wernherus Murnhardt. [3]

An. dom. M.CCC.XXXVIII. edificavit dom. Conradus abbas novum castrum in guevilr. Eodem an. in die conversionis beati pauli, qui tunc fuit die dominica, in ortu diei occisi sunt judei fere omnes in Rubiaco et Sultz et statim post in aliis locis. [4]

Eodem quoque anno apparuerunt locustæ in maxima multidine et tantæ spissitudinis quod sexaginta duo stadia cooperuerunt in spissitudine unius pedis, ita quod in illis locis nihil penitus remansit. [5]

An. dom. M.CCC.XL. tam magna fuit pestilencia circumquaque, quod nemo recordari potuit, nec in scriptis talem inveniebatur unquam fuisse similem vel majorem, et duravit per annum. eodem eciam anno flagellatores

1. LIEBENAU, p. 172.
2. Manque dans Liebenau.
3. Idem.
4. LIEBENAU, p. 173.
5. Manque dans Liebenau.

per totam alamaniam iverunt, se usque ad effusionem sanguinis percutientes. [1]

An. dom. M.CCC.XLIII. obiit dominus Conradus Wernherus Murnhard, abbas hujus monasterii, ecclesiam et homines in pace relinquens. hic multa bona fecit monasterio et capitulo, atque prebendam beate Marie Magdalene instituit. post eum concorditer in abbatem electus est nobilis henricus de Schowenburg. [2]

An. dom. M.BCC.XLIII. in die ascensionis dom. nostri Jesu Christi, sub abbate Heinrico de Schowenburg reconciliatum est monasterium Morbacense cum cimiterio, ac consecrata sunt tria altaria in dicto monasterio, primum videlicet in ambone ejusdem monasterii in honore sancte crucis, secundum vero altare a dextris exeundo de choro in honore trium magorum, tertium vero altare in honore S. Marie Magdalene et S. Laurentii martiris. insuper in ecclesia beate virginis ibidem consecrata sunt duo altaria, unum in choro beate catherine virginis, nec non undecim millium virginum, alterum autem altare in honore S. Johannis Baptiste et b. Johannis evangeliste. [3]

An. dom. M.CCC.LIII. obiit dom. Heinricus de Schowenburg, abbas hujus monasterii, cui successit Johannes Schulteiss de Gebwiller.

An. dom. M.CCC.LIV. in vigilia apostolorum philippi et jacobi fuit in monasterio Murbacensi serenissimus princeps Karolus rex romanorum cum tribus episcopis et cum magno comitatu nobilium aliorumque ad faciendam concordiam de abbatia hujus ecclesie, que tunc erat in lite. [4]

1. LIEBENAU, p. 173.
2. Manque dans Liebenau.
3. LIEBENAU, p. 175; mais le § suivant manque.
4. Ib., p. 173.

An. dom. M.CCC.LVI., in die luce evangeliste, inter vesperas et meridiem factus est terre motus tam validus, ut civitas basiliensis, que decenti fuit structura formata, fere totaliter rueret et putabatur quod mundus haberet finem, et tunc incepta est hic consuetudo ut semper post completorium canitur antiphona de beata virgine maria, ut nos ex eadem augustia et aliis defendat, et tunc plus quam sexaginta castra sita in suntgauu et in vicinia basilee ceciderunt.[1]

An. dom. M.CCC.LXXIV., in octava johannis evangeliste tante aquarum multitudo in Murbacho erat, quod multi homines perierunt et putabatur ibidem quod mundus haberet finem. eodem etiam tempore ex hujusmodi abundancia aquæ vivarius, qui tunc fuit in loco qui nunc dicitur vulgariter . . . circa capellam S. Catharine prope buhel destructus erat.[2]

An. dom. M.CCC.LXXVI. obiit dom. Johannes Schulteiss, abbas hujus monasterii.[3]

Post eum an. M.CCC.XXVII. circa festum agnetis electus fuit dom. Wilhelmus Störe decanus ejusdem monasterii.[4]

An. dom. M.CCC.LXXXII. feria quarta post nativitatem S. Marie combustum est monasterium Murbacense, cum toto claustro, nec non ecclesia S. Marie et omnes capellæ una cum campanis. totum restauravit abbas wilhelmus.[5]

An. dom. M.CCC.LXXXVIII. obiit dom. wilhelmus abbas, qui multa bona fuit huic ecclesiæ. invenit eam

1. LIEBENAU, p. 173.
2. Ibidem.
3. et 4. Manquent.
5. LIEBENAU, p. 173. — La date y manque.

habundantem. eodem anno feria tercia post dominicam judica effectus est abbas dominus rudolphus de Wattwilr, dein advocatus romani imperii, qui rexit quinque annis et parum profuit.

An. dom. M.CCC.LXXXXIII . . . post reminiscere, subitanea morte obiit dom. Rudolphus de Wattwilr, qui depauperavit ecclesiam, quam superhabundantem invenit. dom. wilhelmus de wasselheim hospitalarius electus est ex una et dom. wilhelmus schulteiss ex alia. venerunt ad curiam romanam, sub bonifacio papa, et abbatiam obtinuit et adeptus circa festum petri et pauli dominus wilhelmus de wasselnheim.

De fundatione monasterii Schœnensteinbach atramento recentiori.

Anno Domini M.C.XXXVIII regnante serenissimo principe et Domine Conrado duce Saxonie Romanorum rege, vixerunt et floruerunt multi felices homines et doctores et præsertim mellifluus doctor Sanctus Bernardus et doctor Richardus de Sancto Victore, et plures[1] alii dilecti Dei famuli tam in spirituali quam in seculari statu. Eodem tempore in terra Alsacie erat quidam nobilis miles timens Deum Nocherus de Wittenheim nominatus monasterii Scœnensteinbach vulgariter dicti primus fundator, devotus cristianeque vite et secundum hanc vitam suam eciam regebat familiam, qui conjugem habuit legitimam cujus nomen erat Benedicta. Cum autem eterna sapientia Dei Filius D. N. Jesus Christus ait Mathei VII° quod arbor bona fructus bonos facit, sic etiam contigit Dei pietate hiis duobus nobilibus et felicibus hominibus quod bonus eis prestitus fuit fructus, quare ex his procreate fuerunt due filie nobiles virgines ex quibus originem et fundamentum sumpsit dictum monasterium Scœnensteinbach, cumque hec due nobiles felicesque creature filie dicti militis ad annos pervenerunt adultos quia utrosque et cristiana vita florere cernerent taliumque exem-

1. *Reliqui.* (Variante d'une copie de ce document, corrigée par Schœpflin, et se trouvant aussi au *Nachlass.* Les autres variantes sont tirées de cette même copie.)

plum edocte presenti mundo fallaci renunciaverunt ac inde exierunt, et cum animabus et corporibus se ipsas omnipotenti Deo obtulerunt et in vitam regularem ordinemque approbatum intrantes, monasterium quod vulgariter Cleinluntzel ingresse sunt quod ... quidam comes Udelhardus de Pfirt fundaverat, in quo monasterio plures scilicet devote et sanctimoniales Deo servierunt que de nobilibus erant prosapiis exorte in quo loco dicte sorores filie prenominati militis Nocheri taliter in obsequio divino se exhibuerunt ut patefactum fuit [1] quod filio Dei Cristo Jesu eterno sponso omnium virginum se desponsaverunt. Item [2] .....

Quelibet dictarum virginum et filiarum dicti militis nuncupata erat hoc nomine Runigundis de Wickenheim ut hodierna die apparet in quadam tabula stante in summo altari monasterii Schœnensteinbach in qua depicte sunt imagines dictarum duarum sororum filiarum dicti militis Nocheri.

Et [3] post aliquos annos cum dicte sorores una cum aliis sororibus in loco dicti monasterii Kleinluntzel appellati quiete Deo servire non valentes ob turbacionem filii comitis de Pfirt qui juvenis erat et venaciones cum canibus et clamoribus .... [4] circa dictum locum frequenter faciebat, patrem rogaverunt patrem eorum carnalem militem Nocherum de Wankenheim [5] pro capella beate Margarethe in Vetthenheim [6] ut ubi construeretur locus ejus

1. *Ut patris æterni sint.*
2. *Et ita.*
3. *Item.*
4. *Et.*
5. *Vittenheim.*
6. Idem.

et monasterium. Pater autem earum eumdem locum eis dare recusabit propter causam legitimam et racionabilem quod non esset conveniens . . . ibidem . . . monasterium pro monialibus prope villam et castrum sed[1] ne in earum devocione et obsequio divino . . . prope[2] homines impediri possent, tradidit eis locum in solitudine scilicet in nemore prope Vittenheim ubi habebat horreum[3] . . . hoc filie ejus iste due sorores audientes et percipientes gavise sunt gaudio magno et statim una cum . . . aliis monialibus ac sororibus que erant in loco dicto Klennlutsel vulgariter cum suis rebus recesserunt[4] ab eodem loco et ad silvam istam et locum illum ubi horreum patris earum situm erat properabant, et illuc venerunt et ibidem cum auxilio patris earum et aliorum inceperunt ibidem construere loca et mansiones ut Deo servire possent et sub regimine abbatis monasterii vulgariter dicti Grosslutzel ordinis Cisterciensis et secundum regulam sancti Benedicti ducentes vitam regularem. post hoc precepto majoris et supremi abbatis Cisterciensis abbas Luzellensis nolebat se intromittere amplius de cura et regimine dictarum monialium, postea vero auctoritate sedis apostolice dictus locus quoad curam et regimen traditus fuit preposito monasterii Marpacensis ordinis canonicorum regularium et deinde dicte sorores fuerunt canonicæ regulares et in dicto loco constructa fuit una ecclesia, cum duabus turribus seu campanilibus ad modum monasteriorum canonicorum regularium, et per plures annos in dicto monasterio

1. *Situm.*
2. *Propter.*
3. *Sed.*
4. *Necessariis.*

Marpacensi et etiam Steinbacensi regularis et honesta tenta fuit vita.

Postea vero effluxis plurimis annis incepit in dicto monasterio vigor regularis vite decrescere et minui ob teporem regentium qui curam earum sororum habere debuissent, destitutumque fuit tam in spiritualibus quam in temporalibus, et tandem in toto desolatum erat, quod amplius nulla hominum habitatio ibidem fuit, et erat ibidem per plures annos ubi ecclesia sita fuit locus omnino desertus, et ubi chorus fuit situs, ibi facta fuit habitatio luporum et vulpium, foveasque eorum ibidem habebant. Post hec Deo piissimo disponente et volente ut observantia regularis ordinis predicatorum qui per multos annos in multis locis et regionibus a sua primaria institutione declinaverat erigeretur plures fratres et . . .[1] dicti ordinis id affectarunt, inter quos unus erat devotissimus atque ferventissimus dictus frater Conradus de Prussia magnus predicator vir sancte vite qui novies visitabat urbem Romanam, ter Jerusalem seu sepulchrum Domini et semel montem Sinai in quo monimentum est sancte virginis et martiris Katherine de qua etiam . . .[2] miracula leguntur que circa dictum patrem Conradum visa et ostensa sunt.

Huic[3] auctoritate sedis apostolice per suum[4] superiorem generalem commissum fuit ut ad observanciam regularem reduceret conventum Columbarensem qui et primum monasterium est quod ad observantiam venit in

1. *Patres.*
2. *Sancta Virgine.*
3. *Et.*
4. *Patrem.*

Alamannia . . . ejus[1] solicitudine et una monasterium supradictum Schœnensteinbach traditum fuit auctoritate sedis apostolice ordini prædicatorum et . . . auxiliante Deo per predictum patrem Conradum reductum fuit ad observanciam regularem. Hujus autem observancie commissio facta fuit a domino papa Bonifacio IX, abbati Morbacensi isto tempore existenti videlicet Domino Wilhelmo de Wasselheim ut introduccio cum clausura primarum sororum solemniter fieret et celebraretur . . . .[2] sororum erat in numero tredecim que introducte fuerunt cum solemnitate ad monasterium Schœnensteinbach anno domini M.CCC.LXXXXVII presente magno populo tam nobilium quam aliorum utriusque sexus ubi et presentes erant multi presbiteri et religiosi celebrantes ibidem divinum officium, fuit et presens ibidem illustrissima ducissa Domina Katherina filia Domini et Principis Philippi ducis Burgundie et conjugis principis Lutoldi ducis Austrie qui magnum desiderium habent ad claudendum dictum monasterium ad observantiam regularem ibidem tenendam. Et prefatus pater Conradus eadem die summam cantabat missam sermonemque . . .[3] fecit sicque ab eodem tempore idem pater per dies vite sibi a Deo concessos in dicto monasterio cum sororibus mansit, diemque extremum ibidem feliciter clausit . . . quem eciam dum adhuc puer aut masculus octo videlicet annorum fuit vidi eum in decrepita ætate constitutus erat non potens ambulare sed o . . . cum[4] prædicare sororibus volebat aut confessiones earum audire in cathedram portabatur.

1. *In qua.*
2. *Talium autem.*
3. *Etiam.*
4. *Ad ecclesiam cum.*

Item a dicto monasterio multa et plurima alia monasteria sororum ejusdem ordinis prope et procul posita . . .[1] ad distanciam LXX et LXXX miliarium et ultra tam in partibus inferioribus quam in Austria et Suevia et aliis regionibus reformationis initium.

Ici finit le fragment de manuscrit duquel j'ai trouvé ailleurs quelques copies. mais avec beaucoup de fautes et quelques additions, etc. . . .[2]

N. B. Aetas auctoris præsentis chronicæ hic manifestatur.

1. *Pene.*

2. Cette note est de la main du copiste. La suivante est de la main de Zurlauben.

III.[1]

Fragment inédit tiré du manuscrit de Colmar.

1.[2] Anno Domini D.CC.LIX[3] Gregorius natione romanus in summum assumitur pontificem et sedit annis VII mensibus IX diebus XXIII . . . . | . . . . fecit deleri propter quod dictus pontifex synodum congregans fere mille episcoporum apud romam celebrandum in qua veneratio sanctarum ymaginum confirmatur atque violatores . . . anathematisati. | Hujus pontificis tempore regnavit Karolus magnus . . . et Theodericus tertius super Francos regnavit annis IX. Hic enim Theodericus rex Francorum privilegia concessit monasterio | Murbacensi temporibus enim ejus regis prefatum monasterium constructum et

1. Ce fragment se compose de trois parties, comme nous l'indiquons. L'écriture de la troisième a presque totalement disparu. Aussi ne l'avons pu déchiffrer entièrement, même avec le gracieux concours, dont je suis heureux de le remercier ici, d'un savant paléographe, M. le docteur Albrecht, le distingué auteur du Cartulaire de Ribeauvillé. La lecture de ce fragment nous a été facilitée par la copie du ms. Zurlauben-Aarau, communiquée à Grandidier par le savant suisse en janvier 1787. Par contre, les Bénédictins du siècle dernier n'ont pas pu lire certains passages, les mêmes dont la lecture n'a pas être faite par nous : ce qui montre que déjà à leur époque l'écriture de la dernière partie de ce document était presqu'effacée. Nous donnerons en note quelques-unes des variantes de cette copie d'Aarau, ainsi que les mots lus par son auteur il y a deux cents ans et devenus illisibles aujourd'hui.

2. Ce premier morceau, écrit tout au haut de la page, paraît moins ancien que le reste, bien qu'aussi du XV[e] siècle.

3. Date fautive, comme on le remarquera.

edificatum est unde tempore ejus regis comes Eberhardus filius ducis Adelberti evocans venerabilem virum Pirminium eum | cum ipsius adjutorio et Deo donante cum suis peregrinis mohachis instituit [1] hic cenobium et predictus comes Eberhardus monasterium presens edificare conatus est secundum regulam et . . . | beati Benedicti in . . .[2] et in re propria qui locus ante constructum monasterium Murbach dicebatur vivarius peregrinorum . . .[3] natus predicti comitis de hac luce substractus est, consensu . . .[4] | Leudefredi et conjugis ejus Emoldrudis [5] plurimas possessiones et villas huic monasterio contra (?) dicit.

2.[6] Hy sunt abbates monasterii morbacensis ab anno dni M°CC°XL°. Dns Hugo abbas qui rexit ecclesiam circa (?)[7] ann. dni M°CC°XXII super . . .[8] 18 annis. |

Item Dns Theobaldus abbas Luxoviensis postea Morbacensis | construxit oppidum S. Amarini et antiquum castrum | ibidem[9] qui rexit abbaciam XX^ti^ annis et requiescit | in cimiterio dicto regart. |

Item anno dni M°CC°LX° electus est dns Bertholdus | de Steinenburne in abbatem qui multa bona fecit

1. Constituit. (Ms. d'Aarau.)
2. Heimo. (Ib.)
3. Unde. (Ib.)
4. Filii. (Ib.)
5. Vinoldrudis. (Ib.)
6. Second fragment, le plus ancien.
7. Istam.
8. Vixit. (Ib.)
9. Idelheim. (Ib.)

hic | construxit oppidum Gewilr quod prius vocabatur | Vallis florida construxit etiam castrum hohenropf | oppidem Watwilr castrum hirtzstein et castrum | dictum Fridberg in valle Sti Amarini fuit vir | personatus liberalis et facundus et serenissimo dno | Rudolfo Romanorum regi totus familiaris qui tempore suo | Romanum imperium regebat rexit ecclesiam XXV annis circa | festum lucie moritur sub anno dni M°CC°LXXXV° | et in ambitu capitulari sepelitur. Statim | eodem anno et die Eligitur dns berchtoldus de | Valkenstein decanus ibidem concorditer in abbatem qui | pauca bona fecit invenit eam habundantem | redditibus et diviciis reliquit depauperatam | vendidit Luceriam cum suis redditibus excepto | preposito ibidem et aliis beneficiatis ibidem qui tenentur | in omnibus obedire mandatis abbatis Morbacensis hic | etiam recepit CC marcas et permisit predicatores | edificare claustrum in oppido Gewilr hic rexit | abbatiam XIII annis sepelitur in facie altaris ste | crucis meliorem tamen invenit quam reliquit. | Post eum elegitur dns Albertus de liebenstein hospitalarius | sub anno dni M°CC°LXXXXVIII hic volens | recuperare abbatiam quam depauperatam invenit | commisit se et sua in manus [1] dominorum de domo et | supradicti de domo in usus ipsorum verterunt quod | abbatia magis (?) depauperata fuit quod parum pro fuit. Elapsis | quinque annis moritur et in facie altaris scti | bartholomei sepelitur Anno dni M°CCC°III° | Postea capitulares discordes facti sunt in electione | quidam ex eis dominum Mathyam [2] de bucheck custodem | ibidem quidam vero dnum prepo-

1. Manum. (Ms. d'Aarau.)
2. Martherum. (Ib.)

situm lucernensem de liebenstein | volentes habere pro abbate nec neuter eorum prævaluit quare | deventum est ad papam.[1] Eadem abbatia sine rectore fuit | tamdiu quousque dominus papa commisit fratri Johanni dicto zum Ryne | de ordine predicatorum potestatem creandi abbatem nec | non omnia et singula[2] disponendi et ordinandi pro libito sue | voluntatis qui creavit dnum Conradum de Stouffenberg | conventualem Mauri monasterii Argentinensis dyecesis | in abbatem sub anno dni M°CCC°V° et rexit ecclesiam | XXIX annis qui resistebat[3] dictis dominis de domo | sub ipso etiam[4] destructum est castrum Angret multa bona | fecit huic ecclesiæ obiit anno M°CCC°XXXIIII° | ecclesiam et homines in pace relinquens attamen | villam Minewilr, Tattenriet, ecclesiam in Ysenhein | et quedam alia obligavit. |

Dns Conradus Wernheri Murnhardti cellelarius | electus et concorditer sub anno dni M°CCC°XXXIIII° | feria sexta post Petronellam qui edificavit novum | castrum in Gewilr anno dni M°CCC°XXXVIII° | eodem anno perierunt[5] omnes judei in Alsatia preterquam | in Basilea et Columbaria Eodem anno (?)[6] locuste tam | in maxima multitudine vise sunt tante spessitudinis quod | telum non impetiverit (?) videlicet ubi consedebant terram[7] | ac[8] duo stadia cooperuerant in spessitudinem unius pedis | devorantes (?) quod in loco illo penitus nichil | remansit

1. Principem. (Ms. d'Aarau.)
2. Constituendi. (Ib.)
3. Consistebat. (Ib.)
4. Et. (Ib.)
5. Procerum. (Ib.)
6. Aras. (Ib.)
7. Rien pour cette ligne dans le ms. d'Aarau.
8. LX. (Ms. d'Aarau.)

hic multa bona fecit huic monasterio | et capitulo prebendam bte Marie Magdalene instituit obiit anno etc. M°CCC°XLIII° ecclesiam et homines in pace relinquens. |

Dns[1] heinricus de Schowenberg eligitur in abbatem concorditer anno M° | CCC°XLIII° obiit anno M°(CCC)° LVIII°. |

Post eum dominus johannes schulteti et obiit M°CCC°LXXVI° |

Dns wilhelmus störe decanus eligitur[2] anno dni M°CCC°LXXVII° circa | festum Agnetis obiit M°CCC° LXXXVIII° sub ipso totum claustrum | combustum erat nec non ecclesia ste Marie et omnes capelle una cum | campanis anno dni M°CCC°LXXXII° item idem dominus totum restauravit | anno sequenti multa bona fecit huic ecclesie invenit eam habundantem | reliquit eam habundantem. |

Dns Rudolfus de watwilr abbas in Luzel effectus est abbas feria 2ª post dominicam judica anno M°CCC° LXXXVIII° et postea | effectus advocatus Romani imperii qui parum profuit quinta feria, post reminiscere subitanea obiit morte Rexit ecclesiam quinque | annis male anno M°CCC°LXXXIII qui depauperavit ecclesiam | quam superhabundantem invenit. |

Dns Wilhelmus de wasselheim hospitalarius electus ex una | parte et wilhelmus schulteti portenarius ex altera[3] parte et ambo | venerunt ad curiam Romanam que[4] tunc præfuit (?) subpapa | Bonifacio anno M°CCC°LXXXXIII° circa festum Petri et Pauli | et obtinuit dns wilhelmus de

1. Nobilis. (Ms. d'Aarau.)
2. Electus. (Ib.)
3. Alia. (Ib.)
4. Cui. (Ib.)

wasselenhein et adeptus | abbatiam, multum bene rexit abbatiam et multa bona fecit huic | ecclesiæ quam tamen depauperatam invenit etc. . . . et per triginta annos et multum bene | rexit.

3.[1] Dominus Petrus de Ostein prius conventualis monasterii Lucernensis postea factus conventualis | hujus monasterii Muorbacensis et decanus qui post obitum venerabilis domini Wilhelmi de Wasselhein | electus est in abbatem hujus monasterii qui obiit anno domini M.CCCC.XXXIIII mense martii.[2] | Post decessum dicti d. de Ostein qui in fine sue terminacionis hujus exilii fratrem suum . . .[3] custodem hujus monasterii subdelegavit sibi succedere in digni | tate abbatie quare ejusdem cognati statim post obitum dicti d. de Ostein omnia castra abbatie vi intrantes et possidentes.[4] Electo autem reverendo d. Theodorico | von Huss unanimiter in abbatem monasterii eximii Morbacensis iidem cognati custodis decendentis[5] et ecclesie[6] de castris cuncta et singula de de hinc de | portantes deferentes ac despoliantes. Quare dictus d. von Huss noviter tunc electus abbatiam totaliter[7] depauperatam invenit ab Ostein dicto relictam. | Sub regimine dicti d. von Huss collegium canonicorum ecclesie

1. Troisième écriture, d'un sécretaire sans doute de Barthélemy d'Andlau.
2. Ad festum Marci. (Ms. d'Aarau.)
3. Per tunc. (Ib.)
4. Intrant et possident. (Ib.)
5. Decendentes. (Ib.)
6. Occulta. (Ib.)
7. Totam. (Ib.)

S. Amarini et Projecti ad oppidum Thann est translatum quamobrem monasterium Mor | bacense non parvum detrimentum passus[1] est et patitur. Dictus enim d. von Huss magnam austeritatem exhibens contra (?) canonicos[2] omnibusque privilegiis | eosdem privans videlicet venacionem piscationem etc. . . . et hoc ob non susceptionem[3] sui germani pro tunc custodis ecclesie[4] Basiliensis canonici[5] | dicente pro tunc preposito dicti collegii S. Amarini nuncupato Johanni Müller rurali satis homine . . . . . | Iidemque canonici dispensacionem impetrantes ad Thann se transtulerunt ullam penitus cum voluntate dicti d. von Huss. |

Anno ejus regiminis M.CCCC.XLIIII Armijacentus provinciam presenteis devastantes oppidum Gewilr vigilia S. Valentini nocturnis horis intrantes[6] (?) | suisque instrumentis murum[7] accedentes. Incole dicti oppidi Gewilr divinitus admoniti in sompnis et ipsos dictos devastatores realiter exprimentes[8] | eisque resistentes ob cujus rei festum dicti S. Valentini venerantur usque ad presens in futurumque colere nitentur. | Eodem autem anno in vigilia S. Thome apostoli strenuus quidam miles et nomine Syffridus de Veringen[9] dictus contra portam que

1. Passum (Ms. d'Aarau.)
2. Exhibuit dictis canonicis. (Ib.)
3. Susceptum. (Ib.)
4. Ecclesie minoris. (Ib.)
5. In canonicum. (Ib.)
6. Invadentes. (Ib.)
7. Ad muros. (Ib.) Il y a certainement *murum* et non *ad muros* : ce qui avec d'autres indications de ce genre, ferait croire que le copiste d'Aarau a eu un autre original.
8. Expulerunt. (Ib.)
9. Vangen. (Ib.)

que respicit ad | Olswilr [1] in via quoque (?) que ducit . . . ad villam et captus sagittam a quodam rustico de Büchell . . . in castrum Hochenrupff | ducitur ibique finem hujus seculi suscipiens. A suo fratre . . . episcopo Basiliensi permittente eidem militi lapidem faciendum et providendum ejus tu | mulo super positum et quidem est in ecclesia dicta eximia Morbacensi ante altare gloriosissimi | sanctissimique apostoli bartholomei martyris (?) |

Obiit dictus d. von Huss anno .. etc... M.CCC.XLVII. Post cujus decessum unanimiter [2] eligitur . . . . . [3] est reverendus in Christo pater et d. d. Bartholomeus de Andolo decanus . . . [4] | sua industria et sagicitate cum adjutorio quoque totius capituli monasterii eximii Morbacensis præter alia (?) defendit incorporationem secularem (?) [5] | per concilium Basiliense episcopo dicte Basiliensis. Sub ejusdem patris reverendi regimine parva . . . ei facta translatio . . . | canonicorum S. Amarini pro tunc in Thann existentium totaliter . . . finaliter in castro Fridberg et . . . | concluditur. Qua ex causa abbatie dignitas maxime [6] patitur usque [7] in futurum detrimentumque patietur. | Sub dicti etiam regimine d. reverendi de Andolo collegium ecclesie Lucernensis cum omnibus juribus pertinentiisque pertinentibus . . . [8] | abbatieque dignitatem Morbacensis plenarie absolvitur et detrahitur quare dicta

1. Depuis ici jusqu'à la fin du §, passage omis dans le ms. d'Aarau.
2. Unanimi consensu. (Ms. d'Aarau.)
3. Relig'osus. (Ibid)
4. Doctus multum et illustris qui. (Ib.)
5. Factam. (Ib.)
6. Maximum. (Ib)
7. Atque. (Ib.)
8 Ad abbatem Morbacensem. (Ib.)

dignitas abbatie non parva (?) auctoritate[1] usque in . . . | Hic reverendus in Christo pater et d. de Andolo admisit quemdam . . .[2] in incolas oppidi Gewilr . . .[3] qui si exaltaret[4] merito humiliabitur[5] . . .[6] hinc usque in finem sue temporis maxime dolentes correctionem nunc . . . | Villam etiam Odern in valle S. Amarini sitam de malo denario tertia parte . . . redemit a comite Wirtenbergense . . . | Dictus etiam dominus reverendus de Andolo monasterium et ecclesiam[7] Morbacensem a novo recuperavit pro 100 florenos . . .[8] | capellam (?) reformansque specialiter in tecto[9] depositis enim tegulis ligneis suppositis . . . | . . . lateribus a novo quoque reformans liberiam codicibusque insignis ornans in valore trecentorum florenorum renensium. | A novo etiam castrum Hugstein reformavit optimisque duobus turribus novis munivit aliasque casas in monasterio Morbacensi | recuperans dotavit novavit quoque | singulis cum pertinentiis suppellectibusque. | Locum in valle S. Amarini . . .[10] nuncupatus Orbeys secus pratum locus situs juxta capellam S. Katharine . . . | fossuli ibidem novo facere curavit quare locus nunc[11] iste . . .[12] ad vivarium dicitur ut etiam ab incolis . . . | Sub ejusdem etiam patris regimine monasterium monialium Angelice

1. Parum minuitur. (Ms. d'Aarau.)
2. Correctionem. (Ib.)
3. Advertus Sti . . . considerans. (Ib.)
4 Exaltavit. (Ib.)
5. Humiliaretur. (Ib.)
6. Tamen ex. (Ib.)
7. Terram. (Ib.)
8. Recuperans. (Ic.)
9. Tectis. (Ib.)
10. Vür. (Ib.)
11. Noster. (Ib.)
12. Vür. (Ib.)

porte in Gewilr restauratur et predicatores ibidem reformati . . . | Fuit etiam isdem[1] pater reverendus mitissimus benignissimusque susceptor relevatorque peregrinorum (?) sacerdotum spiritualium ac secularium | quoque appretiatorum multorum scriptorum . . . pauperum scolarum et clericorum ad sacerdotii dignitatem indefessus (?) . . . | Anno Johannes Welkerus de Brussella dicti monasterii prepositus erat.[2] | Idemque benignissimus anno M.CCCC. LXXVI in magna perplexione et desperatione . . . . . | debitisque aliisve circumstantiis dicti monasterii Morbacensis inhærens se in perfectione invito . . . . | . . . . de festo Pasce existens maxime quoque in corpore decrescens in Cist . . . . | cuidam magistro Parisiensi nuncupato Joannes Storch de Schlestatt in dicta tamen perplexione persistens . . . . | Baptiste festum per octo dies videlicet a festo S. Joannis Baptiste usque in diem octavam dicti festi . . . . | captaque penitus cibum et potum abrenuens . . . . vitales itaque spiritus sic abstinens . . . . | in superiori parva scabella vestitur et calceatus post octo . . . . | cum his verbis spiritum . . . . obiit anno M.CCCC.LXXVI III nonas julii.

Eidem successit . . .[3]

(Cette[4] chronologie finit en cet endroit, ce qui fait présumer que son auteur vivait au XV^e^ siècle, l'abbé dont il donne l'histoire beaucoup plus au long que des autres estant mort en 1476.)

1. Fecit et idem. (Ms. d'Aarau.)

2. A partir de cet endroit, le ms. est devenu presqu'illisible, et nous reproduisons presqu'intégrablement ce qu'en a tiré au siècle dernier le copiste d'Aarau.

3. Suivent encore trois lignes, presque totalemeut effacées.

4. Note de la copie d'Aarau.

IV.

NECROLOGIUM MONASTERII S. ARBOGASTI

NECROLOGIUM MONASTERII S. ARBOGASTI[1]

JANUARIUS.

5. † obiit *Wernherus Marscalcus.*
6. † an. 1286. *Agnes* Abbatissa S. Odilie in Hohenburg.
7. † *Hetzelinus,* prepositus marbacensis.
8. an. 1355. *Wiricus*, prepositus noster.
8. † *Adelheidis* comitissa, per quam habemus decimam bonorum nostrorum in Kestenholtz ad comitem pertinentem.
13. † *Hetzel,* argentinensis episcopus fundator hujus ecclesie.
13. † *Rudolf* advocatus.
28. an. 1489. obiit honorandus dom. *Jacobus Melbrugt*, prepositus.

FEBRUARIUS.

2. an. 1245. *Hugo*, prepositus undecimus.
6. *Gosso Sturm*, prepositus.
7. *Eberhardus*, prior.
12. *Johannes de vorheim*, prior.
12. † *Sigebertus*, comes.
13. *Petrus rüsser*, prepositus.
14. *Irmindrut*, advocatissa.
15. † *Gertrudis*, comitissa.
19. † *Burchardus*, fundator marbacensis ecclesie.

1. Ce document, de la main de Grandidier, n'est pas emprunté au *Nachlass* de Carlsruhe. Il provient, ainsi que plusieurs autres pièces, de l'héritage de feu Liblin.

MARTIUS.

7. † *Johannes*, comes, qui contulit nobis decimana in Kastineto.
9. *Heinricus* episcopus obiit.
12. an. 1164. *Albero*, quintus prepositus.
15. † *Gothefridus*, prepositus ytenwilre.
15. † *Heinricus*, prepositus in trutenhusen hic canonicus.
16. † an. 1463. obiit *Rulin*, prepositus in trutenhusen.
17. † an. 1327. *Wolframus*, abbas aprimonasterii.
17. † *Isenhart*, prior in ithenwilre.
20. an. 1168. *Heinricus*, prepositus sextus.
21. *Gertrud*, advocatissa.
28. † *Sifridus*, prepositus in trutenhusen.
28. an. 1159. *Wignandus*, prepositus quartus.

APRILIS.

2. an. 1360. *Junta*, conversa commorans olim in wolffganssheim.
8. *Otto*, prepositus.
10. † *Marquardus*, prepositus marbacensis.
12. an. 1226. *Hartmut*, prepositus octavus.
13. an. 1367. *Nicolaus Dagesterne*, prior.

APRILIS.

14. † *Arnoldus*, prepositus marbacensis.
19. an. 1152. obiit *Karolus*, prepositus et fundator hujus loci.
26. *Helica*, advocatissa.

MAIUS.

4. † *Fridericus*, Marbacensis prepositus.
5. † *Dietherus*, abbas marbacensis.
9. *Henricus*, decimus prepositus.
10. † *Symundus*, comes contulit nobis decimam in Kasteneto.
17. *Gotofredus*, Abbas Altorfensis.
18. an. 1416. *Petrus Swarber*, prepositus hujus mon.
22. *Wetzel*, comes.
27. † an. 1281. *Outo*, prepositus marbacensis.
30. † *Bertoldus*, prepositus majoris ecclesie.

JUNIUS.

5. *Heinricus,* prepositus basiliensis.
16. † an. 1281. *Waltherus*, prepositus in trutenhusen.

AUGUSTUS.

5. *Otto de Entringen*, canonicus majoris ecclesie.
6. *Rulmannus Merswin*, prepositus.
11. an. 1157. *Arnoldus,* prepositus secundus.
14. † an. 1299. *Albero*, prepositus in ytenwilre.
17. † *Gotefridus*, Abbas marbacensis.
21. † *Johannes de Lichtemberg*.
22. † *Rilint,* abbatissa Hohenburgensis.
24. an. 1313, *Heinricus*, imperator.

SEPTEMBER.

2. *Willeburc*, advocatissa.
13. *Johannes de Lichtenberg;* episc. Argent., qui dedit claustro viginti libras.
13. † *Hugo*, prepositus S. Petri.
20. † *Heinricus Walden*, prepositus de luthenbach.
23. *Cunradus*, presbyter camerarius, qui edificavit claustrum.
23. *Hugo*, prepositus nonas.
27. † *Mehtildis*, abbatissa in escowe.

OCTOBER.

21. an. 1389. *Folgerus Renungen*, prepositus.
28. an. 1381. *Sifridus Merswin*, prepositus.

NOVEMBER.

5. † *Syfridus*, prepositus in ytenwilre.
6. † *Translatio S. Arbogasti,* argent. episcopi.
7. *Johannes*, argentinensis episcopus.
17. In hac die debemus cantare solemniter hystoriam S. Arbogasti.
21. *Ebelinus de Hohenloch.*

V.

MONASTÈRE D'OBERSTEIGEN

ET

CHAPITRE DE SAVERNE

OBSERVATIONS [1]

sur l'état ancien et moderne du monastère de Steigen [2] et du chapitre de Saverne, tirées de ses archives.

Le silence absolu des archives du chapitre de Saverne ne permet pas de fonder un opinion certaine sur la première origine du couvent d'Obersteigen. Si quelques chroniques prétendent qu'il a commencé par être une infirmerie de chanoinesses vaporeuses, qui ont eu soin de se faire accompagner par leurs aumôniers, et si elles attribuent sa première fondation à la piété d'un gentilhomme pénitent à la mode de son siècle, il faut les en croire. (a) Leur témoignage positif doit l'emporter sur le silence de nos titres, et je chercherais en vain dans nos archives de quoi les contredire.

Ce silence a de quoi surprendre; certainement toute communauté religieuse qui se formerait aujourd'hui aurait

1. [*Nachlass* de Carlsruhe. — Cette étude n'est pas de Grandidier, mais, comme on le verra, d'un membre du chapitre de Saverne. Peut-être cependant les Remarques qui suivent ces *Observations* sont-elles de notre historien.]

2. Steigen est un mot du moyen âge, qui signifie *semita*, ou *trames*. FRISCH, *deutsches Wœrterbuch*, *art. Steigen*. — On lit dans un acte de l'abbaye de Marmoutier, de l'an 1220, *frater lambertus, hospitalis S. Michaelis in Steyga judex delegatus*.

pour premier soin celui de se donner une règle, de la coucher par écrit, de la faire approuver par les supérieurs majeurs, et de transmettre à la postérité monacale, (quand ce ne serait que pour lui attribuer la qualité de bienheureux ou au moins celle de vénérable), le nom de celui qui le premier rassembla sous ses étendards un certain nombre d'hommes attachés au même genre de vie.

Si nous ignorons les noms de nos patriarches, et s'ils n'ont pas daigné nous apprendre les causes qui ont présidé à leur établissement, ils n'ont pas négligé de même de nous laisser les titres constitutifs de leur dotation et de leurs biens principaux.

Nous avons dès l'an 1221 (et c'est notre plus ancien titre de propriété) une donation [1] d'Edwige (b), abbesse d'Andlau, par laquelle elle donne à perpétuité aux frères de Steigen l'emplacement du lieu où ils avaient fixé leur demeure; trois fermes à défricher dans les bois, [2] avec la dîme des fruits provenant de leur culture, et l'usage dans toutes les forêts de l'abbaye d'Andlau.

Ce titre recule d'un demi-siècle l'origine des frères de Steigen, car s'ils existaient déjà en communauté religieuse en 1221, et si les chroniques qui attribuent différentes causes successives à leur établissement disent vrai, il faut placer le commencement du couvent d'Obersteigen

1. Bona in fundo, litt. 2, num. 12.

2. « De nemoribus adjacentibus usque ad tres mansos, qui vulgo dicuntur *Kuniges hueben.*

Besolde dans son *Tresaurus practicus* au mot *Mansmath et Mansus*, dit que cette dénomination comprend un espace suffisant au labeur de deux bœufs. Il ajoute ensuite que cette mesure comprend douze arpents. Il est après difficile d'en faire l'évaluation exacte et précise. (c) J'ignore la valeur de ce qu'il entend par *Kuniges hueben.*

à la fin du douzième, ou au moins aux premières années du 13me siècle. C'est donc une erreur dans M. Schœpflin de n'avoir placé cette époque que vers le milieu du treizième : erreur bien pardonnable sans doute, et qu'excuse la pénurie de titres qui a forcé cet illustre auteur de l'histoire d'Alsace à s'énoncer sur ce sujet avec une précision qui ne lui est pas ordinaire. (d.)

Ardents à se procurer de nouveaux avantages, les frères de Steigen profitent de la bonne volonté des chanoinesses d'Andlau pour en obtenir, en 1234, une nouvelle donation[1] confirmative de la première, et même ampliative en ce qu'elle confirme la disposition que le chevalier Anselme de Wasselheim (e) avait faite, en leur faveur, du fief qu'il tenait de l'abbaye d'Andlau dans ses forêts, dont il avait la garde avec plusieurs autres gentilshommes.[2]

Ils avaient déjà obtenu en 1231 du comte de Dabo (f) l'exemption de péage dans toutes ses terres,[3] avec l'usage et le droit de pâture dans ses forêts, à quoi il avait ajouté en toute propriété une partie de ces mêmes forêts située près de leur hôpital, ou plutôt du quartier où ils logeaient leurs hôtes, *prope eorum hospitale*.

Ce mot nous rappelle la première destination des frères de Steigen : tout barbare et agreste que nous paraît aujourd'hui ce lieu situé au milieu des bois et des rochers, (g) il était autrefois un passage nécessaire pour traverser les Vosges, et les frères situés au sein de ces montagnes

1. Bona in fundo, cist., 2, num. 29.

2. Dans le titre de donation d'Edwige, la donatrice dit à la fin : « Ad hoc habuimus consensum eorum militum qui super eadem silvam et nemora dicuntur forestarii, videlicet etc. »

3. Tit. honor. cist., 2, num. 45.

étaient obligés de recueillir les voyageurs, de leur accorder une hospitalité nécessaire dans ces lieux arides et écartés, et de leur procurer les secours que la charité pouvait leur inspirer.[1] C'est sans doute le zèle avec lequel ils s'acquittaient de ces soins généreux, qui accumula sur eux les grâces et les bienfaits, non seulement des seigneurs leurs voisins, mais encore des évêques de Strasbourg leurs supérieurs immédiats, et d'un grand nombre de Souverains pontifes.

Parmi les premiers, ils durent surtout se louer des comtes de Linange. Non content des biens dont on a fait mention, le comte Emich ou Emichon, de concert avec la veuve de son frère, leur accorda en toute propriété une partie de ses forêts qu'ils avaient déjà défrichée, avec une autre portion de ces mêmes forêts, qui ne l'était pas, située près de leur moulin : l'acte est de 1253.[2] En 1269,[3] le comte Frédéric leur donne la chapelle de Durrenstein (h) avec les revenus y attachés, et en 1278[4] il y ajoute les dîmes novales de toutes les forêts qui viendraient à être défrichées entre cette chapelle, Dabo, et Saint-Quirin.

Les comtes d'Ochsenstein dans le même temps confirment la donation que les seigneurs d'Allenviller avaient

1. Il ne sera peut être pas hors de propos d'insérer ici les termes desquels se sert l'abbesse Hedwige, en parlant, dans la donation de 1221, de l'établissement de Steigen déjà existant pour lors : « Notum facimus, quod *illa novella* « *plantatio*, videlicet *hospitale de Steiga*, in territorio S. Richardis et nostro « et solius Dei providentia, sicut credimus, est feliciter inchoatum. Ille enim « locus hucusque plenus horroris at vastæ solitudinis, imo quasi spelunca « latronum conversa est in domum Dei et azilum etc. . . . »

2. Bona in fundo, cist. 2, num. 12.

3. Tit. hon., cist. 2, num. 16.

4. Ibid., num. 17.

fait au faveur de Steigen,[1] exemptent de toute charge les biens donnés, et mettent le comble à ces bienfaits en 1264,[2] en accordant à ces religieux la cure et le patronage d'Allenwiller avec tous les droits et émoluments qui en dépendaient. Les chanoines de Saverne jouissent encore aujourd'hui de ces biens, et nomment le curé luthérien d'Allenwiller. Riches de tous ces bienfaits, les frères de Steigen auraient été trop heureux s'ils avaient pu en jouir tranquillement; mais s'ils furent singulièrement favorisés dans les commencements, ils ne demeurèrent pas longtemps sans être inquiétés. Le besoin qu'ils eurent de recourir à l'autorité des évêques, des pontifes et même des empereurs, prouve assez qu'ils n'étaient pas à l'abri des persécutions que les gentilshommes, brigands cantonnés dans des châteaux, faisaient aux religieux dans ces siècles malheureux, où l'anarchie du gouvernement féodal laissait pleine liberté à ces petits tyrans d'assouvir leur cruauté et leur barbare avarice sur tout ce qui se trouvait sans défense contre leurs attentats.

Dès l'an 1220 Honorius III[3] prend les frères de la Steige sous la protection de S. Pierre, avec leurs biens dont il fait l'énumération; ce qui prouve qu'ils étaient déjà dotés, avant qu'en 1221 l'abbesse d'Andlau leur eut fait la donation dont nous avons parlé plus haut. Peu de temps après, en 1228, Grégoire IX,[4] ce pontife fougueux, si célèbre par ses démêlés avec Frédéric II, les confirme dans leurs possessions, et leur accorde tant pour eux que pour

1. Tit. hon., cist. 2, num. 18 et num. 38.
2. Ibid., num. 36 et 36.
3. Ibid. 1, num. 47.
4. Ibid., cist. 2, num. 14.

leurs biens sa protection plus efficace alors qu'elle ne le serait aujourd'hui. Mais nul pape n'a été plus libéral envers eux qu'Innocent IV. On conserve dans les archives du chapitre huit bulles de ce pontife, toutes favorables, toutes gracieuses. Par la troisième, septième et huitième, de 1245,[1] 1250[2] et 1250,[3] il les prend sous la protection de S. Pierre eux et leurs biens, et lance tous les anathèmes contre quiconque les troublerait dans leurs possessions. Par la première en 1244,[4] il leur permet de se choisir entr'eux un prieur; par la cinquième, de 1249,[5] d'administrer les sacrements dans leur enclos; par la seconde, de 1244,[6] de réciter l'office des dominicains. Il pousse même la complaisance, dans sa quatrième bulle de 1248,[7] jusqu'à les dispenser d'obéir aux provisions accordées pour pensions ou bénéfices ecclésiastiques par lettre du S. Siège, ou des légats; il les exempte même, par sa sixième bulle de 1249,[8] de toutes les charges qui pourraient leur être imposées par un légat, ou la chambre apostolique elle-même. Il paraît par toutes ces concessions, que la politique constante d'Innocent IV fut, en accordant tant de grâces qui ne lui coûtaient rien, de s'attacher invariablement les religieux pour s'en faire un appui près des peuples dans ses entreprises contre les empereurs ou les rois. Après Innocent Nicolas IV s'est déclaré le protecteur de Steigen-

1. Tit. hon. cist. 1, num. 43.
2. Ibid, num. 15.
3. Ibid., cist. 2, num. 47.
4. Ibid., cist. 1, num. 26.
5. Ibid., num. 48.
6. Ibid., num. 18.
7. Ibid., cist. 2, num. 30.
8. Ibid., cist. 1, num. 43.

Dans une de ses bulles, de 1298,[1] il donne aux frères le pouvoir d'hériter. Dans une autre de 1289[2] il leur permet en temps d'interdit général de célébrer l'office divin dans leur église, mais en secret. (i) Il n'y a pas jusqu'à Boniface VIII dont, malgré les troubles qui agitèrent son pontificat, ils n'aient obtenu en 1299 une bulle[3] confirmative d'une donation d'un comte de Linange.

Ce n'était pas assez d'être si bien appuyés de l'autorité ecclésiastique, ils ne crurent pas devoir négliger le bras séculier. Ils ont recours à Rodolphe de Habsbourg, et cet empereur leur accorde en 1273 un diplôme,[4] par lequel il les prend sous sa protection et leur confirme tous les privilèges qui leur avaient été antérieurement accordés par les empereurs ou les rois. C'est dans le même esprit qu'ils réclamèrent plusieurs fois l'appui des comtes de Linange : protection dangereuse qui a fini par assurer à ceux-ci, dans une transaction[5] passée en 1311 entre Jean I, évêque de Strasbourg (l), et Frédéric, comte de Linange, le droit d'advocatie, c'est-à-dire, le droit de dépouiller les religieux sous le spécieux prétexte de les protéger.

Il paraît que la fin du treizième siècle fut l'instant le plus brillant des frères de Steigen. Ils étaient déjà assez recommandables en 1263 pour figurer par leur prieur au fameux synode tenu à Strasbourg (m) sous l'évêque Henri de Geroldseck. (n) Le père La Guille met son nom à la suite des abbés et prévôts qui se trouvèrent à cette assem-

1. Tit. hon, cist. 1, num. 19.
2. Ibid., num. 35.
3. Ibid., cist. 2, num. 8.
4. Ibid., num. 10.
5. Ibid., num. 12.

blée. Peu de temps après, ils parvinrent à ce point de considération, qu'ils purent envoyer en différents lieux plusieurs colonies qui s'établirent loin de leur mère, mais toujours sous son autorité. Landau (o) en reçut une vers l'an 1276, qu'Emich, comte de Linange, leur accorda un fonds qu'il avait dans cette ville, pour y construire la maison, avec trois foudres de vin, et tout l'allodial d'une ferme à Ensisheim. Il y eut des frères d'Obersteigen qui s'établirent à Lahr (p), où ils fondèrent une grande maison qui l'emporta bientôt sur sa métropole. D'autres pénétrèrent en un lieu appelé *Mous fragorum*. (q) Toutes ces maisons furent sécularisées en même temps. (r)

Le point le plus intéressant par rapport à ces religieux serait de pouvoir entrer dans quelque détail sur la règle particulière qu'ils suivaient. Ce qu'on peut assurer de plus certain, c'est qu'ils vivaient sous la règle de S.-Augustin, et sous la conduite d'un prieur, qu'ils récitaient le bréviaire des Dominicains, et qu'ils étaient chargés par état de veiller au soulagement des voyageurs, et peut-être des malades. C'est ce que semble prouver le mot *hospitale* qu'on rencontre si souvent dans nos titres, et notamment dans le dernier dont nous venons de faire mention,[1] par lequel le comte Emich accorde aux frères de Landau un fond de terre pour y construire un cloître et un hôpital *pro constuendis claustro et hospitali*. (s) Quoiqu'il en soit de ces fonctions, ils s'en déchargèrent bientôt, lorsqu'après un siècle de demeure à Obersteigen ils furent par l'autorité de Frédéric I, évêque de Strasbourg, (t) transférés l'an 1303 à Saverne. On ne voit pas trop quels sont les

1. Domus, cist. 2, num. 49.

motifs d'utilité qui présidèrent à cette translation : ceux d'agrément pour les religieux se présentent assez naturellement. L'évêque Frédéric dans l'acte de translation[1] dit que la charité des fidèles s'étant refroidie, les frères éprouvaient chaque jour des persécutions de la part de ceux dont les prédécesseurs avaient été leurs principaux bienfaiteurs, et que Steigen était devenu pour eux un séjour de désolation plutôt que de consolation. (u) Ce changement se fit donc par l'autorité de l'évêque Frédéric qui en les recevant dans sa ville de résidence du consentement de son chapitre et de Walram de Fénétrange, curé de Saverne,[2] leur permit d'avoir un oratoire pour y faire l'office divin avec le droit de cimetière,[3] et leur accorda du consentement de la bourgeoisie, l'usage de tous les communaux.[4]

1. Tit. hon., cist. 1, num. 36 et ibid. cist. 2, num. 44 : « Cum per facti evidentiam in publicam dudum venisset notitiam atque nostram, quod collegium fratrum religiosorum dicti *zu der Steigen* nostre dyocesis per priorem solitum gubernari, a longis retro temporibus ibidem caritate fidelium, elemosynis plantatum et sustentatum pro culto divino et exhibitione operum caritatis in egentes et hospites impendenda, nunc demum nostris temporibus heu frigescente charitatis igniculo plus desolationis quam consolationis in eodem loco ab hiis sentiat, quorum progenitores ad tranquillum statum dicti loci et in eodem habitantium studuerunt. »

2. « Consensu capituli ecclesiæ nostræ Argentinensis ac Walrami de Finstingen nunc rectoris ecclesiæ de Zabern nostræ diocesis accedente, collegium fratrum predicatorum de loco *zu der Steigen* predicto ad oppidum nostrum Zabern prædictum pro tranquillo eorum statu ordinaria auctoritate nobis in eosdem fratres et locu competenti transferimus etc. . . . »

3. « Concedimus, ut licite possint in loco prædicto Zabern oratorium de novo erigere et construere, et in eodem et cum eodem divina officia publica agere et ecclesiasticam sepulturam habere. »

4. « Domus etiam ei de universitatis consensu opidi nostri Zabern predicti commune jus cum eadem universitate in almendis, pascuis, silvis, nemoribus, aquis, aquarum decursibus, viis et inviis, ac omnibus aliis utilitatibus et servitutibus publicis, nec non libertatibus, ut illis fratres collegii prædicti perpetuo utantur et fruantur ac eis gaudent sicut incolæ oppidi prædicti facere consueverunt. »

Eloignés de Steigen, quoique par l'acte de translation, ils aient été obligés d'y laisser quelques frères pour continuer à faire le service divin dans ces contrées sauvages,[1] ces religieux, qui avaient été si souvent troublés lors de leur demeure en cette maison, devaient s'attendre à être bien plus inquiétés encore depuis qu'ils l'eurent presque abandonnée. Nous avons des preuves des injures qu'ils reçurent, dans le recours qu'ils furent obligés d'avoir à plusieurs papes. Clément V vint à leur secours avec toutes les foudres du Vatican consignées dans trois bulles, deux de 1311[2] et une de 1305.[3] Boniface IX les appuya par une autre en 1389[4] et Martin V ne s'épargna pas en leur faveur[5] par deux bulles de 1417 et 1428. (x) Obersteigen presque désert par la retraite des frères à Saverne, servit un instant d'asile à des religieuses Augustines, sous la direction des frères prêcheurs de l'Observance; ces filles au nombre de quinze, victimes de la calomnie, avaient été obligées en 1483 de quitter Klingenthal ou Kleinbasel lieu de leur demeure pour se réfugier à Reutingen. Albert de Bavière, évêque de Strasbourg, leur accorda en 1485[6] le couvent de Steigen. C'est ainsi que ce lieu, qui avait commencé par être une campagne salutaire à des chanoinesses malades, servit plus utilement encore à recueillir des religieuses fugitives. Nos titres ne nous apprennent pas

1. « Ita tamen quod prior dicti collegii, qui pro tempore fuerit, ecclesiam loci prædicti *zu der Steygen* per fratres ad hoc per ipsum de suo collegio deputandos in divinis officiari congrue et honeste ac eumdem locum per continuam mansionem inhabitari faciat et procuret. »

2. Tit. hon. cist. 1, num. 1 et ibid., num. 5.

3 Ibid., num. 41.

4. Ibid., num. 13.

5. Ibid., num. 42 et ibid., num. 17.

6. Ibid. 2, num. 41.

combien de temps elles y demeurèrent ni ce qu'elles devinrent après l'avoir quitté. (y)

Il était difficile qu'un corps d'ecclésiastiques habiles à faire toutes les fonctions n'eut souvent des démêlés avec celui qui en était chargé par état ; aussi est-il fait mention dans nos archives de plusieurs différends entre les religieux et les curés, surtout en 1385,[1] la plupart terminés par l'entremise ou par l'autorité des évêques ; jusqu'à ce qu'enfin en 1408[2] l'évêque Guillaume II de Dietsch (z) réunit à perpétuité la cure à la maison des frères de Steigen. Le même prélat fit aussi en 1425 aux frères de Steigen une ample donation[3] en vins et en dîmes, et les exempta de la servitude de loger les gens de guerre. La réunion de la cure au couvent des frères de Steigen ne les empêcha pas d'avoir dans la suite, au sujet du droit de sépulture, des offrandes, de l'administration des sacrements, de la prédication, quelques procès avec le vicaire perpétuel qu'ils avaient été obligés d'établir, surtout en 1441 ;[4] procès terminés comme les précédents par des transactions amiables sous l'autorité des évêques. Ils en eurent un pourtant, précédemment, en 1424, sous le pape Martin V, qui les traduisit à Rome. Ce même évêque Guillaume II, qui avait opéré la réunion, se repentant de son ouvrage, autorisa les plaintes et les griefs que formaient les habitants de Saverne contre le prieur et les frères de Steigen leurs nouveaux curés. Il ne s'agissait pas de moins que de casser l'union qui venait d'être faite, de réformer les mœurs de ces religieux et de leur faire adopter des

1. Tit. hon. cist. 1, num. 51.
2. Ibid., num. 45.
3. Ibid., num. 44.
4. Ibid., cist. 2, num. 31.

statuts qu'ils ne manquèrent pas de regarder comme contraires à la liberté ecclésiastique. Accusés par toute une bourgeoisie de différents méfaits qui ne sont pas exprimés dans la sentence, abandonnés ou plutôt poursuivis par l'évêque, lorsque tout leur manquait, il ne se manquèrent pas à eux-mêmes, et malgré une foule de dépositions qu'avait recueillies contre eux le doyen de Spire, commissaire nommé par la cour de Rome, ils parvinrent à obtenir en 1424 au tribunal de l'auditeur Montis de Camplo une sentence définitive,[1] par laquelle il est enjoint sous les peines de droit à l'évêque, au doyen de Spire et aux bourgeois de Saverne de laisser toutes choses en leur premier état, avec défense de rien innover de contraire aux intérêts des religieux. Cette sentence de Rome est le premier titre dans lequel on donne aux frères de Steigen le titre de *Chanoines réguliers de Saint-Augustin.*

Cependant le moment intéressant arrive où les frères de Steigen tant ceux de la métropole, que ceux des différentes filiations, fatigués de vivre sous le joug de la règle, songent à s'y soustraire. (aa) Ils s'adressèrent d'abord[2] à Albert de Bavière, évêque de Strasbourg (bb) qui leur permet de solliciter leur sécularisation, et probablement se joint à eux pour obtenir cette grâce. Sixte IV occupait alors le siège papal. Il ne se refuse pas aux désirs des suppliants. En 1482 paraît la bulle[3] adressée aux évêques de Strasbourg, de Spire et de Constance par laquelle les frères de Steigen sont sécularisés, leurs maisons converties en collégiales, et les revenus qui en dépendaient dénommés

1. Tit. hon. cist. 1, num. 30.
2. Ibid., num. 38.
3. Ibid., num. 27-37 et 39.

et fixés, aussi bien que le nombre de dignitaires, chanoines et vicaires nouvellement établis.

C'est d'après la teneur de cette bulle, que le chapitre de Saverne conserve une preuve toujours subsistante de la prééminence de l'ancien couvent établi dans cette ville sur les autres de la même congrégation, car tandis qu'aux autres chapitres récemment sécularisés, il n'est donné pour premier dignitaire qu'un doyen, celui de Saverne a, au-dessus du doyen, un prévôt que le pontife s'était réservé de confirmer : droit que par une bulle postérieure,[1] il a abandonné aux évêques de Strasbourg, ayant égard, est-il dit dans cette bulle, à la modicité des revenus du chapitre.

Les maisons sécularisées et converties en collégiales, outre celle de Saverne, composée d'un prévôt, doyen, custos, chantre et six chanoines et trois vicaires perpétuels, sont au nombre de quatre : un chapitre d'un doyen, deux chanoines et deux vicaires à *Obersteigen* même, où au moment de la sécularisation se trouvaient encore trois religieux ; ce qui prouve que depuis la translation il était toujours demeuré un certain nombre de prêtres dans ce berceau de la congrégation, qui avaient une manse séparée de celle de Saverne ; un à *Landau* qui devait être composé d'un doyen, de neuf chanoines et six vicaires, qui est réduit aujourd'hui à un doyen et trois chanoines qui jouissent d'un assez mince revenu. Un à *Lahr*, et un quatrième enfin au lieu appelé *Mons-fragorum*. Celui-ci devait être composé d'un doyen, trois chanoines et deux vicaires, et celui-là d'un doyen, cinq chanoines et quatre vicaires.

1. Tit. hon. cist. 2, num. 6.

Les révolutions si fréquentes arrivées dans la suite dans le chapitre de Saverne font qu'on serait mal venu à vouloir y rétablir les trois vicaires perpétuels qui y sont fondés par la teneur de la bulle. Elles laissent la présomption que les réunions et diminutions postérieures ont été faites de l'autorité des ordinaires, lors même qu'il ne constate pas de leur consentement exprès soit par la perte des titres, soit par la négligence des possesseurs d'en faire faire.

Il n'est pas aisé de déterminer les causes de la destruction du chapitre établi à Obersteigen, lorsqu'on cherche le principe des malheurs et des dévastations arrivés dans le siècles antérieurs, au seizième, où la fureur des guerres particulières, triste fruit du gouvernement féodal, fut ralentie, et même totalement éteinte ; la cause la plus générale et la première qui se présente à l'esprit, c'est la barbare férocité des gentilshommes et de gens de guerre.

Ce qui est plus certain, c'est qu'une soixantaine d'années après la sécularisation, l'évêque Guillaume III de Honstein, (cc) qui en qualité de seigneur territorial (qualité qu'il ne pouvait pas s'attribuer) avait retiré à soi la maison d'Obersteigen, avec toutes ses dépendances, après la fuite ou le décès des prêtres chanoines qui y demeuraient, en fit de nouveau la donation en 1541[1] au chapitre de Saverne, en se réservant pourtant quelques droits et attachant à cette grâce différentes obligations qu'il serait trop long de détailler ici. Il aurait été plus généreux, s'il n'avait pas surchargé de tant de charges la donation d'un bien, qui n'avait jamais appartenu à

1. Tit. hon. cist. 2, num. 1.

l'évêché; car on voit par la donation de l'abbesse d'Andlau que le terrain sur lequel était bâti Steigen appartenait à cette abbaye : c'est aussi d'elle et des comtes de Linange que viennent la plus grande partie de notre forêt ; comment donc l'évêque Guillaume a-t-il pu s'en prétendre seigneur territorial? Andlau n'ayant jamais dépendu de l'évêché de Strasbourg, et Dabo n'en étant qu'un fief oblat.

Depuis ce moment, Obersteigen n'a plus été habité : il n'offre aujourd'hui qu'un vaste amas de décombres, tristes débris d'une maison qui paraît avoir été considérable. L'église subsisterait en entier, si une fausse terreur n'en avait fait, il y a une quinzaine d'années, abattre la voûte qui a été remplacée par une simple couverture de planches. Quelques maisons de censiers du chapitre rassemblées près de cette église forment un groupe qu'on n'oserait appeler hameau, et qui n'a, je crois, en aucun temps mérité la dénomination de village.

Immédiatement après la sécularisation, le même évêque Albert de Bavière, qui avait si bien servi les religieux de Steigen dans cette affaire, leur accorda pour église collégiale la chapelle de son château dédiée aux saints Barthélémy et Ulric. (dd) Celle qu'ils avaient délaissée ne resta pas longtemps sans desservant. Albert y appela en 1486 des récollets pour habiter le couvent abandonné; ils conservent encore aujourd'hui le même emplacement.

On a dû remarquer que dès l'an 1408 la cure fut réunie au monastère des frères de Steigen. A l'époque de la sécularisation un des chanoines est devenu curé. Ces deux qualités réunies sur un même sujet fournissaient matière à mille contestations, que l'évêque Léopold d'Au-

triche, premier du nom, (ee) termina par un décret[1] porté en 1616, qui tranche toutes les difficultés. Il y est décidé que l'écolâtrerie sera perpétuellement attachée au canonicat plébanial, que le curé recevra en tout une portion égale aux autres chanoines, ainsi que les présences en cas d'absence pour les fonctions de sa cure. Il contient plusieurs autres règlements relatifs aux cimetières, aux offrandes, à l'autel paroissial, et aux besoins de l'église. Cependant l'ancienne paroisse dédiée à sainte Marguerite existait toujours hors de l'enceinte de la ville dans la citadelle. Elle ne fut entièrement détruite qu'au commencement de ce siècle. (ff) Par la bulle de sécularisation le nombre des chanoines de Saverne devait être de dix entre lesquels étaient un prévôt et un doyen. Les malheurs des guerres (gg), les funestes suites de la révolution dans la religion, et plus que tout cela une mauvaise administration avaient mis le chapitre dans l'impuissance de fournir à la sustentation de ces bénéficiers. Réduits à de très minces compétences et à très peu de chanoines, ils se sont vu successivement augmenter par différentes fondations postérieures, jusqu'à ce qu'enfin ils parvinrent à recomplèter de nouveau le nombre qui avait été fixé par la bulle de sécularisation. Depuis ce moment une administration sagement économique a mis cette collégiale en état de fournir assez honnêtement à l'entretien de ses membres, pour qu'ils ne soient pas dans le cas (s'ils sont sages) d'envier de plus riches bénéfices.

Tel est aujourd'hui l'état du chapitre de Saverne. Sûr de la protection des seigneurs évêques, et tranquille à l'abri des lois, il ne craint plus pour ses possessions.

1. Tit. hon. cist. 1, num. 57.

Sans être obligé de recouvrir à des excommunications trop prodiguées autrefois, il remet au gouvernement le soin de protéger ses biens, et son bonheur est d'autant plus grand que l'heureuse médiocrité, dont jouissent ses membres, en leur conservant des mœurs dignes du clergé, sert à entretenir parmi eux la paix, l'harmonie et l'union.

P. S. Malgré le soin que j'ai eu de recourir à différents titres, je n'y ai pu découvrir le nom d'aucun prieur; toutes les fois qu'il est parlé des frères de Steigen, ils ne sont énoncés que sous cette dénomination générale, le prieur et le couvent : *Prior et conventus*. Je ne puis donc placer ici que le seul nom du dernier prieur, qui a été en même temps le premier de nos prévôts.

Jean Russel,[1] prieur en 1482, a répondu pour toute la congrégation de Steigen, dans l'information qu'a faite l'évêque Albert, en conséquence de la bulle de Sixte IV, pour juger de l'avantage ou désavantage de la sécularisation; et après la fulmination de la bulle il a été fait prévôt. Quant à ses successeurs, on pourra en trouver la suite dans nos protocolles. Il faudra y fouiller, pour mettre au net le nécrologe de notre chapitre auquel on n'a guère songé jusqu'aujourd'hui.[2]

1. Dans l'original est Jean Recesser, et non Russel.
2. On trouve en 1352 le nom d'Albert, prieur de Steigen.

REMARQUES

d'un anonyme que ne veut pas se faire connaître, sur les présentes observations.

Remarque a.

Il est vrai qu'il n'y a rien de certain sur l'année de la fondation du monastère d'Obersteigen et les noms de ses fondateurs, et il paraît que plusieurs y ont coopéré de petit en petit. Faut-il s'en fier à une tradition consignée dans la chronique manuscrite d'un moine badin, dont nous ignorons le nom et qui vivait vers l'an 1330 dans l'abbaye de Honcourt ou Hugueshoffen, réunie en 1616 à celle d'Andlau. Voici à peu près ce qu'il dit de la fondation d'Obersteigen : « Une ancienne tradition, « rapporte-t-il, attribue la fondation du couvent d'Ober- « steigen, transféré il y a quelque temps à Saverne, à « l'abbaye d'Andlau de qui dépendaient en fief le château « de Dabo et plusieurs villages des environs, du nombre « desquels était celui de Steigen. » (Ce dernier fait paraît certain, que Bertholde, évêque de Strasbourg, ayant achetée en 1226 de Herman et Henri, margraves de Bade, le château de Dabo et les fiefs qui en dépendaient, il fut obligé de recourir à Hedwige, abbesse d'Andlau, à cause du fief attaché à cette abbaye. M. Schœpflin, dans son

premier volume de l'*Alsace diplomatique*, imprimé à Manheim après sa mort, num. 449, page 360, rapporte les lettres de l'abbesse Hedwige données à ce sujet. Elles sont datées du 4 mars 1227, temps peu éloigné de la fondation d'Obersteigen.)

Voici comme elle se fit (ce sont les paroles de l'anonyme) : « L'abbaye d'Andlau envoya dans le village de Steigen, quelqu'unes de ses chanoinesses avec quelques « prêtres pour leur servir d'aumôniers. Elles y allèrent « dit-on pour prendre des remèdes à cause de quelques « infirmités attachées à leur sexe. » Quoiqu'il en soit de cette circonstance, que je ne voudrais aucunement garantir, la chronique en continuant ajoute que les chanoinesses d'Andlau, trouvant l'air des montagnes un peu trop vit pour leur tempérament délicat, ne firent pas un long séjour à Obersteigen et ne tardèrent pas de s'en retourner à Andlau. Les prêtres qui les avait accompagnées profitèrent de ce séjour pour s'établir commodément à Obersteigen. Ils y furent surtout animés par les sollicitations et plus encore par les bienfaits d'un gentilhomme du pays, qui de retour de la Terre sainte était revenu chargé des dépouilles des musulmans. Ce gentilhomme, dont l'histoire n'a pas daigné nous conserver le nom, mais que je crois être le chevalier Anselme de Wasselnheim qui est nommé un des bienfaiteurs d'Obersteigen dans une charte de 1234; ce gentilhomme, dis-je, s'était fait détester dans tous les environs par ses mauvaises actions : pour en recevoir l'absolution, il fut obligé de faire le voyage de Jérusalem. De retour, il voulut réparer sur la fin de ses jours le mal qu'il avait fait pendant sa vie : il crut donc se purger devant Dieu de ses crimes, en devenant fondateur et bienfaiteur des moines. C'était alors la seule

chose à laquelle ou reconnaissait le christianisme des grands : selon la façon de penser du siècle on croyait avoir apaisé l'Être suprême en faisant quelques donations aux monastères. Il accorda donc tous les biens et tous les revenus qu'il avait dans Obersteigen et autres lieux à ces prêtres aumôniers qui avaient accompagné les chanoinesses d'Andlau. Ici finit le récit du moine anonyme de Honcourt, touchant Obersteigen.

Remarque b.

Hedwige, ou Hadewige est nommée abbesse d'Andlau dans les chartes de 1221, 1227, 1230 et 1234. Elle avait succédé dans cette dignité à Adelaïde, qui vivait encore en 1180. On ignore l'année de sa mort; ce qui est certain, c'est que Cunégonde était déjà abbesse en 1292.

Le titre de princesse est inconnu dans les douzième et treizième siècles. Ce fut Charles-Quint qui le premier accorda en 1521, à l'abbesse d'Andlau le titre de princesse de l'empire. Cunégonde de Reinach, qui fut élue en 1495 et qui mourut en 1537, en fut décorée la première.

Remarque c.

Il est vrai qu'il est assez difficile de déterminer la valeur du mot *mansus*, qui était une certaine portion de champ attachée à la demeure ou à la maison d'un fermier, dérivant son nom de *mansio*. Cependant la plupart des auteurs conviennent avec Besolde qu'il comprenait autant de champs qu'en pouvait labourer un fermier avec une seule charrue. Cependant une bulle contemporaine qui est celle d'Honorius III, qui occupa le siège de Rome

depuis 1216 jusqu'en 1227, paraît déterminer la valeur des trois manses dont il est parlé dans la donation de Hedwige.

Il est dit que l'abbaye d'Ebersmunster possédait dans le village d'Onenheim cent quatre arpens de terre, qui comprenait deux manses, par conséquent l'abbesse Hedwige donna au couvent de Steigen trois fermes comprenant cent cinquante six arpens de terre. Le mot *mansus* était appelé chez les Bourguignons *meix*, chez les Normands *mois* et chez les Provençaux *mas*. *Mansus* est synonyme avec le mot allemand *huobe*, d'où vient que la charte ajoute : *qui vulgo dicuntur Kunigeshuben*, fermes royales, c'est-à-dire, franches et exemptes de tout droit.

Remarque d.

Il n'est pas étonnant que M. Schœpflin, *Alsatia illustrata*, tom. 2, p. 562, ait placé l'établissement de la règle des frères de Steigen au milieu du treizième siècle, d'autant plus qu'on ne lui a pas communiqué les titres primitifs de la fondation du couvent d'Obersteigen. La première pièce qu'il eut sur ce sujet, et qui encore ne lui a pas été fournie par la collégiale de Saverne, mais par celle de Landau, est la bulle du pape Nicolaus IV du 1er février 1289 dans laquelle il confirme les droits des frères d'Obersteigen : elle paraitra incessamment imprimée dans le second volume de l'*Alsace diplomatique* de M. Schœpflin, tom. 2, p. 41.

Remarque e.

M. Schœpflin, *Alsatia illustrata*, tom. 2, p. 675, place la famille de Wasselnheim entre les anciennes

familles nobles ; elle était connue dès le treizième siècle, comme il paraît par ce titre de 1234 et les Annales des dominicains de Colmar qui en font mention à l'année 1285. Cette famille s'éteignit vers le milieu du quinzième siècle. M. Schœpflin, *Alsatia illustrata*, tom. 2, p. 210, prétend qu'elle tira son nom, de ce qu'anciennement la charge d'avoué impérial dans Wasselnheim était héréditaire dans cette famille.

Cet Anselme de Wasselnheim paraît être le même que Anshelme de Wasselnheim qui avec ses frères Dieteric, Hesson et Gotzon passa en 1285 une transaction avec Frédéric, duc de Lorraine. Cette pièce sera imprimée dans l'*Alsace diplomatique* de M. Schœpflin, tom. 2, p. 32.

Remarque f.

Ce comte de Dabo était Frédéric, comte de Linange. Ce dernier avait hérité de ce comté de son frère Simon qui l'avait obtenu de son épouse Gertrude, fille unique et héritière d'Adelbert, dernier comte de Dabo. Voyez Schœpflin, *Alsatia illustrata*, tom. 2, p. 491.

Remarque g.

Steigen, situé aujourd'hui dans le bailliage de Dabo, contient à peine soixante familles dispersées ça et là dans trois vallées nommées : *Engen*, *Schnee*, *und Wœllingerthal*. Il paraît qu'il a bien déchu de son ancien état, puisque Richer, auteur du treizième siècle, dans sa Chronique de Senones, lib. 4, cap. 21, et l'auteur de la Chronique de Metz du même temps rapportée par d'Achery, *Spicilegii*, tom. 2, p. 232, assurent que de leur temps le

comté de Dabo était fort fertile et renfermait un grand nombre de grands villages.

Remarque h.

Il ne reste plus aujourd'hui aucun vestige ni de la chapelle, ni du château de Durrenstein situé autrefois dans le comté de Dabo et le diocèse de Metz, en sorte qu'on ne sait plus où était autrefois leur place. Frédéric, comte de Linange, qui accorda la chapelle de Durrenstein aux frères de la Steig, venait nouvellement de recevoir en fief le village de Durrenstein, avec quelques autres du comté de Dabo, de Bertholde de Teck, évêque de Strasbourg, par une transaction du mois de juin 1239, rapportée dans l'*Alsace diplomatique* de M. Schœpflin, tom. 1, p. 383 : « Nos vero . . . Durrenstein et Collrenthal cum omnibus eorum pertinentiis in feodum concessimus eidem. »

La chapelle de Durrenstein ne tarda pas de devenir bientôt un prieuré. Elle était encore chapelle en 1278, elle ne l'était plus en 1289 comme il paraît par la bulle de pape Nicolas IV, du 1er février 1289, dont nous avons parlé plus haut. Il y confirme la fondation du prieuré des frères de la Steig établi à Dirrinstein dans le diocèse de Metz avec tous les revenus qu'il possédait dans Waleseyt (Walscheid), Eymdal (Engenthal), Elbiswilre (Albeswilr), Dumirstal et Hermotzheim, tous endroits situés dans le comté de Dabo. Le prieuré de Durrenstein ne subsistait plus au quinzième siècle, n'en étant fait aucune mention dans la bulle de sécularisation de l'année 1482.

Remarque i.

Il ne faut pas oublier ici la bulle de pape Nicolas IV, qui se trouve dans les archives de la collégiale de Landau, et qui sera imprimée dans l'*Alsace diplomatique* de M. Schœpflin, tom. 2, p. 41. Elle est datée du 1er février 1289, et Nicolas l'adresse à ses fils bien-aimés le prieur du monastère Sainte-Marie de Steigen et aux frères qui y ont embrassé la vie religieuse. Il les y prend sous sa protection et sous celle de S.-Pierre, et il leur y ordonne d'observer toujours inviolablement leur règle canonique. Il y confirme les biens et les possessions (dont il fait l'énumération) du monastère de Steigen, aussi bien que des prieurés qui en dépendent : savoir Lahr dans le diocèse de Strasbourg, Landau, dans celui de Spire et Dirrinstein dans celui de Metz.

Voyez sur le monastère de Lahr les chartes de 1259, 1267, 1275, 1289, 1394, 1482.

Remarque I.

Jean I, évêque de Strasbourg, parvint à ce siège au commencement de l'année 1267 par la nomination du pape Clément V. Car quatre concurrents se disputant l'évêché de Strasbourg après la mort de Frédéric de Lichtenberg, l'empereur Albert envoya à Clément, Jean évêque d'Eichstett son chancelier et Philippe de Rathsamhausen, abbé de Pairis, pour le prier de décider ce procès en faveur de son cousin Jean d'Ochsenstein l'un des prétendants. Le souverain pontife dans la crainte d'altérer la paix du chapitre, s'il donnait la préférence à un des quatre qui avaient été choisis, nomma l'ambassadeur lui-même Jean, évêque d'Eichstett, pour remplir le siège

de Strasbourg, choix qui fut approuvé par l'empereur. Jean I mourut la nuit du 6 au 7 novembre 1326 et fut enterré dans l'hôpital de Molsheim, qu'il avait fondé.

Remarque m.

Ce synode, où assistèrent en personnes ou par leurs députés dix abbés, sept abbesses, deux supérieures de religieuses, quatre prévôts de collégiales et cinq prévôts réguliers, se tint non en 1263, mais en 1264, le mardi après la S.-Martin, c'est-à-dire le 13 novembre, comme il paraît par le traité qui s'y fit rapporté par Wencker, de Usburg., p. 26. Par ce traité tous ceux qui assistèrent à ce synode ratifièrent le traité d'accord fait ce 21 avril 1263 entre la ville de Strasbourg et son évèque Henri de Géroldseck : ils promirent en même temps qu'ils ne répéteraient jamais rien pour tous les torts qu'ils avaient soufferts dans la guerre de la ville avec l'évèque Gauthier de Géroldseck.

Remarque n.

Henri IV de Géroldseck, issu de la famille ancienne d'Alsace de ce nom, connu sous le nom de Gros-Géroldseck, fut élu évèque de Strasbourg le 11 mars 1263 après la mort de son cousin Gauthier de Hohen-Géroldseck. Il mourut le 12 février 1273 et fut enterré dans la cathédrale de Strasbourg.

Remarque o.

Le prieuré des frères de Steigen établi à Landau dans le diocèse de Spire fut fondé en 1275 par Emich, comte de Linange. Ce seigneur, par une charte datée du

9 février 1276, qui se trouve dans les archives de la collégiale de Landau et qui paraîtra dans l'*Alsace diplomotique* de M. Schœpflin, tome 2, p. 11, fit venir des frères d'Obersteigen et leur bâtit un monastère à Landau. Il leur accorda un emplacement dans cette ville pour y élever leur église et leur couvent ; il leur assigna tout l'allodial et les appartenances d'une ferme qu'il avait à Enigisheim, qui est non Ensisheim, mais Insheim près de Landau, avec trois foudres de vin à prendre chaque année dans le ban du village de Weyer. Il ajoute qu'ils feraient l'office divin dans l'église qu'ils bâtiraient à Landau, qu'ils seraient soumis pour le spirituel à la volonté et à la visite du prieur de couvent primitif. Frédéric, évêque de Spire, neveu du comte Emich, aprouva et confirma le lendemain, 10 février, la fondation des frères de Steigen à Landau par un diplôme qui paraîtra dans la même *Diplomatique*, tome 2, p. 12. Ils les prend en outre sous sa protection, leur permet d'enterrer dans leur église quiconque le leur demanderait, et leur accorde le pouvoir de prêcher et de confesser dans son diocèse. Tout cela fut confirmé le même jour par Jean, curé de l'église paroissiale de Queicheim et par l'empereur Rodolphe I. Leurs chartes se trouveront à la même page. Les nouveaux frères de Landau s'adressèrent quelques temps après au pape Honorius IV et ce souverain Pontife confirma leur fondation et leurs revenus par une bulle, datée du 28 mars 1285, qui paraîtra dans l'*Alsace diplomatique*, p. 31. Ils furent aussi comblés de grâces par l'empereur Adolphe, qui leur accorda le 16 février 1294 les revenus et la possession de l'église paroissiale de Queicheim qui était la mère-église de Landau, comme on peut le voir dans la même *Diplomatique*, p. 60.

Cette donation fit que les frères de Landau allèrent s'établir dans le village de Queicheim, mais étant retournés de nouveau en 1349 à Landau, ils furent sécularisés en 1483 avec ceux de Saverne par le page Sixte IV. La collégiale de Landau, dédiée à la Sainte Vierge, est composée aujourd'hui d'un doyen et de trois chanoines dont l'un est curé. L'union de la cure avec la collégiale fut approuvée en 1517 par le pape Léon X.

Remarque p.

Le prieuré de Lahr, situé dans l'Ortenau et le diocèse de Strasbourg, fut fondé en 1259 par Gauthier, seigneur de Hohen-Géroldseck, du consentement de ses trois fils, Gauthier, grand prévôt de la cathédrale de Strasbourg, Herman et Henri. L'acte de fondation dressé le 30 novembre 1259, rapporté par M. Schœpflin dans son *Alsace diplomatique*, tome 1, p. 428, porte que le prieuré de Lahr fut fondé dans le terrain même des seigneurs de Géroldseck du conseil du prieur d'Obersteigen pour quatre religieux et deux domestiques, qui y auraient soin de l'hôpital institué pour douze pauvres. Le couvent de Lahr fut en 1482 sécularisé et converti en collégiale composée d'un doyen, de cinq chanoines et de quatre vicaires. Cette collégiale devint ensuite une des plus belles et des plus célèbres de l'Allemagne, au rapport de Pierre, dans sa *Suevia ecclesiastica*, p. 492, qui ajoute que le chapitre de Lahr s'éteignit dans les temps du luthéranisme; car le comte de Nassau, ayant engagé la ville de Lahr à Frédéric, margrave de Bade-Dourlach, celui-ci y introduisit le luthéranisme, y abolit la religion catholique, et se saisit des revenus de la collégiale de Lahr dont il chassa les chanoines.

Remarque q.

J'ai cherché en vain dans la *Suevia ecclesiastica* le monastère ou la collégiale de *Mons fragorum*, *Errbenberg*. Je n'en ai rien pu découvrir. Tout ce qu'on en sait, c'est qu'il était situé en Souabe, dans le diocèse de Constance, et qu'il fut sécularisé en 1482.

Remarque r.

A ces trois colonies du prieuré d'Obersteigen, il faut ajouter le prieur de Durrenstein, sur lequel voyez la remarque h, et le monastère de Dachstein, dont il est aussi parlé dans Wimpheling, *De episcopis Argentinensibus*, p. 89 et 95, et dans Guilliman, in *Catalogo episcoporum Argentinensium*, p. 394. Jean de Lichtenberg, évêque de Strasbourg, avait fondé en 1356 à Dachstein un couvent de chanoines réguliers de S.-Augustin; mais l'irrégularité de leur conduite engagea un de ses successeurs, Lambert de Burne, qui occupa le siège de Strasbourg depuis 1371 jusqu'en 1375, à chasser ces moines et à y placer d'autres plus réguliers; il y mit à leur place des frères du grand prieuré d'Obersteigen, qui y édifièrent longtemps les fidèles, jusqu'à l'extinction du monastère de Dachstein, arrivée avant l'année 1482, n'en étant pas fait mention dans l'acte de sécularisation.

Remarque s.

L'acte de la fondation du prieuré des frères de la Steig établi en 1275 à Landau porte *aream pro claustro et hospitali et eorum officinis competenter aptam*. L'acte

de fondation du prieuré de Lahr fait aussi voir qu'une des fonctions des frères de la Steigen était d'avoir soin des pauvres logés dans leur hôpital, soit par eux, soit par des personnes constituées exprès pour cet emploi.

Petri Schotti lucubraciunculæ, fol. 26 et seq.

Remarque t.

Frédéric, grand prévôt de la cathédrale de Strasbourg, issu de l'illustre maison d'Alsace des Lichtenberg, fut élu le 14 septembre 1299 évêque de Strasbourg à la place de son frère Conrad. Il mourut la nuit du 20 au 21 décembre 1306 et il fut enterré dans la cathédrale de Strasbourg.

Remarque u.

L'acte de translation des frères d'Obersteigen à Saverne faite le 1 avril 1303 sera rapporté dans l'*Alsace diplomatique* de M. Schœpflin, tome 2, p. 79.

Remarque x.

Les deux couvents d'Obersteigen et de Saverne sont expressément et séparément nommés dans une pièce allemande qui se trouve dans les archives de la ville de Strasbourg, num. 75, et qui sera imprimée dans l'*Alsace diplomatique* de M. Schœpflin, tome 2, p. 189 « *Zu der obern Steigen, der Steigen zu Zabern.* » Cette pièce est un acte de l'empereur Charles IV, daté du 3 janvier 1348, par lequel ce prince exempte plusieurs monastères de l'évêché de Strasbourg des premières prières, c'est-à-dire d'un droit semblable à celui qu'on appelle en France

de joyeux avènement, qui est de présenter à un bénéfice de chaque collateur à l'avènement d'un empereur à la couronne.

Remarque y.

Ces religieuses augustines embrassèrent ensuite la règle de S.-Dominique, à la persuasion sans doute de leurs directeurs qui étaient de cet ordre. Ces Dominicaines restèrent à Obersteigen jusqu'en 1508 que Guillaume de Honstein, évêque de Strasbourg, ayant accordé leur couvent aux chanoines réguliers d'Ittenviller, les religieuses allèrent s'établir dans l'abbaye de Gnadenthal, située dans le margraviat de Bade.

Remarque z.

Guillaume II de Dietsch fut nommé à l'évêché de Strasbourg par le pape Boniface IX, Frédéric de Blanckenheim ayant été postulé pour l'évêché d'Utrecht. Guillaume, qui était issu de la famille des comtes de Dietsch, maison de Vétéravie, prit l'évêché le 14 décembre 1394. Il occupa le siège épiscopal l'espace de quarante-quatre ans, et après un gouvernement rempli de troubles il mourut subitement dans son château de Saverne le 4 octobre 1439, et il fut enterré dans l'église de l'hôpital de Molsheim.

Remarque aa.

Albert de Bavière fut un évêque assez favorable aux sécularisations. Outre celle des frères de la Steigen opérée dans cinq couvents, l'on en compte deux autres faites dans son diocèse par son entremise : celle de l'abbaye

de Seltz en 1481 et celle de l'abbaye de Neuvillers en 1497. L'abbé Trithème, témoin de ces sécularisations qui de son temps se firent en Alsace et en Souabe, ne les regarda pas d'un œil si favorable que les Souverains Pontifes ; il les désapprouva fortement et il dit qu'elles n'opérèrent rien autre sur des moines relâchés que d'en faire de mauvais chanoines : *Facti sunt ex monachis malis canonici pejores.*

Remarque bb.

Après la mort de Robert de Bavière, évèque de Strasbourg, le chapitre de cette ville lui donna pour successeur, le 15 novembre 1478, Albert, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, fils d'Othon, comte palatin de Mosbach et de Jeanne de Bavière. Il mourut à Saverne le 20 août 1506 et fut enterré dans la chapelle de l'église collégiale de Saverne, qu'il avait fait bâtir lui-même. On y voit encore aujourd'hui son épitaphe.

Autres observations.

Dans *l'Alsace diplomatique*, tome 2, num. 1400, l'on trouve la lettre d'Albert de Bavière, évèque de Strasbourg, datée du 8 février 1482, et adressée aux prieurs et trois couvents de Saverne, de Lahr et d'Obersteigen, par laquelle il consent à leur sécularisation qu'ils doivent obtenir du pape.

Num. 1401, p. 417, se trouve la bulle de sécularisation du pape Sixte IV, datée du 17 juin 1482.

Les religieux de ces différents monastères furent tous appelés frères de la Steig, du nom du couvent primitif,

comme les Bernardins se nomment l'ordre des Citeaux, du nom du chef d'ordre.

Remarque cc.

Guillaume III, le successeur d'Albert de Bavière, était fils d'Ernest, comte de Hohenstein, et de Marguerite de Gere : il fut élu évêque de Strasbourg le 9 octobre 1506. Il mourut à Saverne le 24 juin 1541 après un glorieux épiscopat de 34 ans. On voit son tombeau dans l'église collégiale de cette ville, à la droite du maître-autel. Malgré le zèle de l'évêque Guillaume, il ne pût empêcher la ville de Strasbourg et une bonne partie de son diocèse d'adopter les erreurs de Luther qui commencèrent à se répandre sous son pontificat.

La ville de Saverne ne fut jamais infectée de la nouvelle doctrine de Lutter, si ce n'est en 1535 dans la guerre des Rustauds, où plusieurs paysans d'Alsace s'étant fortifiés dans Saverne firent embrasser le luthéranisme à plusieurs de ces habitants. C'est ce que nous apprend Laurent Pilladius, chanoine de S.-Dié, dans le troisième livre de son poème épique nommé *Rusticiados*, imprimé à Metz en 1548 et mis à la tête de la *Bibliothèque lorraine* de Dom Calmet. Il ne sera pas inutile de rapporter ici ses vers, d'autant plus qu'ils font connaître en quel état était alors Saverne :

In viridi florens constructa Sabernia valle
Quam prisci ternas olim dixere Tabernas,
Adjacet Alsatio descensu proxima monti,
Argentorati turrim quæ respicit altam,
Fortibus aucta vivis, fossa muroque superba,
Hostis bellegeri quæ spernit telo potenter

Viticomi Bacchi et Cereris fœcunda labore.
Ejus et in media scaturit fons utilis urbe.
Ante fuit quamvi fidei hæc fulgore decora,
Inficitur Stygio demens tamen illa furore,
Alsatiæ partim quo Pluto inflixerat urbes.

Remarque dd.

Outre ce don que l'évêque Albert fit aux religieux de Steigen sécularisés, il fit bâtir à côté de la nouvelle collégiale une chapelle, qui est aujourd'hui celle du Saint-Rosaire, et où il choisit sa sépulture. Wimpheling, *De Episcopis Argentinensibus*, p. 115, et après lui Guilliman, *de iisdem episcopis*, p. 431, rapportent que l'évêque Albert fonda dans cette chapelle une messe perpétuelle et journalière, et qu'il y assigna des revenus suffants pour y faire dire quatre-vingt messes le jour de son anniversaire.

Dans cette chapelle du Saint-Rosaire furent enterrés Albert de Bavière. évêque de Strasbourg, mort le 20 août 1506; François, comte de Honstein, chanoine de la cathédrale de Strasbourg, mort le 4 novembre 1513; Erasme de Limbourg, évêque de Strasbourg, mort le 27 novembre 1568; Jean de Manderscheidt-Blanckenheim, évêque de Strasbourg, mort le 2 mai 1592; Armand de Rohan, cardinal de Soubise, évêque de Strasbourg, mort le 28 juin 1756, et Armand Jules, prince de Rohan-Guémené, archevêque de Reims et grand prévôt de la cathédrale de Strasbourg, mort le 28 août 1762. On y trouve les épitaphes de tous ces prélats, si vous en exceptez le dernier.

Dans le chœur de la collégiale se voient les épitaphes de Jérôme de Barby-Mulling, grand doyen de la cathédrale de Strasbourg et custos de la collégiale de Saverne, mort en 1521 ; de Robert de Bavière, évêque de Strasbourg, mort le 17 octobre 1478 ; de Guillaume de Honstein, évêque de Strasbourg, mort le 27 juin 1541, et d'Eléonore Eugénie de Béthisy, princesse de Montauban, morte le 29 août 1757.

Remarque ee.

Léopold I, fils de Charles, archiduc d'Autriche et Marie de Bavière, devint évêque de Strasbourg en 1616, par la cession que lui en fit quelque temps avant sa mort Charles, cardinal du Lorraine. Léopold quitta en 1625 l'évêché de Strasbourg qu'il céda à son neveu Léopold II, fils de l'empereur Ferdinand II. Et comme Léopold I n'était pas dans les ordres sacrés, il se maria à Florence le 19 avril 1525 à Claudinette, fille de Ferdinand de Médicis.

Remarque ff.

L'église paroissiale de Sainte-Marguerite était située dans la citadelle sur une hauteur dehors la porte de Phalsbourg. On cessa de faire l'office divin dans cette église en 1714 et la plupart des pierres furent employés à rebâtir l'hôpital.

Remarque gg.

La collégiale de Saverne eut beaucoup à souffrir en 1525 de la guerre des Rustauds, en 1569 de l'armée du duc d'Aumale ; en 1622 de celle du comte de Mans-

feld, en 1632 des troupes françaises, en 1674 de l'armée du maréchal de Turenne, enfin nouvellement en 1744 de l'armée des Autrichiens et des Pandoures qui pillèrent Saverne le 31 juillet, et qui la quittèrent le 15 août suivant.

Remarque pp.

Outre ce premier prévôt j'ai encore trouvé cinq autres qui vivaient au 16e siècle; ce sont:

1. Jean Brucker qui fonda une prébende et qui mourut en 1520.

2. Jacques Helwig son successeur dans la prévôté, mourut à Strasbourg. L'on trouve les noms de ces deux prévôts dans une inscription placée dans le chœur de la collégiale de Saverne du côté gauche:

« Memoria honorabilis domini Johannis Brucker « canonici et præpositi, unius hic præbendæ fundatoris, « qui obiit anno 1520. Memoria honorabilis domini « Jacobi Helwig canonici et præpositi ejus successoris qui « obiit Argentinæ. »

3. Sébastien de Wurmser, chanoine de S.-Thomas de Strasbourg, devint prévôt de Saverne vers l'an 1524. Il en est fait mention sous cette qualité dans les généalogies de Bucelin, et dans le livre salique de S.-Thomas.

4. Michel Hamer, prévôt de Saverne, mourut le 1 septembre 1557.

5. Chrétien Latomus son successeur décéda le 25 février 1566. Leurs épitaphes se trouvent dans la nef du côté gauche, près du banc de Messieurs les Conseillers.

« Anno 1557 den ersten Tag Herbsmonats starb Herr Michel Hamer, probst in Zabern. »

« Anno 1566 den 25 Hornungs starb Herr Christmann Latomus, auch propst, den Gott gnadd. »

Remarques

sur le *Mons fragorum* tirées de Hottinger, *Spec. tigur.*, p. 320; Hottinger, *Helvet. Kirchengesch.*, parte 2, p. 60 et 178; Leu, *Allgemeines helvetisches Lexicon*, tome 3, p. 12.

Le Beerenberg est une petite montagne auprès de Wulfflingen dans la seigneurie de ce nom, entre Wulfflingen et Pfungen, située dans le district de la ville de Zurich, qui fut appelée le mont des fraises, *Mons fragorum*, à cause du grand nombre de fraises qui y croissent. Quelques solitaires vinrent s'établir sur cette montagne au 13me siècle. Ils y élevèrent peu à peu, de l'argent qu'ils retirèrent des aumônes, une habitation et une chapelle, et ils y vécurent sous le tiers-ordre de S. François. Leur premier supérieur, nommé Henri, né à Linz en Autriche, passait non seulement pour un homme savant, mais encore pour un homme à révélations, et même l'on dit qu'il opéra des miracles à sa mort arrivée en 1330. Albert et Léopold, archiducs d'Autriche, firent aussi dans cet endroit des fondations; on y bâtit même un couvent au 14e siècle, où les Frères de la Steig s'établirent du consentement de l'évêque de Constance, et leur nouvelle église fut consacrée en 1360 par Henri, évêque de Constance.

Mais dès l'an 1364, selon quelques documents qui nous restent, la plupart des revenus des Augustins de Beerenberg étaient aliénés, ce qui engagea le magistrat de Zurich à le rétablir et à le doter de nouveau. Il devint ensuite une collégiale, qui prit fin dans les temps de la réformation. Elle fut détruite en 1527 et ses biens furent vendus au profit de Zurich.

VI.

ÉLÉMENTS DU BLASON

ADAPTÉS A

L'ARMORIAL D'ALSACE

ÉLÉMENTS DU BLASON

ADAPTÉS A L'ARMORIAL ALSACIEN.

D. Qu'est-ce que le blason?

R. C'est l'art qui apprend à expliquer en termes propres toutes sortes d'armoiries.

D. Qu'entendez-vous par armoiries?

R. J'entends ces signes ou marques d'honneur et de noblesse, composés de figures et de couleurs fixes et déterminées qui sont représentés dans des écussons, dans des bannières ou sur des cottes d'armes, qui servent à marquer la noblesse et à distinguer les familles qui ont droit de les porter.

D. D'où vient le mot d'armoiries?

R. Ce mot d'armoiries ou armes vient d'armure, parce qu'on peignait autrefois sur les écus, sur les casques, les boucliers et les cottes d'armes des chevaliers les marques qu'ils avaient prises pour se distinguer les uns des autres à la guerre, ou pour plaire à leurs dames dans les tournois.

I.

ORIGINE DU BLASON.

D. D'où est-ce que les armoiries ont tiré leur origine?

R. Le célèbre Père Menestrier, Jésuite, prétend qu'elles ont proprement commencé dans les tournois, qui étaient des exercices et des divertissements de guerre et de galanterie que faisaient les anciens chevaliers pour montrer leur adresse et leur bravoure.

D. D'où vient le blason?

R. Le blason est moins ancien que les armoiries; car quoiqu'on eût des armoiries dès l'onzième ou douzième siècle, il est certain qu'on n'y apportait pas tant de régularité que l'on a fait dans la suite. On a donc fait des règles; et le corps de ces règles compose un art qu'on appelle le blason. Si c'est aux Allemands qu'est dûe la gloire d'avoir les premiers introduit dans le monde l'usage des armoiries, c'est aux Français qu'on est redevable d'en avoir fait un art, et d'avoir les premiers dressé les lois héraldiques.

D. Que signifie le mot de blason?

R. Il signifie une chose proclamée à son de trompe, et vient de l'allemand *blasen*, qui signifie sonner de la trompe, parce qu'aux tournois ceux qui s'y allaient présenter portaient une trompe pour appeler les gardes du pas et pour leur présenter leurs armoiries pour marque de leur noblesse.

D. Quelle analogie trouvez-vous entre les tournois et les armoiries?

R. 1. L'usage de joindre l'écu et le casque pour composer des armoiries complètes, et celui de représenter les écussons penchés, ou couchés, comme on le voit dans les anciens tableaux et sur les tombes, est venu des tournois, où les chevaliers rangeaient leurs écus et leurs casques, afin que les dames pussent les aller voir.

2. Les six émaux des armoiries, savoir l'or, l'argent, l'azur, le gueules, le sinople et le sable sont les couleurs jaune, blanche, bleue, rouge, verte et noire dont les chevaliers s'habillaient aux tournois. On les nommait émaux, parce qu'on les émaillait sur les armes; ainsi la plaque que portaient les hérauts d'armes et les poursuivants avec les armes du prince dont ils étaient les hérauts, se nommait émail, et nous disons les émaux du blason ou des armoiries.

3. La célèbre règle du blason qu'il ne faut point mettre métal sur métal, ni couleur sur couleur, vient encore des tournois, où il fallait porter la cuirasse dorée ou argentée sur des habits de couleur, ou de légers habits de couleur sur la cuirasse.

4. Les fourrures, qu'en blason on nommait pannes parce qu'elles étaient attachées aux étoffes des habits et cottes d'armes, *assutæ pannis*, tirent encore leur origine des tournois. Ces fourrures sont l'hermine blanche et noire, et les petits gris nommé vairs, du nom de cet animal appelé en latin *varius*.

5. Le soleil, les étoiles, les lions, les aigles et autres pièces qui se voient dans les armoiries, représentent ce que les chevaliers prenaient pour leurs devises, se faisant appeler les chevaliers du soleil, du lion, de l'aigle, etc.

6. Les bandes et les faces sont les écharpes que les dames leur donnaient.

7. Les paux, les chevrons etc.... sont des morceaux des lices et des barrières.

8. La plupart des devises des blasons sont devises d'amour et de défi, telles qu'on les portait aux tournois.

9. Les cimiers qu'on met sur les casques sont des ornements de tournois.

10. Les lambrequins qui enveloppent les armoiries sont des rubans et des livrées que les dames prenaient soin d'ajuster, ou d'*achemer*, comme on parlait alors.

11. Les tenants et les supports des armoiries viennent des pages qui portaient les écus des chevaliers et des valets qui gardaient les pas et les écus, et qu'on habillait d'ordinaire en lions, en licornes, en sauvages velus, couverts de mousse, etc....

12. L'usage des manteaux et des pavillons qu'on met à l'entour des armoiries ont pris leur origine, de ce qu'aux tournois on mettait les écus sur de riches étoffes, et sous les tentes de chevaliers.

13. Une pièce posée sur une autre, qu'on nomme brochant sur le tout, tire aussi son origine des tournois, parce qu'on faisait des ouvrages de broderie sur les cottes d'armes. Ces ouvrages se faisaient avec des broches, comme on tricote les bas de soie et de laine, et cela se nommait brocher.

D. Quelles autres causes ont donné origine à la diversité des armoiries ?

R. Les armoiries, qui ont pris naissance dans les tournois, se sont perfectionnées par des choses plus éclatantes et plus utiles à la patrie. On y employa des figures qui représentaient les noms des familles, les évènements mémorables, les actions illustres, les dignités, les charges, les droits honorifiques, les terres, les seigneuries, les croisades, les concessions, etc., ainsi :

1. Les croix, qui se voient dans tant d'armoiries marquent que l'on s'est croisé contre les infidèles. C'est sans doute à une pareille origine que les familles d'Andlau et de Berckheim doivent leurs armoiries.

2. Les merlettes signifient les voyages d'outremer de ces chevaliers qui allaient parcourir divers pays. Elles en sont le symbole, parce que les merlettes sont des oiseaux de passage, qui changent de pays comme les hirondelles, et qui vont sur mer et sur terre. On les représente sans bec et sans pieds, soit pour marquer les blessures reçues dans ces voyages, soit parce qu'on les représentait d'ordinaire sur des étoffes rayées ou burelées, dont les galons ou bourrelets couvraient les extrémités de ces oiseaux; telle peut être l'origine des armoiries de la famille de Waldner.

3. Les lions, armoiries des Bernhold, Berstett, Ferrette, Reinach, Lutzelbourg, Oberkirch et Wangen, signifient très souvent les voyages faits en Afrique.

4. Les croissants désignent encore les voyages d'outremer, ou les expéditions contre les Turcs; c'est à ces dernières que les Wurmser doivent les deux croissants.

5. Les paux sont souvent employées dans les armoiries pour montrer qu'on a droit de justice, parce que les paux et les poteaux sont de marques de juridiction.

6. Les billettes sont des marques de franchise et d'exemption de certains droits. On les mettaient autrefois aux bornes des terres.

7. Les oiseaux de leurre, les anneaux, les sols d'or, dont a fait depuis des bezans et des tourteaux, sont souvent des marques des reconnaissances dues aux seigneurs de fief.

8. Les offices et les dignités ont introduit dans le blason certaines figures propres de ces dignités : les couronnes et d'autres semblables marques d'honneur.

9. L'inclination à la chasse, ou à la musique, ont fait prendre des instruments de l'une ou de l'autre.

10. C'est des vêtements qu'on a tiré toutes les figures que nous nommons héraldiques : le parti, le coupé, l'écartelé et d'autres figures semblables, car il y a cinq ou six siècles que l'on s'habillait de ces sortes d'habits mi-partis, comme sont encore les robes des sergents de ville de Strasbourg ; d'habits pallés comme ceux des trompettes et des tambours de plusieurs régiments ; d'habits lozangés, échiquetés et burelés, comme sont les étoffes rayées, etc.

11. Les armoiries des plus illustres et des plus anciennes maisons sont parlantes, c'est-à-dire qu'elles sont tirées du nom de ces familles. Ainsi une montagne est dans les armoiries de la maison de Landsberg ; un bouc en celles des familles de Böck et Bœcklin, un ours dans celles de Bärenfels, etc. . . . Berg signifiant en français montagne, bock un bouc, etc.

12. Les armoiries des villes se tirent pour l'ordinaire de l'assiette des lieux où elles sont, ou bien de quelque singularité du pays. Ainsi Altkirch a une église, à cause de son église qui passe pour fort ancienne ; Belfort un château à cause de son vieux château ; Colmar une massue armée de bouts pointus, à cause que cette ville se servit d'une pareille arme dans la guerre appelée *Schlegler-Krieg ;* Munster porte dans les armoiries la face de son monastère ; Rouffach porte une Sainte Vierge, à cause de la donation qu'en fit Dagobert II, roi d'Austrasie, à l'église de Strasbourg dédiée à la Sainte Vierge, etc.

II.

DES DIVERSES ARMOIRIES.

D. Combien compte-t-on de sortes d'armoiries ?

R. On en compte d'ordinaire neuf sortes : armoiries de famille, de domaine, d'alliance, de communauté, de

concession, de dignité, de patronage, de succession et de prétention.

Armoiries de domaine sont celles que les souverains et les princes portent toujours de même, parce qu'elles sont annexées aux terres et aux royaumes qu'ils possèdent, comme les évêques de Strasbourg portent du Landgraviat de la Basse-Alsace, que l'évêque Jean de Lichtenberg acquit à cette église. Ajoutez aux armoiries de domaine celles de substitution pour les terres que l'on a par héritage à condition d'en porter les noms et les armes.

Armoiries d'alliance sont celles que les familles prennent et ajoutent à celles qu'on a déjà, afin de connaître les alliances qui se font par les mariages. Ainsi les comtes de la Roche portent les armoiries des anciens comtes de Lucelstein, ou de la Petite-Pierre, dont ils ont hérité par alliance.

Armoiries de concession sont celles que les souverains donnent en tout ou en parties à leurs sujets, ou à d'autres personnes, et qu'ils prennent de leurs pièces, pour les ajouter à celles de la personne qu'ils en veulent honorer en récompense de quelque service signalé.

Armoiries de dignité sont celles qui sont attachées à certaines dignités ecclésiastiques, militaires ou civiles. Ce sont pour l'ordinaire des ornements extérieurs qu'on ajoute aux armes de la famille.

Armoiries de patronage sont celles des patrons pour les terres et les juridictions qu'ils possèdent. On les ajoute aux siennes, comme font les ecclésiastiques et les gouverneurs des provinces. Il y a des villes qui portent les armoiries de leurs souverains. Wissembourg met en chef les armoiries de France, Rouffach porte en pointe l'écu de l'évêché de Strasbourg.

Armoiries de succession sont celles que les héritiers ou les légataires prennent pour des causes testamentaires avec les fiefs de leurs prédécesseurs.

Armoiries de prétention sont celles des domaines et des juridictions sur lequel un seigneur a droit, et qu'il ajoute aux siennes, quoiqu'il n'en soit pas pourtant actuellement le maître, parce qu'elles sont en la puissance d'un prince étranger.

D. Qu'entendez-vous par *armoiries de famille?*

R. Ce sont celles qui distinguent une maison d'une autre. On en met de huit sortes :

1. *Parlantes*, parce qu'elles ont du rapport avec le nom de la personne qui les porte. Ainsi les Rappenkopff portaient une tête de corbeau ; les Falckenstein, des faucons ; les Hornberg, des montagnes surmontées de cors de chasse ; les Brandscheid, un tison ; les Schörnpen, un scorpion ; les Hirtzbach, un cerf ; les Mœrschwein, un porc-épic ; les Moler, une roue de moulin ; les Rosheim, des roses ; les Schwerd, une épée ; les Steinfurt, des rochers ; les Esel, un âne ; les Greiffenstein, un griffon ; les Steurnagel, des clous, etc. Toutes ces familles d'Alsace sont aujourd'hui éteintes.

2. *Arbitraires*, qui sont prises du caprice de quelques gens qui ayant fait fortune se les attribuent sans les avoir méritées. Elles ne sont ni marques d'honneur, ni de vertus. M. Ménage dit là-dessus assez agréablement que les armoiries des nouvelles maisons sont pour la plus grande partie les enseignes de leurs anciennes boutiques.

3. *Vraies et légitimes*, qui sont composées selon les lois de l'art héraldique, et suivant l'usage de la nation.

4. *Fausses et irrégulières*, qui sont contre les lois héraldiques. Il en faut excepter les *enquérantes*, ou à acquérir, qu'on nomme ainsi, parce qu'elles sont contre les règles et qu'elles donnent occasion de demander et de s'enquérir pourquoi elles sont ainsi, ce qui est souvent pour quelque action très recommandable. Elles ne sont donc pas fausses, quoiqu'elles aient couleur sur couleur, ou métal sur métal.

5. *Pures et pleines*, qui n'ont aucune pièce de blason que celles qu'elles doivent avoir. Les aînés des plus considérables noblesses de France portent les armes pures et pleines. Les cadets les brisent de quelque pièce de blason.

6. *Brisées* sont celles où il y a quelque changement par addition, diminution, ou altération de quelque pièce pour distinction des branches d'une famille.

7. *Chargées* sont celles où l'on a ajouté quelques pièces pour distinction, à cause de quelques belles actions.

8. *Diffamées* ou *déchargées*, sont celles dont on a retranché quelque pièce ou partie, pour punition de celui qui les porte.

D. Quelles sont les *armoiries de communauté?*

R. Ce sont celles des républiques, provinces, villes, églises, académies, chapitres, ordres religieux, corps de métiers en certaines villes, etc. Elles ne sont pas des marques de noblesse comme celles des familles, mais seulement des marques de distinction, qui servent à les faire connaître; et ce n'est qu'improprement qu'on leur donne le nom d'armoiries, qui ne leur convient pas, puisque ces communautés ne font pas profession des armes.

Les églises portent la plupart pour armoiries les images de leurs saints titulaires, ou les hiéroglyphiques de ces saints. Un très grand nombre d'églises, dédiées à S. Pierre et à S. Paul joignent une épée; les chapitres et les églises qui ont la Sainte Vierge pour patronne, portent la figure de Notre Dame. Les villes portent d'ordinaire des armoires parlantes ou conformes à leurs noms. Fort-Louis a un bastion, Wissembourg un mur blanc, Munster un monastère, Turckheim une porte, Rosheim une rose, Thann un sapin, etc. D'autres villes portent les premières lettres de leurs noms : Belfort a la lettre B au canton dextre, et la lettre F au canton senestre. Quelques-unes portent les saints auxquelles sont dédiées leur églises: Obernai a dans ses armoiries les deux apôtres SS. Pierre et Paul. Plusieurs autres villes ont pour leurs marques leurs portes, comme Turckheim et Landau; leurs églises, comme Altkirch; leurs châteaux, comme Belfort et Lauterbourg; leurs ponts, leurs tours, etc. Un très grand nombre a retenu pour armoiries ses singularités: Colmar sa massue extraordinaire, Rouffach sa Sainte Vierge, Ferrette porte les armoiries de ses anciens comtes. Egisheim qui a donné naissance au pape S. Léon IX, a un saint Pierre dans ses armoiries. Strasbourg, qui était autrefois la route générale de la France et de l'Allemagne, a retenu sa route désignée par une bande.

Les universités, les collèges et les académies ont choisi des figures convenables à leurs études : des livres ouverts ou fermés, des paroles de l'Ecriture ou des Anciens.

Les corps des métiers ont des marques pour se distinguer les uns des autres : c'est d'ordinaire ou des instruments de leurs arts, ou quelqu'uns de leurs ouvrages; telles sont la plupart des vingt tributs de métier de la ville

de Strasbourg. Celle des bateliers a une ancre, celle des drapiers une bande, celle des boulangers un lion tenant un gâteau et une brestelle, celle des tailleurs des ciseaux, etc. La tribu des cabaretiers porte d'or, à l'aigle impérial de sable éployé, becqué et membré de gueules, par une concession de l'empereur de 1517 qui lui a donné le nom de *Freyburger* ou bourgeois libres.

III.

DU CHAMP DES ARMOIRIES.

D. Qu'est-ce que le *champ des armoiries?*

R. Le champ ou le sol des armoiries est l'écu, la cotte d'armes et la bannière qui servent de champ aux figures des armoiries. La cotte d'armes est une espèce de tunique semblable à celle des diacres et des sousdiacres, que les chevaliers portaient en guerre et dans les tournois sur leurs armes, et où étaient figurées leurs blasons pour les faire connaître, comme on en voit sur plusieurs tombeaux et anciennes peintures. Le champ des armoiries est aujourd'hui l'*écu*, où sont représentées les pièces et les figures dont les armoiries sont composées.

D. Quelle est la forme de l'*écu?*

R. L'écu a diverses figures selon les personnes et l'usage du pays. En France il était autrefois presque triangulaire et un peu incliné ou penché sur le côté. Aujourd'hui les Français le portent comme carré, un peu plus long que large, qui en bas s'arrondit et se termine en pointe sur le milieu de sa base. Les Espagnols de même, excepté qu'il n'est point pointu par le bas.

Les Allemands portent l'écu échancré et de diverses figures.

Les Italiens se servent de l'ovale ou approchant de l'ovale, particulièrement les ecclésiastiques qui l'environnent d'un cartouche.

Les filles figurent leur écu en losange, que les veuves peuvent aussi prendre, pour marquer qu'elles sont rentrées dans la liberté des filles.

Les femmes le portent parti ou accollé des armes de leurs maris. On appelle parti, lorsque l'écu est divisé de haut en bas en deux parties égales; on le porte accollé, lorsque les deux écus sont attenants et joints ensemble sous une même couronne.

IV.

LES ÉMAUX ET FOURRURES DE L'ÉCU.

D. Qu'entendez-vous par *émaux* ?

R. Emaux se dit en général, tant des métaux, que des couleurs, à ceux que l'émail d'orfèvrerie est un ouvrage fait de métal et de verre calciné qu'on teint de différentes couleurs.

D. Combien compte-t-on de métaux ?

R. On en compte deux, l'or qui est le jaune, et l'argent qui est le blanc.

On marque l'or par des points, comme il y a des ouvrages d'or qui sont pontillés.

L'argent est représenté par des fonds blancs sans aucun trait.

D. Combien y a-t-il de sortes de couleurs ?

R. Il y en a quatre : l'azur qui est le bleu, le gueules qui est le rouge, le sinople qui est le vert, et le sable qui est le noir. Quelques-uns y ajoutent le pourpre, qui est le

violet : on peut y joindre la carnation pour les parties du corps humain, quand elles sont représentées au naturel.

L'azur est représenté par des lignes couchées et tirées d'un flanc à l'autre de l'écu horizontalement, c'est-à-dire, de droite à gauche. Il est à remarquer que dans le blason le côté droit de l'écu répond à la main gauche de celui qui le regarde.

Le gueules s'exprime par des lignes perpendiculaires c'est-à-dire, qui sont de haut en bas.

Le sinople se marque par des lignes diagonales, c'est-à-dire, qui sont inclinées de droite à gauche.

Le sable se représente tout noir, ou par des lignes horizontales, et par des lignes perpendiculaires qui se croisent.

D. Combien y a-t-il de fourrures ?

R. Il y a deux fourrures dans le blason : les hermines, c'est-à-dire blanc et noir, et les vairs, c'est-à-dire blanc et bleu.

L'hermine est un petit animal fait à peu près comme une belette, et dont le poil est très blanc, qui fournit une fourrure précieuse. Les pelletiers la mouchettent de petits morceaux de la peau d'agneaux de Lombardie renommés par leur noir luisant. C'est à cette imitation que dans les armoiries l'hermine est un champ d'argent semé de mouchetures, ou petites pointes de sable en forme de triangle. Les contre-hermines se marquent tout au contraire de l'hermine ; car le champ est de sable, et les mouchetures se trouvent d'argent. On dit mouchetures d'hermines quand l'hermine est en nombre, et que l'écu n'en est pas semé.

Le vair est une espèce d'écureuil, dont la peau est blanche sous le ventre, et colombine, c'est-à-dire d'un gris

qui approche assez du bleu, sur le dos. Voilà pourquoi le blason met le vair d'azur et d'argent. Le vair se représente par la figure de petites cloches de verres, dont se servent les jardiniers, et qui sont renversées. Le contre-vair est quand le métal est opposé au métal, et la couleur à la couleur : il se marque en opposant ces petites cloches les unes aux autres par leurs bases. Le vair en pointe est quand la pointe d'une pièce est opposée à la base, et la base à la pointe. Il se fait en opposant les pointes aux bases.

Vairé est quand le vair est d'autre émail que d'argent et d'azur ; il se fait en marquant le vair de l'émail différent.

Dirmstein, famille d'Alsace éteinte au 15e siècle, portait vairé d'argent et de gueules.

Contre-vairé est quand le métal est opposé au métal, et la couleur à la couleur. On l'exprime en faisant le contraire du vair, c'est-à-dire en opposant métal à métal, et couleur à couleur.

V.

DIVISIONS DE L'ÉCU.

D. Qu'appelez-vous divisions de l'écu ?

R. Ces divisions de l'écu sont des traits qui le partagent en plusieurs parties, et dont on trouve trois espèces dans les armoiries : divisions par parties égales, divisions par parties inégales, divisions par quartier.

D. Qu'est-ce que les divisons par *quartiers* ?

R. Ce sont les armoiries des diverses alliances réunies dans un seul écu ; les quartiers des alliances composent

ce qu'on appelle pannon généalogique : c'est un écu rempli de diverses alliances des maisons desquelles un gentilhomme descend, et qui sert à faire ses preuves de noblesse. En Allemagne, où les nobles ont un soin extrême de ne point se mésallier, afin de pouvoir justifier une ancienne noblesse des deux côtés, on fait jusqu'à quarante quartiers. Nous aurons lieu autre part de parler de ces divisions par quartiers.

S'il se trouve un écusson au milieu de la croisure des quartiers, on le nomme *sur le tout*.

D. Qu'appelez-vous divisions par parties égales ?

R. Ce sont le coupé, le parti, le tranché, le taillé, le tiercé et l'écartelé.

D. Qu'appelez-vous *coupé?*

R. Coupé se dit de l'écu partagé par le milieu horizontalement en deux parties égales. Exemples :

La famille d'*Altorff* de la branche de Wollschlager, éteinte au 17e siècle, porte coupé au premier d'argent, au second d'azur.

Rietenheim, éteinte en 1670, coupé au premier d'azur, au second d'or.

Dugessheim, éteinte vers 1499, coupé au premier d'azur, au second d'argent.

Herboltzheim, coupé au premier de gueules, au lion d'or ; au second d'argent.

Schilt, éteinte en 1428, coupé au premier d'argent à l'étoile de sable, au second de gueules.

D. Comment se forme le *parti?*

R. Il se forme par une ligne perpendiculaire de haut en bas, qui divise l'écu en deux parties égales. Exemples :

Kalenberg, parti au premier d'or, au second d'azur.

Rumelnheim, éteinte vers 1518, parti au premier d'or, au second de sable.

Wittenheim, éteinte à la fin du 15e siècle, parti au premier d'argent, au second de sable.

Urbach, éteinte au 15e siècle, parti au premier de gueules, au second d'argent.

Zuckmantel, famille existante de la Basse-Alsace, et *Brumath* éteinte au 14e siècle, parti au premier d'or, au second de sable, senestré en chef d'une étoile d'or à huit rais.

Weitersheim, famille existante de la Basse-Alsace, parti au premier d'argent, au second de gueules, à une étoile d'argent à six rais.

Hohenbourg, éteinte en 1482, parti au premier d'or, au second d'azur, à une étoile d'or.

Alb, éteinte en 1368, parti de gueules et d'argent, trois fleurs de lis de gueules sur l'argent.

Jung, éteinte au 16e siècle, parti au premier d'azur, à deux étoiles d'or mises en pal, c'est-à-dire de haut en bas; au second de sable.

Ritter, éteinte au 16e siècle, parti au premier d'argent à la grande lettre gothique E de sable; au second de sable, à une étoile d'argent.

D. Comment se fait le *tranché?*

R. Le tranché se fait par une ligne diagonale tirée de l'angle droit du haut de l'écu à l'angle gauche de la pointe, laquelle ligne divise l'écu en deux parties égales. Exemple:

Steurnagel, éteinte au 16e siècle, tranché, au premier d'or, à trois étoiles d'argent mises en face; au second d'argent, à trois clous de sable empoignés, celui du milieu a la pointe en haut, les deux autres l'ont en bas. — Em-

poigné se dit des flèches, javelots, clous et autres choses semblables, quand elles sont au nombre de trois, l'une én pal, les autres en sautoir assemblées et croisées au milieu de l'écu.

D. Comment se forme le *taillé?*

R. Le taillé se forme par une ligne diagonale de l'angle gauche de l'écu au droit de la pointe, le divisant en deux parties égales. Exemple :

Reisser, éteinte au 15e siècle, taillé et nébulé d'argent et de sable. — On appelle nébulé les pièces faites en formes de nuées.

D. Qu'est-ce que le *tiercé?*

R. Le tiercé est de deux traits qui partagent l'écu en trois parties égales selon tous ses côtés. Ainsi il y a tiercé en face, tiercé en pal, tiercé en bande, tiercé en barre, tiercé en mantel.

Bischofsheim, éteinte au commencement du 15e siècle, tiercé en face en chef de gueules, au milieu d'argent, et en pointe de sable.

Reiffen, éteinte au 15e siècle, tiercé en bande de gueules, d'argent et d'azur.

Voltz, éteinte en 1756, tiercé en bande en chef de gueules, au milieu d'argent à une croisette d'or, en pointe d'azur.

Ramstein, éteinte en 1569, d'or, tiercé en mantel de sable, au flanc dextre une étoile de gueules.

D. Qu'est-ce que l'*écartelé?*

R. L'écartelé est ou en croix, ou en sautoir. L'écartelé en croix est de deux lignes qui se croisent et qui divisent l'écu en quatre quartiers égaux. Il se nomme simplement écartelé. Exemples :

Schott, éteinte en 1504, écartelé au premier et quatrième d'argent, au second et troisième de gueules.

Winckenthal, éteinte au 16e siècle, écartelé au premier et quatrième de gueules, au second et troisième d'or.

Les anciens seigneurs d'*Ettendorf* portaient écartelé au premier et quatrième d'or, au sautoir de sable; au deuxième et troisième d'or, à une aigle éployée de gueules. L'écartelée en sautoir se fait avec deux lignes diagonales croisées en sautoir, en forme de croix de S.-André.

Lampertheim, éteinte en 1521, écartelé en sautoir d'or et de gueles.

Bolsenheim, éteinte en 1529, écartelé en sautoir d'or et de gueules, ayant en chef un autre écu de sable, à trois poissons d'argent posés en face.

Des quatre lignes qui composent l'écartelé en croix et l'écartelé en sautoir jointes ensemble, se forme le parti, le coupé, le tranché et le taillé dans un même écu; un écu ainsi divisé s'appelle gironné.

Dalheim, éteinte au 16e siècle, gironné de sable et d'argent, ou parti, coupé, tranché, taillé de sable et d'argent.

D. Quelles sont les divisions par parties inégales.

R. On en compte plusieurs, mais qui ne sont pas assez ordinaires pour les nommer toutes ici; en voici les principales:

1. *Addextré* se dit des pièces qui en ont quelqu'autre à leur droite.

Ongersheim, éteinte vers 1460, d'or, au levrier courant de gueules, addextré en flèche d'une étoile de sable.

2. *Senestré* se dit des pièces qui en ont une autre à la gauche.

Fulle de Geispolsheim, éteinte en 1596, d'or, a deux faces de gueules, senestré en flanc d'une étoile d'azur.

Waltenheim, éteinte au milieu du 16e siècle, parti au premier d'or, au second de sable senestré d'une étoile d'argent.

Mülhofen, éteinte au 15e siècle, de sinople à la bande d'argent, senestré en chef d'une rose de gueules boutonnée d'azur.

3. *Emanché* se dit des divisions de l'écu, où les pièces s'enclavent l'une dans l'autre, en forme de longs triangles pyramidaux.

Waldner, famille existante de la Haute-Alsace, porte coupé, émanché de sable et d'argent, les trois pointes émanchées d'argent, abouté d'autant de merlettes d'or en face abaissée.

Kœnigshofen, éteinte en 1482, coupé au premier d'or émanché de sable; au second d'argent.

Mosung, éteinte en 1610, d'or, émanché de deux pointes d'argent, à la bordure d'azur.

Schott de Waldel, éteinte au 15e siècle, tranché, émanché de gueules et d'argent.

4. *Enclavé* se dit d'un écu parti, dont l'une des partitions entre dans l'autre par une longue liste.

5. *Chappé* se dit de l'écu qui s'ouvre en chappe, ou en pavillon, depuis le milieu du chef, jusqu'au milieu des flancs.

La première branche des *Dosenheim*, éteinte vers 1418, portait d'or, chappé de sable, ayant aux deux côtés deux étoiles d'argent.

6. *Enchaussé* est le contraire de chappé.

7. *Endenté* se dit d'une pièce alternée de divers émaux en forme de dents.

König, éteinte au 15e siècle, tranché, endenté d'or et de sable.

VI.

FIGURES DES ARMOIRIES.

D. Qu'appelez-vous figures d'armoiries?

R. On appelle figures d'armoiries les pièces dont un écu est chargé, comme sont une croix, une étoile, un lion, un aigle, etc.

D. En combien de classes divise-t-on les figures ou pièces dont on charge l'écu?

R. En figures propres, en figures naturelles, en figures artificielles, et en figures chimériques.

A. FIGURES PROPRES DES ARMOIRIES.

D. Qu'entendez-vous par figures propres des armoiries?

R. Ce sont les figures que l'on nomme aussi héraldiques et qui se font par des traits diversement tirés sur l'écu.

Les figures propres du blason sont de quatre ordres: les traits ou pièces honorables du premier ordre; les pièces honorables proprement dites, qui sont du second ordre; les pièces honorables diminuées, qui sont du troisième ordre; enfin les figures honorables du quatrième ordre.

B. FIGURES PROPRES DU PREMIER ORDRE.

D. Qu'appelez-vous figures propres du premier ordre?

R. Ce sont les traits, qui sont le parti, le coupé, etc. . . ., qui forment les divisions de l'écu, et dont on vient de parler.

C. FIGURES PROPRES DU SECOND ORDRE.

D. Quelles sont les figures propres du second ordre?

R. Ce sont les pièces honorables proprement dites: elles sont au nombre de seize. Il y en a quatorze qui occupent la troisième partie de l'écu, et deux qui n'en contiennent que la quatrième partie. Ce sont le chef, la face, la bande, la barre, le chevron, la croix, le sautoir, la bordure, l'orle, le chef-pal, la champagne, le pairle, l'écusson, le quartier et le giron. Ces deux dernières n'occupent que la quatrième partie de l'écu.

D. Qu'est-ce que le chef?

R. Le chef est une pièce honorable, qui occupe toujours le tiers le plus haut de l'écu d'un flanc à l'autre.

Eichelberg, éteinte au 15^{e} siècle, d'or à trois montagnes de sable, au chef de sable.

Le chef a plusieurs attributs:

Le chef *abaissé* est quand le chef est détaché du bord supérieur de l'écu par la couleur du champ qui le surmonte, et qui le rétressit du tiers de sa hauteur.

Le chef *surmonté* est quand il est séparé du bord par une autre couleur que celle du champ.

Le chef *chevronné*, le chef *palé*, le chef *bandé* etc. . ., c'est quand le chef a un chevron, un pal, ou une bande qui le touche, de même émail que lui.

Le chef *cousu*, c'est quand il est de métal sur métal, ou de couleur sur couleur.

Le chef *rompu* et *retrait* est celui, qui est moindre que la troisième partie de l'écu ; on le nomme aussi *comble*.

Le chef *ajouré* est une ouverture du chef, de quelle forme qu'elle soit, ronde, carrée etc. . .·., pourvu qu'elle touche le bout de l'écu.

Hammerstein, éteinte vers 1501, d'argent, à deux faces de sable, ajouré en chef de sable de deux pièces carrées.

D. Qu'est-ce que la *face* ?

R. La face est une pièce honorable qui occupe le tiers de l'écu horizontalement, et qui sépare le chef de la pointe. Exemples :

La ville d'*Ensisheim*, d'argent à la face de gueules.

Hauss, éteinte en 1536, aussi d'argent à la face de gueules.

Ehnheim, éteinte en 1490, de sable à la face d'argent.

La maison d'*Autriche*, qui a donné deux évêques à l'église de Strasbourg, Léopold I et Léopold II, porte de gueules à la face d'argent.

Les anciens seigneurs d'*Ochsenstein* portaient de gueules à deux faces d'argent.

Kaltesch, éteinte vers 1483, d'or à deux faces de sable.

Les anciens barons de *Fleckenstein*, de sinople à trois faces d'argent.

Avenheim, éteinte vers 1428, d'or à trois faces d'azur.

Mülfelden, éteinte au 15e siècle, de gueules à trois faces d'or.

Oltinger, éteinte au 16e siècle, parti au premier de sable, au second d'argent, une face d'or brochant sur le tout.

Sturm, éteinte en 1640, coupé au premier d'or à une face de gueules ; au second de gueules.

Les anciens comtes de *Horbourg* portaient d'argent à la face de gueules, addextré en chef d'une étoile de sable.

La seconde branche des *Kittelsheim*, éteinte vers 1450, portait de sinople à la face d'argent, surmonté d'une étoile d'argent. *Surmonté* se dit d'une pièce qui en a une autre au dessus d'elle.

Wege, éteinte en 1490, d'or à la face de sable, l'écu accompagné de trois coquilles d'or. *Accompagné* se dit de quelques pièces honorables, quand elles en ont d'autres en séantes partitions.

La face peut être *abaissée*, quand on la place plus bas que le tiers du milieu de l'écu qu'elle occupe ordinairement, ainsi :

Waldner, famille existante de la Haute-Alsace, porte coupé, émanché de sable et d'argent, les trois pointes émanchées d'argent, aboutée d'autant de merlette, d'or en face abaissée.

La face est *denchée*, quand elle se termine en pointes aiguës comme les dents. On les nomme aussi feuillcs de scie.

La face est *bretessée*, quand elle est crénelée de haut en bas en alternativé.

La face est *crénelée*, quand elle est faite en forme de créneaux de murailles. Exemple :

Kantengiesser, éteinte au 16e siècle, parti au premier d'azur à la face d'argent, abaissée sous une face d'or crénelée de trois pièces ; au second d'azur à la fleur de lis d'or.

La face est *engrele*, lorsqu'elle est à petites dents fort menues, dont les côtés s'arrondissent un peu. La face est *bastillée*, quand elle a des créneaux renversés, qui regardent la pointe de l'écu. Exemple :

Dopelstein, éteinte vers 1425, parti au premier d'or; au second d'argent à trois faces d'azur, bastillée chacune de trois pièces.

La face est *ondée*, quand elle est un peu tortillée à ondes.

La face est *vivrée*, quand elle est à replis carrés. Exemples :

Ingenheim, éteinte en 1590, d'argent à la face vivrée de sable.

Reutingen, éteinte au 16e siècle, de gueules à une face vivrée d'argent.

Kriegen, éteinte au 15e siècle, d'argent à deux faces vivrées de sable.

Geispolzheim, éteinte en 1636, d'argent, à trois faces vivrées de gueules.

Gürtler, éteinte en 1590, de sable à une face vivrée d'argent à la bordure d'or.

Graffenstein, d'or, à une face vivrée de sable, chargée de trois aigles d'argent. *Chargé* se dit de toutes sortes de pièces sur lesquelles il y en a d'autres.

Diemaringen, éteinte vers 1481, d'argent à la face vivrée de gueules, chargée de trois coquilles d'or.

Facé se dit d'un écu chargé de plusieurs faces de différent émail. On en met au nombre de 4, 6, 8. S'il y en a 10 ou 12 on dit *burelé*. Exempies :

Truchsess de Rheinfelden, famille existante de la Haute-Alsace, porte facé de six d'argent et d'azur.

Schaftolsheim, éteinte vers 1444, facé de six d'or et d'azur.

Wildsberg, éteinte en 1587, facé de six d'argent et de gueules.

Mittelhausen, éteinte en 1634, facé de six de gueules et d'or.

On dit *facé nébulé*, quand toutes les faces sont faites en forme de nuées, et de telle façon que l'écu en est aussi plein que vide. Exemple :

Blumeneck, éteinte en 1592, facé nébulé de gueules et d'argent à six pièces.

Facé contre-facé se dit lorsque l'écu facé est parti d'un trait par lequel l'émail des faces est changé ; de sorte que le métal est opposé à la couleur, et la couleur au métal.

D. Qu'est-ce que la *bande* ?

R. La *bande* est une pièce honorable, qui traverse l'écu d'angle en angle, en prenant en haut depuis le chef du côté droit, et aboutissant à la pointe du côté gauche. On dit *bandé*, quand tout l'écu est couvert de bandes. Exemples :

La ville de Strasbourg porte d'argent à une bande de gueules.

L'*évêque de Strasbourg* porte de gueules à la bande d'argent.

Kleincontz, éteinte au 15^e^ siècle, d'or à la bande d'azur.

Eckerich, éteinte vers 1384, d'argent à la bande de gueules, accompagnée de six fleurs de lis de gueules.

Weyrich, éteinte vers 1550, d'azur à la bande d'argent, chargée de trois aigles de gueules.

Quand la bande ne contient que les deux tiers de son ordinaire qui est le tiers de l'écu, on l'appelle *cotice*.

Lorsqu'elle n'a qu'un tiers de son ordinaire, on la nomme *bâton*, ou bande en *devise*.

On donne à la bande plusieurs attributs aussi bien qu'à la face et autres pièces, dont on charge l'écu.

La bande est *accostée*, quand les pièces qui sont à ses côtés suivent le même sens qu'elle. Ainsi :

Brandeck, éteinte vers 1527, portait de gueules à une bande d'argent accostée de trois fleurs de lys d'argent, deux en chef, une en pointe. Cette bande est ici accostée de fleurs de lys parce qu'elles sont couchées dans le même sens suivant l'étendue de la bande. De même *Landgraviat de la Haute-Alsace*, de gueules à la bande d'or, accostée de six couronnes ducales de même, trois à la dextre une et deux, trois à la senestre deux et une.

La bande est *accompagnée*, quand les pièces qui sont à ses côtés sont droites, comme *Eckerich*. Quand ce sont des pièces rondes, comme roses, annelets etc. . . ., on peut se servir indifféremment du terme accosté ou accompagné.

La bande est *ondée* quand elle est tortillée à ondes. Exemple :

Reinbolt, éteinte au 16e siècle, d'azur à la bande ondée d'argent, chargée d'une étoile d'or. La bande est *dentelée*, lorsqu'elle est faite à petites dents. Elle est *denchée* lorsqu'elle se termine en pointes aigues. La bande est *engrailée*, lorsqu'elle est à petites dents fort menues, dont les côtés s'arrondissent un peu. Elle est *bordée*, quand elle a des bords de différents émaux. Exemple :

Les armoiries du *Landgraviat de la Basse-Alsace* sont de gueules à la bande d'argent, engrailée et bordée

de feuilles de rue, et entrelassée de petits globes, de la même couleur.

D. Qu'est-ce que le *pal?*

R. Le pal est une pièce honorable qui est comme un espèce de pieu posé debout. Il comprend toute la hauteur de l'écu, et le tiers de sa largeur. Exemples:

Epfich, vers 1408, de gueules au pal d'argent.

Hasen, éteinte au 15e siècle, d'or au pal de gueules.

Kettenheim, éteinte en 1702, d'argent au pal de sable.

Quand il y a plusieurs pals ou paux, on spécifie le nombre des pièces; aussi bien que celles dont ils sont accostés et chargés.

Schwab, éteinte au 15e siècle, d'argent à deux pals de sable, à la bordure de gueules.

Still, éteinte en 1444, d'argent, à deux pals de gueules.

Les anciens barons de *Bollweiler* portaient d'azur au pal d'argent, chargé de trois chevrons de gueules.

Wessenberg, famille existante de la Haute-Alsace, de gueules à deux pals d'argent, à la bande d'or sur le tout. D'autres lisent : pallé et contrepallé d'argent, et de gueules à la bande d'or.

Erstein, éteinte au 16e siècle, d'argent au pal de sable, chargé de trois coquilles d'or.

Murnhart, éteinte au 15e siècle, d'or au pal de sinople, chargé en chef d'une étoile de gueules, une face vivrée de gueules brochant sur le tout.

On appelle *pal retrait*, ou *vergette*, le pal qui de l'un de ses côtés seulement ne touche pas les bords de l'écu. Exemple:

Haffner, famille existante de la Basse-Alsace, porte de gueules, à trois pals d'argent retraits en chef. D'autres lisent : de gueules à trois vergettes d'argent. L'écu est *palé*, quand il est chargé également de pal, de métal et de couleur. Exemple:

Achenheim, éteinte en 1506, palé de quatre pièces, d'or et d'azur.

Beger, éteinte en 1532, palé de quatre pièces, d'argent et d'azur, à la face vivrée de gueules.

Contre-palé se dit lorsque l'écu est coupé, et que les demi-pals du chef, quoique d'émaux semblable à ceux de la pointe, sont néanmoins différents en leur rencontre, en sorte que si le premier du chef est de métal, celui qui lui répond au-dessous doit être de couleur. L'écu est *palissé*, quand il y a des paux aiguisés, enclavés les uns dans les autres, dont on fait des palissades pour la défense des places. Le pal est *aiguisé*, lorsque ses extrémités sont aiguës.

D. Qu'est-ce que la *barre?*

R. La barre est une pièce honorable, qui occupe diagonalement, c'est-à-dire d'angle en angle, le tiers de l'écu, à commencer par le côté gauche d'en haut en tirant du côté droit. Exemples:

Huttenheim, éteinte au 14e siècle, d'or à la barre de sable.

Matzenheim, éteinte en 1536, de sable à la barre d'or.

Utenheim, éteinte au 17e siècle, aussi de sable à la barre d'or.

Kageneck, famille existante de la Basse-Alsace, porte de gueules à la barre d'argent.

Wetzel de Marsilie, famille existante de la Basse-Alsace, porte aussi de gueules à la barre d'argent.

Bettingen, éteinte en 1512, d'or à trois barres d'azur.

Obergassen, éteinte vers 1493, de sable à barre d'argent, chargée de trois étoiles de gueules.

Sulger, éteinte au 17e siècle, d'argent à la barre de gueules, surmontée d'une fleur de lys de même.

Huller, éteinte vers 1528, d'or à une aigle éployée de sable, une barre de gueules brochant sur le tout.

Barré se dit de tout l'écu couvert de barres ou des pièces couvertes de barres, qui vont diagonalement de gauche à droite. Exemple:

Nope, éteinte en 1485, barré de sable et d'or à six pièces.

D. Qu'est-ce que le *chevron?*

R. Le chevron est une pièce honorable, qui représente deux chevrons de charpente assemblés sans aucune division. Il descend du chef vers les extrémités de l'écu en forme d'un compas à demi ouvert, dont les deux jambes s'ouvrent en compas et s'étendent aux deux angles de la pointe.

Löselin, éteinte en 1471, d'azur à un chevron, dont un côté de gueules, l'autre d'argent.

Burgraff de Dorolsheim, éteinte vers 1400, d'or au chevron de gueules.

Burgraff d'Osthofen, éteinte au 14e siècle, d'or au chevron de gueules, ayant à la partie senestre du chef une étoile de sable.

Grostein, éteinte vers 1433, d'or à un chevron de sable.

Les anciens comtes de *Luzelstein*, ou de la Petite-Pierre, portaient coupé, au premier de gueules à un chevron d'argent, au second d'or.

Hesse, éteinte en 1587, coupé au premier d'or au chevron de gueules; au second de sable.

Braunen, éteinte au 17^e^ siècle, coupé au premier de gueules au chevron d'argent, au second d'or.

Wolffgansheim, éteinte vers 1421, parti au premier d'argent, au second de sinople, à deux chevrons de l'un à l'autre, de sinople sur l'argent et d'argent sur le sinople.

De *l'un à l'autre*, c'est quand le champ est coupé, ou parti, ou tranché, ou écartelé de deux émaux différents, et qu'il y a une figure qui pose sur les deux émaux, et qui est aussi réciproquement des deux mêmes émaux, mais en opposition le métal sur la couleur, et la couleur sur le métal.

Il y a des chevrons de plusieurs pièces. La seconde branche des *Westhausen*, éteinte en 1619, parti, au premier d'azur, au second d'or à deux chevrons de l'un à l'autre, d'or sur l'azur, et d'azur sur d'or.

Bilgerin, éteinte vers 1441, d'argent à trois chevrons de sable, à la bordure de gueules. Les chevrons peuvent être *accompagnés* ou *chargés*.

Heilgenstein, éteinte vers 1466, d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois fleurs de lys d'argent.

Renchen, éteinte au 17^e^ siècle, d'argent au chevron de sinople, accompagné de trois étoiles de gueules à la bordure de gueules.

Kœbbelin, éteinte vers 1402, d'or au chevron de gueules, chargé de trois fleurs de lys de sable. Le chevron est *alesé*, quand il ne touche pas les deux bords de l'écu. Il est *appointé*, quand deux chevrons se touchent par les pointes. Il est *brisé*, quand la pointe du chevron est déjointe.

Chevronné se dit d'une pièce chargée de chevrons, ou de tout l'écu quand il en est rempli.

D. Qu'est-ce que la *croix?*

R. La croix est une pièce honorable, dont les quatre branches aboutissent aux quatre milieux de l'écu, dont elle laisse quatre carrés vides. La croix ordinaire se nomme croix *plaine*, comme :

Andlau, famille existante de la Basse-Alsace, porte d'or à la croix de gueules.

Berckheim, famille existante de la Basse-Alsace, porte aussi d'or à la croix de gueules.

L'*évêque de Spire* porte d'azur à la croix d'argent.

Blotzheim, de sable à la croix d'or.

Croisé se dit du globe impérial, et des bannières qui ont croix.

Il y a des croix de plusieurs pièces. Quand elles sont multipliées, on les nomme souvent *croisettes*.

La croix est dite *engrellée*, quand elle a une espèce de dentelle sur tous les bords.

Elle est dite *pattée*, quand ses quatre extrémités s'élargissent en forme de patte étendue.

Elle est dite *alesée*, ou *coupée*, ou *retrécie*, quand de nul de ses bouts elle ne touche au bords de l'écu.

Moterer, éteinte au 16e siècle, d'azur à la croix alesée d'or, accompagnée de trois écus, deux en chef, un en pointe, l'écu bordé d'or. La croix des *Nef*, famille éteinte au 16e siècle, est fort extraordinaire : d'argent, à la croix alesée de gueules, ayant le chef cramponné au flanc dextre, le pied ouvert en un chevron cramponné au flanc dextre de la traverse d'en bas, l'écu ayant aux deux côtés deux étoiles de gueules.

On appelle *cramponné* les pièces qui ont à leurs extrémités une demi-potence.

La croix est *potencée*, quand elle est terminée par quatre plates-bandes en forme d'un T.

Elle est *ancrée*, lorsqu'elle est crochue en ses extrémités, comme les ancres des vaisseaux.

Elle est *vidée*, lorsqu'elle est tellement percée à jour, qu'on voit au travers le champ ou le sol de l'écu.

La croix est *cléchée*, lorsque ses quatre extrémités sont faites comme les anciens anneaux des clefs.

Elle est *pommetée*, lorsque ses quatre extrémités sont tournées en plusieurs boules ou pommes.

Elle est *gringolée*, lorsque ses extrémités se terminent en huit têtes de serpents, que le vulgaire nomme gargouilles et par corruption gringoles.

Elle est *cablée*, lorsqu'elle est faite de cordes, ou de cables tortillés.

Elle est *écotée*, lorsque ses quatre parties ressemblent à des troncs d'arbres, dont les menues branches ont été coupées.

Elle est *recroisettée*, lorsque ses branches sont d'autres croix. Comme :

Merrenberg, éteinte au 15ᵉ siècle, de sinople, à une tête de levrier d'argent, coletée de gueules, accompagné de cinq croix recroisettées d'or, trois et deux.

La croix est *fleurdelisée*, lorsque ses quatre extrémités sont en façon de fleurs de lis.

La *croix de Lorraine*, qu'on nomme ainsi parce qu'elle est l'ancienne devise de la maison de Lorraine, est une croix grecque alesée à double traverse, la traverse la plus haute plus courte que la basse.

La croix est *bretessée*, ou recroisettée à double, lorsqu'elle est crenelée de haut en bas en alternative.

La croix est *recerclée*, lorsqu'elle est ancrée et tournée en cerceaux.

La croix à *refende* est la croix dont le pied est refendu, ce qu'on appelle en terme de blason *enhendé*.

Elle est *fourchetée*, lorsque ses extrémités sont faites en forme de fourches.

Elle est *cannelée*, lorsqu'elle est tellement engrelée, que les pointes de l'engrelure sont en dedans et les dos en dehors, comme les cannelures des colonnes en architecture.

Elle est *cantonnée*, lorsqu'elle est accompagnée dans les cantons de l'écu de quelques autres figures. Exemples:

Schwarber, éteinte en 1465, d'argent à la croix de gueules, cantonnée de quatre aigles éployées de sable.

La ville d'Obersoultz en Haute-Alsace : de gueules, à la croix d'argent, cantonnée de quatre corbeaux de sable.

La croix est *trefflée*, lorsque ses quatre branches se terminent en forme de treffle, comme:

Helwig, éteinte au 16ᵉ siècle, de gueules à une rencontre de bélier d'argent, acornée d'or, posée en pal: Dans cette rencontre est engoulée une croix trefflée. (*Engoulée* se dit des pièces, dont les extrémités entrent dans des gueules de lions et d'autres animaux.)

La croix est *denchée*, lorsque ses extrémités se terminent en pointes aiguës, comme les dents.

La croix longue sur un mont, avec la couronne d'épine et les clous se nomme croix du calvaire. Ainsi:

Steinfurt, éteinte au 15ᵉ siècle, d'or à trois rochers de sinople. Sur celui du milieu est posée la croix du calvaire de gueules.

La croix *recercelée* est celle qui en a une autre conduite en filet d'autre émail.

D. Qu'est-ce que le *sautoir ?*

R. Le sautoir est une pièce honorable faite en forme de croix de S.-André. Elle s'étend aux quatre angles et laisse quatre angles vides à ses côtés, au-dessus et au-dessous.

Elnhart, éteinte vers 1560, de gueules au sautoir d'or, chargé de trois aigles éployées de sable.

Hattstatt, éteinte en 1585, d'or au sautoir de gueules.

Hecker, éteinte au 16e siècle, d'or au sautoir de gueules, accompagnée de trois fleurs de lis de gueules, une en chef, deux aux flancs.

Le sautoir est *alaisé*, quand il est seul et qu'il ne touche point les bords de l'écu ; comme :

Poss, éteinte au 16e siècle, d'azur au sautoir alezé d'or, surmonté d'une étoile d'or.

D. Qu'est-ce que la *bordure ?*

R. La bordure est une espèce de brisure faite comme un passement posé de plat au bord de l'écu, et dont il est environné tout autour. Il doit occuper en largeur la sixième partie de l'écu.

Rathsamhausen, famille existante de la Basse-Alsace, d'argent à la face de sinople, à la bordure de gueules.

Weissbrodlin, éteinte au 15e siècle, et *Fegersheim*, éteinte en 1627, de gueules à la face d'or à la bordure d'argent.

Molsheim, éteinte vers 1453, de sable à la bordure d'or.

Schlapp, éteinte vers 1529, d'or à l'étoile de gueules, à la bordure de sable.

Onefro, éteinte au 15^e^ siècle, d'argent au chevron d'azur à la bordure d'or.

Wasselnheim, éteinte vers 1475, de gueules à la face d'argent à la bordure d'azur.

Treubel, éteinte en 1591, de sable à la face vivrée d'argent à la bordure d'or.

Schauenbourg, famille existante de la Haute-Alsace, d'argent à un sautoir de gueules à la bordure nébulée d'argent et d'azur.

Gottesheim, famille existante de la Basse-Alsace, d'azur, la bande d'or, chargée de trois étoiles d'or, à la bordure de gueules.

Bordé se dit des pièces, qui ont des bords de différents émaux.

D. Qu'est-ce que l'*orle*?

R. L'orle est une pièce honorable faite en forme d'un filet qui est vers le bord de l'écu, et dont il a le même trait. L'orle est de moitié plus étroit que la bordure : ainsi il ne contient que la douzième partie de l'écu. L'orle est éloigné du bord de l'écu à pareille distance que sa largeur contient.

D. Qu'est-ce que le *chef-pal*?

R. C'est lorsqu'au bas du chef, il y a un pal qui n'en est séparé par aucune ligne, et qu'ils sont tout deux de même émail ; comme :

Winstein, éteinte au 15^e^ siècle, d'or au chef-pal de sable.

D. Qu'est-ce que la *champagne*?

R. La champagne est l'espace en bas d'un tiers de l'écu. On l'appelle autrement plaine.

D. Qu'est-ce que le *pairle ?*

R. Le pairle est une figure composée de trois cotices mouvantes des deux angles, du chef et de la pointe, et qui se joignent au cœur de l'écu en forme d'un Y.

Kippenheim, éteinte en 1669, de gueules à trois poissons d'or mis en pairle, mouvants de trois angles de l'écu, et appointés par la queue en cœur de l'écu. *(Mouvant* se dit des pièces attenantes au chef, aux angles, aux flancs, ou à la pointe de l'écu, dont elles semblent sortir.)

D. Qu'est-ce que l'*écusson ?*

R. L'écusson est un petit écu, dont on charge un plus grand. Quand il est seul au milieu de l'écu, on l'appelle écusson *en abîme.*

Pfetzheim, éteinte en 1511, parti au premier d'or, au second d'azur à l'écusson brochant sur le tout de l'un en l'autre, d'azur sur l'or, et d'or sur l'azur. *(De l'un en l'autre* se dit du parti et autres traits, quand ils sont chargés de plusieurs pièces qui sont sur l'une de ces parties, de l'émail de l'autre réciproquement et alternativement.)

Seuss, éteinte en 1449, d'or à l'écusson en abîme parti au premier d'argent à une étoile de sable, au second de gueules.

Berer, éteinte en 1536, de gueules à l'écusson en abîme d'or.

D. Qu'est-ce que le *quartier ?*

R. Le quartier est une pièce honorable, mais c'est quand il est seul. Il n'occupe que la quatrième partie de l'écu.

D. Qu'est-ce que le *giron ?*

R. Le giron est fait comme une pièce d'étoffe taillée en triangle, à qui on a donné le nom de giron, parce que

les femmes en portaient ainsi sur le sein, que l'on nomme giron, de *gremium*.

Quand l'écu est de huit girons, on l'appelle absolument gironné. D'autres le nomment parti, coupé, tranché, taillé, parce qu'il est fait par ces divisions de l'écu, y ayant quatre girons qui forment un sautoir, et les quatre autres une croix.

Dalheim, éteinte au 16ᵉ siècle, gironné de sable et d'argent.

D. FIGURES PROPRES DU TROISIÈME ORDRE.

D. Qu'est-ce que les figures propres du troisième ordre?

R. Ce sont les pièces honorables diminuées, au nombre de 19. Ce sont proprement des diminutions qu'on a faites aux pièces honorables et qui leur font changer par conséquent de nom.

1. *Comble* est un chef diminué.

2. *Vergette* et un pal diminué de moitié.

Vergetté se dit de l'écu rempli de paux, depuis dix au-delà.

3. *Devise* est une face diminuée d'un tiers de sa largeur ordinaire.

4. *Trangles* sont des faces diminuées en nombre impair.

5. *Burelles* sont des faces diminuées en nombre pair, au nombre de dix ou plus.

6. *Jumelles* sont des faces qui n'ont que la cinquième partie de leur largeur, et qui se mettent toujours deux à deux.

Jumellé se dit d'un sautoir et d'un chevron de deux jumelles.

7. Les *tierces* sont des faces, qui sont de la même largeur que les jumelles, mais se mettent trois à trois dans les mêmes situations.

8. *Estrés* est une croix diminuée de la moitié de sa largeur.

9. *Filet en croix* est une croix qui n'a que la quatrième partie de sa largeur.

10. *Flanquis* est le tiers d'un sautoir.

11. *Estaié* est un chevron qui n'a que le quart de sa largeur.

12. *Filière* est une bordure diminuée des trois quarts de sa largeur ordinaire. Quand cette filière est engrelée, on l'appelle simplement engrelure.

13. *Cotice* est une bande diminuée de moitié, comme : *Wepfermann*, éteinte vers 1433, d'or à trois tourteaux de gueules entre deux cotices aussi de gueules.

14. *Bâton* est une bande qui n'a que la troisième partie de sa largeur.

15. Le bâton *péri* est celui qui est raccourci en abîme.

16. *Filet* est une bande qui n'a que la cinquième partie de sa largeur.

17. *Traverse* ou contre-cotice est une barre réduite à un tiers de sa largeur.

18. *Contre-bâton* et *contre-filet* est une barre qui n'a que la cinquième partie de sa largeur.

19. Le *canton* est le quartier diminué d'un tiers.

Les pièces honorables proprement dites multipliées jusqu'à six ne passent pas pour diminuées ; ainsi on dit simplement facé, palé, barré, etc.

F. FIGURES PROPRES DU QUATRIÈME ORDRE.

1. Les points *équipollés* sont neuf carrés, dont cinq sont d'un émail, et quatre d'un autre alternativement. Comme :

Les seigneurs de *Mœrsberg* portaient écartelé au premier et quatrième cinq points d'argent équipollés et quatre de gueules ; au second et troisième d'azur à trois vautours ou aigles éployées d'argent, deux et un.

2. L'*échiquier* est lorsque l'écu et divisé en plusieurs carrés, dont les uns sont de métal et les autres de couleur, comme le tablier où l'on joue aux échecs, ou aux dames.

Echiqueté se dit de l'écu et des pièces principales, et même de quelques animaux, comme les aigles et les lions, quand ils sont composés de pièces carrés, alternés, comme celles de échiquiers. Pour l'écu, il faut pour le moins qu'il ait vingt carreaux pour être échiqueté ; autrement on le dit équipollé, quand il n'en a que neuf ; et quand il n'y en a que quinze, on dit quinze points d'échiquier. Les autres pièces doivent pour le moins être échiquetées de deux tiers, autrement elles sont dites componées.

Baden, éteinte en 1604, échiqueté d'argent et de sable, à seize points d'échiquier.

3. Le *trescheur* est une dentelle ouvragée, ou un orle fleuré dans le sens de l'écu. (On dit *fleuré*, parce que les bords sont en façon de fleurs, ou de treffles.)

4. Les *frettes* sont comme le comble d'un toit, qui se fait le plus souvent de perches croisées et entrelassées. Ainsi on dit *fretté*, quand l'écu, ou les pièces principales sont couvertes de bâtons croisés en sautoir, qui laissent des espaces vides et égaux en forme de losanges, comme :

Hohenstein, éteinte en 1540, d'argent, fretté de sable.

5. Les *losanges* sont des figures de quatre pointes, dont deux sont un peu plus étendues que les autres, et elles sont assises sur une de ces pointes. Elles ressemblent aux carreaux des vitres posés sur une de leurs pointes. En blasonnant les losanges, il en faut spécifier le nombre, l'émail et la situation.

Wegisheim, éteinte au 15ᵉ siècle, d'or à une grande losange aboutissante aux quatres flancs de l'écu, équipolée de gueules et d'argent.

On dit losangé, quand l'écu est également rempli de losanges de métal et de couleur, en commençant par l'émail de la première pièce de l'angle droit.

Winterthur, éteinte en 1515, losangé d'or et de gueules, à la bande d'argent, chargée de trois pommes de pin de sinople, tigées et feuillées d'or.

Les losanges, les fusées et les macles sont accotées, quand elles se touchent de leurs flancs ou de leurs pointes sans remplir tout l'écu.

6. Les *fusées* sont pièces plus étendues en longueur que les losanges, et affinées en pointe comme les fuseaux. Elles sont pièces d'architecture, ou elles entrent comme ornements.

Bertsch, éteinte au 15ᵉ siècle, d'or à trois fusées de sable mises en barre.

Frundt, éteinte au 15ᵉ siècle, coupé au premier de gueules ; au second d'argent à la fusée d'azur.

On dit fuselé quand l'écu ou les pièces sont chargés de fusées.

La maison de *Bavière*, qui a donné deux évêques à l'église de Strasbourg, porte fuselé en bandes d'argent et d'azur.

7. Les *billettes* sont des pièces en carré long comme une brique.

Les anciens seigneurs de *Géroldseck* en Alsace portaient d'or au lion rampant de gueules, lampassé et armé de gueules, la queue fourchue et passée en sautoir. L'écu est semé de neuf billettes d'azur, trois, trois et trois.

Quand l'écu est rempli de billettes, on dit billeté ou semé de billettes.

Colmar, éteinte en 1580, de sable billeté d'or, à deux cornes de bouc d'or.

Riet, éteinte au 16e siècle, d'azur billeté d'or à un cygne d'argent, becqué et batté d'or, ailé de sable.

8. Les *macles* sont des mailles de cuirasse, ou des losanges ouvertes à jour, comme une maille de filet.

La famille des *Rohans*, qui a donnés trois évêques-cardinaux à l'église de Strasbourg, porte de gueules, à neuf macles d'or.

9. Les *rustes* sont des losanges percés en rond.

10. Les *vires* sont de grands anneaux à attacher les cables, qui sont passés les uns dans les autres.

11. Les *annelets* sont des petits anneaux tout ronds.

Vanger, éteinte au 15e siècle, parti au premier d'argent à l'annelet de sable ; au second de sable à l'annelet d'argent.

Stang, éteinte en 1500, coupé au premier d'argent à deux annelets de gueules, au second de sable.

Humbrecht, éteinte en 1447, d'or à la bande de gueules, chargée de trois annelets d'argent.

12. Les *besants* sont pièces de monnaie d'or ou d'argent sans marque, qui tirent leur nom de la ville de Byzance.

Banck, éteinte au 14ᵉ siècle, d'or à la bande de gueules, chargée de trois besants d'argent.

Freiburg, éteinte au 13ᵉ siècle, coupé au premier d'argent, au second d'azur à sept besants d'argent, trois, trois et un.

Bumersheim, éteinte au 14ᵉ siècle, d'argent au sautoir de gueules, accompagné de trois besants d'or.

Ballersdorf, d'or à trois bandes d'azur, dont la première est chargée de trois besants d'argent.

13. Les *tourteaux* sont des figures de pain ou de gâteaux ronds et plats comme les besants ; les tourteaux sont toujours de couleur, à la différence des besants qui sont toujours en métal.

Frédérici, éteinte au 16ᵉ siècle, de gueules à la bande d'argent, chargée de trois tourteaux de sable.

Bilstein, éteinte au 15ᵉ siècle, d'or à la face de sable, à trois tourteaux de sable, deux en chef, un en pointe.

14. *Le lambel* est un filet qui se met au milieu et le long du chef de l'écu ; il est ordinairement garni de trois pendants ou trois pièces.

Engelbrecht, éteinte vers 1495, écartelé en sautoir d'or et de gueules, ayant en chef un lambel d'azur à trois pans.

Blumenau, éteinte en 1593, de gueules à la barre d'argent, au lambel d'azur brochant sur le tout.

15. Les *otelles* sont des figures qui représentent une amande pelée.

La première branche des *Westhausen*, éteinte en 1619, d'or à la croix de gueules, cantonnée de quatre otelles d'azur.

Schilling, éteinte au 16e siècle, de gueules à une otelle d'argent, enclose dans un annelet d'argent.

Reinfort, éteinte au 16e siècle, tranché au premier d'azur à deux étoiles d'or, mises en faces ; au second d'argent à une otelle d'azur.

16. Les *vannets* sont des coquilles de S.-Jacques, dont on voit le dedans.

Schurpffensack, éteinte au 15e siècle, d'or au chevron de sinople, accompagné de trois vannets de gueules.

17. Le *diapré* se dit des faces, paux et autres pièces bigarrées de diverses couleurs, comme un compartiment de fleurs.

18. Le *papilloné* ou *papelloné* se représente en forme d'écailles ou de demi-cercles qu'on fait sur un écu, comme les ardoises d'une couverture posées l'une sur l'autre.

19. Le *franc-quartier* est une place d'honneur du côté droit au haut de l'écu, un peu moindre qu'un quartier d'écartelage.

Windeck, éteinte en 1592, d'azur à la barre d'or, au franc-quartier d'argent.

20. Le *franc-canton* est plus petit que le franc-quartier. Il est d'ordinaire le seizième partie de l'écu.

F. FIGURES NATURELLES DES ARMOIRIES.

Ces figures sont faciles à connaître, parce que le blason les emprunte de la nature, qui les expose tous les jours à nos yeux. On les tire du ciel, des éléments, des minéraux, des plantes et des animaux.

Le ciel fournit au blason, le soleil, la lune, les croissants, les étoiles.

Les éléments donnent les flammes, les rivières, les tisons, les montagnes, etc.

Les plantes donnent les arbres, les herbes, les fleurs, les feuilles, etc.

Les animaux donnent les quadrupèdes, les oiseaux, les poissons, les reptiles, les insectes, etc.

Le corps humain s'y trouve même aussi bien que ses parties : têtes, bras, mains, etc.

Exemples de quelques figures naturelles et de quelques-uns de leurs attributs.

ASTRES.

Le soleil figuré avec des yeux, une bouche et des rayons se dit simplement soleil sans autre attribut, parce que c'est sa figure naturelle en armoiries. Quand il n'a pas ces traits, il se nomme ombre de soleil.

Breitenacker, éteinte au 16e siècle, d'azur au soleil d'or.

Quand le soleil vient de l'angle de l'écu d'où il semble sortir, on le nomme *horizonté* à dextre, ou à senestre suivant sa disposition ; *naissant,* quand il vient du chef, et qu'il ne paraît qu'à moitié ; et *couchant*, quand il vient de la pointe.

La lune peut être horizontée comme le soleil ; elle est rare en armoiries pleine et entière. Le croissant y est plus ordinaire. Il peut être *montant*, *versé*, *tourné* et *contourné.* Quand ses deux pointes aboutissent vers le chef ou le haut de l'écu, il est montant ; ce qu'il n'est pas nécessaire d'exprimer, parce que c'est sa situation naturelle.

Schaub, éteinte au 16e siècle, d'azur à deux croissants d'or.

Sigolsheim, éteinte vers 1442, de gueules à trois croissants d'argent.

Lupfstein, éteinte en 1465, de sable à deux croissants d'or.

Wurmser, famille existante de la Basse-Alsace, coupé au premier de sable à deux croissants d'argent; au second d'or.

Buchsner, éteinte en 1611, de gueules, tiercé en mantel d'argent à deux croissants d'or mis en cœur ou abîme.

Quand les deux pointes du croissant regardent le bas ou la pointe de l'écu, il est appelé *versé*.

Sultz, éteinte en 1648, parti au premier d'azur à une étoile d'or, et au croissant versé d'or; au second d'or.

Quand les deux pointes du croissant regardent le flanc dextre de l'écu, il est *tourné*, et quand elles regardent le gauche, il est *contourné*.

Grass, éteinte au 16e siècle, de gueules à un croissant tourné d'or au flanc senestre, et à une étoile d'or au flanc dextre.

Dambach, éteinte en 1458, de gueules à un croissant contourné d'or.

Boschman, éteinte au 16e siècle, de gueules à deux croissants contournés d'or.

Deux croissants sont *adossés*, quand joints ensemble leurs pointes sont tournés en dehors vers les deux flancs; ils sont *acculés* quand leurs pointes, tournées en dehors, regardent le chef et la pointe de l'écu; ils sont *appointés*, quand ils se touchent par les pointes; ils sont *entrelassés* quand trois croissants sont passés les uns dans les autres.

Quand il y a quatre croissants appointés, on les nomme *lunels*.

Les étoiles remplissent une infinité de blasons. Leurs pointes se nomment *rais* : il y a des étoiles de cinq, de six, de huit et de seize rais. En France, elles en ont ordinairement cinq, et il n'est pas nécessaire d'en exprimer le nombre; en Allemagne, elles en ont d'ordinaire six : quand elles en ont huit, ou six, il faut en exprimer le nombre.

La ville de *Benfeld* porte de gueules, à trois étoiles d'or mises en bande.

Quintner, éteinte au 16e siècle, de gueules à une étoile d'or entre deux cornes de buffle d'argent.

Truchtersheim, éteinte vers 1545, de sable à trois étoiles d'argent, à la bordure d'or.

Zorn, famille existante de la Basse-Alsace, coupé au premier de gueules à une étoile d'argent à huit rais, au second d'or.

Les étoiles se disent *rayonnantes*, quand entre leurs grandes pointes il y a des filets de rayons ; on les nomme *cometées*, quand elles sont une queue.

Quand les étoiles ne paraissent qu'à demi, et sortent de quelqu'autre figure, elles sont dites *éclipsées*.

ÉLÉMENTS.

Le feu peut être *flambant*, *étincelant*, *ardent*, *fumant*, etc., ce qui se dit plutôt des sujets auxquels il est attaché que du feu même. Ainsi il y a des paux ou pieux flambants, c'est-à-dire ondés et aiguisés en forme de flammes; ainsi étincelant se dit des charbons dont sortent des étin-

celles; ainsi des fournaises allumées se nomment ardentes, des flambeaux, des vases peuvent être fumants, etc. . . .

Brandscheidt, éteinte au commencement du 17e siècle, facé de six d'argent et de gueules, au tison ardent de sable, allumé de gueules par le bout, et brochant sur le tout.

A l'égard de l'eau, il y a des rivières sur lesquelles on voit de petits traits pour en marquer les flots, alors on les dit *flottées*.

On dit la mer *agitée*, quand on y remarque des ondes élevées; et *calme*, quand on n'en remarque point. Les fontaines sont *jaillissantes* ou *coulantes* par tant de jets ou canaux dont on doit exprimer le nombre.

Pour l'air, il y a des nuages, des vents, des foudres, qui se blasonnent de même que les peintres les représentent. Il faut seulement observer que les foudres se peignent quelques fois ailés, élancés, étincelants, tortillés, etc. . . .

Quand à la terre, il faut savoir qu'un bout de terrain figuré sous les arbres, les tours, les maisons, etc. se nomme tertre; et qu'à l'égard des montagnes, il en faut exprimer les coupeaux : trois, cinq, sept, etc. . . .

Landsberg, famille existante de la Basse-Alsace, porte coupé au premier de sinople à une montagne à six coupeaux d'or, au second d'argent.

ARBRES ET LEURS FRUITS.

L'arbre chargé de fleurs se nomme *fleuri*.

L'arbre chargé de fruits se nomme *fruité*, comme:

Kirspach, éteinte au 16e siècle, coupé au premier d'or au cerisier de sinople, fruité de gueules, sur un tertre de sinople; au second à la bande ondée d'argent.

L'arbre dont les menues branches ont été coupées, se nomme *écoté*.

L'arbre dont les racines paraissent, se nomme *arraché*.

La ville de *Thann* porte d'argent à un sapin de sinople arraché, sur un terte de sable.

Le chêne chargé de glands se nomme *englanté*.

Le prunier sauvage se nomme *crequier*.

Les fruits et autres plantes sont tigés et feuillés, quand ils ont leurs tiges et leurs feuilles.

Winterthur, éteinte en 1515, losangé d'or et de gueules à la bande d'argent, chargée de trois pommes de pin de sinople tigées et feuillées d'or.

Trautwein, éteinte au 16e siècle, d'azur à la grappe de raisin d'or.

Les feuilles de peuplier se nomment *panelles*.

Gosse, éteinte au 15e siècle, d'argent à une barre de gueules, chargée de trois panelles de sinople.

FLEURS.

La rose est fort commune dans les armoiries.

Rosheim, éteinte en 1474, d'or à un chevron de gueules, chargé de trois roses d'argent.

Lonhern, éteinte vers 1415, d'or à la face d'azur, accompagnée de trois roses de gueules, deux en chef, une en pointe.

Heimburg, éteinte au 15e siècle, coupé au premier de sinople à la rose d'argent, au second d'or.

Les roses sont *boutonnées*, quand leur milieu est d'autre couleur que la fleur.

La ville de *Rosheim* porte d'argent à une rose de gueules, boutonnée d'or.

Müllenheim, famille existante de la Basse-Alsace, porte de gueules à la rose d'argent, boutonnée d'or, à la bordure d'or.

Blümel, éteinte vers 1468, coupé au premier d'or à deux roses de gueules boutonnées d'or; au second d'argent.

Lapp, éteinte vers 1459, coupé au premier de gueules à la rose d'argent, boutonnée d'or; au second d'argent.

Les roses de cinq feuilles percées à jour se nomment en blason *qnintefeuilles*, et *angemmes* ou *achesmes* celles qui n'en ont que quatre.

La ville de *Haguenau* porte d'azur à une quinte-feuille d'argent, boutonnée de gueules.

Griesbach, éteinte au 15e siècle, d'or à la face de sable, surmontée de deux quintefeuilles de sable, percées en or.

Les treffles qui n'ont point de queue se nomment *tiercefeuilles*.

Les fleurs ou les bourses de solanum, semblables à des noisettes vertes et en fourreau, s'appellent *coquerelles*.

Les lys sont en boutons ou épanouis, quand les feuilles de la fleur sont ouvertes. On les nomme aussi ordinairement lys de jardin, pour les distinguer des fleurs de lys.

La fleur de lys est très fréquente dans le blason. La ville de *Neuf-Brisach* porte d'azur à une grande fleur de lys d'or.

Dettlingen, famille existante de la Basse-Alsace, porte d'azur à la fleur de lys d'or.

Fœsler, éteinte en 1564, d'or à la fleur de lys de gueules.

Obertzheim, éteinte au 15e siècle, de gueules à la fleur de lys d'argent.

Altorff, de la branche de Krobsberg, éteinte en 1583, d'azur à trois fleurs de lys d'or.

Romersheim, éteinte en 1490, d'argent à une fleur de lys de sinople à la bordure de gueules.

Mægde, éteinte en 1522, de sable à une fleur de lys d'or.

ANIMAUX A QUATRE PIEDS.

Le lion est des plus ordinaires dans le blason. Il a différents attributs.

Il est dit *couronné*, quand il porte une couronne, comme:

Nagel, éteinte en 1590, coupé au premier de sable; au second d'or au lion couronné de gueules, de l'un à l'autre d'or sur le sable, et de sable sur l'or. (De l'un a l'autre se dit des pièces étendues qui passent sur les deux pièces de la partition.)

Le lion est *armé*, quand il a des ongles:

Oberkirch, famille existante de la Basse-Alsace, de sable au lion d'argent, couronné, armé et lampassé d'or.

Masmunster, éteinte en 1573, de gueules à deux lions d'argent, couronnés, armés et lampassés d'or.

Le lion est *lampassé*, quand il tire sa langue.

Wangen, famille existante de la Basse-Alsace, de gueules au lion d'argent, couronné, lampassé et armé d'or.

Wafler, éteinte en 1474, de sable au lion d'or, couronné, lampassé et armé de gueules.

On représente aussi le lion avec la queue fourchue, et passée en sautoir.

Ansolzheim, éteinte vers 1478, de sable au lion d'or, couronné de gueules, armé et lampassé de même, la queue fourchue et passée en sautoir ; à une bande d'argent brochant sur le tout.

Scharrach, éteinte en 1460, d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, la queue fourchue et passée en sautoir.

Le lion dont on voit le sexe, est *vilené*.

Le lion qui n'a pas la marque du sexe, est *eviré*.

Le lion sans dents, langue, ongle et queue est *morné*.

Le lion droit est appellé *rampant*.

La ville de *Sélestadt* porte d'azur au lion rampant d'argent, armé et lampassé de gueules, couronné d'or à la queue nouée, fourchue et passée en sautoir.

Les anciens seigneurs de *Liechtenberg* portaient d'argent au lion rampant de sable, lampassé d'or, la queue fourchue et passée en sautoir à la bordure de gueules.

Le lion qui semble marcher, se dit *passant*.

Mueg, éteinte en 1684, coupé au premier d'or au lion passant de gueules, armé et lampassé d'azur ; au second d'azur à deux étoiles d'or.

Le lion est *posé*, quand il est arrêté sur ses quatre pieds.

Il est dit *accroupi*, lorsqu'il est assis.

Deux lions rampants, les dos tournés, sont nommés *adossés*.

Le lion est *acculé*, quand il est sur le cul en arrière.

Le lion est *contourné*, quand il est tourné vers la gauche de l'écu :

Berstett, famille existante de la Basse-Alsace, porte d'argent au lion contourné de sable, la queue nouée, fourchée et passée en sautoir, armé et lampassé de gueules.

Kunheim, éteinte en 1547, d'argent au lion contourné de sable, armé et lampassé de gueules.

Le lion est *issant*, lorsqu'il n'en paraît que la tête avec bien peu de corps :

Bernhold, famille existante de la Basse-Alsace, porte coupé au premier d'or au lion contourné issant de sable, couronné, lampassé et armé de gueules; au second de sable.

Endingen, éteinte en 1652, coupé au premier d'argent, au lion contourné issant de gueules, armé et lampassé d'azur ; au second d'azur.

Le lion est *accollé*, lorsqu'il a un collier ou autre pièce passée dans le col.

Reinach, famille existante de la Haute-Alsace, d'or au lion de gueules, armé et lampassé de sable, accolé d'un lambel de cinq pendants d'azur.

Le lion qui passe et qui montre les deux yeux se nomme *léopard :*

Schwartzerden, éteinte au 16e siècle, de sable au léopard d'or assis tenant d'un côté un marteau de gueules, et de l'autre des pinces de même : le léopard est issant d'une couronne de gueules.

On représente aussi dans le blason des têtes de lion arrachées, c'est-à-dire des têtes de lion qui ne sont pas coupées net, et qui ont divers lambeaux et filaments encore sanglants ou non sanglants, qui paraissent des pièces arrachées avec force.

Eschpach, éteinte vers 1508, d'argent à la face de sable, accompagnée de trois têtes de lion arrachées de sable, couronnées et lampassées de gueules.

Rust, éteinte en 1709, de gueules à trois têtes de lion contournées et arrachées d'argent, couronnées et lampassées d'or.

Rebstock, éteinte en 1626, coupé au premier de gueules à deux têtes de lion arrachées et contournées d'or, couronnées et lampassées d'argent; au second d'argent.

L'éléphant aussi bien que la licorne se disent *accornés*, quand sa trompe ou sa corne sont d'autres couleurs que l'animal.

Heltfant, éteinte au 15e siècle, d'or à l'éléphant de sable, accorné d'argent.

Joham de Mundolsheim, famille existante de la Basse-Alsace, coupé au premier de sable à une licorne issante d'or, accornée d'argent; au second d'or.

Les chevaux et les licornes sont *gais*, *houssés*, *bordés*, *effacés*, *onglés*. Ils sont gais, quand ils sont nus, sans harnais; houssés lorsqu'ils ont leur housse; bordés lorsqu'ils sont parés; effacés lorsqu'ils sont levés sur leurs pieds; onglés lorsque leurs ongles sont de couleur différente.

La ville de *Saverne* porte d'or à une bande de sable, chargée d'une licorne gaie et effacée d'or, accornée et onglée d'argent.

L'ours est représenté d'ordinaire *accroupi*, c'est-à-dire assis et dans la posture ordinaire quand il ne court pas.

Berlin, éteinte vers 1507, d'or à un ours accroupi de sable à la bordure de gueules.

Les cerfs sont *élancés*, *couchés*, *chevillés*, *sommés* de tant de cors. Le cerf courant se nomme élancé.

Hirtzbach, éteinte vers 1482, d'or au cerf élancé de sable.

Hertzog, éteinte au 16e siècle, de sable au cerf contourné, élancé d'or, sur un tertre de sinople.

Le cerf avec les ramures de ses cornes se dit *chevillé* de tant de cors. *Sommé* revient au même.

Schindelin, éteinte au 14e siècle, d'azur au cerf d'or, chevillé ou sommé de dix cors d'argent, élancé sur un triple tertre de sinople.

Les bois de cerf entrent aussi dans le blason.

Ils sont d'ordinaire *affrontés*, c'est-à-dire opposés de front.

Baumann, éteinte en 1657, coupé au premier de sable à un bois de cerf affronté d'argent, chevillé de six cors d'or ; au second d'or.

Rechburger, éteinte au milieu du 17e siècle, d'or à un bois de cerf affronté d'azur, chevillé de cinq cors d'argent à la bordure d'azur.

Les ours, les chameaux, mulets, etc., sont appelés *enmuselés*, lorsqu'on leur lie le museau pour les empêcher de mordre et de manger.

Le taureau est d'ordinaire *furieux*, c'est-à-dire élevé sur ses pieds ; le bœuf est d'ordinaire *passant*, c'est-à-dire marchant.

Duchsman, éteinte vers 1450, coupé au premier d'or au bœuf passant contourné de gueules, accorné d'azur ; au second barré de six pièces de sable et d'argent.

Les béliers, moutons, boucs, ânes, etc., sont *accornés*, *clarinés*, *accollés*, *passants*, *paissants*, *rampants*, *onglés*. Ils sont clarinés, quand ils ont des sonnettes ; accollés,

quand ils ont des colliers ou des couronnes passés dans le col; paissants, lorsqu'ils ont la tête baissée pour paître, etc.

Esel, éteinte au 15e siècle, coupé au premier d'argent; au second de sable à un âne passant d'argent.

Dottenheim, de gueules au bélier passant d'argent, accorné et onglé d'or.

Bærenfels, d'or à l'ours de sable levé et lampassé de gueules.

Schauben, éteinte au 15e siècle, de sable au bélier d'or, accorné de gueules.

Bæck, famille existante de la Basse-Alsace, de gueules au bouc rampant d'argent, accorné d'or.

Bæcklin, famille existante de la Basse-Alsace, de gueules au bouc contourné rampant d'argent, accorné d'or.

Schweighausen, éteinte en 1572, de gueules à deux cornes de buffle d'argent.

Le loup est d'ordinaire passant.

Spiegel, éteinte vers 1509, de sable à une bande d'argent, chargée de trois loups passants d'or.

Meerschwein, éteinte en 1520, d'or à un cochon de mer contourné de sable à la bordure de gueules.

Les chiens sont *courants*, *rampants*, *assis*, *colletés*, *bouclés*, etc. Les dogues sont *lampassés*. Ils sont colletés, quand ils portent collier; bouclés, quand leur collier a des boucles.

L'abbaye de *Murbach* porte d'argent à un lévrier rampant de sable, colleté d'or et bouclé de gueules.

Hungerstein, éteinte en 1487, de gueules au lévrier contourné d'argent, colleté et bouclé d'or.

Hüttendorf, éteinte vers 1438, d'or au lévrier de sable, colleté et bouclé d'argent.

Stubenweg, éteinte au 14e siècle, de sable, billeté d'or au dogue rampant d'argent, lampassé de gueules.

Seckingen, éteinte en 1519, coupé au premier d'argent à un dogue issant de sable, colleté, bouclé et lampassé d'or; au second d'azur.

Une dent de sanglier se nomme *défense*, la tête de sanglier *hure;* un tête de cerf ou de bœuf décharnée s'appelle *massacre*. Une tête de front se dit *rencontre*.

Breuning, éteinte en 1648, d'azur à la rencontre de taureau d'or.

OISEAUX.

L'aigle est fort commun dans le blason.

L'archevêque de *Besançon* porte de gueules à un aigle d'or.

Füller, éteinte au 16e siècle, de gueules à l'aigle d'argent.

L'aigle est *éployée*, lorsque ses ailes sont étendues.

Völsch, éteinte en 1622, d'or à la face de sable, chargée de trois aigles éployées d'argent.

Dottenstein, éteinte en 1473, d'azur à l'aigle éployée de gueules.

La ville impériale de *Zell* d'argent à l'aigle éployée de sable.

Geudertheim, éteinte au 15e siècle, parti au premier d'or au lion de gueules, au second d'azur à une demie-aigle éployée d'argent.

Monbron, éteinte au 15e siècle, d'argent à l'aigle éployée de sinople.

L'aigle est *becquée*, quand son bec est d'autre émail.

Les anciens seigneurs de *Girsberg* portaient de gueules à une aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'or à la bordure d'or.

L'aigle est *membrée*, quand ses cuisses et ses jambes sont d'autre émail.

Arnsberg, éteinte en 1564, de sable à une aigle éployée d'argent ; membrée et becquée d'or.

L'aigle est *languée*, lorsqu'elle tire sa langue d'un autre émail.

Rœder de Diersperg, famille existante de la Basse-Alsace porte de gueules à l'aigle posée en face, éployée d'argent, armée et languée d'or.

L'aigle est *armée*, quand ses ongles sont d'autre émail.

Hochfelden, éteinte en 1487, d'or à l'aigle éployée d'azur, membrée et armée de gueules.

L'aigle est *démembrée*, lorsque ses membres sont séparés.

Il y a des aigles éployées à deux têtes; on les nomme aussi au chef parti.

Brumbach, éteinte en 1618, à l'aigle éployée de sinople au chef parti, c'est-à-dire à deux têtes, membrée et armée de gueules.

L'aigle est *diadèmée*, lorsqu'elle a un petit cercle rond sur la tête.

Rucker, éteinte au 15ᵉ siècle, de gueules à une aigle d'argent, éployée à deux têtes, becquée, membrée et diadèmée d'or.

L'aigle est *issant*, lorsqu'il n'en paraît que la tête avec bien peu de corps.

Hart, tranché au premier d'or à l'aigle issant de gueules au chef parti ; au second de gueules au chevron

d'or, accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef, une en pointe.

Les membres des aigles entrent aussi dans le blason.

Lumbhart, éteinte en 1606, d'or à trois pattes d'aigle contournées de sable.

Les anciens seigneurs de *Rappoltstein* ou *Ribeaupierre*, portaient écartelé au premier et quatrième d'argent à trois écussons de gueules, deux et un ; au second d'argent à trois cols et têtes d'aigle arrachées de sable, diadèmées d'or deux et une, au troisième d'argent au lion rampant de gueules, couronné et lampassé d'or, l'écu billeté d'azur.

Une aigle sans bec et sans pieds aux ailes étendues se nomme *alérion*.

La maison de *Lorraine* porte d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent.

Les coqs sont *becqués*, *pattés*, *crêtés* et *barbés*, quand leur bec, pattes, crête ou barbe sont d'un autre émail.

Metzer, éteinte au 13e siècle, d'or au coq contourné de sable, becqué, patté, crêté et barbé de gueules.

Schöneck, éteinte vers 1468, d'or à une bande d'azur, chargée de trois coqs d'argent, crêtés, becqués et pattés de gueules.

Les cygnes sont *becqués* et *pattés*.

Manse, éteinte en 1552, d'azur à un cygne contourné d'argent, becqué et patté de gueules à la bordure d'or.

Les oiseaux de leurre sont *chapperonnés*, *perchés*, *grilletés*, *empiétants*. Les éperviers sont d'ordinaire chaperonnés. Ils sont perchés, lorsqu'ils sont représentés sur la perche ou sur des branches. Ils sont grilletés, lorsqu'ils

ont des sonnettes aux pieds. Ils sont empiétants, quand ils sont sur leur proie, qu'ils tiennent avec leurs serres.

Falkenstein, éteinte en 1583, d'azur à trois faucons d'argent, deux et un.

La ville de *Soultz* porte de gueules à la croix d'argent, accompagné de quatre corbeaux ou oiseaux de proie de sable, becqués, membrés et grilletés d'or.

Les colombes, alouettes et autres oiseaux sont *perchés*, *volants*, *essorants*. On les nomment essorants lorsqu'ils n'ouvrent l'aile qu'à demi pour prendre le vent, et qu'ils regardent le soleil.

Twinger, d'or à la face d'azur à trois alouettes de gueules, deux sur la face, une au dessus.

Les petits oiseaux sans bec et sans pieds, les ailes serrées, s'appellent *merlettes*.

Waldner, famille existante de la Haute-Alsace, coupé emmanché de sable et d'argent, les trois pointes emmanchées d'argent, aboutés d'autant de merlettes d'or en face abaissée.

Les différents membres des oiseaux comme têtes, ailes, pattes, entrent aussi dans le blason.

Les anciens seigneurs de *Hunneberg* portaient coupé au premier de sable à deux cous et têtes de cygne d'argent adossées, et au second d'or.

Rappenkopff, éteinte au 15e siècle, d'or à la tête de corbeaux, contournée de sable.

Les *Wickersheim* de la Basse-Alsace, éteinte au 18e siècle, de sable à un pied d'oie d'argent.

Deux ailes étendues et jointes ensemble se disent un vol ; un seule se nomme un demi-vol.

Wattweiler, éteinte au 17e siècle, d'azur à trois vols d'argent.

Hüffel, famille existante de la Basse-Alsace, porte d'or au demi-vol dextre abaissé de sable.

Les *Junger*, éteinte au 14e siècle; les *Erben*, éteinte en 1475, et les *Spender*, éteinte en 1534, portaient les mêmes armoiries.

Il est à remarquer que le vol et les ailes des oiseaux se disent *abaissés*, quand au lieu d'être élevés vers le chef de l'écu, ils descendent vers la pointe.

POISSONS.

Les dauphins sont *barbés*, *oreillés*, *lorrés*, *peautrés*, *pamés*.

Lorrés se dit des nageoires des poissons, peautrés de leur queue. Le dauphin se dit pamé quand il est sans langue, la hure ouverte.

Bernbach, éteinte vers 1435, de gueules à trois poissons d'or à la tête de sable.

Les barbeaux en terme de blason se nomment *bars*, et sont ordinaire *addossés*.

La ville de *Ferrette* porte de sable à deux bars adossés d'argent.

Les anciens comtes de *Ferrette* portaient de gueules à deux bars adossés d'or.

La ville impériale de *Gengenbach* de gueules à un poisson recourbé d'argent.

REPTILES.

Les serpents sont *ailés*, *tortillés*, *pliés en rond*. Ils se nomment *bisses* ou *guivres*, particulièrement quand ils dévorent un enfant.

Schörnpen porte d'or au scorpion de sable.

CORPS HUMAIN ET SES PARTIES.

Le corps de l'homme est aussi admis dans le blason et de plusieurs manières différentes : *nu*, *vêlu*, *en buste*, et sous des figures particulières de *sauvage*, de *dieux*, d'*homme* ou de *femme*, d'*enfant*, de *vieillard*, etc. . . .

La ville de *Bouxwiller* porte d'or à un évêque (cet évêque paraît être S. Adelphe) de carnation, vêtu d'habits pontificaux de pourpre, ayant une mitre d'azur à la croix d'or, tenant dans la droite une crosse d'argent et dans la gauche un marteau de sable. Il a à ses pieds un écu parti au premier d'argent à l'aigle éployée de sable, membrée et languée de gueules ; au second au lion d'or, armé et lampassé d'azur.

La ville d'*Eguisheim* porte d'argent à un S. Pierre de carnation, vêtu d'azur, tenant de la main droite deux clefs d'or passées en sautoir, et de la gauche un livre d'or. (On dit passé en sautoir, lorsque les choses sont mises en forme de croix de S.-André.)

La ville d'*Obernai* porte d'azur aux deux apôtres S. Pierre et S. Paul de carnation, vêtus d'argent : S. Pierre porte des clefs d'or et S. Paul une épée d'or. A leurs pieds est un autre écu d'argent à l'aigle éployée de sable, armée et becquettée d'or.

La ville de *Rouffach* porte d'azur à la sainte Vierge de carnation, assise dans une chaise à l'antique, vêtue et couronnée d'or, rayonnante d'argent, tenant de la main droite une fleur de lys d'or, et de la main gauche l'enfant Jésus de carnation, vêtu d'or, rayonnant d'argent et qui d'une main tient un globe d'or. Aux pieds de Notre Dame se trouve l'écu de l'évêché de Strasbourg, qui est de gueules à la bande d'argent.

Bapst, éteinte en 1742, de sable au buste d'un pape de carnation à la triple couronne d'or et vêtu de gueules ; l'écu bordé d'or.

Ritter de Urendorff, éteinte en 1636, écartelé au premier et quatrième d'or au buste de maure de sable, couronné d'argent à l'antique, tenant en main une hallebarde d'argent ; au second et troisième, coupé au premier d'argent au lion issant de gueules, lampassé et couronné de sable, au second d'azur.

Il est à remarquer que le linge qui est autour des têtes de maures se nomme *tortil*.

Observez encore qu'*antique* se dit des couronnes à pointes de rayons, parce que ces couronnes sont antiques et ne sont pas de l'usage moderne : ainsi ce buste de maure qui est dans le blason de Ritter est couronné à l'antique. Ainsi aussi la ville de Rouffach porte pour armoiries une image de Notre-Dame, sur son siège à l'antique.

Les parties séparées du corps humain peuvent aussi être reçues dans le blason, comme la tête, les bras, les jambes, les cuisses, le cœur, les yeux, les mains, les pieds, etc. . . .

La tête et la poitrine se nomment *buste*, deux mains jointes une *foi* ; le bras droit s'appelle *dextrochère*, le gauche *senestrochère*.

Appaumé se dit de la main ouverte dont on voit le dedans, qui est la paume.

Wassenstein, éteinte au 15^{e} siècle, de gueules à six mains levées et appaumées d'argent, trois, deux et un.

La ville de *Ribeauvillé* porte d'argent à une dextrochère de carnation mise en pal, levée et appaumée de

gueules, accompagnée de trois écussons de sable, un au flanc dextre, l'autre au senestre, et le troisième à la pointe.

L'abbaye de *Lure* porte de gueules à un bras de carnation mouvant d'une manche et élevant en haut deux doigts.

Marx, éteinte en 1596, coupé au premier de sable, au second d'argent, ayant brochant sur le tout deux bras revêtus de gueules sur l'argent et les mains d'argent sur le sable.

Keller, éteinte au 16e siècle, de sable à un bras de carnation vêtu et retroussé d'or, tenant en main une roue d'or à cinq rais.

G. FIGURES ARTIFICIELLES ET LEURS ATTRIBUTS.

Les figures artificielles qu'on emploie dans le blason se tirent des arts, dont elles sont, pour l'ordinaire, les ouvrages ou les instruments.

INSTRUMENTS DE CÉRÉMONIES.

Schmaltz, éteinte au 16e siècle, de sable à la couronne d'argent.

La *Haute-Alsace* a pour armoiries, de gueules à la bande d'or, accostée de six couronnes de même.

La ville de *Humingue* porte d'azur à la face d'argent, accompagnée en chef de trois fleurs de lys d'or, posées en face, et en pointe de trois anciennes couronnes ducales fermées et renversées d'or, deux et un.

Les *Weickersheim* de la Haute-Alsace, éteinte au 18e siècle, de gueules au bonnet albanais d'argent, retroussé d'or.

Krantz, éteinte en 1636, de gueules au capuche d'argent.

Pfaffenlap, éteinte en 1612, d'argent à trois cornes de gueules, presque semblables à celles que portent les doges de Venise.

Brechter, éteinte en 1652, écartelé au premier et quatrième d'argent à trois cornes semblables de sable, mis en pairle; au deuxième et troisième d'or à deux faces de sable.

Stær, éteinte en 1585, de gueules à une bande d'argent, chargée de trois lampes d'azur.

Humaweiler, éteinte vers 1489, d'azur à une bande d'argent, chargée de trois lampes de gueules.

L'évêque de *Bâle* porte d'argent à un étui de bourdon de pélerin, ou, selon d'autres, à un étui de crosse d'évêque de sable.

Dossenheim, éteinte vers 1418, d'or à la bande de sable, chargé de trois clefs d'argent.

Deux clefs sont dites *adossées*, quand leurs pannetons sont tournés en dehors, l'un d'un côté, l'autre de l'autre. Les clefs sont dites *entretenues*, lorsqu'elles se tiennent liées ensemble par leurs anneaux.

La cloche est *bataillée*, lorsque le battant est d'autre émail qu'elle n'est.

Un chapelet en terme de blason se nomme *patenostre*.

Une bannière d'église s'appelle *gonfanon*. Il est *frangé*, lorsqu'il a des franges dont il faut spécifier l'émail.

La maison de *Fürstemberg*, qui a donnée deux évêques à l'église de Strasbourg, porte d'or à l'aigle éployée de gueules, becquée et membrée d'azur à la bordure ondée d'argent et d'azur.

L'aigle de Fürstemberg est chargée en cœur d'un écu écartelé au premier et quatrième de gueules au gonfanon d'argent; au deuxième et troisième de sable à la barre engoulée d'argent.

On nomme *rais d'escarboucle* une roue sans jantes qui a une pierrerie au milieu, et dont les bâtons sont fleurdelisés aux extrémités.

Les anciens comtes de *Dagsburg* ou *Dabo* portaient d'or au lion rampant et contourné de sable, chargé de huit rais d'escarboucle d'argent, accolés et florancés de fleurs de lys d'azur; l'écu bordé de gueules.

Burgraff de Strasbourg, éteinte au 15e siècle, de gueules à une bande d'argent, ayant, brochant sur le tout, huit rais d'escarboucle d'or, florancés de fleurs de lys.

Liebenzeller, éteinte vers 1458, coupé au premier d'argent à une étoile de sable; au second de gueules à huit rais d'escarboucle d'or.

Reinbolden, éteinte au 14e siècle, de gueules à une barre de sable, ayant, brochant sur le tout, huit rais d'escarboucle d'or, l'escarboucle percé de sable.

Regisheim, éteinte au 15e siècle, de sable à huit rais d'escarboucle d'or.

Les rais d'escarboucle peuvent aussi se blasonner ainsi : huit lys tigés et passés en double sautoir, et liés au milieu où ils se croisent par un petit écusson.

INSTRUMENTS DE GUERRE.

Deux canons opposés sur leurs affuts sont nommés en terme de blason *acculés*.

Les lances rompues se disent *esclattées*.

Un fer de lance *morné*, c'est-à-dire coupé en deux sur les côtés, se nomme *roc* ou *roquet*.

Les boucles des ceintures et baudriers s'appellent *fermaux*.

Schwerdt, de gueules à une épée d'argent, la garde d'or, posée en barre.

Un cimeterre recourbé se nomme *anché*.

Une épée large en coutelas et courbé s'appelle *badelaire*.

Les bouts des fourreaux des badelaires se nomment *bouteroles*.

Bogner, éteinte vers 1475, parti d'argent et de sable à une bouterole de l'un à l'autre de sable sur l'argent et d'argent sur le sable.

Chun, éteinte au 16e siècle, de gueules à deux épées passées en sautoir d'argent, les pointes en bas, les gardes et les poignées d'or à un javelot d'argent, mis en pal, brochant sur le tout.

Les dards et flèches sont *armés*, lorsque leurs pointes sont d'autres couleurs que le fut; ils sont *fustés*, lorsque le bois est d'autre émail que le fer; ils sont *empenés*, lorsqu'ils ont leurs ailerons ou pennes; ils sont *encochés*, lorsqu'ils sont sur un arc, soit que l'arc soit bandé ou non.

On nomme *phéon* un fer de dard de trois branches, dont les deux côtés sont endentés.

Blencklin, éteinte vers 1480, de sable à un phéon d'argent, posé en barre à la bordure d'or.

Knobloch, éteinte en 1560, de sable au phéon d'or, posé en pal à la bordure d'or.

Sicke, éteinte en 1423, de sable au phéon d'or, posé en bande.

La *chausse-trape* est une pièce de fer à quatre pointes, dont l'une est toujours droite, tandis que les trois autres la soutiennent ; on s'en sert en temps de guerre pour les jeter dans les lieux où doit passer la cavallerie, pour blesser les chevaux.

Muster, éteinte en en 1581, de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois chaussetrapes d'or à la bordure d'or.

Scheiden, éteinte au 16e siècle, d'azur à la chausse-trape d'argent, accompagnée de trois roses d'or, deux en chef, une en pointe.

La ville de *Colmar* porte d'azur à une massue d'or, armée de bouts pointus de même. Il serait difficile de deviner cette figure, si on ne savait par l'histoire que c'est une espèce de massue dont on se servait dans les guerres du moyen âge, surtout dans celle qui fut dite de son nom *Schleger-Krieg*. Ceux qui n'ont pas connu cette figure, l'ont prise pour un éperon.

INSTRUMENTS DE CHASSE.

La ville de *Kaysersberg* porte de gueules à une gibecière d'argent, liée de sable.

Les cors de chasse se nomment *huchets*. Ils sont *liés*, lorsqu'ils sont attachés à quelque chose ; ils sont *enguichés*, lorsque l'embouchure est de différent émail ; ils sont *virolés*, lorsqu'ils ont des boucles ou des anneaux.

Hornberg, éteinte au 17e siècle, d'or à trois montagnes de sable, surmontées de deux huchets de gueules, liés, virolés et enguichés de sinople.

OUVRAGES D'ARCHITECTURE.

Steinhausen, de sable à une église d'argent.

Les tours, châteaux, églises etc., sont maçonnés, crénelés, donjonnés, ajournés, coulissés, ouverts, couverts, girouettés, buttés, pignonnés, chastelés, essorés, etc. . . .

Maçonné se dit des traits des tours, pans de mur, châteaux et autres bâtiments.

Crénelé, des tours, châteaux à créneaux.

Donjonné, des tours et châteaux qui ont des tourelles.

Ajouré, des jours d'une tour et d'une maison, quand ils sont d'autre couleur.

Coulissé, d'un château, d'une tour qui ont la herse ou coulisse à la porte.

Couvert, d'une tour qui a un comble.

Essoré, des toits des maisons de divers émaux.

Chastelé, se dit d'une bordure et d'un lambel, chargés de huit ou neuf châteaux.

Schiltigheim, éteinte au 15ᵉ siècle, écartelé au premier et quatrième de sinople au lion d'or, armé, couronné et lampassé d'argent; au deuxième et troisième de sinople au triangle d'argent, accompagné de trois annelets d'argent. Un autre écu brochant sur le tout, de gueules à une tour d'argent, ajournée de sable.

La ville d'*Altkirch* porte d'azur à une église d'argent, essorée de gueules, ouverte et ajourée de sable, ayant un clocher aussi d'argent, couverte de gueules et ajourée de sable; le tout sur un tertre de sinople.

La ville de *Belfort* porte de gueules à un château d'or, ouvert et ajouré de sable, et donjonné de trois

petites tourelles d'or, girouettées d'argent. Ce château est flanqué de la lettre B au canton dextre de la pointe et de la lettre F au canton senestre de la pointe : l'écu bordé d'argent.

La ville impériale d'*Offenburg*, d'argent à une façade ou portail de gueules, flanquée de deux tourelles de même et les deux battants de la porte d'or.

La ville de *Lauterbourg* porte d'azur à un château d'argent, maçonné de sable, donjonné de deux pièces, ouvert et ajouré de sable.

Neuweiler, éteinte en 1482, d'or au château de gueules, donjonné de trois tours de gueules, coulissé de sable.

La ville de *Landau* porte de gueules à une porte d'argent, maçonnée et crénelée de tourelles, ajourées de sable. Sur chaque tourelle est un hongrois adossé, de carnation, vêtu d'argent à un bonnet à l'albanaise de gueules, sonnant de la trompette d'azur et ayant chacun derrière le dos un arbre de sinople. Le tout est environné de six fleurs de lys d'or, trois au flanc dextre posées en pal et trois au flanc senestre de même, une autre fleur de lys d'or est posée à l'entrée de la porte. Il y a au chef de l'écu un écusson couronné portant un lion rampant de sable dans un champ d'argent.

La ville de *Munster* porte d'argent à la face d'un monastère de gueules, donjonné de trois clochers pointus de même, ajouré et ouvert de sable.

La ville de *Wissembourg* porte de gueules au mur d'argent, fortifié de deux tourelles de même, maçonné de sable, ajouré, hersé et coulissé de même, ouvert d'argent. En chef est un écusson sommé d'une couronne aux armes

de France. Avant la souveraineté de la France, il portait en chef le double aigle impérial.

Rumle, éteinte au 15ᵉ siècle, de gueules à un pont d'or à cinq arches avec la rivière d'argent.

On appelle *bris d'huis* une bande de fer à tenir une porte sur ses gonds.

La ville de *Turckheim* porte d'argent à un battant de portes de gueules, ferrée de trois bris-d'huis de sable.

INSTRUMENTS ET OUVRAGES DE DIVERS ARTS.

Sessoltzheim, éteinte en 1637, de gueules à la herse d'argent, ayant en pointe deux étoiles d'or.

Les haches, marteaux, faux, etc. ... qui ont manche se nomment *emmanchées*; les manches des marteaux, dont les bouts sont garnis d'émail différent s'appellent *emboulées*.

Kress, éteinte en 1549, de sable à trois maillets d'argent, emmanchés d'or.

On nomme *anilles* ou *nilles*, les fers de meule de moulin.

Fort-Louis, ville, porte d'azur à un bastion d'argent à quatre coins en forme d'anilles, ouvert de gueules, accompagnés de huit fleurs de lys d'or, trois en chef mises en face, trois en pointe mises de même, une au flanc dextre, l'autre au senestre.

Mulhouse, ville, de gueules à une roue de moulin d'or.

Blicker, éteinte en 1749, d'argent à une roue de moulin de sable.

Halle, éteinte en 1485, de sable à une roue de moulin d'argent à la bordure d'or.

Les grands anneaux à attacher les cables se nomment *rives*.

Burne, éteinte vers 1457, d'argent à un ancre de gueules.

Judenbretter, éteinte vers 1480, de sable à un ancre d'argent.

Utweiler, éteinte au 14ᵉ siècle, d'argent à un ancre de gueules.

Les cordes d'un ancre se nomment *gumènes ;* le bois traversier qui la tient s'appelle *trabé*.

Les haches des tonneliers se nomment *douloires*.

Une anse de chaudron s'appelle *cornière*.

Durckheim, famille existante de la Basse-Alsace, porte d'argent à deux cornières de sable jointes ensemble et mises en pal, adossées, hérissées aux quatre bouts.

Des chausses pour les jambes se nomment *houssettes*.

Kolbsheim, éteinte vers 1493, de gueules à la botte d'argent, dont le pied est en pointe aux épérons d'or.

On nomme *butte* cet instrument dont les maréchaux se servent pour couper la corne des chevaux, quand ils veulent les ferrer; on appelle *scie* un instrument qui sert à planter des pieux, ou à paver, ou à piloter.

La ville de *Guebwiller* porte d'argent à un bonnet albanois d'azur, retroussé de gueules à une houpe d'or.

La ville de *Molsheim* porte d'argent à une roue de huit rais de gueules, ouverte d'argent.

Neuenstein, famille existante de la Basse-Alsace, porte de sable à une roue à cinq rais d'or.

Krechel, éteinte vers 1334, d'argent à une roue à sept rais de gueules.

Steinrucker, d'argent à trois roues de sable.

FIGURES CHIMÉRIQUES.

Les figures chimériques sont des ouvrages bizarres de l'imagination et qui représentent des choses qui n'ont jamais été. On a tiré les unes des fables et le caprice des hommes a donné naissance aux autres. Ce sont les centaures, les harpies, les hydres, les griffons, les dragons, les sirènes, les lions ou aigles à face humaine, etc.

Erlin, éteinte en 1601, d'azur à l'aigle éployée d'or, de gueules et d'argent à face humaine d'une vierge de carnation couronnée d'or.

Firdenheim, éteinte en 1624, de sable à un griffon contourné d'or.

La première branche des *Kittelsheim*, éteinte vers 1450, d'argent au griffon éployé de gueules, lampassé et armé d'or.

Keppenbach, éteinte en 1408, d'argent au griffon de sable.

Greiffen, éteinte au 16e siècle, d'or au griffon d'azur, armé et lampassé de gueules.

Greiffenstein, éteinte vers 1447, d'argent au griffon de sable, ailé, becqué et armé de gueules.

Mumer, éteinte au 15e siècle, d'azur au griffon dragonné d'argent, couronné et armé de gueules à la bordure d'or. Le griffon est dit *dragonné*, quand il se termine en queue de dragon.

Ritenhofen, éteinte au 15e siècle, d'azur à une patte et cuisse de griffon d'or.

TABLE ALPHABÉTIQUE

des noms des villes et familles d'Alsace, dont les armoiries sont ici blasonnées.

A.

	Pages
Achenheim	240
Alb	228
Altorff	227, 262
Altkirch	218, 280
Alsace (Basse)	238
Alsace (Haute)	238
Andlau	243
Ansolzheim	263
Arnsberg	269
Avenheim	234

B.

	Pages
Baden	251
Ballersdorf	254
Banck	254
Bapst	274
Bärenfels	218, 267
Baumann	266
Beger	240
Belfort	218, 222, 280
Benfeld	258
Berer	248
Bergheim	243
Berlin (famille)	265
Bernbach	272
Bernhold	217, 264
Berstett	217, 264
Bertsch	252
Bettingen	241
Bilgerin	242
Bilstein	254
Bittenheim[1]	227
Bischofsheim	229
Blencklin	278
Blicker	282
Blümel	261
Blumenau	254
Blumeneck	237
Bœcklin	218, 267
Böck	218, 267
Bogner	278
Bolsenheim	230
Bollweiler	239
Boschman	257
Botzheim	243

1. Le texte porte par erreur Rietenheim.

Pages

Bouxwiller 273
Brandeck. 238
Brandtscheidt. . . 220, 259
Braunen 242
Brechter 276
Breitenacker 256
Breuning 268
Brisach (Neuf) 261
Brumbach. 269
Buchsner 257
Bumersheim 254
Burgraff de Dorolsheim . 241
Burgraff d'Osthofen . . 241
Burgraff de Strasbourg . 277
Burne. 283

C.

Chun. 278
Colmar (famille). . . . 253
Colmar (ville). 218, 222, 279

D.

Dagsbourg 277
Dalheim 230, 249
Dambach 257
Dettlingen. 261
Diemaringen 236
Dirmstein 226
Dopelstein. 236
Dossenheim (1re branche). 231
Dossenheim (2e branche) . 276
Dottenheim 267
Dottenstein 268
Duchsman. 266
Dugessheim 227
Dürckheim 283

E.

Eckerich 237, 238
Egisheim 222, 273
Eichelberg 233
Elnhart. 246
Endingen 264
Engelbrecht 254
Enheim 234
Ensisheim 234
Epfig 239
Erben 272
Erlin 284
Erstein 239
Eschpach 265
Esel 220, 267
Ettendorf 230

F.

Falckenstein 271
Ferrette (famille) . 217, 272
Ferrette (ville) . . 222, 272
Fleckenstein 234
Fœssler. 262
Fort-Louis . . . 222, 282
Freyburg 243
Friderici 254
Frundt 252
Fulle 231
Füller 268
Fürdenheim 284
Furstemberg 276

G.

Geispolzheim . . . 231, 236
Gengenbach 272
Gerolseck 253
Geudertheim 268
Girsberg 269
Gosse 260
Gottesheim 247
Graffenstein. 236
Grass 257

Pages

Greiffen 284
Greiffenstein . . . 220, 284
Griesbach 261
Grostein 241
Guebwiller 283
Gürtler 236

H.

Haffner 240
Haguenau 261
Halle 282
Hammerstein 234
Harst 269
Hasen 239
Hatstatt 246
Hauss 234
Hecker 246
Heilgenstein 242
Heimburg 260
Hellfant 265
Helwig 245
Herboltzheim 227
Hertzog 266
Hesse 242
Hirtzbach 220, 266
Hochfelden 269
Hohenbourg 228
Horbourg 235
Hornberg 220, 279
Huffel 272
Huller 241
Humbrecht 253
Hunaweiler 276
Hungerstein 267
Huningue 275
Hunneburg 271
Hüttendorf 267
Hüttenheim 240

I.-J.

Pages

Ingenheim. 236
Joham de Mundolsheim . 265
Judenbretter 283
Jung 228
Junger 272

K.

Kageneck 240
Kalenberg 227
Kaltesch 234
Kantengieser 235
Kaysersberg 279
Keller 275
Keppenbach 284
Kettenheim 239
Kippenheim 248
Kirspach 259
Kittelsheim (1re branche) . 284
Kittelsheim (2e branche) . 235
Kleincontz 237
Knobloch 278
Kœbbelin 242
Kœnig 232
Kœnigshofen 231
Kolbsheim 283
Krantz 276
Krechel 283
Kress 282
Kriegen 236
Kunheim 264

L.

Lampertheim. 230
Landau 222, 281
Landsberg. . . . 218, 259
Lapp 261
Lauterbourg . . . 222, 281

Pages

Liebenzeller 277
Liechtenberg 263
Lonhern 260
Lorraine 244, 270
Löselin 241
Lumbhart 270
Lupfstein 257
Lure 275
Lutzelbourg 217
Lutzelstein 241

M.

Mægde 262
Manse 270
Marx 275
Masmunster 262
Matzenheim 240
Merrenberg 244
Metzer 270
Mittelhausen 237
Mœrschwein . . . 220, 267
Moler 220
Molsheim 246
Monbronn 268
Mörsberg 251
Mosung 231
Moterer 243
Mueg 263
Mülfelden 234
Mulhouse 282
Mülhofen 231
Müllenheim 261
Mumer 284
Munster . . 218, 222, 281
Murbach 267
Murnhardt 239
Muster 279

N.

Nagel 262
Nef 243

Pages

Neuenstein 283
Neuwiller 281
Neuf-Brisach 261
Nope 241

O.

Obergassen 241
Oberkirch 217, 262
Obernai 222, 273
Ochsenstein 234
Offenburg 281
Oltinger 234
Onefro 247
Ongersheim 230

P.

Pfetzheim 248
Poss 246

Q.

Quintner 258

R.

Ramstein 229
Rappenkopf 220
Rappenkopf 271
Rathsamhausen 246
Rebstock 265
Rechburger 266
Regisheim 277
Reiffen 229
Reinach 217, 264
Reinbolden 277
Reinbolt 238
Reinfort 255
Reisser 229
Renchen 242
Reutingen 236
Ribeaupierre 270
Ribeauvillé 274
Riet 253

Pages

Ritenhofen 284
Ritter 228
Ritter d'Urendorf . . . 274
Roche (de la) 219
Rœder de Dirsberg . . . 269
Rohan 253
Rosheim (famille) . 220, 260
Rosheim (ville) . . 222, 261
Rouffach . 218, 219, 222, 273
Rucker 269
Rumle 282
Rumelnheim 228
Rust 265

S.

Saverne 265
Schaftolsheim 237
Scharrach 263
Schaub 257
Schauben 267
Schauenbourg 247
Scheiden 279
Schilling 255
Schilt 227
Schiltigheim 280
Schindelin 266
Schlapp 246
Schmaltz 275
Schott 232
Schott de Waldel . . . 231
Schöneck 270
Schörnpen 220, 272
Schurpffensack 255
Schwab 239
Schwarber 245
Schwarzerden 264
Schweighausen 267
Sehwerdt 220, 278
Seckingen 268
Sélestadt 263
Sessoltzheim 282
Seuss 248
Sicke 278
Sigolsheim 257
Soultz (famille) 257
Soultz (ville) 271
Spender 272
Spiegel 267
Spire (évêque de) . . . 243
Stang 253
Steinfurt 220, 245
Steinhausen 280
Steinrucker 283
Steurnagel 228
Still 239
Strasbourg . . 219, 222, 237
Stubenweg 268
Sturm 235
Sulger 241

T.

Thann 222, 260
Trautwein 260
Treubel 247
Truchsess de Rheinfelden 236
Truchtersheim 258
Turckheim . . . 222, 282
Twinger 271

U.

Urbach 228
Utenheim 240
Uttweiler 283

V.

Vanger 253
Voltz 229
Völsch 968

W.

	Pages
Waffler	262
Waldner	217, 231, 235, 271
Waltenheim	231
Wangen	217, 262
Wasselnheim	247
Wassenstein	274
Wattweiler	271
Wege	235
Wegisheim	252
Weickersheim	275
Weitersheim	228
Weisbrodlin	246
Wepfermann	250
Wessenberg	239
Westhausen	242, 254
Wetzel de Marsilie	240
Weyrich	237
Wickersheim	271
Wildberg	237
Winckenthal	230
Windeck	255
Winterthur	252, 260
Winstein	247
Wissembourg	219, 222, 281
Wittenheim	228
Wolfgansheim	249
Wurmser	257

Z.

	Pages
Zell	268
Zorn	258
Zuckmantel	228

VI.

MÉLANGES HISTORIQUES

SUR

STRASBOURG

I.

TOPOGRAPHIE DE STRASBOURG.

La ville de Strasbourg est située sous la zone tempérée, au 48ᵉ degré, 31 min. de latitude; au 27ᵉ degré, 55 min. de longitude, presqu'au centre d'un grand et agréable vallon qu'on nomme l'Alsace.

Les environs de Strasbourg forment une campagne d'une grande et belle étendue. Toute la partie nord, nord-est et nord-ouest est découverte à la distance de plus d'une lieue. On trouve dans le lointain des élévations ou monticules, qui forment ensuite des collines cultivées et qui, s'élevant par gradation dans un terrain de sept lieues, se joignent à cette grande chaîne de montagnes qu'on appelle les Vosges.

La partie de l'est nous présente une plaine arrosée par le Rhin et par différents bras qui en dérivent. Ce fleuve qui coule à une petite lieue de Strasbourg, ainsi que ses bras, forment différentes îles. Quelques-unes de ces îles offrent des prairies, des jardins, des vergers, des bois agréables : mais le terrain ne produit qu'à force de travail. D'autres qui sont continuellement sujettes aux inondations du Rhin, sont toujours humides, couvertes de sable et de pierres, ce qui fait qu'elles restent toujours

incultes. Elles produisent cependant des arbres utiles aux bâtiments et des herbes, ainsi que des plantes dont la médecine fait usage.

La partie méridionale offre une longue et large plaine bornée à l'orient par le Rhin et à l'occident par l'Ill. Ces deux rivières forment plusieurs ruisseaux ou bras qui arrosent cette partie. Le plus considérable est celui qu'on nomme *Krümmerich*, et qui, traversant cette partie, se jette dans l'Ill et la Brusch déjà joints ensemble au-dessus de la ville. Cette partie abonde aussi en prairies. Son sol est assez égal à celui de la partie orientale : ce qui fait qu'on y trouve également des champs, des jardins et des bois.

Le côté de l'ouest a moins de prés et de jardins que les autres côtés, mais il abonde en plus de champs fertiles. Il est arrosé par l'Ill et la Brusch. Ce dernier le traverse divisé en plusieurs bras, dont quelques-uns se jettent dans l'Ill au-dessus de la ville, et dont les autres qui fournissent les eaux à plusieurs moulins, forment une rivière considérable qui entre dans la ville auprès de la porte Blanche. On rencontre aussi dans cette partie occidentale une forêt remplie de différents arbres et de plusieurs plantes utiles. Cette partie tire aussi de la Brusch un sable rouge que les ouvriers mèlent à la chaux pour en former du mortier.

Cette partie est plus basse que celle du nord, et surtout que celle du nord-est, la plus élevée des environs. C'est cette partie du nord qui abonde en grains fertiles et qui produit les meilleurs légumes. Elle est arrosée du côté de l'est par l'Ill qui y forme différentes îles, laquelles sont autant de bons pâturages.

Nous ne devons pas oublier de remarquer que la rive gauche du Rhin présente un spectacle agréable par les promenades, le grand nombre de jardins et de maisons de campagne qui sont réunies dans le territoire de Ruprechtsau. Ce territoire est bas et par là sujet aux inondations de la rivière d'Ill, mais rarement à celles du Rhin. Le territoire de Strasbourg opposé à ce fleuve est comme nous l'avons dit, bon et bien cultivé. Certains cantons sont gras, limoneux et argileux. D'autres sont composés d'une terre plus légère. Les rives du Rhin sont moins favorables : le terrain, plus léger, y est pierreux et sablonneux. On sait qu'on trouve sur les bords de ce fleuve des pierres transparentes, qu'on nomme cailloux du Rhin, et des paillettes d'or qu'on retire par des lotions.

Strasbourg est situé du côté de la rive occidentale du Rhin. Ses deux principaux côtés regardent le sud-ouest et le nord-ouest : la partie orientale n'est éloignée du Rhin que de peu de pas, l'occidentale s'étend au-delà de l'Ill. La longueur totale de cette ville, dans la direction du nord-ouest au sud-est, approche de 1340 toises ; la moyenne largeur peut monter à 900 toises. Elle est divisée en deux par la Brusch qui la traverse, et cette rivière y est garnie de quais. La partie méridionale a peu d'étendue ; la septentrionale, qui est un peu plus haute, est plus considérable. Cette dernière est encore partagée par trois fossés : le premier et le second reçoivent à l'ouest leurs eaux de la Brusch dès son entrée dans la ville. Le troisième, en deça des moulins, se trouve plus au centre de Strasbourg. Ils tombent tous trois avec leurs eaux dans la Brusch à peu de distance de sa sortie de la ville. Cette rivière et ces trois fossés reçoivent une grande quantité d'égouts et favorisent la salubrité de la ville.

Ce que nous appelons ici Brusch est proprement l'Ill auquel se joint la Brusch. L'Ill, qui prend sa source aux pieds du Mont Jura et qui reçoit plusieurs ruisseaux dans sa course, traversant le Sundgau et la Haute-Alsace, reçoit les eaux de la Brusch à peu de distance de la ville et y entre sous le nom de Brusch du côté de l'ouest : elle parcourt ainsi toute sa longueur du côté méridional. Vers sa partie supérieure elle fait mouvoir un grand nombre de moulins, qui accélèrent le cours de ses eaux. Au centre de la ville on la voit couverte de grands bâteaux qui servent au commerce et à la navigation du Rhin. Sa plus grande largeur dans la ville est de 30 toises, sa moyenne profondeur de 5 pieds. Son fond est très limoneux et percé d'un grand nombre de sources. Il est dans quelques endroits pierreux et sablonneux. On y pêche différentes espèces de bons poissons et on y remarque, dans les endroits qui ne sont pas nettoyés, une assez grande quantité de plantes aquatiques. Cette rivière reçoit dans Strasbourg un ruisseau qui, suivant les différents endroits qu'il traverse depuis Erstein, est d'abord nommé *Krafft Wasser*, puis *Dumme Rhein* et enfin *Krumme Rhein* et plus vulgairement *Krummerich*. A sa sortie de la ville elle reprend son ancien nom d'Ill et se divise en quatre branches qui forment différentes îles, couvertes de jardins et de quelques moulins. Ces bras, après un cours d'un quart de lieue, se réunissent à la hauteur de la Ruprechtsau d'où, après beaucoup de contours, cette rivière prend sa direction vers l'orient et se perd dans le Rhin près de la Wantzenau à deux lieues de Strasbourg.

La Brusch, en s'approchant de Strasbourg, se jette dans l'Ill par trois différents bras. Le premier de ces bras forme son cours naturel. Le second est le canal qui fut

ordonné par Louis XIV, qui a quatre lieues de longueur, et qui est d'une grande utilité pour le transport des pierres. L'un et l'autre de ces bras se jettent dans l'Ill avant son entrée dans Strasbourg. Le troisième, qui est également naturel et qui coule par les fortifications septentrionales de la ville, se jette aussi dans l'Ill à quelque distance de la ville. Le fonds de la Brusch est formé de sable rouge et de cailloux. On y pèche aussi beaucoup de poissons et on y trouve même des paillettes d'or. Il y a aussi les eaux du Rhin qui entrent dans la ville près de l'hôpital militaire et qui peu après se jettent dans l'Ill au pont de Sainte-Catherine.

Les grandes rues de la ville ont leur direction de l'orient à l'occident et du midi au septentrion. Les petites rues sont assez parallèles aux grandes. Le nombre de ces dernières est assez considérables et monte au delà de 200. Les grandes rues ont deux rigoles le long des maisons, et les petites une dans le centre pour faciliter l'écoulement des eaux. Chaque rue a une pente suffisante pour conduire les eaux dans la rivière, ou dans l'un des trois fossés de l'intérieur de la ville. Il y a aussi plusieurs places, sur lesquelles sont répartis les marchés. Ceux-ci offrent abondamment et en tout temps tout ce que les saisons fournissent en légumes et en fruits sains et bons. Les deux boucheries, dont la grande est placée sur la Brusch et la seconde sur le fossé des Tanneurs, sont maintenues dans la plus grande propreté. La première surtout mérite l'attention des étrangers. Les anciennes maisons de la ville sont la plupart bâties en bois et en briques, mal distribuées et ont peu de jour. Il n'y avait alors que les édifices publics qui fussent de pierre. Ceux-ci, ainsi que les maisons particulières, étaient la plupart peints comme le sont

encore ceux d'Augsbourg et de Nuremberg aujourd'hui. Les nouvelles sont construites en pierre de taille, sont mieux percées et mieux aérées. Leur plus grande hauteur n'excède pas 80 pieds. On en compte plus de quatre mille et le nombre des habitants est de [45.000.]

Les fortifications de la ville consistaient autrefois dans des murailles qui soutenaient de beaux et larges remparts. Les fossés étaient larges et en partie remplis d'eau. Mais le défaut de cette enceinte était que les bastions en étaient trop petits et les courtines trop longues. Louis XIV n'en fut pas plutôt le maître qu'il ordonna à M. de Vauban d'envelopper cette vieille enceinte par une fortification plus régulière. Ce grand ingénieur y ajouta quelques ouvrages avancés qu'on a dans la suite couvert par plusieurs autres, de sorte que la place est devenue redoutable et presque imprenable. Ce monarque a de plus fait construire une citadelle forte, grande et régulière, qui s'étendant presqu'au Rhin, met parfaitement en sûreté l'entrée du pont.

TOPOGRAPHIE DE LA VILLE.

La ville de Strasbourg est aujourd'hui divisée en dix cantons.

Ier CANTON.

Ce canton renferme tout le faubourg de la Tour blanche, *Weissenthurmstrass*, et toutes les rues à gauche jusqu'au rempart et celles qui se trouvent à droite jus-

qu'au côté gauche du faubourg de Cronenbourg ou de Saverne inclusivement.

1. Porte de la Tour blanche ou *Weissthurmthor*. [1]
2. Moulin des huit tournans, *Acht-Räder-Mühle*. [2]
3. Rue de Sainte-Aurélie, partagée en deux.
4. Rue de Sainte-Marguerite.
5. Rue de Saint-Jean.
6. La grand'rue du faubourg de la Tour blanche dite *Weissenthurmstrass*.
7. Quartier nommé *Hinder dem Heiden Bollwerk*, derrière le bastion payen.
8. Rue dite *Seelossgass*.
9. *Kleine Renngass*, petite rue de la course.

1. *La porte du Faubourg Blanc.* Il y a une inscription : *Carolo quinto Augusto* . . . etc. . . . De plus on lit à un coin de l'ouvrage extérieur, bâti en 1679, l'anachrostique suivant :

Hujus pars bello, pars pace peracta laboris.
Illi præsidio servit, hinc decori.

De plus l'inscription allemande : *Gottes barmherz* . . . . . Cette dernière inscription se trouve aussi dans Zeiler *in Itin. german.*, part. 1, fol. 217, edit. 1632, mais fautivement. L'origine de cette inscription se trouve dans Silbermann, p. 141 et 142. Cette pierre, posée en 1418, fut trouvée en 1439 lorsqu'on bâtit les fondements du moulin situé près de ladite porte.

On trouva hors de cette porte, le 29 octobre 1603, six tombeaux payens, sur lesquels il faut voir Schœpflin. On y trouva un autre sépulchre ancien en 1604. En 1634 lorsqu'on fit de nouvelles fortifications hors de cette porte, on y trouva encore un sépulchre.

En 1429 fut bâtie la Tour blanche. Elle fut agrandie en 1439.

En 1524 au printemps fut bâti le rempart près de la maison teutonique dans l'emplacement d'une ancienne et haute tour qui s'y trouvait alors.

En 1532 fut bâtie la porte extérieure qui fut achevée dans deux ans.

En 1546 fut bâti le bollwerk près de la commanderie de Saint-Jean, et on prit à cet effet une bonne partie de la maison et du jardin des Johannites.

En 1682 les Français abattirent le bollwerk dit *Lug im Land* et bâtirent à sa place le fort de la Porte blanche.

A la Tour blanche extérieure, en haut, à la voûte, se lit cette inscription : *Publicæ libertati.*

2. Bâti en 1439. Incendié en 1526 et rétabli peu après. Depuis que la ville appartient à la France, on y fait un canal pour conserver l'eau.

10. *Grosse Renngass*, grand'rue de la course.
11. *Heydengass*, rue des payens.
12. *Mollengass*.
13. *Kageneckerbruch*, marais de Kageneck.
14. *Feuergass*, rue du feu.
15. *Kuhnengass*.
16. Quai de S.-Jean, *Johannesstaden*.
17. Faux rempart.
    a) Fort du Faubourg blanc.
    b) Eglise luthérienne de Sainte-Aurélie.
    c) Eglise et couvent de Sainte-Marguerite.
    d) Casernes du quartier de Saint-Jean. (Cavalerie.)
    e) Maison de force, ou *Zuchthaus*. [1]

1. Ce fut en 1650 que le magistrat de Strasbourg pensa à établir dans la ville une maison de travail ou *Arbeitshaus*, et ce fut en cette année qu'il écrivit aux républiques de Genève et de Berne pour savoir d'eux la forme de pareilles maisons établies dans leurs villes. Mais ce ne fut que dix ans (après) en 1660, que cet établissement se forma, dans l'emplacement de l'ancien couvent des Guillelmites.

Dès le XVI[e] siècle et avant l'an 1595 les hommes dissolus et inutiles étaient condamnés à un travail qu'on nommait *das schellenwerck* parce qu'ils portaient à leur cou un fer courbé avec une clochette. Mais cette peine était tellement odieuse aux bourgeois qu'on les regardait comme infâmes et par conséquent inutiles au travail.

C'est ce qui engagea le Magistrat à établir en 1660 une nouvelle maison nommé *Arbeit-Spinn- und Werckhaus*, où l'on faisait travailler les enfants désobéissants et les mendiants valides, principalement à la filature. Ceux qui y furent enfermés pour crimes étaient employés pendant l'été à nettoyer les fossés de la ville (ce qui dura jusqu'en 1682) et pendant l'hiver à limer du bois de Brésil. Ceux qui n'étaient pas si coupables, furent employés à l'hôpital dit *Elendeherberg* et à balayer les rues de la ville.

En 1682 le magistrat mit à la tête de l'*Arbeitshaus* un ammeistre, un Treize et deux conseillers, avec un receveur. Il fut ordonné alors de n'y recevoir personne que ceux qui seraient condamnés par sentence du grand Sénat, ou les mendiants qu'on aurait trouvés mendier dans les places, ou ceux que les parents ou tuteurs y auraient fait enfermer du consentement des administrateurs Alors on fit une séparation : les criminels furent envoyés à l'*Elende-Herberg*, les autres restèrent dans l'*Arbeitshaus*.

Il y avait un autre édifice, situé près du pont Sainte-Catherine, nommé *Spinnhaus*, où étaient enfermées les filles de mauvaise vie. Ce dernier édifice.

f) Maison des pauvres attenante à la première.

g) Eglise et couvent de Sainte-Barbe.

h) Poêle de la tribu des jardiniers du faubourg Blanc, *Gartner unterwagner Zunft.*

i) Casernes du quartier de Saverne (Infanterie.)

l) Eglise et commanderie de Saint-Jean.

m) Hôtel de l'abbaye de Moyenmoûtier.

IIe CANTON.

Ce canton renferme le côté droit du faubourg de Saverne, le quartier dit *Grünenbruch*, le faubourg de Pierre et les quartiers attenants de l'autre côté du faux rempart jusqu'au bastion nommé la *Finckmatt.*

1. Porte du faubourg de Saverne ou *Cronenburg*, *Kronenburgerthor.* [1]

2. La grande rue du faubourg de Saverne, *Kronenburgerstrass.*

fut réuni en 1699 à l'*Arbeitshaus* avec ses revenus : ce qui fut confirmé par lettres patentes du roi de 1700. Le Conseil souverain d'Alsace obtint en 1724 de M. le garde des sceaux la permission de faire enfermer dans cette maison les voleurs que ledit Conseil y avait condamné. (SCHERZ, in *Dissertatione de eo quod justum est circa ergastula,* 1738, p. 47-51.)

1. *La porte de Cronenbourg.* Cette porte fut ainsi nommé du château de Cronenbourg que Henri de Staleck, évêque, détruisit en 1243. (Voyez Kœnigshoven, p. 244.)

A la porte intérieure de Cronenbourg on voit le portrait d'Attila avec ce vers de Virgile tiré du 3e livre de l'Enéide :

Sic oculos, sic ille genas, sic ora ferebat,

avec ces lettres A. V. ætatis XLVII qu'on a ainsi expliqués :

Attila Unnorum ætatis XLVII.

A la tour de Cronenbourg on lit l'inscription :

Nulli neque vim, neque insidias cogitanti
Sed propulsandarum ergo respublica
Argentoratensis fieri fecit an. Salutis. M.D.XXX.II.

En 1560, lorsqu'on aggrandit le rempart, on trouva près de cette porte

3. *Ostertagsgass.*
4. Le *grünenbruch.*
5. *Bey dem halben Dach.*
6. *Bey den grünen Hälten*, aux treilles vertes.
7. La ruelle de la croix, *Kreuzgässlein.*
8. *Klemensgässlein.*
9. *Bey dem Hundshof.*
10. Rue de l'esprit, *Geistgass.*
11. Rue de la Toussaint.
12. *Bergherrengass.*
13. *Mayengasslein*, ruelle du mai.
14. *Gutleutgasslein*, ruelle des lépreux.
15. La porte du faubourg de Pierre, *Steinstrasserthor.* [1]

plusieurs murailles de pierres, voûtes, cuirasses, fusils, monnaies d'or et d'argent.

Hors de cette porte se trouve la potence, bâtie en 1432, à laquelle on joignit en 1481 le *Beicht-hœmel.*

Cette potence fut réparée le 8 mai 1714 par tous les maréchaux, charpentiers et maçons de la ville assemblés en communauté.

En 1429 dans le temps des guerres fut bâti l'ouvrage extérieur dehors la porte de Cronenbourg. La porte fut bâtie en 1440.

En 1511 fut bâtie le mur extérieur près de la porte de Cronenbourg jusqu'à la Tour blanche et de la Brusch jusqu'à la maison Teutonique.

En 1530 on commença à bâtir la longue voûte qui est près de cette porte. La même année on bâtit une haute tour entre la porte de Cronenbourg et la Porte blanche derrière la maison Teutonique, qui, à cause de sa hauteur, fut nommée *Lug im Land.*

1. *La porte du faubourg de Pierre.* Située à l'occident.

En 1374 on commença à faire un fossé hors de la porte du faubourg de Pierre jusqu'au dessus de la maison Teutonique, et il fut entouré de tours et de murailles. Ce qui fut achevé en 1386.

En 1440 pendant l'été fut bâtie la porte du faubourg de Pierre. En 1480, après un grand et long froid, la fonte des neiges occasionna une grande inondation dans la ville où il fallut aller en bateaux. Les eaux minèrent tellement les fondements de la tour du faubourg de Pierre qu'elle tomba le dimanche après la Saint-Jacques, au matin, sans causer d'autres dommages. Cette tour, très haute, fut rebâtie au printemps de 1481 et coûta 10.000 florins. Elle fut appelée *grunen Thurm*, à cause que son toit était vert.

En 1525 fut commencé le bollwerck près de la porte de Pierre, et l'anné e

16. La grande rue du faubourg de Pierre, *Steingass*.
17. *Graumannsgass*.
18. *Reifgass*, rue du cerceau.
19. *Wassersuppgass*, rue de la soupe à l'eau.
20. Avenue ou entrée de la *Finckmatt*.
21. Faux rempart.

a) Casernes *im Bruch* ou du faubourg de Saverne, pour la cavalerie.
b) Eglise de la Toussaint.
c) Poêle ou tribu des jardiniers du faubourg de Pierre.
d) Fort du faubourg de Pierre.
e) Casernes de la *Finckmatt*, pour l'infanterie.

IIIe CANTON.

Il renferme le Vieux-Marché-aux-vins, la rue dite au jeu des enfants, le *Thomanloch*, la petite boucherie, la place de S.-Pierre-le-Jeune, la rue de la nuée bleue, la promenade du Broglie, et toutes les rues situées au marché-aux-chevaux jusqu'au faux rempart.

1. Place de Saint-Pierre-le-Vieux.
2. Rue au jeu des enfants, *Kinderspielgasse*.
3. Vieux-marché-aux-vins.
4. Place du marché-aux-guenilles, *Marckplatz*.

suivante fut augmenté le fossé voisin. En 1531, en février, on abattit le ward ou haute tour, située sur une colline près du *Gütlenhauss*.

En 1549 on abattit la moitié de la haute tour du faubourg de Pierre qui était la plus haute de la ville après celle de la cathédrale, et on mit une toiture sur l'autre moitié qui fut conservée.

En 1683 les Français démolirent le bollwerck du Roseneck, situé près de la porte de Pierre, et en formèrent le fort qu'on nomme aujourd'hui fort de Pierre.

5. Le *Rosengarten.*
6. Le *Thoman-Loch.*
7. La ruelle de l'ours, *Bärengässlein.*
8. La ruelle du noyer, *Nussbaumgässlein.*
9. Le *Hütnerhoff.*
10. Le *Höllengässlein.*
11. Le *Marbachgässlein.*
12. Le *Marbach-Hof.*
13. Rue de la petite boucherie.
14. La petite rue de l'église, *Klein-Kirch-Gässlein.*
15. Place de la Saint-Pierre-le-Jeune.
16. La grande rue de l'église, *Grosse-Kirch-Gass.*
17. A la mésange, *bey der Meisse.*
18. Rue de la nuée bleue.
19. La *Burg-gass.*
20. La *Krappen-* ou plutôt *Rappen-Gässlein.*
21. La *Pfund-zollergass*, c'est-à-dire rue des lods et ventes.
22. Marché-aux-chevaux.
23. La *Bischofsheimergass,* dite improprement *Bischofsgass.*
24. La rue de l'écrevisse.
25. La *Schiltigheimergass*, nommée improprement la *Kleine-Schilds-gass.*
26. La ruelle des Clarisses, *Sant-Klaren-Gässlein.*
27. Le faux rempart.

a) Hôtel du chapitre de Neuvillers.
b) La petite boucherie. [1]
c) L'église de Saint-Pierre-le-Vieux.
d) L'hôtel du gouvernement ou du premier commandant.
e) L'hôtel du second commandant.
f) La tribu des charpentiers.
g) La tribu des vignerons *(Weinsticher)* et des perruquiers.
h) L'hôtel du grand prévôt de la cathédrale de Strasbourg.
i) La promenade de Broglie.

1. La petite boucherie était en 1551 située le long du fossé des tanneurs où on a bâti depuis des maisons. Elle fut transferée vers 1682 dans l'endroit qu'elle occupe à présent.

k) La salle de la comédie française. [1]
l) La fonderie et l'arsenal. [2]

1. *Comédie française à Strasbourg.* — Le séjour d'une nombreuse garnison attira à Strasbourg en 1692 une troupe de comédiens français. Ils dressèrent d'abord leur théâtre dans le poêle des maçons. Mais ne s'y trouvant pas commodément ils en érigèrent un autre, à quelques pas de là, dans l'hôtel de Rathsamhausen où ils prirent leur emplacement entre les quatre murailles d'un vieux magasin. Ils n'y restèrent pas longtemps, car M. l'abbé Hennequin, grand-vicaire du diocèse, ayant appris que ce magasin avait été autrefois une vieille chapelle, le locataire qui occupait cet hôtel et qui avait prêté cet emplacement aux comédiens, fut obligé de les en faire sortir. Les acteurs retournèrent au poêle des maçons. Ils n'y restèrent que quelque temps, tant parce qu'ils n'y gagnaient rien que parce qu'ils perdirent par le feu, qui se mit à leur théâtre, la plus grande partie de leurs effets. Il est à remarquer que la veille de l'incendie du poêle des maçons, qui arriva le 22 novembre 1700 entre deux et trois heures du matin, les affiches de la comédie étaient ainsi conçues : « Nous donnerons aujourd'hui dimanche, 21 novembre (1700), *Tartuffe*, comédie en cinq actes de M. de Molière : elle sera suivie de la *Sérénade*, comédie meslée de musique italienne et française. *Il y aura grand feu partout. On n'y aura point de froid.* »

Ces comédiens (qui se nommaient les Comédiens de la troupe Dauphine), quoiqu'assez mauvais, firent naître le désir de perpétuer et de rendre ce genre d'amusement stable et permanent. On sentait combien le spectacle était nécessaire pour occuper une garnison nombreuse et surtout désœuvrée. Mais il fallait un emplacement couvenable et il y avait des frais à faire pour le bâtir convenablement. Un riche jardinier qui se pendit, leva la diffficulté. Ses biens furent confisqués au profit du fisc de la ville, et le magistrat les consacra à l'érection d'un théâtre public, qui fut élevée en 1701, en la place d'un vieux magasin de farine et d'avoine, bâti en 1513, situé au bord du canal à l'extrémité de la place appelée le *Marché-aux-chevaux* et aujourd'hui le *Broglie* du nom de M. le maréchal de ce nom.

Cette salle ne fut pas plutôt en état (le bâtiment fut achevé le 12 mai de l'année 1701 et les comédiens commencèrent à y représenter le 19 juin 1701 ; la dite année un comédien de la troupe étant mort le 8 octobre, il fut enterré sans chant et sans cloches), qu'elle fut occupée par une troupe française des meilleures, dit-on, qui ayent jamais paru en cette ville. Cette troupe fut l'école où se formèrent pendant plusieurs années, des acteurs qu'on vit ensuite briller sur le théâtre de Paris. On doit à celui de Strasbourg, Noverre, Préville, la fameuse Adrienne Le Couvreur. (La Champagne fut sa patrie : son talent fut développé par Legrand et exercé d'abord à Strasbourg. Elle débuta à Paris en 1717. LUCHET, *Hist. littér. de M. de Voltaire*, III, p. 329.) Celle-ci eût du P. d. K. une fille dont la postérité est encore existante à Strasbourg.

2. L'Arsenal fut bâti en 1545 sur une partie de l'ancien emplacement du

IVe CANTON.

Il renferme toutes les rues et quartiers qui se trouvent entre le côté droit de la grande rue depuis la maison de l'*Ungeld*, le côté droit de la rue au jeu des enfants, la grande avenue de la place d'armes et les arcades.

1. Rue des aveugles.
2. Rue de l'argile, *Leimengass.*
3. Ruelle du foulon, *Stampfgässlein.*
4. Fossé des tanneurs.
5. Rue du coin brûlé, *Zum Brandeinend.*
6. Place d'armes, *Barfüsserplatz.*
7. Pfahlgässlein.
8. Grosse Stadelgass.
9. Kleine Stadelgass.
10. La rue du poêle des drapiers.
11. La ruelle du savon, *Seifengässlein.*
12. Rue de Sainte-Hélène.
13. Rue de Sainte-Barbe.
14. Rue du poêle des cabaretiers, *Freyburgergass.*
15. Rue de la lanterne.
16. Vieux marché-aux-grains.
17. Derrière la lanterne, *Hinter der Herrenstube.*
18. *Heiligen Lichtergass.*
19. La ruelle du Saumon, *Salmengässlein.*
20. *Kochlöffelgässlein.*
21. *Siebenmannsgässlein.*
22. *Gantgässlein* ou la rue de l'enchère.
23. *Brennergässlein.*

couvent des Clarisses du Marché-aux-chevaux. C'est un grand bâtiment où l'on trouve un grand nombre de fusils et d'armes anciennes. Les Strasbourgeois furent les premiers qui se servirent des *Buchssen.*

a) Eglise de Saint-Pierre-le-Vieux.
b) Tribu ou poêle des drapiers, où est la salle de la comédie allemande. [1]
c) Tribu des tanneurs.
d) Petit couvent des capucins et chapelle de Sainte-Barbe.
e) La tribu des cabaretiers, dite *Freiburger-zunft.*
f) Le tribu de la lanterne, dite *Herrenstub.*

1. *Comédie allemande à Strasbourg.* — La scène commence à se purifier en Allemagne et les pièces allemandes ne sont plus des farces qui faisaient rougir. *Sara, Julie et Roméo* par Weiss, *Minna* par Lessing, *Clavigo* par Gœthe, sont l'ornement de la toilette des belles allemandes. Le Hanswurst, le Kasperl, le Lipperl, et les autres personnages grotesques, qui paraissaient même dans la tragédie, commencent à s'absenter et sont réservés aux joueurs de marionnettes.

Strasbourg pourrait avoir une troupe permanente et il y a un théâtre pour les Allemands à la tribu des drapiers. (Sur la fin du siècle dernier et au commencement de celui ci, les Comédiens allemands représentaient sur la grande salle qui est au-dessus de la boucherie. Puis à la tribu des drapiers, dans la salle du poêle. Enfin on y bâtit en 1733 une salle particulière.) Mais outre que les Strasbourgeois préfèrent le théâtre français, la place est peu lucrative. La recette monte quelquefois de 800 à 900 livres par représentation, quelquefois aussi elle va à peine à cent. L'entrepreneur est obligé de donner le quart du profit à celui de la comédie française. Les dépenses sont fortes et il reste peu de chose aux pauvres acteurs. Cependant Marchand, qui est natif de Strasbourg, et Abst y ont réussi.

Les Allemands manquaient encore au commencement de ce siècle de pièces nationales et ne connaissaient point encore les étrangères, lorsqu'en 1727 une fille d'un docteur en droit de Zwickau, nommé Weissenborn, commença à faire époque dans l'histoire du théâtre allemand. Ayant épousé le comédien Neuber, elle se mit à la tête d'une troupe qu'elle conduisit à Leipzig. Elle osa bannir dès 1736 le *Hanswurst* (Jean Saucisse) et tous ses compagnons grotesques, et ce fut elle qui engagea Gottsched à traduire en allemand les meilleures tragédies françaises. Elle parcourut avec ces pièces une grande partie des villes d'Allemagne et vint avec sa troupe deux ou trois fois à Strasbourg. Cette femme, digne d'un meilleur sort, mourut presque dans la misère en 1753.

Marchand était le premier acteur de la troupe de Sébastiani, dont il a acheté la garde-robe et les principaux effets. Il passe ordinairement l'hiver à Mayence, le temps de la foire à Francfort, le reste de l'été à Hanau et en d'autres lieux voisins où il est toujours bien accueilli.

g) La chambre de la taille, dite *Herrenstall.*[1]

h) La tribu des pelletiers.

i) Chambre des logements, tribunal de la maréchaussée et le grand corps de garde de la ville.

V^e^ CANTON.

1. Au pont des étudiants, *bey dem Studentenbrücklein.*
2. Rue de l'outre, *Schlauchgass.*
3. Place du Temple-neuf.
4. Près du Temple-neuf.
5. La ruelle des Dominicains, *Predigergässlein.*
6. Les grandes arcades, *Grosse Gewerbslaube.*
7. La ruelle de Sainte-Marguerite.
8. Le Marché neuf.
9. Rue des hallebardes, *Spiessgass*, autrefois *Sporengass.*
10. Rue des orfèvres.
11. Ruelle du chaudron, *Kesselgässlein.*
12. Rue du sanglier, *Hauergässlein.*
13. La *Fladergass.*
14. La rue du dôme, *Münstergass.*
15. La ruelle des tiroirs, *Schubladengässlein.*
16. La ruelle des échasses, *Stelzengässlein.*
17. La *Hexengässlein*, la rue des sorcières, improprement dite rue de l'essieu.
18. Au *Scharfeneck*, ou hôtel du Gürtlerhoff.
19. La rue brûlée, *Brandgass.*
20. La *Luxhoffgässlein.*
21. La rue des charpentiers.

1. Comme la ville était autrefois obligée de fournir un certain nombre de chevaux, tant au couronnement des empereurs qu'à leurs expéditions militaires et à leurs voyages dans Rome, on établit une écurie publique où les bourgeois tant nobles que roturiers, étaient obligés d'entretenir les chevaux à cet usage, à la tête desquels on mit un maréchal ou *Stallmeister.* (SCHILTER, p. 1078.) En 1505 on transféra le *Schatzhauss* au Stall. (Ib., 1080.)

22. La rue des juifs.
23. La *Mauergässlein.*
24. La porte des juifs. [1]
25. Le faux rempart.

a) L'hôtel de la tour aux pfennings. [2]
b) L'église luthérienne du Temple-neuf ou des Dominicains, *Neue* ou *Prediger-Kirch.*
c) Salles de l'université luthérienne, bibliothèque publique et séminaire luthérien.
d) Tribu des tailleurs.
e) Hôtel de l'abbaye de Marmoutier.
f) Hôtel du prince de Hesse-Darmstadt.
g) Hôtel du prince des Deux-Ponts.
h) Greniers de la ville. [3]
i) Hôtel de l'intendance.

1. *Porte des Juifs.* La porte des juifs est située à l'Orient. Il y a une inscription : *Henricum gallorum rege* . . . etc. . . . En 1552 furent construits le fossé et les fortifications hors de la porte des juifs, auquel on joignit peu après le rempart. Cela fut bâti par les bourgeois en corvée. La même année le fossé fut entouré de murailles, et en 1554 on y transporta un grand nombre d'anciennes tombes des églises pour y servir à la maçonnerie.

En 1562 on abattit la tour de la porte des juifs et on la rebâtit plus hautement et plus solidement. En juin 1684, le feu du ciel tomba sur cette tour et y causa par l'incendie plusieurs dommages.

2. La tour aux phennings, *Pfennigthurm*, fut bâtie en 1321 selon la Chronique de Kœnigshoven, et en 1368 selon l'Allemande (p. 244) pour y régir les revenus de la ville et y conserver le trésor.

On avait coutume, jusqu'après l'an 1500, de transcrire la description des revenus de la ville à la Tour aux phennings sur des tablettes de cire. On conserve encore quelques-unes de ces tablettes de recette dans ladite tour. (SCHILTER, p. 441.)

Il y a encore aujourd'hui à la tête de la Tour aux phennings trois *Dreyer*, dont le premier qui est noble est nommé *der juncker*, le second *der burger* et le troisième *der bauer*, auxquels on accorda en 1587 ainsi qu'aux *Dreyer* du *Stall* le droit de présence, *Sitzgeld.* Voyez SCHILTER, 1009, et seq. . . .

3. Le grenier de la ville, dit *Kornspeicher*, sur le Marché-aux chevaux, fut bâti en 1441. Il comprend cinq étages et est long de 393 pieds.

On y conserve des grains et de l'orge des années 1439, 1525 et 1542; de plus des grains qui restèrent en la campagne pendant deux ans, savoir qui

k) Hôtel du grand doyen.
l) Hôtel de l'abbaye de Neubourg.
m) Tribu ou poêle des maçons.
n) Tribu des échasses, *zur Stels*.

Ce cinquième canton comprend toutes les rues enclavées entre le fossé de la petite boucherie et le côté gauche de la rue des hallebardes, de celle dite *Fladergass* et de la rue des juifs jusqu'aux faux remparts près de l'intendance.

VI^e^ CANTON.

Contient les rues situées entre le côté gauche du Marché-aux-poissons en venant des grandes arcades, le côté droit de la rue des hallebardes, de la *Fladergass* et de la rue des juifs d'une part, et de la rivière de Brusch depuis la grande boucherie jusqu'au couvent des Récollets et au pont royal de l'autre.

1. Marché-aux-poissons.
2. Fossé ou rue des tailleurs.
3. Ruelle de l'hôpital, *Spital-Gass*.
4. Rue mercière, ou rue des fleurs.

furent semés en 1591 et recueillis seulement en 1593; de plus de l'avoine de l'année 1560.

On y voit aussi 60 à 70 moulins à bras dont on peut se servir dans le besoin. Ils y furent apportés du couvent de Saint-Nicolas-in-undis.

On voit à un pilier dudit grenier :

Uff mendag nach S. Niclaus tage
Wart dieses Speicher und diese Habe
Angefangen, do man zalte fürwor
Von Christi geburt M.CCC.XXXXI jor.

5. Place de la cathédrale, *Münsterplatz.*
6. La cantine du faucon, *Falken-Keller.*
7. Rue des corroyeurs, *Kurbengass*, improprement nommée rue de Saint-Urbain.
8. Marché aux cochons de lait, *Ferkelmarkt.*
9. Ruelle des cordiers.
10. Ruelle du devidoir, *Haspelgässlein.*
11. Derrière le palais épiscopal.
12. Terrasse du palais donnant sur la rivière.
13. Place du palais épiscopal, *Bischofsplatz.*
14. *Bey dem Keibeissen.*
15. *Stolzengässlein.*
16. *Rosenbadgässlein.*
17. *Sandplatz,* ou quai au sable.
18. Au grenier à sel du roi, nommé autrefois le *Wollhaus* ou magasin de laine.
19. *Schreiberstubgass*, rue des écrivains.
20. Rue du Bruderhoff ou de la cour des frères.
21. Ruelle de la bière, *Biergässlein.*
22. La ruelle du tonnelet rouge.
23. Place Gayot.
24. Rue baron.
25. Rue des moines, *Pfaffengass.*
26. Rue des veaux.
27. Ruelle de l'abreuvoir, *Tranckgässlein.*
28. Ruelle de la croix, *Kreutzgässlein.*
29. Ruelle de Saint-Médard.
30. Rue de Saint-Etienne.
31. Place de Saint-Etienne.
32. Ruelle du ciel, *Himmelreichgässlein.*
33. Rue des faisans.
34. Rue des pucelles.
35. Rue de l'arc-en-ciel.
36. Rue de la pierre, *Steingass.*

a) L'église cathédrale dite *Münster.*
b) Palais épiscopal, ou *Bischofshof.*
c) Séminaire épiscopal.
d) Collège royal.
e) La fabrique de Notre-Dame, *Frauenhaus.*

f) La grande boucherie. [1]
g) La tribu des boulangers.
h) Grenier à sel de la ville. [2]
i) Hôtel de l'abbaye d'Andlau.
k) Ancien hôtel du prêteur.
l) Grenier à sel du roi, autrefois le *W'ollhaus.*
m) L'hôtel du directoire de la noblesse de la Basse-Alsace.
n) Eglise et couvent de Saint-Etienne.
o) Petit chantier de la ville.
p) Grand chantier de la ville.
q) Chapelle de Saint-Antoine.
r) Eglise et couvent des Récollets.
s) Atelier de la ville pour les charpentiers, *Zimmerhof.*
t) Atelier de la ville pour les maçons, *Maurerhof.*
u) Chantier du bois pour les bourgeois.
x) Casernes du quartier de la porte des juifs, pour l'infanterie.

VII[e] CANTON.

Il comprend les rues et quartiers situés entre le côté gauche de la grand'rue, le côté droit du Marché-aux-poissons et la rivière en remontant jusqu'au faux rempart derrière la *Bickergass.*

1. La grande boucherie fut commencé à être bâtie en janvier 1587. Elle fut achevée la même année. On commença à y vendre de la viande pour la première fois le samedi 4 mai de ladite année. Au dessus de la boucherie est une grande salle où se tiennent les marchands dans le temps de foire de Noël et de la Saint-Jean.

L'ancienne boucherie était autrefois située le long des bâtiments voisins du poêle de la Moresse. Elle fut abattue le 20 juin 1580.

2. Le *Saltzhauss* était autrefois au *Gran.* De là il fut transféré en d'autres endroits. Il fut bâti en 1586 près de la cathédrale, dans l'emplacement de l'ancienne chapelle de Saint-George. De là il fut transféré, il y a quelques années, au Marché Gayot.

1. La grand'rue, dite *lange Strass.*
2. La *Bickergass* ou rue du bourreau.
3. Au passage de la Brusch, *bey dem Obernwasserzoll.*
4. Le *Goldschmidtshöflein.*
5. La *Planzbadergass.*
6. La *Linzenfeldergässlein.*
7. La rue du coq.
8. La ruelle de l'aimant.
9. La ruelle des meuniers.
10. La ruelle des cheveux, *Haargässlein.*
11. La rue des dentelles, *Spitzengass.*
12. La *Gahegässlein*, la ruelle escarpée.
13. La *Schildsgass*, la rue du bouclier.
14. La ruelle des hannetons.
15. La *Salsmannsgass.*
16. La place de Saint-Thomas.
17. La rue des cordonniers.
18. Rue de la chaîne.
19. Ruelle du miroir.
20. Rue des serruriers.
21. Rue du puits.
22. La *Drusengässlein,* la ruelle de la lie.
23. Rue de l'espine.
24. Cul-de-sac du paon, *Pfaugässlein.*
25. Rue de l'ail, *Knoblauchgass.*
26. Ruelle de l'esprit.
27. Quai de l'esprit, dit le *Rheineckel.*
28. Ruelle du bateau.
29. Rue de l'écurie, *Stallgass.*
30. Rue de l'homme de pierre, *Steinermannsgass.*
31. Rue des tonneliers.
32. Ruelle du pied de bœuf, *Rindsfussgässlein.*
33. Rue des tripes, *Kuttelgass.*
34. Rue du poumon.
35. Ruelle de l'arbre.
36. Marché-aux-herbes, ou place de l'hôtel de ville.

a) Prisons de la ville.
b) Hôtel de l'abbaye d'Altorff.

c) Hôtel de la monnaie. [1]
d) Eglise de Saint-Thomas.
e) Poêle ou tribu des cordonniers.
f) Poêle des maréchaux.
g) Poêle des marchands ou du miroir.
h) L'*Ungeld*, [2]
i) L'hôtel de ville et la chancellerie. [3]

1. L'hôtel de la monnaie, vis-à-vis la maison de ville, fut abattu en 1506, rebâti en 1507, et achevé en 1508. Il fut entièrement abattu en 173 . . . .

La ville avait sa *Müntzstall* près des moulins, non loin du *Pflantzbad*. Cet endroit où l'on frappait la monnaie était auparavant au couvent des Cordeliers, et ce fut là qu'on fit les premiers *batzen*.

En 1306 la ville acheta la moitié du droit de monnaie de l'évêque Jean.

L'évêque conférait autrefois plusieurs fiefs qui formaient rente sur la monnaie. Les vassaux qui en jouissent encore aujourd'hui, sont payés de la dite rente sur la Tour aux phennings.

Le 22 décembre 1581, entre 9 et 10 heures du matin, il y eut un grand incendie à la monnaie près de la maison de ville. Comme on porta secours à temps, il ne causa aucun dommage.

Un ordre du roi de l'année 1694 défendit à la ville d'user dorénavant du droit de battre monnaie.

2. En 1463 fut bâtie la maison de l'Ungeld au dessous de la chancellerie et on y établit des *Dreyer* de la classe des échevins pour retirer les droits. Cette maison fut agrandie en 1667. Au bas de l'Ungeld sont gravés dans la pierre différentes mesures. Il n'y a pas un siècle que l'on y voyait le bloc sur lequel on avait coutume de couper les deux premiers doigts aux faussaires et aux parjures. Cette exécution se faisait aux pieds de la maison de ville.

3. La maison de ville fut bâtie en 1321, sur la place de Saint-Martin près du Marché-aux-poissons. La justice de la ville se rendait auparavant dans le palais de l'évêque, ce qui fit qu'elle prit le nom de *phaltz*. Les dissentions des Zorn, qui occupaient la place de schultheiss, et des Müllenheim, furent cause qu'elle fut alors transférée du palais épiscopal à la maison qu'on bâtit en 1321 et qui était alors située à peu près dans le milieu de la ville. (KŒNIGSHOVEN, c. 5, p. 284.)

La maison de ville fut bâtie à côté de l'église paroissiale de Saint-Martin. (On y joignit en 1585 la partie qu'on nomme aujourd'hui *Der neue Bau*. SCHILTER, p. 609.) On lit dans les anciennes lois municipales de la ville : *Locus autem judicis est in foro juxta Sanctum Martinum*.

Lorsqu'on la bâtit, on fit deux escaliers différents et deux portes : par l'un montaient les Müllenheim et par l'autre les Zorn.

La maison de ville fut renouvelée le 26 juillet 1589. Elle fut blanchie à neuf, on y mit de nouvelles fenêtres et on l'orna de peintures extérieures. On

l) Le *gran* ou Marché-au-vin. [1]
m) Le douane ou *Kaufhaus*. [2]
n) Le poêle de la moresse.
o) Le grand puits du Marché-aux-poissons.

fit dans le même temps des voûtes dans le bas, pour y déposer et conserver les archives. Au dessous de la maison de ville étaient des petites boutiques où s'étaient établis des marchands de drap et quelques vendeurs de petits livres.

On prétend que 3 jours avant la reddition de la ville à la France, le poêle qui était dans la chambre des Treize, sauta dans trois endroits.

En 1686, le 10 décembre, un grand incendie brûla une grande partie de la chancellerie et de la chambre des Treize.

Ce fut le 13 janvier 1586 qu'on commença pour la première fois à distribuer le droit ou pièce de présence, dit *Rathschilling* ou *Groschen* au grand Sénat.

Dans les années 1463 et 1464 fut bâtie la chancellerie, avec une galerie qui conduisait à la maison de ville. On voit au portail les statues sculptées de Jean de Lichtemberg, le dernier de sa maison, et de Barbe d'Uttenheim, sa maîtresse, dite communément la belle Barbe.

En mai 1566 on commença à bâtir la nouvelle chancellerie avec la maison du syndic de la ville du côté de la grand'rue. Elle fut achevée en 1569.

L'ancienne chancellerie coûta beaucoup, car pour la bâtir il fallut acheter un grand nombre de maisons voisines. La chambre des contrats au dessous de la chancellerie fut établie en 1587.

Le *Neubau*, qui existe encore aujourd'hui, fut bâti en 1583 vis-à-vis la chancellerie à laquelle il tient par une galerie de pierre, dans l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Martin. La première pierre fut mise le 5 mai 1583 et l'ouvrage fut achevé en 1585. Le bâtiment est tout en pierre, et est un assez beau monument de l'architecture de ce temps. Il y a une grande et belle salle où s'assemble la chambre des Treize. On y voit aussi les archives qui sont très considérables.

On y voit la chambre des antiquités dans laquelle on trouve la première presse d'imprimerie qui fut au Thiergarten.

Le *Schirmgericht* ou justice de manance fut établi le 25 janvier 1623.

1. Le *Gran* ou *Kreniche* fut bâti en 1385 près de la douane pour soulever les tonneaux des bateaux. Dans le même endroit était autrefois le *Saltzhoff*. Le *Saltzmarkt* est aujourd'hui nommé le nouveau marché-au-vin, parce qu'on y débite les vins qui y viennent par bateau de la Haute-Alsace.

3. La douane ou *Kaufhauss* fut bâtie en 1358 près du *Saltzhoff* et on obligea les marchands d'y faire transporter leurs marchandises. (KŒNIGSHOVEN, p. 285.)

En 1371 fut bâti le bâtiment attenant à la douane du côté du port S.-Nicolas.

En 1569 on bâtit des voûtes dans la partie inférieure de la douane.

Elle fut abattue et rebâtie de nouveau dans le courant de l'année 1780.

Le douane de Nancy, située sur la rue Saint-Jean et la paroisse Saint-Sébastien, se nomme aussi *Kaphouse* ou *Cafouse*. Ce mot, qui vient de l'allemand, est fort usité en Lorraine.

VIII^e CANTON.

Il comprend les moulins, les quartiers des anciens ponts couverts, le *Finkweiler*, la rue de Sainte-Elisabeth, le quai de Saint-Nicolas jusqu'au côté droit du *Goldgiessen*.

1. La digue des moulins, dite *W'örd*el.
2. La place dite *Plänel*.
3. Le quartier du *Finckweiller*.
4. La *Finkengässlein* ou la ruelle des pinsons.
5. La ruelle de la question, dite *Däumelgässlein*.
6. La ruelle des bœufs.
7. Cul-de-sac de Saint-Marc.
8. La *Kochlöffelgässlein* ou la ruelle de la cuillère-au-pot.
9. La ruelle des moulins.
10. Derrière la mouche.
11. Marché-aux-choux, *Krautmarkt*.
12. Rue de Sainte-Elisabeth.
13. Rue des cornets, dite *Zenkengässlein*.
14. Cul-de-sac de Sainte-Elisabeth, *Elisabetheneck*.
15. Rue de Saint-Louis.
16. Rue du dragon.
17. Ruelle du cumin, *Mattenkümmiggässlein*.
18. Ruelle de l'écarlate, *Scharlachgässlein*,
19. Ruelle du bouc, *Bocksgässlein*.
20. Au vieux gouvernement.
21. Quai de Saint-Nicolas.
22. La *Grätelgasslein*.
23. Derrière Saint-Nicolas.
24. Le quartier des charrons, dit *Goldgiessen*.

a) Prisons de la ville.
b) Hôpital des incurables, ou *Blatterhaus*.
c) Prison royale.
d) Casernes du quartier des anciens ponts-couverts, pour l'infanterie.
e) Glacières de la ville.

f) Fondation de Saint-Marc.
g) Hôtel du haras.
h) Nouvel hôtel du prêteur, autrefois du lieutenant du roi.
i) Eglise et maison de Saint-Louis.
l) Hôtel de l'abbaye d'Ebersmünster.
m) Hôpital bourgois.
n) Salle d'anatomie.
o) Observatoire.

IX^e CANTON.

Il comprend le quai de Saint-Nicolas depuis le Goldgiessen, le quartier des bouchers, le quai des bateliers et toutes les rues situées entre ce quai et le fossé attenant à la maison des orphelins jusqu'à la *Katzensteeg*.

1. Porte de l'hôpital. [1]
2. Rue des jardins, *Gartengass*.
3. Quartier des bouchers, dit le *Metzger-giessen*.
4. Ruelle du bœuf, *Ochsengässlein*.
5. Rue Dauphine, autrefois rue des bouchers.
6. Ruelle du corbeau.
7. Quai des bateliers.
8. La *Kuppel-gass*.
9. La *Günther* ou *Baumöhlgässlein*.
10. Ruelle du rateau, *Rechergässlein*.

1. *Porte de l'hôpital.* Située au midi. En 1400 on bâtit au-dessus de la Brusch près du Finckweiller un fossé et un mur, ainsi qu'une tour près du couvent des Carmes, qui se nomme aujourd'hui la tour de l'hôpital, et de là jusqu'à la tour du couvent de Sainte-Cathérine près du S. Johanngiessen.

En 1429 on bâtit hors de cette porte près du Wickhæusel une wart avec une tour dite Hohenwart. Le Hohenwart fut détruit par les Français le 16 octobre 1677.

En 1663 le 2 septembre lorsqu'on travaillait aux fortifications de la ville hors de l'hôpital, on trouve d'anciens tombeaux romains avec des corps morts.

11. Ruelle de l'ancre.
12. Ruelle des pêcheurs.
13. La *Häckergässlein.*
14. Rue de Ste-Magdelene, ou *Utengass.*
15. La ruelle des Pénitentes, ou *Reueringässlein.*
16. La ruelle des chaudronniers.
17. La ruelle des trois gâteaux, *Drei-Weckengässlein.*
18. La ruelle des boyaux, *Kuttelgässlein.*
19. La ruelle du puits.
20. Le cul-de-sac dit la *Neugass.*
21. La rue du glaive, *Schwerdtgass.*

a) Tribu des bouchers.
b) Tribu des bateliers.
c) Tribu des pêcheurs.
d) Couvent et église de Sainte-Madeleine.

Xe CANTON.

Il renferme la place Dauphine, la maison des orphelins, le quartier de la Krautenau, l'église de S.-Guillaume, le quai des pêcheurs, le quartier de S.-Nicolas-ès-eaux, l'esplanade et l'hôpital militaire.

1. Porte Dauphine autrefois porte des bouchers. [1]
2. Place Dauphine.
3. A la Salpétrière.

1. *Porte des bouchers.* Située au midi. La tour extérieure des bouchers fut bâtie en 1313 avec un muraille et un fossé qui fut conduit depuis le couvent de Sainte-Agnès jusqu'à l'Uttengass. Cette muraille et ce fossé furent dans la suite conduits jusqu'au-dessus de l'ancienne tour, qui est au S. Johanngiessen près du couvent de Sainte-Catherine.

Cette tour des bouchers fut rebâtie à neuf en 1340 et élevée plus haut en 1370. Sur la fin du XIVe siècle cette tour fut brûlée. Elle fut rebâtie en 1400.

En 1544, mercredi après la Saint-André, elle fut abattue et rebâtie à neuf. Elle fut achevée en 1545.

4. Rue de la tour pointue, *Beym Spitzenthurm.*
5. Rue de la maison des orphelins.
6. Quai de Sainte-Madeleine, dit *Utengässlein.*
7. Au renard prêchant les canards, *Wo der Fuchs den Enden predigt.*
8. Rue du jeu de paume.
9. *Butzengässelein*, ou ruelle de l'épouvantail.
10. Au puits des fous, *Bey dem Narren-Brunnen.*
11. Ruelle du brochet.
12. Ruelle de la massue, *Kolbengässlein.*
13. Quartier des Souabes, *Schwabenländel.*
14. Quai du brochet, *Hechtenstaden.*
15. Ruelle du soleil.
16. Rue de l'abreuvoir, *Grosse Tranckgass.*
17. Le *Brestelleneck.*
18. Le quai des chevaux, dit le *Gaulstaden.*
19. Rue de la hallebarde, *Spiesengass.*
20. Quartier de la Krautenau.
21. La *Klappergässlein*, ou ruelle du caquet.
22. Rue de Sainte-Catherine.
23. Ruelle de la Breusch.
24. Rue des poules, *Hennengass.*
25. Ruelle de l'enfer.
26. Ruelle des chanvriers, *Hänfergässlein.*
27. Ruelle de l'étoile.
28. *Höllenfegergässlein*, ruelle des ramoneurs de l'enfer.
29. *Nartengässlein* ou ruelle des baquets à poisson.
30. *Hammengässlein* ou ruelle des filets.
31. Rue de Saint-Guillaume.
32. Ruelle du loup, *Wolfsgässlein.*
33. Rue neuve, ou *Neugass.*
34. Aux maisons Prechteriennes, *bey der Prechterhäusslein.*
35. Quai des pêcheurs.
36. *Stimmengässlein*, ruelle des voix.
37. Porte des pêcheurs.[1]

1. *Porte des pêcheurs.* La porte des pêcheurs est située à l'orient. La tour de la porte des pêcheurs fut rehaussée et achevée en 1597.

En 1516 fut commencé le fossé de la porte des pêcheurs et conduit autour de la Krutenau. On y employa par jour jusqu'à 1200 hommes et il

38. Rue des fours, *Backofengass.*
39. Rue des enfants trouvés.
40. Rue des planches, *Dielengass.*
41. Rue des bestiaux, *Viehgass.*
42. Rue des balayeurs, *Feggass.*
43. Rue des maisons rouges, *bey den rothen Häusern.*
44. Chaussée de la citadelle, *Citadellestrass.*
45. Esplanade.
46. Ligne gauche de communication.
47. Ligne droite de communication.

a) Casernes du quartier des bouchers, pour le corps royal d'artillerie.
b) Hôpital et maisons des orphelins.
c) Magasin au suif.
d) Hôpital militaire.
e) Tribu des jardiniers de la Krautenau.
f) Eglise de Saint-Guillaume.
g) Caserne du quartier des pêcheurs, pour l'infanterie.
h) Jardin botanique.
i) Fours du roi pour la garnison.
k) Casernes du quartier de Saint-Nicolas pour la cavalerie et l'infanterie.
l) Hôpital des enfants trouvés.
m) Magasin à fourrages.
n) Quartier des ouvriers du corps royal.
o) Balance au foin.
p) Grand couvent des Capucins.
q) Les magasins et hangards du roi.
r) La citadelle.

fut achevée dans l'espace de 12 semaines. En 1541 furent bâties les murailles extérieures de la porte des pêcheurs, hors de la ville, jusqu'au S. Johanngiessen, et en 1563 depuis la tour des pêcheurs jusqu'au pont de Saint-Etienne. En 1620 fut bâti le rempart.

RÉCAPITULATION.

	Places	Rues	Ruelles
1er Canton	—	16	—
2e Canton	1	13	4
3e Canton	5	13	7
4e Canton	2	13	8
5e Canton	2	12	9
6e Canton	5	19	11
7e Canton	2	20	14
8e Canton	1	11	12
9e Canton	—	8	13
10e Canton	1	30	14

II.

RIVIÈRES ET CANAUX.

---

1. L'*Ill* qu'on nomme *Brusch* dans l'intérieur de la ville. Sur cette rivière sont quinze ponts : la grande écluse des fortifications dans le quartier de Saint-Jean; les anciens ponts couverts au nombre de trois; le pont de Saint-Martin près de l'hôtel de la monnaie; le petit pont près du moulin de Zorn, dit *Muhlensteeg*, près du précédent; le pont de Saint-Thomas; le pont de Saint-Nicolas ou de l'esprit; le pont de la grande boucherie, dit *Schindbruck*[1]; le pont neuf ou pont de l'évêché; le pont Saint-Guillaume et le pont royal.

2 et 3. Les *fossés intérieur et extérieur* qu'on nomme *die innere Zoll oder Burggraben*, ou *weite graben*. Sur ces fossés sont : le petit pont derrière la maison de force; le petit pont attenant au péage, près de la prison de la ville; le pont intérieur et le pont extérieur du *Zollthor* près de l'église de Saint-Pierre-le-vieux, qui con-

1. On avait coutume de précipiter de ce pont dans l'eau les parricides et les infanticides. On les enfermait dans un sac lié par le haut avec une corde. Il y avait autrefois sur ce pont un crucifix qui fut ôté en 1542 et transporté au Murhoff.

duisent au faubourg Blanc; le pont intérieur et le pont extérieur du *Speyerthor* qui conduisent au faubourg de Saverne; le petit pont de l'esprit qui conduit au *Grünenbrüch* près du *Baurendantz;* le pont extérieur et le pont intérieur du *Burgthor* qui conduisent au faubourg de Pierre; le *Rauscherbrücklein;* le pont intérieur du quartier de la Finckmatt : le premier de ces ponts conduit du faux rempart à la *Wassersuppgass*, et l'autre au quartier de la *Finckmatt;* le pont de Broglie; le pont de la porte des Juifs; le pont des Récollets; le pont de la *Steingass* et le pont de Sainte-Claire : l'un et l'autre sont auprès de Saint-Etienne.

4. Le *fossé des tanneurs*, dit *Rünsuten* ou *Gerbergraben*. Il a les ponts suivants : le pont de pierre, qui est dans la grand'rue, qu'on nomme *Esels-Brucke;* le pont qui est au quartier du fossé des tanneurs; le pont des hiboux dit *Eulenbruck;* le pont de la petite boucherie, dit *Barfüsserbruck;* le pont de pierre de la Tour-aux-phennings; le pont des étudiants, dit *Studentenbruck*; le pont du marché-aux-chevaux, en pierre, dit *Rossmarktbruck*, et le pont près de la Comédie française dit *Luxhoffbruck*.

5. Le fossé intérieur de la ville, nommé *fossé de l'hôpital et des orphelins*. Il a quatre ponts : le pont de Sainte-Madeleine, dit *Utenbruck:* le pont de l'hôpital; le pont de Sainte-Elisabeth et le *Schlüsselbruck* près de la prison royale.

6. Le canal du Rhin ou *Rheingiessen*, dit aussi le canal de Saint-Jean-in-undis. Il a trois ponts : le *Kastensteg* ou la montée des chats; le pont de Sainte-Catherine près de la maison des orphelins et le *Hechtenbruck* ou le pont des brochets.

III.

ANCIEN STRASBOURG.

Chapelle de Saint-Michel, près de Sainte-Barbe.

Le palais de Kœnigshove, près de Sainte-Aurélie.

Couvent de Saint-Arbogaste.

Le palais épiscopal, dans la Kurbengasse.

L'église paroissiale de Sainte-Croix, l'hôtel du directoire.

L'hôpital, dans la rue des marchands et dans celle dite *Spitalgässlein*.

La synagogue, dans la rue des Juifs entre les rues des faisans et des vierges.

Le cimetière des Juifs, où est l'intendance.

Le *Steinthörlein*, près de Saint-Etienne.

Stephansthor, ibidem.

Le *Zollthor*, la fausse porte près de Saint-Pierre-le-Vieux,

Alte Rüntshäutergraben, la rue du vieux marché au vin.

Baarfüsserkloster, la place d'armes.

Rünssüter ou *Rüntshäuterthor*, la Tour-aux-phennings.

Sainte-Walburge, les petits Capucins.

Saint-Martin, le *Neubau* ou le nouvel hôtel de ville.

Bischofsburg ou Speyerthor, la fausse porte qui est entre celle de Saint-Pierre-le-Vieux et celle de Saint-Pierre-le-Jeune, près du Marché-au-vin.

Burgthor, la fausse porte près de Saint-Pierre-le-Jeune.

Reuenerincloster, dehors la porte des Juifs près du Contades.

La maison de l'ordre Teutonique, au Grünenwerd, près de Sainte-Aurélie.

L'église de la Trinité, au Grünenwerd, près de la chapelle de Saint-Michel.

La chapelle de Saint-Jean, au bas de la rue des Juifs.

Saint-André, les Récollets.

Saint-Jacques, sur le Vieux marché-au-vin.

Sainte-Claire, sur le Marché-aux-chevaux.

Béguinage de Sainte-Barbe, au pont de Saint-Thomas.

Carmes, au Bocksgässlein.

Sainte-Hélène, dehors la porte de Pierre.

L'église rouge, près de Saint-Hélène.

Sainte-Claire-au-Werd, vis-à-vis de Saint-Etienne, de l'autre côté de l'eau.

Saint-Nicolas et Saint-Jean-in-undis, près de Saint-Guillaume.

Sainte-Catherine [Dehors la *Uttenthörlein*, dit autrepart [1] Grandidier.]

Sainte-Agnès, dehors la ville, entre la porte de l'hôpital et des bouchers.

Saint-Marc, idem.

1. *[Alsatia sacra*, II, p. 212.]

Saint-Valentin, dans la rue des Juifs, à l'ancienne synagogue.

Saint-Luc, dans la rue brûlée au Schlupf.

Hôpital de Phynie, au pont de Saint-Thomas, du côté de Saint-Louis.

ANCIENNES PORTES DE STRASBOURG.

1. La *porte de Sainte-Elisabeth* fut fermée en 1653 lorsqu'on construisit de nouvelles fortifications de cette porte jusqu'à la Brusch.

2. La *Porte-neuve*, située au midi, fut abattue en 1683, lorsqu'on bâtit dans son emplacement le couvent des Capucins.

3. La porte de la tour de Saint-Etienne.

4. La porte dans le *Steingässlein*.

5. La *porte de Sainte-Catherine* près des Orphelins.

6. La porte dite *Uttenthor*, près de Sainte-Madeleine.

7. Les deux portes intérieures près de Saint-Pierre-le-Jeune, dont l'une s'appelle *Burgthor*.

8. Les deux portes intérieures près de Saint-Pierre-le-Vieux, dont l'une dite *Zollthor*.

9. La *porte de Saint-André* fut agrandie et élargie en 1560.

10. Au *Spirthor* est la figure de Conrad de Hunnebourg. [V. *Almanach d'Alsace*, 1784.] Cette porte était autrefois une porte d'asile : quiconque s'y refugiait, ainsi qu'au *Bruderhoff*, était en sûreté.

IV.

PAROISSES DE LA VILLE DE STRASBOURG

---

1. CURÉ DE SAINT-LAURENT.[1]

1. Lettres de Guillaume, évêque élu et confirmé de Strasbourg, datées du 27 août 1401, adressées *venerabilibus et in Christo nobis dilectis perpetuis beneficiariis prebendariis chori nuncupatis in ecclesia nostra Argentinensi*, par lesquelles pour augmenter les présences du chœur, il consent à l'union et l'incorporation de la cure *parochia dicte ecclesie nostre*, *que parocha Sancti Laurentii* . . ., qui était à la collation de la grande custodie, laquelle custodie était de la nomination de l'évêque.

2. Bulle du pape Boniface IX, datée de Rome, les nones d'octobre, la douzième année de son pontificat, c'est-à-dire le 7 octobre 1401, par laquelle à la requête *dilectorum filiorum universorum et singulorum prelatorum, officiatorum necnon perpetuorum beneficiatorum prebendariorum chori nuncupatorum in ecclesia Argentinensi*, il désunit de la grande custodie la paroisse de

1. Voyez nos *Essais sur la cathédrale de Strasbourg*.

l'église cathédrale, dite paroisse de Saint-Laurent, avec tous ses droits, fruits et revenus, ainsi que *quidam archidiaconatus ejusdem ecclesiæ, cujus districtis jurisdictionalis per civitatem Argentinensem ejusque suburbia et certa alia loca coram vicinia se extendit ;* les unit et incorpore au grand chœur, lui permet d'en prendre possession après la mort ou la démission du grand custos, *parochie ejusque cure regiminis et administrationis, necnon fructuum, reddituum, proventum et obventionum juriumque et pertinentiarum possessionem libere apprehendere et perpetuo licite retinere, ipsamque parochiam ac ejus curam, regimen et administrationem per unum vel plures idoneum seu idoneos presbyterum seu presbyteros ad mutum predictorum ponendum seu ponendos, amovendum seu amovendos, qui parochianorum dictæ parochiæ animarum curam gerat regi facere.*

3. Lettres de l'évêque Guillaume du 28 novembre 1401, par lesquelles il atteste que l'union précédente faite par le pape Boniface a été faite de son consentement.

4. Procès-verbal par lequel Jean Amman, prébendier de la cathédrale, comparaît dans la sacristie du grand chœur devant le seigneur grand doyen Eberhard de Kirchberg, y fait la lecture de la bulle d'union en présence de Rodolphe de Hœven, grand custos. Celui-ci ayant consenti à l'union et cédé le droit qu'il avait sur la collation de la cure de Saint-Laurent, *per calami porrectionem in manus domini decani*, le grand doyen prend possession de la cure et de l'autel de Saint-Laurent, en présence d'Henri Walter, archiprêtre de ladite cure, de Wernher de Verne son vicaire et de Henri son sacristain. Après ladite prise de possession, le seigneur grand doyen remit les clefs de la cure à Jacques Külleman, prébendier,

ibidem presenti vice ac nomine prebendariorum chori. Le procès-verbal est du 1 décembre 1401.

5. Acte passé le 1 décembre 1401 par les sept députés du grand chœur par lequel sur la cession de Rodolphe de Hœven, ils lui assignent sa vie durante, une pension annuelle de 99 livres deniers, monnaie de Strasbourg.

6. Seconde bulle du pape Boniface IX, datée du 2 des nones d'août 1402, par laquelle à la requête *dilectorum filiorum prelatorum et officiatorum prebendorum chori nuncupatorum*, il confirme la précédente union faite sous la démission du grand custos.

7. Bulle du pape Innocent VII du 5 des ides de mai 1405 qui confirme la même union à la requête *dilectorum filiorum prelatorum et officiatorum prebendatorum chori nuncupatorum in ecclesia Argentinensi.*

Nicolaus archipresbyter S. Laurentii Argentin. in charta Joannis episcopi, an. 1368.

Plebanus apud S. Laurentium in majori ecclesia Argent. in charta an. 1425.

Columnæ e regione sacristiæ summi chori cum epitaphio jacet defunctus 17 aprilis 1426 *Henricus Walter de Engen, archipresbyter S. Laurencii et prebendarius chori.*

Priorissa et conventus S. Magdalenæ an. 1480 se adstrinxerunt facere officium et missas pro defunctis præbendariis summi chori eo quod illarum conventus ex eorum consensu sit translatus *in die statt Strasburg in sannt Laurencien Kirschspel der obgemelten hohen chor zugehorig.*

2. ÉGLISE DE SAINT-MARTIN.

L'église de Saint-Martin, sur la place qui fut longtemps nommée la place de Saint-Martin, était située près de la maison de ville et du Marché-aux-poissons.[1] Elle fut bâtie en 513[2] avec deux hautes tours. Elle fut démolie entièrement, depuis les fondements, en 1529, et cette démolition commença le 16 octobre. Une partie de l'emplacement forma le Marché-aux-poissons, et sur l'autre fut bâtie en 1503 ce qu'on appella le *Neu-Bau*, pour les assemblées du Petit-Sénat et de la chambre des Quinze.

A l'église de Saint-Martin était attenant le cimetière paroissial,[3] sur lequel il y avait une chapelle en l'honneur des saints Jean-Baptiste et Evangéliste.

Ces deux hautes tours menaçant ruine furent abattues en 1372 et on en éleva de nouvelles qui furent démolies entièrement avec l'église le jour de Sainte-Lucie 1529. La grande cloche fut transportée dans la cathédrale pour servir de cloche de porte.

L'église de Saint-Martin avait été agrandie et rebâtie en 1243 comme le prouve un titre de cette année.

L'évèque Albert de Bavière reconsacra en 1489 l'église de Saint-Martin qui avait été interdite ou polluée par quelque crime.

Symphorien Pollion fut curé de Saint-Martin.

1. SCHILTER, p. 701, note.

2. A la tour de l'église était cette date DXIII année qui marquait celle de sa fondation.

3. Lorsqu'en 1590 on agrandit la partie attenante à la salle du Petit-Sénat, on trouva, en faisant les fondements, un grand nombre de têtes de morts et d'os qui faisaient partie de cet ancien cimetière.

Il y avait dans cette église la chapellenie de Saint-Nicolas. Erben Lösell, écuyer de Mutzig, en cèda le patronage en 1485 au chantre de la collégiale de Saint-Pierre-le-Jeune, et le chantre en cèda le droit de patronage, le 13 février 1711, au prévôt.

In statutis Erchambaldi episcopi pro civitate Argentinensi memoratur *forum juxta sanctum Martinum.* (*Hist. de l'église de Strasbourg*, II, p. 49.)

Dominus H. de Erinberc plebanus S. Martini, in charta Henrici episc. an. 1221.

Un acte d'arbitrage de l'an 1224 concernant le droit de patronage de Sigolsheim fut donné *presente H. canonico et plebano S. Martini.*

Consules et universitas Argentinensis an. 1243 litteras dederunt *pro ecclesia S. Martini in Argentina, ad quam amplificandam* eleemosinæ sunt necessariæ, *quia multe sancte reliquie in eadem ecclesia sunt recondite.*

Henricus magister fabrorum civis Argentinensis cum uxore et liberis suis hortum unum an. 1253 concessit *ecclesie S. Martini in Argentina*; in charta nominantur *Ulricus ipsius ecclesie plebanus, Rudolphus et Burchardus vice plebani.*

Altare beate Virginis quod est in ecclesia beati Martini Arg., Johannes de Sarburg et Sophia uxor ejus cives Argentin. dotaverunt, an. 1285. Dictus Johannes habet jus patronatus supradicti altaris, seu jus presentandi sacerdotem ydoneum et post ejus obitum quicumque ejus et suorum successorum heres proximior et antiquior extiterit, presentet ad altarum prænotatum episcopo Argentin. . . . In charta memoratur *O. plebanus ecclesie S. Martini.*

Bertholdus Argent. episcopus an. 1331 *de fructibus, reddititibus et obventionibus ecclesie parochialis S. Martini civitatis Argentin. sue episcopali mense per apostolice sedis clementiam nuper unite sic disposuit : primo quod perpetuus vicarius ipsius ecclesie S. Martini per episcopum eidem, cum vacaverit, preficiendus, habeat medietatem omnium oblationum et omnium obventionum ratione juris parochialis obveniencium. Super reliqua autem medietate cum capitulo ecclesie Argent. de certa pensione annua prout congruum fuerit juxta servatam hactenus morem convenire tenebitur, vel medietatem ipsam eidem capitulo cum integritate debita assignare. Secundo omnes alios certos redditus ipsius ecclesie S. Martini* assignat episcopus ad dotationem nove prebende S. Catherine in ecclesia cathedrali et ad distributiones chori augendas. Dein statuit quod *predicta vicaria ecclesie S. Martini, cum ea vacare contigerit, sacerdoti conferatur qui sit vite et conversationi honeste et in hiis que ad curam pertinent animarum expertus.*

Plebanus et capellani ecclesie parochialis S. Martini in charta an. 1425.

L'église de Saint-Martin fut rebâtie en 1581.

Dominus Johannes rector ecclesie S. Martini Argentinensis an. 1333. (WENCKER, in *collec. Arch.*, p. 154.)

3. PAROISSE DE SAINT-ETIENNE.

Vie de sainte Attale : *Dux Adelbertus in urbe Argentina secus flumen Brusche cenobium in honore S. Stephani protomartiris construxit.*

Abbatia S. protomartyris Stephani in ambitu infra muros Argentorato, ita diploma Lotharii imperatoris an. 845.

Abbatia ancillarum Dei intus in urbe Argentorato in honore S. Stephani protomartyris Christi instituta, in diplomate Henrici II an. 1003. (*Als. diplom.*, I, p. 145.)

Abbatia S. Stephani protomartyris in Argentina, id est in Strazburc civitate, in charta Werenheri episc., an. 1004. (Ib., p. 147.)

Cenobium beati Stephani de civitate Argentina, in charta Burchardi Argent. episcop. an. 1160. (SCHANNAT, *Hist. episcop. Wormat.*, *Prob.*, p, 80.)

Johannes episcop. Argentin. *ecclesiam parochialem monasterii S. Stephani Argent., cujus jus patronatus ad abbatissam et conventum predicti monasterii pertinere dinoscitur, cum capella S. Crucis eidem annexa, seu ipsam capellam cum ecclesia et parochia predicta ac omnibus earumdem ecclesiæ, capellæ et parochiæ decimis, censibus, juribus, redditibus ac attinentiis universis per liberam resignationem Cunradi ejusdem ecclesiæ rectorem vacantem, dicto monasterio ad subsidium et augmentum prebendarum donavit et contulit* an. 1310, *salvo quod in eadem ecclesia perpetuus instituatur et habeatur vicarius sacerdos secularis idoneus, qui quotiens eamdem vicariam perpetuam vacare contingeret, per communem electionem abbatisse et conventus, secundum jus faciendum ad eamdem vicariam loci archidiacono presentetur et ab eodem investituram de dicta vicaria et annexatam eidem curam accipiat animarum.* In eadem charta memorantur *fratres domus S. Wilhelmi in der Krutzenauen in dicta parochia constructi.*

Plebanus ecclesie parochialis S. Stephani, in charta an. 1425.

Lotharius imperator an. 845 abbatiæ S. Stephani confirmavit *infra muros Argentoratenses basilicam sancte Crucis cum silvis, terminis et decimis. (Hist. de l'église de Strasbourg*, II, p. CCXXVI.)

En 1523 Symphorien Pollion curé de Saint-Etienne prêcha le luthéranisme.

L'église de Saint-Etienne fut fermée en 1534 et l'office paroissial transféré à Saint-Guillaume. Elle fut rouverte par ordre du roi le 12|22 juin 1682.

4. PAROISSE DE SAINT-THOMAS.

Ecclesia S. Thome, in charta an. 1159. *(Als. dipl.*, I, p. 248.)

Monasterium S. Thome apostoli, in diplomate Friderici I, an. 1156.

Veneranda ecclesia b. Thomæ in Argentina, in diplomate ejusdem, an. 1163. *(Als. dipl.*, I, p. 253.)

Monasterium S. Thome apostoli, in diplomate Henrici VI, an. 1196. (Ib., p. 303.)

Johannes episc. Argent., an. 1311 confirmans fundationem hospitalis factæ a Johanne milite de Kalbesgassen et Phyna sorore, *ex opposito ecclesie S. Thome Argent. ultra fluvium qui dicitur die Brusche, concedit ut pro infirmis in dicto hospitali novum ibi construatur oratorium in quo per sacerdotem solemnia peragantur, salvo tamen jure parochiali quod in eodem oratorio thesaurarius ecclesie S. Thome Argentin., in cujus parochia situm est.*

Johannes episcop. Argentin. an. 1316 *fratribus ordinis beate Marie de Monte Carmeli concessit ut infra limites parochie S. Thome Argent. se cum conventu recipere valeant.*

5. PAROISSE DE SAINTE-AURÉLIE.

Aurelia, virgo illustrissima, que in beatissime Ursule comitatu extiterat, in aquâ que Kaltahe vocatur,[1] *febre correpta, in locum extra muros Argentine, ubi nunc requiescit, deducta, spiritum exhalavit.* Ita legenda. *(Hist. de l'église de Strasbourg*, I, p. 2, p. XVI.)

Voyez la notice de Saint-Thomas.

Ecclesiam S. Aurelie cum decimis et curti et hortis collegiate S. Thomæ confirmavit an. 1163 Fridericus I. (*Als. diplom.*, I, 254.)

Ecclesia S. Aurelie in suburbio Argentinensi, in charta Henrici episc., an. 1220. (Ib., p. 343.)

Burcardus episc. Argent., an. 1145, fratribus S. Thome confirmavit decimas ecclesie parochialis S. Aureliæ. (OBRECHT, *Prodrom. rer. Als.*, p. 231.)

L'église de Sainte-Aurélie fut confirmée à Saint-Thomas en 1219, par l'évêque Henri, et puis par le pape Honorius III. (*Als. illustr.*, II, p. 255.)

La paroisse de Sainte-Aurélie fut la première qui en 1524 embrassa le luthéranisme.

1. Dicitur *Raldaha* in diplomate Friderici I, a. 1163. Situs erat in eo loco ubi nunc incipit hodierna lanionum augia, ut testatur Silbermann, p. 140.

L'église de Sainte-Aurélie fut renouvelée et agrandie en octobre et novembre 1716. Elle fut rebâtie à neuf en 17[64] sous le prétorat de M. l'abbé de Regemorte.

6. PAROISSE DE SAINT-NICOLAS.[1]

Parochia capelle S. Nicolai ultra Bruscham que attinet capitulo ecclesie S. Thome Argent., in charta Joannis episc. a. 1309. *(Als. diplom.*, II, 89.) In eadem memoratur *vicarius parochie ecclesie predicte S. Nicolai.*

Johannes episc. Argent. an. 1513 *ecclesiam sive capellam S. Marie Magdalene Argent. curam animarum habentem, quam vulgaris usus capellam S. Nicolai nominat, ultra Bruscam cujus jus patronatus ad capitulum ecclesie S. Thome Argent. dignoscitur pertinere, cum decimis, redditibus et omnibus attinentiis suis dicto capitulo* concedit et donavit, *volens* illud *ecclesiam ipsam que vacat ex libera resignatione magistri Conradi custodis ecclesie S. Thome olim ejusdem ecclesie rectoris, teneat perpetuo, statuens ut vicarium perpetuum sacerdotem idoneum secularis habitus ipsius loci archidiacono presente capitulum sine causa rationali nullatenus amoṿendum, qui vicarius ab archidiacono eodem curam accipit animarum. (Als. diplom.*, II, p. 116.)

Ita de Ehenheim accorda en 1233 tous ses biens à l'église de Saint-Nicolas. (Luck, in opere heraldico manuscripto.)

1. Voyez mon *Histoire*, article de Henri I.

L'église de Saint-Nicolas fut rebâtie en 1381 et c'est la même qui existe aujourd'hui. Cela fut fait de plusieurs riches donations faites alors à cette église par le grand nombre de ceux qui étaient morts de la contagion.

Le chœur commença à être agrandi dans la semaine des Rogations de 1454, et achevé en 1455.

L'ancienne tour de 1381 fut abattue au mois d'août 1585 et l'on bâtit celle qui existe aujourd'hui.

Cette église fut renouvelée et blanchie en 1607, et encore de nouveau après le milieu du XVII^e^ siècle.

En 1653, le 9 octobre, la confession auriculaire fut abolie dans l'église de Saint-Nicolas. Le président du consistoire, Jean Schmidy, fit à cette occasion un sermon, sur le verset 5 du psaume XXXII, qui fut imprimé.

La chaire fut posée en 1695.

On ôta en 1708 l'ancienne orgue, qui avait été faite en 1676, et on y mit une nouvelle.

Ce fut aussi en 1708 qu'on donna deux diacres au curé qui n'en avait qu'un jusqu'alors.

Jean Calvin prêcha dans cette église en français en 1538.

On baptisa dans cette église le 17 octobre 1592 un fils de Jean Jacques Wurmser de Vendenheim, qui fut nommé Joachim Charles. Ses parrains furent Jean George, margrave de Brandebourg, administrateur postulé de l'évêché de Strasbourg, et Joachim Charles, duc de Brunswick, grand prévôt. La marraine fut Agnès, comtesse de Mansfeld, épouse de Gebhard Truchsess, électeur de Cologne, qui furent présents au baptême.

7. PAROISSE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX.

Voyez l'Histoire de saint Materne.[1]

Bertoldus Argent. episc. an. 1239 *jus patronatus ecclesie S.-Petri Argentinensis, qui vulgo dicitur senioris, cujus jus juris patronatus, dominium sive proprietates ad ecclesiam spectabat Argentinenses quam Burcardus et Rudolfus fratres de Blide, titulo feodali possidebant, et de bona voluntate fratrum ipsorum recuperatam, monasterio S.-Trinitatis in Argentina pleno jure contulit.* In eadem charta dicitur quod *illud jus patronatus bone memorie Heinricus comes, landgravius Alsatie, ab ecclesia Argentinensi et predicti fratres de Blide ab ipso feodali tytulo possidebant. (Als. diplom.*, I, p. 382.)

Innocentius IV papa an. 1247 monialibus in Eckboltzheim concessit licentiam *transferendi dictum monasterium S. Marie de Eckboltzheim intra civitatem Argentinensem, presertim cum plebani ecclesie S. Petri Argentinensi, in cujus parochia prefatum monasterium transfere proponunt, ad hoc suum præstare dicantur assensum.*

Abbas et conventus mon. in Altorff, *cum venerabilis dom. Bechtoldus, quondam episcopus, ecclesiam S. Petri senioris cum jure patronatus ipsius in Argentina mon. S. Trinitatis extra muros Argentinenses, monasterio Altorfiensi tum unito, contulerint et ex collatione huc nullum possint commodum reperire, cum lites graves*

1. « Maternus urbem Argentinam ingressus, ecclesiam extra portam construxit quæ usque in hodiernum diem Sancti Petri senioris nomen habet. » (WIMPHELING, p. 5.)

super dicta ecclesia S.-Petris et jure patronatus ipsius eis insurgere videant, ideo predictam ecclesiam S. Petri, cum jure patronatus, ecclesie Argentinensi restituerunt pleno jure et cum omni integritate, an. 1274.

Bertholdus Argent. episc. an. 1343 *attendens quod rectores ecclesie parochialis S. Petri senioris Argentin., cujus collatio ad illum spectat, qui pro tempore fuerant pro malicia loci et temporis ac perverse consuetudinis soliti sunt ipsam ecclesiam per vicarios regere temporales, omnes fructus, redditus et obvenciones ejusdem ecclesie, excepta porcione perpetuo vicario deputata, ad augmentationem prebendorum quatuor levitarum noviter in ecclesia Argentinensi institutarum, donavit et deputavit, statuens quod cedente vel decedente Burcardo ipsius ecclesie S.-Petri rectore, eadem ecclesia non amplius per rectorem, sed per perpetuum vicarium per episcopum Argentinensem inibi instituendum regatur qui sit actu sacerdos.*

Plebanus eeclesie paroch. SS. Petri et Michaelis, in charta an. 1425.

Wilhelmus episcop. Argentin. an. 1398 capitulum Rhinaugiense, *de consensu Nicolai de Brumat, perpetui vicarii parochialis ecclesie S.-Petri senioris Argentinensis, transtulit ad civitatem Argentin. et in et ad ecclesiam parochialem S. Petri senioris prenominatam. Quamvis autem ante quinquaginta quinque annorum spatium Bertholdus tunc episc. Argent. ecclesiam parochialem predictam, cujus collatio ad episcop. Argent. pertinuit, cum suis fructibus et redditibus universis, portione congrua perpetui vicarii salva, quatuor prebendis quatuor levitarum in choro eccles. Argent. perpetuo univerit per hoc dotando quatuor prebendas, predictam annexionem et*

unionem Guillelmus episc. *revocavit, predictamque ecclesiam parochialem S. Petri senioris Argent. cum suis fructibus et redditibus universis capitulo S. Michaelis translato perpetuo subjecit et univit, statuens ut ipsa parochialis ecclesia, quæ S. Petri senioris autem dicebatur, deinceps ecclesia collegiata S. Petri apostoli et Michaelis archangeli nuncupetur, reservata tamen de predicte ecclesie fructibus pro vicario perpetuo ad presentationem capituli ipsius ecclesie inibi futuris temporibus constituendo congrua portione, de qua idem perpetuus vicarius cum uno suo collega sacerdote quem secum pro cura animarum parochianorum dicte ecclesie gerenda in suis expensis jugiter habere teneatur, congrue sustentari valeat.* Dictus episcopus pro se et successoribus suis *remuntiat juri perpetuum vicarium deinceps in dicta ecclesia instituendi, necnon transfert in capitulum collegiate ecclesie jus præsentandi hujusmodi perpetuum vicarium ad thesaurarium Argent. ecclesie, tamquam loci archidiaconum. Idem etiam vicarius perpetuus pro tempore instituendus collegam suum de novo non recipiat nisi eum in quem consenserit capitulum eccles. collegiatæ prælibatæ.*

Nicolaus Germandi in vicarium perpetuum plebanum ecclesie parochialis SS. Petri et Michaelis an. 1440 *fuit assumptus a capitulo ecclesie predicte et juravit dictam perpetuam vicariam seu plebaniam regere et gubernare non solum per se ipsum sed etiam per duos honestos presbyteros quos in socios seu coadjutores suos assumet, quos non recipiet absque scitu et consensu capituli.*

Petrus Rüssinger, canonicus et plebanus ecclesie SS.-Petri et Michaelis, an. 1467.

Joannes Wyser, canonicus et plebanus eccles. coll. SS.-Michaelis et Petri, an. 1563.

En 1520 Pierre Philippi de Kunsberg, curé de Saint-Pierre-le-Vieux, prêcha le luthéranisme.

Jean de Schweighausen, vicaire perpétuel de la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieux, fonda le 6 des ides de mai 1375 une prébende sacerdotale sur l'autel inférieur de Saint-Pierre dans ladite église.

Le chœur fut bâti en 1455 par maître Jodoque Dotzinger, de Worms, architecte de la cathédrale, et achevé en 1460.

La tour ou le clocher fut élevé en 1572.

L'église de Saint-Pierre-le-Vieux fut rebâtie en 1381. La tour fut construite quelque temps après la translation des chanoines de Rhinau à Strasbourg.

8. PAROISSE DE SAINT-PIERRE-LE-JEUNE.

Monasterium S. Petri principis Apostolorum quod constructum est a Wilhelmo Argentinæ sedis episcopo ante portam Argentine civitatis, in charta an. 1040. (*Als. dipl.*, I, p. 160.)

Monasterium principis Apostolorum Petri foris murum extructum, in diplomate Henrici III imp., an. 1052. (Ib., p. 168.)

Ecclesia S. Petri que est in suburbio civitatis Argentinensis, in charta an. 1143.

Monasterium S. Petri apostoli in suburbio Argent., in diplomate Friderici I, an. 1156, et in diplomate Henrici VI an. 1196.

Ecclesia apud S. Petrum juniorem, in charta an. 1253.

Leo papa nonus *ecclesiam parochialem S. Columbæ virgini consecratam in honorem divi Petri apostoli scribitur dedicasse.* (WIMPHELING, p. 43.)

Werenharius secundus oratorium apud S. Petrum juniorem ad preces Utichæ inclusæ, contruxit. (Ib., p. 45.)

Albertus magnus Ratisponensis episcopus in ævi S. Petri junioris altare S. Columbæ dedicavit, Clementis IV anno tertio. (Ib., p. 70.)

Oratorium Dei de omnibus Sanctis situm infra limites parochiæ S. Petri, in suburbio civitatis Argent., in charta capituli S. Petri junioris an 1327. (HUGO, *in Annales ord. Premonst.*, t. I, p. CCCC.XLVII.)

Plebanus S. Petri junioris in charta an. 1425.

Altare plebanie ecclesie S. Petri junioris sub ambone ipsius ecclesie situm et in honorem S. Gregorii consecratum, in charta an. 1417.

Erasmus episc., an. 1551, 9 martis, annexuit, univit, et incorporavit canonicatum et prebendam H collegiatæ S.-Petri junioris plebanatui dictæ ecclesiæ, cujus plebani electio erit ad dictum capitulum.

Voyez notre *Histoire*, article de l'évêque Guillaume.

En 1290 le chapitre fit bâtir le nouveau chœur et fit construire de nouveau la nef en pierre. (*Collectanea mss. Specklini*, quæ citat Schilter ad Kœnigshov., p. 563.)

En 1337 en mai la tour de l'église, qui était de bois, fut brûlée par le feu du ciel, et la même année elle fut rebâtie. (KŒNIGSHOV., p. 278 et 398.)

En 1524, Wolfgang Capiton, prévôt de S.-Thomas, fut nommé par les bourgeois curé de S.-Pierre-le-Jeune ; il y célébra la messe et baptisa les enfants en langue allemande.

En 1550, en vertu de l'*Intérim* et du traité du 27 octobre 1549, l'église de Saint-Pierre-le-Jeune fut rendue aux catholiques, et on recommença à y célébrer l'office divin le jour de la Purification 1550. Le culte catholique fut aboli de nouveau le 19 septembre 1559 et l'église resta déserte jusqu'au 10 mai 1561 que les luthériens la rouvrirent.

En 1683, le 13 janvier, fut faite la séparation du chœur[1] par le commandant et l'intendant de la province en présence des députés du magistrat. Le chœur ayant été nettoyé pendant l'hiver, le suffragant Gabriel [Haug] fit le 21 avril la consécration du grand autel et la réconciliation du chœur. Le culte divin y commença le dimanche de Quasimodo, 25 avril 1683.

9. PAROISSE DE SAINT-ANDRÉ.[2]

Henricus Argentin. episc. *de contentione super decimis ecclesie Sancte Aurelie, in suburbio Argentinensi, orta inter collegiatam S. Thome et inter Johannem plebanum S. Andree, statuit quod decime mansorum qui vulgariter Selegute dicuntur, ad ecclesiam beati Andree totatiter pertinerent.* Charta est an. 1220. Patronus ecclesie S. Andree tunc erat Burchardus scultetus de Ehenheim. *(Als. dipl.*, II, p. 343.)

Duodecim episcopi aulæ romanæ Avenione existentis an. 1332 indulgentiis ditaverunt *ecclesiam paro-*

1. Le chœur fut séparé de la nef par une muraille, et cette muraille fut conduite dans l'endroit même où était autrefois l'ambon, et où se faisaient, sur l'autel de Saint-Grégoire, les fonctions paroissiales.

2. Voyez notre cotte *Récollets*.

chialem S. Andree in Argentina et vicinum *vetus reclusorium valde ruinosum.* (Ib., II, p. 148.)

Plebanus ecclesie parochialis S. Andree Argentin., in charta an. 1425.

L'église paroissiale de Saint-André fut bâtie et consacrée en 1252. Elle fut érigée en paroisse la même année. Les fondateurs et dotateurs de cette église furent les nobles de Rathsamhausen et les Marx d'Eckwersheim. La famille de ces derniers s'éteignit en 1597.

En 1337 un juif, qui ne demeurait pas loin de cette église, tua une petite fille nommée Elisabeth. Cet enfant fut enterré à Saint-André, où le peuple accourut à son tombeau et l'honora comme une martyre. Le juif fut brûlé.

Il y avait près de l'église de S.-André des béguines. On trouve *die Clossnerin zu Sant Andres clossen* dans des titres de 1414 et 1423.

Cette église fut fermée en 1526. Elle fut rouverte en 1545 pour les calvinistes réfugiés français. Ceux-ci y firent leur office jusqu'au 19 août 1563 qu'elle fut refermée, et cela parce que Guillaume Holbracht, leur ministre, avait prêché publiquement contre la doctrine des Strasbourgeois.

Calvin prêcha longtemps dans cette église.

L'église de Saint-André fut accordée aux seigneurs de Rathsamhausen de la Pierre, descendants des fondateurs.

V.

CHAPELLES DE STRASBOURG.

1. CHAPELLE DE SAINTE-CROIX.

L'ancienne chapelle de Sainte-Croix était située près de la place de Saint-Etienne, dans la rue qui porte encore son nom, *Creutzgässlein*. Elle passait pour la plus ancienne église de la ville et était paroissiale avant plusieurs siècles.

La chapelle fut démolie et rasée le 2 juin (d'autres lisent janvier) 1553, et ses pierres employées aux bâtiments hors la porte des Juifs. L'emplacement fut acheté quelque temps après par Thierri Bockel, marié à une Zuckmantel, qui y fit bâtir un grand édifice. Il appartient aujourd'hui à la noblesse de la Basse-Alsace et on le nomme l'hôtel du Directoire.

L'empereur Lothaire confirma en 845 *infra muros Argentoratenses basilicam S. Crucis cum silvis, terminis et decimis.*[1]

L'empereur Conrad III confirma en 1144 à l'hôpital des pauvres de Strasbourg *decimam partem oblationis*

1. *Hist. de l'église de Strasbourg*, t. II, p. CCXXII.

quae ad sanctam Crucem voto fidelium infertur, sicut, episcopo et tota civitate annuente, ad idem xenodochium concessa est.

Jean, évêque de Strasbourg, unit en 1310 à l'abbaye de Saint-Etienne de Strasbourg, pour l'augmentation des prébendes, les revenus de l'église paroissiale de Saint-Etienne *cum capella S. Crucis annexa ecclesiæ parochiali monasterii S. Stephani.*

2. CHAPELLE ZUR ELENDE CREUTZ.

Cette chapelle était située près de la porte de Saverne, ou Cronenbourg. On y conduisait les criminels condamnés à mort : ils y entendaient la messe dite par le chapelain de cette chapelle, qui, à l'issue, leur donnait la bénédiction de Saint-Jean. Cette chapelle fut fondée par la fabrique de la cathédrale. Elle fut détruite en 1530, et le magistrat y fit bâtir à la place une maison de péage.

Elle existait dès l'an 1395, car on trouve en cette année *Jean Odenwald* chapelain *zum Elende Creutz.*

Il est fait mention de la chapelle *S. Crucis apud Cronenbourg* dans un acte de 1491.

3. CHAPELLE DE SAINT-ERHARD.

La chapelle de Saint-Erhard, qui était celle de l'ancien hôpital, était située dans la rue Mercière. Jonas Sébastien Hammerer et Herman Baumgarter son beau-frère l'achetèrent en 1564, pour quelques mille florins, des ad-

ministrateurs de l'hôpital. Ils la firent démolir entièrement et y bâtirent une maison de pierre, ou *Gewerbhaus*, qui fut achevée en 1566. C'est aujourd'hui la maison de la rue Mercière qui fait le coin du *Spitälgässlein*, occupée en 1747 par le quinze Richshoffer. [1]

4. CHAPELLE DE SAINT-JACQUES.

Capellania capelle Sancti Jacobi site in civitate Argentinensi sub tecto et edificiis domus dicte zum grossen Schultheissen Walther in vico Fladergass, dans une lettre de l'évêque Guillaume, de 1510, par laquelle ledit évêque accorde le patronage de ladite chapellenie aux possesseurs de ladite maison.

Voyez sur cette chapelle, fondée en 1189, l'article de l'évêque Henri. [2]

5. CHAPELLE DE SAINT-JACQUES AU VIEUX-MARCHÉ-AUX-VINS.

Elle était située vis-à-vis le cabaret que l'on nomme aujourd'hui *la cave profonde*.

C'était un béguinage fondé en 1252 et composé surtout de demoiselles nobles. Les premières béguines de cette maison furent en 1252 :

1. Voyez les *Essais historiques sur la cathédrale*, p. 359.
2. [Henri de Hasenbourg. *Oeuvres inédites*, tome III.]

1. *Marguerite Erbin, meisterin.*
2. *Gertrude Niderlanderin.*
3. *Anne de Bietenheim.*
4. *Marguerite de Gottesheim.*
5. *Barbe de Hall.*
6. *Brigitte de Haus.*
7. *Barbe de Krautenau* et
8. *Anne Neglin.*

6. CHAPELLE DE SAINT-LUC.

La chapelle de Saint-Luc, située dans le Luxhoff, fut entièrement démolie le 17 janvier 1559. On y bâtit à la place une maison et cave pour l'usage des employés du magistrat, dits *Lohnherren*. Elle était située dans la rue Brûlée, près de la petite rue qui conduit au Marché-aux-chevaux.

7. CHAPELLE DE SAINT-MICHEL.

La chapelle de Saint-Michel était située près des Augustins où saint Arbogaste fut enterré.

Cette chapelle devint bientôt après un fameux pélerinage au corps de ce saint,[1] et fréquenté surtout par ceux qui d'ennemis voulaient devenir amis.

Cette église fut consacrée par le pape Léon IX.[2]

L'empereur Conrad III confirma, en 1144, à l'hôpital de Strasbourg *duas curtes extra portam civitatis versus S. Michaelem.*

1. [Le *Nachlass* contient une description de ce tombeau avec un dessin.]

2. Voyez la notice d'Eschau. *[Oeuvres inédites*, I, p. 299. Mais il ne s'y trouve rien sur la chapelle Saint-Michel.*]*

La chapellenie de Saint-Michel est nommée dans un acte de 1396.

Capellania capellae Sancti Michaelis sita inter curri-fices intra novos muros Argent., dans une charte de 1408.

Capellania capelle S. Michaelis in suburbio under Wagener en 1417.

8. CHAPELLE DE SAINT-NICOLAS AU METZGER-GIESSEN.

« La chapelle de Saint-Nicolas-im-Giessen fut fondée au XIII^e^ siècle par un noble de Strasbourg, nommé Reinbold Stubenweg, qui la bâtit de son propre fond et qui y fonda une chapellenie dont il se réserva à lui et ses successeurs la nomination. Cette collation appartenait vers la fin du XV^e^ siècle à Rodolphe d'Endingen, bourgeois de Strasbourg. » [1]

Cette chapelle, qui était située vis-à-vis de la tribu des bouchers, n'existe plus. Son emplacement est occupé par deux maisons. On y lisait autrefois l'inscription suivante :

« Gedencken herr Reinbold Stubenweg, eines Ritters, und aller seiner forderen, und aller seiner nachkommen, der ein Stifter ist gewesen disser capellen, die ingeweihet ist in der ehr Sant-Niclaus des heiligen bischofs, und gemach disse Weihung an der IV Märteler Tag, die da heissen die gekrönten[2] in dem jar do man zalt von Christi geburt M.CC.XCVIII.

1. Petri Schotti lucubratiunculæ, fol. 148.
2. C'est-à-dire le 8 novembre.

Près de cette chapelle était un béguinage dont il est ainsi parlé dans Guebwiller : « Sunt etiam nonnullæ domus a nobilibus institutæ, in quas virgines et honestæ matronæ, cœlibatus studiosæ, præbendariæ assumuntur, qualis domus S. Nicolai, Barbaræ ac aliæ. » [1]

On lit dans des titres de 1419, 1460, 1461 et 1466, *die Closnerinn in Sant Niclaus capell in dem Giessen.* Dans des actes de 1463 et 1465, *jungfrau Gertrud Kybesserin*, *die meisterin der closnerinn S. Nicolai.*

Il y avait encore dans ce reclusoire en 1535 une *meisterin* avec quelques recluses. La chapelle fut vendue le dernier avril 1597 à un menuisier nommé Conrad Gülli.

9. CHAPELLE DU SAINT-SÉPULCHRE.

La chapelle de Saint-Sépulchre fut bâtie dans le jardin des Augustins en 1378 ou 1374, par un religieux du même ordre nommé Jean de Schafftolsheim sur le modèle de celui de Jérusalem.

Cette chapelle fut consacrée en 1379. [2]

Le magistrat la changea le 3 février 1578 en un magasin ou dépôt de poudre à canon.

10. CHAPELLE DE SAINT-ULRIC.

La chapelle de Saint-Ulric, bâtie hors de la ville près de la Brusch, à côté du monastère de Saint-Arbogaste, fut démolie en 1534.

1. In *Panegyri Carolina*, p. 35.
2. Voyez les *Essais sur la cathédrale de Strasbourg.*

En 1474, le jour de SS. Pierre et Paul, il y eût un si grand vent, que plusieurs arbres furent déracinés et plusieurs maisons abattues. Il abatit la chapelle de Saint-Ulric : deux prêtres et trente personnes qui s'y trouvaient alors périrent sous les ruines de cette chapelle.

Il y avait aussi une chapelle de Saint-Ulric dans la *Fladergass*. Il en est fait mention dans des actes de 1359 et 1380.

11. CHAPELLE DE SAINT-VALENTIN.

La chapelle de Saint-Valentin était située dans la rue des Juifs, entre la rue des Faisans et la rue des Pucelles. Elle fut changée en une maison appelée *S. Veltinshoff*, occupée par divers particuliers, et en 1642 par le stettmeistre Rœderer de Tiersberg, puis en 17 . . . par M. le prêteur Obrecht qui fit une salle de l'ancienne chapelle.

C'était là *la synagogue* des Juifs. Leur boucherie était dans la maison des Gaylings.

12. CHAPELLE DE SAINTE-WALBURGE. [1]

Voyez la charte de 1333.

1. [La table qui accompagne ces notes indique encore les chapelles de Saiut-Gall, de Sainte-Pétronille, des SS. Jean-Baptiste et Evangéliste, de Saint-Georges.]

VI.

ÉPITAPHES.

I. ÉGLISE DE SAINT-PIERRE-LE-JEUNE.

I. Dans la chapelle des Zorns.

† An. Dom. M.CCCC.XXXIX. nono Kalendas Octobris, obiit Henricus Zorn, filius Johannis de Zorn de Eckerich milites. Orate pro eo.

Petro Schotto Argentinensi, hujus divi junioris Petri ædis canonico, presbytero innocentissimo, jurisconsulto et oratori, pœtæque clarissimo ac græcæ linguæ docto, Petri Schotti senatoris Susannæque filio pientissimo, amici mesti posuere. Vixit annis XXXIII, mens. II, die. III, mortuus an. Christi M.CCCC.LXXXX. secundo ydus Septembris.

Anno Dom. M.CCCC.LXXXX. tercio Kal. junii, obiit strenuus miles Argent. Johannes Zorn nuncupatus de Bulach. Orate pro eo.

An. Dom. M.CCCC.XIX uff sant Maria Madalena, obiit strenuus necnon validus Adam Zorn, miles et capitaneus civitatis Argentinensis. Orate Deum pro eo.

---

† Anno Dom. M.CCC.LXXVI in die sancti Galli obiit dom. Gotzo de Grestein, prepositus hujus ecclesiæ.

---

2. Dans l'église.

† An. Dom. M.CCC.LXIII, XII Kal. aprilis, obiit dom. Conradus de Mulnheim, thesaurarius et canonicus hujus ecclesie. Orate pro eo.

---

† An. Dom. M.CCC.IIII, idibus aprilis, obiit Nicolaus filius . . . . . Zorn, dictus junior, miles Argentinensis. Orate pro eo.

---

† An. Dom. M.CC.LXXXXXII, V. idus Maii. obiit Nicolaus Zorn, burgravius Argent.. Orate pro eo.

---

† An. Dom. M.CC.LXXXXXVIII, XVII Kal. novembris, obiit Nicolaus Zorn, dictus Lappe, miles, filius sculteti Argentinensis.

---

† An. Dom. M.CCC.XV, X Kal. februarii, obiit dom. Nicolaus miles, dictus Lappe, filius sculteti Argentinensis.

An. Dom. M.CCC.XXII, II non. augusti, obiit dom. Johannes, dictus Zorn, custos et canonicus S. Petri Argentinensis.

† An. Dom. M.CCCC.XV, III id. januarii, obiit dom. Johannes de Kageneke, miles Argentinensis. Orate pro eo.

---

† An. Dom. M.CCC.LXXXIIII, VIII Kal. maii, obiit Joh. Zorn, nuncupatus Lappe, miles Argentinensis.

Mille quater denos septem quoque viderat annos
Christus, Wilhelme, hoc dum tegerere solo.
Argentinensis fueras qui præsul et octo
Fratribus hanc edem, doteque munieras. [1]

Qui velatus erat Argentinense thiara
Dum studet hanc edem magnificare Dei
Sex quoque prebendis habiit super ethera felix
Hetzelonis humo molliter ossa cubant.

---

† Anno Dom. M.CCCC.XXX, VII id. novembris, obiit Nicolaus Eberlini de Nuwiller, decanus et canonicus hujus ecclesiæ. Orate pro eo.

Henricus Kolher canonum doctor, hujus ædis canonicus, vicarius in spiritualibus generalis, vir justicia et integritate preclarus, cetera pietatis liber vite habet. Obiit die 14 januarii an. 1522. Sepultus hic sub littera F. Orate pro eo.

Hic jacet celebris fame vir dominus Reinbold Vener de Gamundia, juris peritus, multorum principum et ma-

1. [Kraus rapporte cette inscription, qui n'existe plus, un peu différemment.]

gnatum consiliarius, qui obiit anno Dom. M.CCCC.VIII, XII Kal. decembris. Orate ut ejus anima in Domino feliciter requiescat.

---

† Anno Domini M.CCC.LXII. die Georgii, obiit Johannes Deringen presbiter, fundator unius prebende hujus altaris.

---

3. Dans le cloître.

D. O. M. Martino Volmar Keller seniori, peregrino Hierosolomitano, hujus sanctæ ædis decano, ac Martino Volmar juniori canonico, juris utriusque perito, in Galliam pro ingenii cultu profecto, at isthic immatura morte extincto, Ambrosius Volmar decanus, pietatis ergo, patruo bene merito, fratrique heu optimo an. Christi M.D.XLI.

Conrado Munthart, hujus ædis preposito, liberali et liberalissimo, qui dive Columbe statuam et eucharistie ad egros deferende comitatum exornavit, executores posuere. Vixit annos LXXII, mortuus an. salutis M.D.IX, XVII marcii.

An. Dom. M.CCCC.LXXXI, XVIII marcii, obiit spectabilis magister Paulus Munthart, decretorum licentiatus, prepositus et benefactor, hujus et S. Thomæ ecclesiarum canonicus. Orate pro eo.

D. O. M. an. Dom. 1590, prima die mensis martii, obiit venerabilis et reverendus vir Joannes Hessler, juris utriusque doctor, prepositus hujus divi Petri junioris

ecclesie, qui eamdem preposituram possedit cum laude ad XXV annos. Fuit novem annos officialis curiæ archidiaconorum et consiliarius illustrium et generosorum dom. canonicorum capituli summi templi. Hic postea decem annos vicarius in spiritualibus et officialis reverendissimi domini Erasmi episcopi Argentin., sue altatis 66, cujus anima requiescat in sancta pace. Amen.

Anno Dom. M.CCCCCLV | III, id. aprilis obiit | honorandus dominus Fride | ricus Blocholtz, presbiter | prepositus et canonicus hujus ecclesie | qui eamdem preposituram XXX | IIII annis laudabiliter | possedit et rexit. | Orate pro eo.

---

† Anno Dom. M.CCCC.I, VIII kal. januarii, obiit dom. Heinricus dictus Kranich olim magister scabinorum civitatis Argentinensis. Orate pro eo.

Particeps omnium timentium Dominum Deum petit sui memoriam magister Christophorus Molitor prepositus S. Petri junioris. Argentinæ obiit 1616. Req. in pace.

---

4. Dans la chapelle de Saint-Nicolas.

† An. Dom. M.CCC. LXIII, VI idus februarii, obiit Wilhelmus de Margburg, magister operis S. Martini Columbariensis et Greda uxor ejus.

---

† An. Dom. M.CCC.LXIIII, VI. idus februarii, obiit dom. | Nicolaus de Kagenecke, peritus in utroque | jure,

hujus ecclesie prepositus, qui ipsam ecclesiam XL | annis et ultra in reddituum augmentacione | et modis aliis honore dignis manutenuit | et plantavit. Orate pro eo.

5. Dans le chœur.

† Notum sit omnibus presentibus et futuris, quot ego Waltherus de Gödertheim et Wernherus contulimus S. Petro VI. agros frugiferos sitos in Kriechesheim, et VI. agros in Belheim in remedium animarum nostrarum. Et quicumque sacerdos tenuerit prebendam prepositi hujus loci debet de eisdem agris duo lumina omni nocte in duobus lampadibus cum oleo ante summum altare S. Petri apostoli ministrare. Acta sunt hec an. Dom. M.CC.LXIII.

6. Dans le temple luthérien.

D. O. M. S. condita hoc tumulo læta vitæ æternæ in spem requiescit Francisca filia Philippi Georgii et Annæ Erbacensis, comitissa in Leiningen, nata Dachsburgi XX jan. an. M.DC.XXIV, denata Argentinæ XIX augusti M.DC . . . . XVIII.

On voit dans l'église de Saint-Pierre-le-jeune le tombeau du maréchal du Bourg et de sa femme, érigé en 1778 par le prince de Montbarey. L'épitaphe se trouve imprimée dans l'*Almanach d'Alsace* de 1780, p. 101 et suiv.. Ce tombeau fut exécuté sur les plans du sieur Boudhors, architecte de la ville.

II. ÉGLISE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX.

1. Dans le cloître.

Pro divino cultus augmento, perpetuaque Stephani Dold cantoris et canonici hujus edis precipui benefactoris memoria, hoc spectrum cava testula duarum rerum executores decorari jusserunt. Obiit an. Dom. M.D.XIII. idus junii. Viator opta quietem.

Memoria Thome Wolf senioris, decretorum doctoris, hujus ecclesie prepositi et canonici, qui obiit XVI. die mensis augusti anno salutis humanæ M.D.XI. cujus anima in pace requiescat.

Thomas Wolf de Eckboltzheim hujus ecclesie prepositus pro se, Andrea Wolf et Anna parentibus ac Johanne Hell avunculo, hunc ambitum fornicibus quatuor decorare cepit. M.D.V.

In divi patroni Michaelis, Ursulæ virginis omniumque in Christo defunctorum honorem, Valentinus Betscholdus, hujus ædis præbendarius, me suis erexit impensis an. 1509.

2. Sur le cimetière près de la porte de la sacristie.

Memoria domini Theobaldi de Mulenheim canonici hujus ecclesie.

3. A l'orgue du temple.

Zu dem Lob und Preize Gottes, ward die Orgel von dem löblichen Kirchenspiel diser pfarr zum alten S.-Peter auf das neu widerumb zugericht im johr der seligen geburt herrn Jesu Christi 1590.

4. A la chaire du temple.

Gott zu Lob, und dem heiligen predigamt zu Ehren, ward diese Canzel von dem löblichen Kirchenspiel dieser pfarr von neuem zugericht. 1599.

5. Dans le chœur.

Accipe sarcophagum, devote viator, Amandi,
Urbis hujus primi præsulis eximii.

Ib. au dessus de la porte gauche par où on entre dans l'église:

Christophori sancti speciem quicumque tuetur
Illo namque die nullo languore gravetur.

6. Au clocher où l'épitaphe suivante fut transferée en 1607.

Anno Dom. M.CCCC.LVII, XII kal. octobris, obiit hon.^{is} dom. Johannes Reiffsteck decanus et canonicus hujus ecclesiæ.

7. Dans l'église.

An. Dom. M.CCCC. obiit Petrus de Epfich prepositus ecclesie sanctorum Petri et Michaelis Argentinensis.

III. ÉGLISE DE SAINT-GUILLAUME.

1. Au cimetière, à l'entrée.

Durch Erhard Steinbach prior und provincial
Ward volbracht dieser baw uberal.
Und war M.D. und II die jorzal.
Also blibt das Sprichwort by dem orden
Wolt ich arbeiten, ich wer ein wilhelmr worden.
Sub Alexandro VI et Maximiliano Roman. rege.[1]

2. Dans le cloître.

Memoria egregii dom. doctoris Petri Herb physici et sacerdotis, omniumque parentum, progenitorum et benefactorum ejus. Orate pro eis. Obiit an. M.D.XV.

Memoria Erhardi Lichtmutter summissarii ecclesie majoris Argentinensis, parentum omnium, progenitorum et benefactorum ejus. Orate pro eis. Anno M.D.

1. HUBER, p. 202. — [KRAUSS, *Unter-Elsass* p. 540, rapporte cette inscription un peu différemment.]

Memoria honorabilis viri domini Johannis Sprung, prebendarii ecclesie majoris Argentinensis. Obiit in die sanctorum Gervasii et Prothasii martirum. An. Dom. M.CCCC.X. Orate pro eo.

An. Dom. 1448 | feria secunda pasche confectum [1] | est altare in honore beatorum | Wilhelmi, Benedicti, Bern|ardi et Anthonii, et | tunc hujus domus capituli | cum ambitu et orto ejus. [2] Amen.

An. Dom. M.CCC . . . . . obiit Caspar Suesse, presbiter, prebendarius chori ecclesie Argentinensis. Orate pro eo.

An. Dom. M.CCCC.L. feria quarta ante Michaelem, obiit Erhardus Rudigeri, prespiter prebendarius chori ecclesie Argentin.. Orate pro eo.

Memoria Johannis Sesenheim presbiteri, capellani leprosorum, Johannis sui patris, ac Margarete omniumque parentum. Cadit proxima die post Potentiane virginis. Actum est an. M.CCCC.XLV.

Memoria dom. Johannis de Reifsteck, decani ecclesie SS. Petri et Michaelis Argentinensis, patris et matris, Enneline sororis sue, Johannis Schaffen mariti ejusdem

1. [*Consecratum*, d'après Kraus.]

2. [Kraus donne ainsi les deux dernières lignes : *hum. dom. capituli in ambitu † ord. eide.*]

Enneline . . . . . que cadit proxima die post Titi. Actum an. Dom. M.CCCC.LVIII.

Memoria Johannis Mentelin, civis Argentin., parentum suorum Nicolai et Elysabeth, Magdalene prime uxoris et liberorum, necnon Elysabeth de Matzenheim uxoris ejus secunde. An. Dom. M.CCCC.LXXIII.[1]

3. Au dessus de la porte, à l'entrée.

Silencium est custos religionis. Religio paupertate fundata. 1478.[2]

4. Près de la chaire.

D. O. M. Jacobo Wimphelingo, theologo et ora|-tori clarissimo, quod ingenio et litteratura|ætatis nostræ gloriam auxerit | Thomas Wolfius junior, decretorum doctor | in memoriam æterni decoris | hoc vivens viventi statuit | anno M.D.IV, die XI decembris | spreta invidia.[3]

5. Dans le chœur.

Memoria dom. Generosi Leonhardi Wissebach, Sodayensis episcopi, ordinis fratris predicatorum conventus Argentinensis.[4]

1. Huber, p. 202.
2. Ib., p. 202.
3. Ib., p. 200.
4. Ib., p. 199.

† An. Dom. M.CCC.XL.III., XVI Kal. octobris, obiit honorabilis dom. Ulricus lantgravius Alsacie. Orate pro eo.

Meister Wœlfelin von Rufach, ein burger zu Strasburg der hat dis werc gemacht.

An. Dom. M.CCC.XXXII. Kal. julii, obiit dominus Philippus lantgravius Alsacie, canonicus majoris ecclesie Argentinensis. [1]

Memoria generosi domini Henrici comitis in Hennberg canonici ecclesie Argentinensis. [2]

---

† Hic peragitur memoria Friderici Blocholtz prepositi S. Petri junioris.

Hic agitur memoria dom. Arbogasti de Kagenecke militis. Orate pro eo.

Memoria Reinboldi [3] Voltsch armigeri et Veronice de Kageneck ejus uxoris.

---

6. Dans la sacristie.

Anno Dom. M.CCC.LXXXIII. constructa est præ sens sacriserva, quem inhabitando custodiat qui per infinita *sæcula vivit et regnat.* [4]

1. *[Sur ce tombeau des landgraves de Werd, cfr.* KRAUS, *p. 542.]*
2. HUBER. p. 169, [qui ajoute la date de 1498.]
3. [*Emroldi*, d'après Kraus.]
4. HUBER, p. 202.

IV. TEMPLE NEUF. — ÉGLISE DES DOMINICAINS DE STRASBOURG.

I. Dans le cloître entre la 5e et la 6e classes.

† Anno Domini M.CC.LI obiit generosus dominus frater Fridericus de Hanow quondam prepositus majoris ecclesie Argentin., fundator hujus domus. Orate pro eo.

---

† An. Domini M.CC.LII obiit generosus dominus frater Ulricus de Dalmasingen, quondam cantor et scolasticus majoris ecclesie Argent. et prepositus S. Petri junioris, fundator hujus domus.

Anno Dom. M.CC.LII. obiit honorabilis dominus frater Johannes de Alben, fundator hujus domus . . . . . , . . per fundacionem . . . . . ordinem. Orate pro eo.

Dans le cloître, inter curiam primam et auditorium minus.

Anno Domini M.CCC.LXI. XVI Kal. julii, Cirici et Julite, obiit frater Johannes Tauler.[1]

Dans le cloître, inter curias 2 et 3.

Anno Dom. M.CCCC.LIII. feria secunda ante . . . obiit frater Erhardus, judex quondam primarius domini Argentinensis. Orate pro eo.

1. [On sait que la dalle funéraire de Tauler a échappé à l'incendie du 24 août 1870.]

Dans le cloître, au dessus de la porte de la seconde et de la troisième classes.

Juventuti religione christianos et disciplinis liberalibus instituendæ, Jacobo Sturmio, Nicolao Kniebsio et Jacobo Meyero literatorum præfectis, hunc ludum S. P. q. Argent. F. F. an. M.D.XXXVIII, depositis armis et placata inter Carolum V Rom. imperator. et Franciscum Galliæ regem gravi discordia.

A la porte de la grande salle, dite Auditoire d'été.

Auspice Deo optimo maximo, procurantibus amplissimis D.D.D. Scolarchis, Joan. Philippo a Kettenheim preposito, Abrahamo Heldio consule, Josia Rihelio tredecimviro, acroarin hanc usui publico S. P. q. Argent. fieri fecit an. M.D.XC.

2. Dans le chœur.

Hic agitur memoria domini Conradi de Busnang canonici ecclesie Argentinensis.

Au milieu du chœur.

† An. Dom. M.CCCC.XLVII. die quinta mensis septembris, obiit reverendus pater et dom. dom. Hugo episcopus Nicopolitanus, sacre theologie doctor, filius hujus conventus. Orate pro eo.

An. Domini M.D. . . . . , obiit reverendus pater et dom. dom. Leonhardus Wissebach, Sodayensis episcop.,

sacre theologie professor, hujus conventus filius. Orate pro eo.

An. Dom, M.CCCC.LXX. tertia die Augusti,[1] obiit venerabilis dom. dom. Johannes episc. Castoriensis, ordinis predicatorum.

An. Dom. M.CCC.XXXIX, XI Kal. octobris, obiit Sophia venerabilis domina nata de Geroltzcke, uxor dom. Johannis de Kirkel.

Au fond du chœur.

† Frater Johannes Dei gracia episcopus et magister ordinis fratrum predicatorum. Obiit an. Dom. M.CC.LIII. II nonas novembris. Requiescat in pace, amen.

Au chœur.

An. Dom. M.CCCC.LXXXX perfecta est hec sepultura validi Wendelini zum Tribel armigeri ac dom. Magdalene de Mulnheim ejus uxoris.

An. Dom. M.CCC.XXV in die Barnabe apostoli, obiit venerabilis dominus frater Wernherus, dictus Coginarius, Argentinensis suffraganeus, episcopus Marmorensis, qui fuit Prædicatorum ordinis, vir fraterne sinceritatis, sanctus virtute et meritis est conversus, Argentinæ natus est, racione status Marmorensis est vocatus.

Vos qui transitis nostri memores, quicumque sitis, quod sum, hoc eritis, fuimus quandoque quod estis. An.

1. Alii legunt : *M.CCC.LXX.III. die Augustini.*

Dom. M.CCCC.XX.II. obiit Otto Sturm miles ac Appolonia Volsin uxor ejus legitima. Earum anime in eterna pace conquiescant.

An. Domini M.CCC.V. obiit reverendus pater et dominus dominus Iconius ac dominus Misne episcopus Sardicolanus, professor hujus collegii Prædicatorum.

---

3. Dans la nef.

An. Dom. M.CCC.XVII. X Kal. maii obiit domina Engula, dicta de Rodesheim, quondam uxor dom. Nycolay schulteti Argentin., qui perfecit columpnam hanc totam ex ordinatione fratris dicti Gyps.

Johannes Ortwin, ordinis Predicatorum, doctor theologie, episc. Mathonensis ac suffraganeus Argentinensis. Obiit an. Dom. 1512.

An. Dom. M.CCCC.X. tertio idus novembris, obiit Dietricus dictus Burggravius et armiger, gubernator hujus domus. Orate pro eo.

An. Dom. M.CCC.LXXX. XII Kal. decembris obiit domina Nesa Rebestockin, uxor Dietterici dicti Burggrave.

An. Dom. M.CCC.LXVII. XII Kalend. Augusti, O. Brida Burggravia. Orate pro ea.

An. Dom. M.CCC.LXXIX, in die Johannis Baptiste, O. Conradus dictus Burggrave armiger.

4. A une cloche.

An. 1462. Vox ego sum vitæ, voco vos, orate, venite.

L'église est aujourd'hui séparée du chœur qui sert aux actes publics de l'université. La voûte est hardie, haute et belle. Il s'y trouve une singularité remarquée à la dernière page de l'*Almanach de Strasbourg de 1780.*[1] Dans l'ancien mur qui en séparait la nef se trouvait autrefois l'épitaphe de Jean Tauler. Elle est aujourd'hui placée au grand auditoire de l'université.

V. ÉGLISE DE SAINT-THOMAS.[2]

I. Dans le cloître.

Anno Dom. M.D. in dem . . . . . jor uff . . . dem . . . . starb der ersam Adolff Schuldheiss, genant Win und Brot, der hie mit Anna Hüsslerin sine elichen husfrowen, und alle ire Voreltern und Kindern begraben ligen. Bitten Gott fur sy alle. 1522.

1. [Cette singularité, remarquée par Silbermann, c'est l'existence « à côté des voussures au-dessus de la pointe de l'angle » de trous avec pots de terre acoustiques. Sur ces poteries acoustiques cfr. un article de M. Straub, dans le *Bulletin de la Société des Monuments historiques.* II, 9, p. 231.]

2. [La plupart des épitaphes de S.-Thomas ayant été déjà publiées par *Schneegans*, *L'église de Saint-Thomas . . . et ses momuments*, p. 209-251, nous ne les publions ici que pour donner le travail de Grandidier dans son ensemble.]

Anno Domini M.CCC.XXXII, XII. kal. junii obiit magister Johannes Ruwin canonicus et prespiter hujus ecclesie qui requiescit hic in sepulcro Nicolai Ruwini fratris sui. Eadem die facta est cedes inter partes civit. Argent. scilicet Zorne et Mulnheim.

Transierant anni cum septem mille tricenti
Quando non tardus in doctrinis Eberhardus
Cecus multorum rector Thome puerorum,
Gertrudis festo cecidit ense molesto.
Orate pro eo.

En entrant dans le cloître, du côté du chœur.

An. Dom. M.CCCC.XX. ipsa die beati | Johannis evangeliste, obiit dom. | Jacobus dictus Twinger, fidelis ca|nonicus hujus ecclesie. Orate pro eo.

Près du précédent.

† An. Dom. M.CCC.XIII, VI. non. augusti, obiit Ludovicus prepositus ecclesie S. Thome Argentinensis, qui requiescit hic in sepulchro Johannis decani dicti Zorn avunculi sui. †

---

2. Dans le chœur.

† An. Dom. M.CCC.LXXXIIII, nonas aprilis, obiit honorandus dom. Heinricus de Hohenstein, presbiter, prepositus et canonicus hujus ecclesie, ac canonicus cathedralis ecclesie Bambergensis, in qua sepultus requiescit. Orate Deum pro eo.

Andelochust præsul, ad Dei laudes amplificandas, hanc edem collapsam instauravit D.CCC.XXX.

3. Près du chœur.

Anno Dom. M.CCCC.XXXVII, IIII. kal. junii, obiit honorandus dom. Gosso de Kageneck presbiter, prepositus et canonicus hujus ecclesie, cujus anima requiescat in pace. Amen.

An. Dom. M.CCCC.LXXIII. decima die mensis septembris, obiit honorandus dom. Burkardus Schön de Rotwil presbiter, prepositus et canonicus hujus ecclesie, cujus anima requiescat in pace.

Anno Dom. M.CCC.LXXI, VI. idus julii obiit venerabilis dom. Nicolaus dictus Spender, prepositus hujus ecclesie.

An. Dom. M.CCC.XXV, V. kal. aprilis obiit dom. Johannes dictus Zorn, cantor hujus ecclesie.

---

† An. Dom. M.CCC.XX, XIIII. Kal. junii obiit Sigelinus dictus de Mulnheim, prepositus ecclesie S. Thome Argentinensis.

An. Dom. M.CCC.LXVI, VIIII. kal. novembris obiit Nicolaus Wetzelonis scolasticus hujus ecclesie.

---

† An. Dom. M.CCCC.XIII, V id. novembris, obiit dom. Fridericus Boharti prepositus hujus ecclesie. † An.

Dom. M.CCC.LXXIX, III idus novembsis obiit Reimboldus Bohart miles, pater. † An. Dom. M.CCC.LXXVI, III non. maii obiit Johannes Bohart armiger, frater predicti prepositi. Orate pro eis.

---

† An. Dom. M.CCC.XXX, II idus maii, obiit Johannes dictus Kamerer, decanus hujus ecclesie Sancti Thome. Orate pro eo.

An. Dom. M.CC.LXXXXII, idibus februarii, obiit Henricus canonicus hujus ecclesie et prepositus Honogensis, qui fecit hanc capellam cum duabus prebendis suis, que dedicata est per episcopum Tullensem in honorem S. Michahelis eodem anno in die S. Mathei apostoli.

An. Dom. M.CCC.LXXVIII, II. idus julii, obiit Heinricus de Reno custos hujus ecclesie.

† An. Dom. M.CCC.LX.XII. kal. martii obiit domina Clara de Lobegasse, relicta Heinrici de Reno militis.

An. Dom. M.CCCC . . . . . .[1] obiit honestus ac providus vir Conradus Ingolt, civis Argent., filius Nicolai Ingolt, fundatoris prebende hujus altaris.

An. Dom. M.CCCC . . . . . .[2] XIII. kal. julii, obiit

1 et 2. [Ces deux dates sont incomplètes, sans doute dit Schneegans (op. cit., p. 229 et 231), parce que les pierres tombales furent posées du vivant de Conrad et Jean Ingold.

La tombe de Conrad existe encore à Saint-Thomas dans le transept droit. *Miscellanea alsatica*, II, p. 146, note 4.

Schneegans cite en outre l'épitaphe de Nicolas Ingold (mort en 1474, et celle de Henri Ingold, mort en 1523.]

providus Johannes Ingolt de Argentina, hujus altaris fundator. Orate pro eo.

---

† An. Dom. M.CCCC.LX, die XII aprilis obiit Jodocus Albrant dictus Gugel, hujus ecclesie canonicus ac fructuum Camere apostolice collector.

Nicolaus Wurmser, decretorum doctor, canonicus et decanus ecclesie S. Thome, sibi et suis hunc locum pro requie deputavit. Natus est anno 1573 die 22 mensis septembris. Obiit anno 1536 die 30 mensis martii.

Wurmseri hic jacent. Soli volunt esse. Quisquis aspicis pro eis ora ; ex nihilo facti in nihilum redacti sunt. Homo memorare finem. Tempus omnia auffert.

An. Dom. M.CCC.LXXXI, VIII. id. septembris, obiit Anna Gersterin uxor Heilmanni Berschin, civis Argentinensis et Nicolaus Berschin, filius prescriptorum, decanus hujus ecclesie, qui obiit in die omnium sanctorum anno M.CCCC.IIII.

An. Dom. M.CCLXXXXIIII, XIII. kal. maii, obiit Burchardus miles, dictus Spender.

Anno Dom. M.CCCC.LXXIX, XVI kal. maii, obiit validus Bechtoldus Zorn zum Ried. Eodem anno, pridie kal. marcii, obiit Verena Rebstockin ejus uxor legitima.

Deo sospitatori S., pace post grave bellum restituta, ex authoritate inclyti senatus, annuente amplissimo scolarcharum collegio, Joanne Georgio Zedlitz prætore et

cancellario, Joan. Leonh. Frereisenio consule, Andrea Brackenhoffero et hujus in scholarchatu successore Dominico Dietrico consulari, opus vero adgubernante Francis. Reisensenio consulari et archipresbytero, ædes hæc ante mille annos D. Thomæ memoriæ dicata, ante D.CCC. annos a fundamentis restaurata, hoc denique an. M.DC.LXXIX insigni auditorum munificentia renovata, podioque e sede sua submoto ampliata est, præposito capituli Thomani D. Joh. Rebhanio jcto, decano D. Sebastiano Schmidio theologo. Curam insuper adhibuere Joh. Baltasar Krauthius senator et Jo. Mappus eccles. presbyteri, M. Joh. Theol. Heinrici pastor et canonicus, M. Joan. Jacobus Schnitzlerus et M. Joan. Andreas Weyelius diaconi. Sera fruaris et felix posteritas.

4. Dans l'église.

An. Dom. M.CCCC.LXXXI, XIX marcii, obiit spectabilis magister Paulus Munthart, decretorum licentiatus, prepositus S. Petri junioris et hujus canonicus, et benefactor ecclesiarum, librarieque hic noviter erecte fundator. Orate pro eo.

An. Dom. . . . . XVII, VI. id. maii, obiit Elsa Wurmsserin uxor Bertholdi de Colmar.

---

† Anno Dom. M.CCC.XLIII, III. non. maii, obiit Sigelinus de Mulnheim, prepositus secundus hujus ecclesie. Orate pro eo ad Deum.

An. Dom. M.CCC.XLVIIII, kal. junii, obiit Nicolaus dictus de Mulnheim civis Argentinensis.

An. Dom. M.CCCC . . . . die XIX augusti, obiit validus vir de Milhem, cujus anima requiescat in pace. An. Dom. M.CCCC.XCVIII, die XXVI decemb. obiit domina Feronica Hagen, uxor validi viri Waltheri de Milhem, cujus anima requiescat in pace.

---

† An. Com. M.CCCC.XVIII, XII kal. julii, obiit honorandus dom. magister Johannes de Rinstette decanus et canonicus hujus ecclesie. Orate pro eo.

---

† An. Dom. M.CCC.IIII, XVII. kal. augusti, obiit honorandus dom. Fridericus Susse prepositus et canonicus hujus ecclesie. Orate pro eo.

An. Dom. M.CCC.XLIII, III. kal. septembris obiit magister Johannes Erlini, scolasticus hujus ecclesie et vicarius dom. episcopi Argentinensis.

Viro | qui Christo ecclesiæque vixit in terris | vivitque et vivet in cœlis | omnino magno | doct. Sebastiano Schmidio | conventus ecclesiastici per XXIX annos præsidi | et hujus collegii XIII annos decano, demum VI. an. præposito | undiquaque meritissimo | universitati professori per XLII annos | per universum orbem litterarium celeberrimo | qui postquam | ingenii magnitudine, incredibili studio | stupenda eruditione, doctrinæque profunditate | religionis puritate ac sermonis gravitate | vitæquoque sanctimonia morumque integritate | theologus | ut AMΩMHTOC ita forte AMIMHTOC | omnibus muneribus gestis præclare defunctus esset | cum scriptis jam orbe onusto | ultimam manum libro | qui codicum apex est et terminus | S. S. Bibliorum | versionem imponeret |

vitæ terminum | die X. mensis jan. an M.DC.XCVI. | apoplexia tactus senex octuagenarius attigit. | Memoriæ et meritorum, | ut cum libris nunquam interituris æmulus esset interpres, | ad seram posteritatem | lapis iste | illustre colleg. scolarcharum | singulari gratia | ceu singulari viri exemplo debitum monumentum | jussu publico voluit.

Petrus Dasypodius in hoc collegium coaptatus id sui monumentum fieri fecit an. 1544. Conrad Dasypodius hujus collegii canonicus, custos et decanus, Petri Dasypodii ejusdem collegii canonici, scolastici et decani filius memoriæ ergo hoc fieri fecit an. 1581.

Wolfgango Fabricio Capitoni, theologo trium linguarum peritia claro, hujus collegii præfecto, cujus similis forte sperari et haberi facile non potest, collegiæ gratitudinis ergo mœsti posuere, postquam pridie non. nov., magno sui relicto post se desiderio, migrasset ad Christum, an 1541.

---

5. Dans la chapelle.

A l'entrée.

Deputati ordinis hoc sacrarium extruxerunt anno salutis M.C.XXI.

On voit dans cette chapelle trois cercueils d'étain, savoir : [1]

1. [Cfr. Schneegans, p. 252, dont l'hypothèse (empruntée à Oberlin) n'est pas confirmée par l'inscription que donne Grandidier.]

I.

In dissem Sarckh ist beygelegt der zarte und gravelische leichnam weyland des hoch-wolgeborenen graven und herrn herrn Otto Wild und Reingraven, gr. zu Salm, herrn zu Vinstingen, obr. und ritter hochlobl. cron Schwed, rath Statthaltern der rheinischen Creys, generalen auch der allyrten evangelischen Reichstand, der vier obern creys vicedirectorn im consilio formato, welcher auss angeborner dapferkeit von jugent auff sic bey verschiedenen kriegen und zugen in Ungern, Niederland und Teutschland dergestalt zu feld und in rath meritiert gemacht, das er nit allein seine geführte hohe charges mit grossem ruhm fleisz und eyfer bedient, sondern da durch obgesetzten tittel, und den namen eines wolverdienten general in feld und bey den consiliis rühenlich arbeit, und mit sich unter die erden gebracht, starb seelig in Strasburg den 3. april nachmittag umb 2 uhr, seines alters ihm 59 jahr, anno M.D.C.XXXVII. ward geboren den 9. augusti 1578.

Sein frau mutter Ottilia, geboren gräffin zu Nassau-Saarbrück, erste gemahlin frau Claudia geboren graffin zu Manderscheidt, zweyte gemahlin frau philippa barbara geboren zu fleckstein, freyfrau zu Dachstal.

II.

Generosissimus dom. dom. Johannes Philippus Sylvæ, Rheni et Salmæ comes, dom. in Finstingen, coronæ Sueciæ et confœderatorum evangelicorum in Germania locum tenens generalis, in prælio Rheinfeldiano fortiter pugnando obiit die 10 februarii an. 1638.

III.

Otto Ludwig Wild und Rheingrave, grave zu Salm und herr zu Vinstingen, der königlichen Kron Schweden und der confœderirten standen general der cavalerie, und obrister zu ross und fuss. Natus est 13 oct. anno 1597. Obiit VI. octobris an. 1634.

6. A la porte de l'école.

Joanne Sturmio præposito, Cunrado Dasypodio decano, Jona Bitnero fabricæ præfecto, collegium Thomanum hunc locum pueris erudiendis instauravit an. Dom. M.D.LXXXI.

On voit dans l'église de Saint-Thomas:

1° Le tombeau de l'évêque Adaloch que M. Oberlin a fait graver et décrit dans l'*Almanach d'Alsace* de 1785, p. 294-98.[1]

2° Le mausolée du maréchal de Saxe fait par M. Pigalle par ordre de Louis XV et placé en 1777. On en a deux gravures, l'une fait à Paris par M. Cochin, l'autre à Bâle par M. de Mechel. De plus un médaillon gravé et coulé par le sieur Kamm.

3° Le tombeau de feu M. Schœpffin fait par le sieur Pertois.

1. [Cfr. surtout KRAUS, *Kunst und Alterthum*, I, p. 535-37.]

VI. ÉGLISE DE SAINT-ÉTIENNE.[1]

I. Dans le cloître.

† Anno Domini M.CCC.XXXIII, id. marcii, obiit dom. Irmengardis de Kirkel, canonica hujus monasterii. Orate pro ea.[2]

---

† An. Dom. M.CCC.LXV, XII. kal. augusti, obiit dom. Margareta de Landsberg abbatissa hujus ecclesie. Orate pro ea.[3]

---

† An. Dom. M.CCCC.LXXV, ipsa die invencionis S. Stephani obiit domina Margareta de Fleckstein, canonica hujus ecclesie. Orate pro ea.

---

† An. Dom. M.CCC.LXXXXVIII, XIIII. kal. januarii, o. Brigida de Landsberg, abatissa hujus ecclesie.[4]

---

† An. Dom. M.CCC.XXVIII, III. kal. augusti, o. dom. Brigida de Wangen, abatissa monasterii S. Stephani Argentinensis.[5]

1. [Cfr. JUNG, *Bulletin des Mon. histor.*, première série, II, p. 286; au sujet duquel nous répétons l'observation faite à propos des inscriptions de S.-Thomas.]

2. HUBER, p. 182, legit XXXIX.

3. Id., p. 140.

4. Id., ib.

5. Id., p. 139 male legit *Kal.* loco *III. Kal.*

An. Dom. M.CCCC.XXVI, feria sexta post Ascensienem Domini obiit domicella Orsel de Rathsamhausen. Orate pro ea.

---

† An. Dom. M.CCCC.XV.XVIII[1] kal. decembris, o. Odilia Murnhartin, abbatissa ecclesie S. Stephani.

An. Dom. M.CCCC.XXXVIII . . . . . o. Ennelin Begerin abbatissa ecclesie S. Stephani.[2]

---

† An. Dom. M.CCC.LVIII, X. kal. septembris, o. Agnes de Schonnowe, canonica hujus ecclesie. Orate pro ea.[3]

---

† An. Dom. M.CCC.XC.VII. in octava[4] assumptionis beate Marie, o. Katherina de Landesberg, canonica hujus ecclesie. Orate pro ea.[5]

An. Dom. M.CCCC.XVII in die S. Arbogasti episc., obiit Elssa canonica de Rotzamhusen. Orate pro ea.[6]

1514. jor auff mittwoch nach lichtmes starb die edel und ersame frau Anna zum Weyher, des edlen und vesten junckern hans Rœders von Thierspurg ehegemahl, desen Got genat.

1. HUBER, p. 139, male legit 1315.
2. Id., p. 141.
3. Id., p. 182.
4. [M. Kraus lit *id. oct.*, ce qui me paraît une forte distraction.]
5. HUBER, ib.
6. Id., p. 183.

2. Dans le chœur près des degrés.

An. Dom. M.CCC.VIII. III. idus julii obiit dom. Margaretha de Wangen, uxor dom. Egenolfi de Landesberg.

3. Dans l'église.

An. Dom. M.D.XI. die XXVIII. octobris, nobilis Dorothea de Rathsamhausen, quasi ad quinque lustra abbatissa, commutata hac temporali vita cum sempiterna, corpore hic sepulta est luctu. [1]

An. Dom. M.CCCC.XXIX, in vigilia beati Mathie apostoli obiit Petrus dictus Bog, armiger Argentinensis. Orate pro eo.

An. Dom. M.CCCC.LXXXVI, VI. kal. julii, obiit venerabilis domina Margareta de Rosenberg, abbatissa hujus ecclesie. [2]

4. Au bas du vase qui renferme la main de sainte Attale.

Gothe frit, Gothefrit, cide lere döda, c'est-à-dire, comme l'explique Schilter *ad Kœnigshoven* [3] : La paix de Dieu, la bonne paix, tue la loi du siècle.

1. HUBER, p. 146.
2. Id., p. 143.
3. P. 523, [où se trouve une reproduction du reliquaire.]

6. Au dessus du portail, à l'entrée de l'église.

Judaici Stephanum vulgi lapidante corona
Stat Deus in cœlis, illum vocat ad sua dona.

Persequitur Stephanum lapidandi tempore Saulus:
Nunc sequitur Christum, mutato nomine, Paulus.[1]

VII. ÉGLISE DE SAINT-NICOLAS-IN-UNDIS.

1. Dans le cloître.

Aux fenêtres, près de la salle capitulaire, sont deux belles peintures dont l'une représente deux hommes, l'autre deux femmes. A la première on lit:

O Sant Peter, du heiliger zwölfbott,
Bitt für uns den barmherzigen Gott.
Doctor Peter Schott, Peter Schott alt ammeister.

A la seconde:

O sant Clor, du eine dienerin Gotts und Marien bist,
Bitt für uns zu aller Frist.
Margrede von Cöln. Suzanna von Cöln.

2. Dans le chœur.

An. Dom. 1495 in die S. Nicolai, obiit reverendus pater, frater Jacobus Sprenger, sacre theologie professor,

1. SCHILTER, p. 526.

inquisitor atque provincialis theutonie ordinis Predicatorum, cujus anima requiescat in pace. Amen.

Teologus clarus, Theothoco ipsi precarus
Cujus rosarium totum vulgavit in orbem,
Jacet hic humatus : sit prece Marie beatus.

Burcardus Jud, primus fundator hujus monasterii, qui in una die quatuor auri marcas et octingentos aureos Deo optimo maximo obtulit, tegitur hoc lapide.

An. Dom. M.D.LXXVII, den sechzehenden novembris, ist in Gott seliglich verscheiden die ehrwirdige, andechtige fraue Appollonia Lutzin, wolwirdige priorin dissen Gottshusen, in dem LVIII jar ires alters, irer regierung in dem XXVIII. Der lieben Selen Gott gnedig sey.

---

3. Dans la cour.

O Sanct Claus in undis
Libera me ex profundis.
O Sanct Christoph schenckel
Hilff mir von diesem Tranckel.

VIII. ÉGLISE DE LA COMMANDERIE DE SAINT-JEAN AU GRÜNENWERD.

---

5. Dans le chœur.

Anno Domini M.CCC.LXXXII, XV. kal. augusti, obiit Rulmannus Merswin, civis Argentinensis, fundator hujus domus.

An. Dom. M.CCC.LXX, in die beati Nicolai, obiit domina Gertrudis de Bütenheim, uxor prescripti fundatoris.

Anno Dom. M.CCCC.XXXIX, IIII. id. augusti, obiit venerabilis pater dominus Marcialis episcop. Ebroicensis, provincie Rothomagensis. [1]

Anno Dom. 1793, 28 novembris, obiit generosus dominus Nicolaus comes de Mors et in Sarwerden, sacerdos et canonicus majoris ecclesie Argentinensis. Orate pro eo.

Joanni Geiler, Keisersbergio, theologo integerrimo, qui annos supra triginta Christi legem Argentinensibus exemplo et sermone constantissime patefecit, ut immortalis sit ejus, pro maximis suis meritis, memoria, hujus loci commendator et frater hoc saxum summo cum favore posuere. Obiit decima marcii an Dom. M.D.X. [2]

---

† Anno Dom. M.CCCC.XXXIX, VII. id. junii obiit frater Reimboldus zum Trubel, comendator domum in Doroltzheim et in Rotwil. Orate pro eo.

---

1. Martial Fornier ou Fournier, docteur de l'un et l'autre droit, et auditeur des causes du Sacré Palais, fut nommé le 16 juin 1427 évêque d'Evreux en Normandie. Etant allé à Bâle dans le temps de la tenue du concile, il y tomba malade. S'étant fait transporter à Strasbourg, il y mourut le 13 août 1439, dans la maison de Saint-Jean et non dans celle des Templiers comme le dit la *Gallia christiana*, tome XI.

2. [Cette inscription (ainsi qu'une autre composée par Seb. Brant et que les mêmes Johannites firent placer à la cathédrale) s'y trouve encore dans la base du premier pilier du chœur, vers l'horloge. DACHEUX, *Geiler*, p. 506.]

† Sepultura fratrum commendatorum ordinis S. Johannis hujus domus. Orate pro eis.

2. Dans le cloître.

Hie liegent zwo heilige jungfrowen den XI tusent Megeden. Ein ist genant S. Arthemia, die ander S. Ysala. Sint von Köllen harbrocht dumb die Zit also man zalt von der geburt Christi M.CCC.LXXXV jor.

Sophia Böckin was min nam,
Zwen graven ich zur Ee bequamm.
Erst Conrad graf zu Tuwingen,
Dem Gottes gnad nit abwolsten.
Der zweyt den ich wie obstat mein,
Hess Ludwig (?) graff zu Lewenstein,
Und her zu Scharpfenegk, den hat
Nochmals ha lebt mynen todt,
Des ich Sontags Bastiani bleyb,
Als man tusent funffhunder schreyb.
Dorzu des noch me zehen jar
Bzalt ich der natur schulden zwar,
Und zwyvel nit wo man bedecht,
Wes ich han bessert beyde geschlecht.
Es wird zu Danckbarkeit und lon,
Myr armen Seel gute nach gethon.
Uff hiemit an dich rych und arm
Byt dich myrr armen Seel erbarm.

Memoria Johannis Horn presbiteri prebendarii ecclesie Argentin. parentum omnium progenitorum et benefactorum ejus. Orate pro eis. 1494.

Anno Domini M.CCC.LXXXVII, VIII id. marcii, obiit domicellus Cunradus zum Trubel. † Anno Domini M.CCC.LXXXXV, VII. id. junii, obiit dom. Anna de Kageneck uxor predicti.

Do man zalte von der geburt Christi M.C.LXVI. jor, starp und wart har begraben der edele, wolgeborne herre, herr marschalck Wernher von Huneburg, der disse Kirch mit irem Kor zu allererst het gedon buwen und wihen, in ere der heiligen drivaltekeit, zu der zit alss man zalte M.C.L. jor. Bitten Got für in.

Anno Domini M.D. und X jor, uff Sontag nach sant Erhartz tag, starb die edelfrown Sophia Bockin. Der Got genedick und barmhertzig syge.

An. Dom. M.CCCC . . . . . obiit Jacobus de Mittelhusen, prebendarius ecclesie kathedralis Argentinensis. Orate pro eo.

---

† An. Dom. M.CCCC.LXX. jor, uff zinstag noch sant Eltzabete dag, starp die edele frowe Margrede von Ratsamhausen zum Stein, juncker Hansen von Fleckenstein hussfrowe.

---

† Anno Domini M.CCCC.L . . . . obiit domicellus Johannes de Berstette, cujus anima requiescat.

---

† An. Dom. M.CCCC.LXXX.IIII. tercio januarii, obiit Agnes de Andelo, uxor strenui viri Caspari de Bulach.

In dem jorre als man zalte von Christi geburte M.CCCC.LV. uf sant Gertruden tag, starb herre Rudolf Zorn von Bulach, ritter sant . . . . Johans ordens. Bitten Got für in.

---

† An. Dom. M.CCCC . . . . . obiit Joannes Jorger, superior scultetus civitatis Argentinensis.

---

† An. Dom. M.CCCC.XXXVII, secunda die septembris, obiit Johannes Gerbot, olim magister scabinorum.

---

† An. Dom. M.CCCC.LII, prima decembris, obiit Cunelina Kemmerin uxor Heinrici de Lantsperg militis.

An. Dom. M.CCCC.XXV, prima die augusti, obiit domicellus Nicolaus Hacker de Landsperg armiger, cujus relicta domina Susanna de Schonow obiit anno Domini M.CCCC.LIX.XV, kal. junii.

An. Dom. M.CCCC.XCVIII, obiit Jacobus de Landsperg senior armiger. an. Dom. M.CCCC.XCIII, o. dom. Anna de Ratzemhusen zum Stein, uxor predicti Jacobi. Orate pro eis.

An. Dom. M.CCCC.LV. IV, id. aprilis, obiit Fridericus Blocholtz, presbiter, prepositus et canonicus ecclesie Sancti Petri junioris Argent. Orate pro eo.

---

† An. Dom. M.CCCC.XXVIIII, pridie nonas julii, obiit dom. Susanna dicta Merxin, uxor dom. Johannis Zorn de Eckenrich, strenui militis Argentinensis.

Gedencken des strengen herr Adam Zorns ritter, und frou Martha Bocklerin siner husfrowe.

---

† Anno Dom. M.CCCC.VIII, III kal. sept. o. dom. Johannes de Kageneck miles tutor hujus domus. Anno Dom. M.CCC.LXXXXIII, II. id. decembris, obiit dom. Ennelin Rebstockin, uxor predicti militis.

---

† Anno Dom. M.CCCC.LXXX, obiit domina Ursula de Ratsamhusen relicta domini Stefani de Vogtsperg militis et Mergelina de Vogtsperg ejus filia.

Memoria Theobaldi de Mulheim militis et domine Katherine uxoris ejus. Anno 1499.

Anno Dom. M.CCCCV.IIII, idus novembris, obiit dom. Hanmanus de Wikgersheim, miles Argentinensis. Orate pro eo. An. Dom. M.CCCC.II, vigilia omnium sanctorum, o. dom. clara Zornin dicta Leppin, uxor predicti militis. Orate pro ea.

An. Dom. M.CCC.LXXV, sepultura progeniei Merschwin fundatorum hujus domus.

Anno Dom. M.CCC.LXXXXII, XVIII. kal. maii, obiit dom. Dina Bockin, relicta . . . . . Hiltebrant, armigeri Argentinensis.

---

† An. Dom. M.CCC.LXXXXVII. kal. novembris, o. dom. Heinricus Wessel, miles Argentinensis, tutor

hujus domus. An. Dom. M.CCC.LXXXIII, XIII. kal. octobris, o. domicellus Johannes Wessel, filius prescripti militis.

. . . . . von Landsberg war hern Clauses Lappen frowe eins ritters von Strosburg, die starb in deme heimonat an sant Apollinaris dag in dem jor do man zalt von Gottes geburt M.CCC.LXXXX. jor.

Anno Dom. M.CCC.XC.III, V. idus maii, o. dom. Nicolaus Zorn, dictus lap, miles Argentinensis, tutor hujus domus.

---

† An. Dom. M.CCCC.VIII, XIII. kal. junii, o. Johannes Klobeloch, armiger Argentinensis. Anno Domini M.CCCC . . . . o. dom. Heilka Zornin, relicta prescripti.

An. Dom. M.CCC.LXXXIX, VI. kal. septembris, o. peritus vir magister Heinricus de Haselo, advocatus hujus civitatis.

---

† An. Dom. M.CCCC.XXV, VI. kal. martii, obiit Nicolaus Gerbot, olim magister scabinorum.

An. Dom. M.CCCC.LVIII. jor, uf mitwoch noch dem zwelften dage, do starp frowe Gertrut Limerin, her Johans Heilmans alten ameisters seligen wittewe. Bitten für sie.

---

† Anno Dom. M.CCC.LXXXXII, kal. junii, obiit domicella dicta Kegerin de Ehenheim superiori, consoror nostra.

† An. Dom. M.CCC.LXXXI, VI kal. septembris, o. domina Margareta, dicta Vogtin, soror ordinis nostri. Orate pro ea.

---

† Anno Dom. M.CCCCX, XV kal. marcii, obiit soror Greta de Grostein, ordinis S. Johannis.

Anno M.CCCC.XVIII, VI. id. septembris, obiit soror Agnes de Gensefussin ordinis predicti.[1]

An. Dom. M.CCC.XCII, secundo kal. maii, obiit Cunradus zu der Megde, armiger Argentinensis, fundator hujus hospitalis. An. Dom. M.CCC.XCIX, V. id. octobris, obiit domina Berhta Wetzelin uxor prescripti fundatoris.

---

4. Dans la petite salle à manger,

au dessus de l'entrée, est le portrait de l'empereur Maximilien avec cette inscription :

Hanc quam conspicis sui effigiem cum augustæ suæ prosapiæ insignibus, ipse Maximilianus primus Austriacus, postquam Argentinæ Viridis Insulæ ordinis S. Joannis Hierosolymitani discessit ad comitia imperialia Constantiam, inde D. Erhardo Kienig ejusdem domus tunc commendatori quo intra octennium septenis vicibus ibidem hospiti percharo dono misit die XIX julii M.D.VII. relictis in eadem Viridi insulæ aliis cæsareæ munificentiæ monumentis.

1. [Cette inscription est dans Schilter, p. 1121]

IX. ÉGLISE DE SAINT-NICOLAS SUR LA BRUSCH.

Dans l'église.

Anno Dom. M.CC.LXX.IX, XIIII. kal. maii, obiit Dominus Burcardus miles, dictus Spendire.

X. ÉGLISE DE TOUS LES SAINTS.

I. Au dessus de la porte de l'église.

Dis Munster buwel ist widemet fur fünf prister von her Heinrich von Mulheim, ein burger zu Strasburg. † An. Dom. M.CCC.XXVIII.

2. Dans l'église.

Anno Dom. M.CCC.LXXI, non . . . . . obiit Burghardus de Mulnheim, miles, filius fundatoris. Eodem anno, XVI. kal. septembris, † Beta de Rechburg, uxor ejus.

An. Dom. M.CCCC.LXXXII, in die Sancti . . . . , starb junfrowe Susanna von Mulnheim, deren Got genad.

An. Dom. M.CCCC.XXXVI, IV. idus aprilis. obiit Heinricus de Mulnheim, fundator hujus ecclesie.

3. Dans le chœur.

Anno Dom. M.CCCC.XXVI, in vigilia undecim milium Virginum, o. Nesa Hufflerin uxor Bartholomei de . . . . .

An. Dom. M.CCC.XXX.XIIII, nonas septembris, o. dom. Margareta de Richenberg, uxor domini Burcardi de Mulnheim militis.

---

4. Dans la nef, du côté de l'évangile.

D. O. M.
Nobili domino
Henrico de Mulnheim militi,
Fundatori hujus ecclesiæ
Ab idibus Aprilis M.CCC.XX.VIII.
Hic requiescenti
Ad perennem memoriam
Erexit
Oratorium omnium Sanctorum.
Anno R. S. 1781.
R. I. P.

XI. ANCIENNE ÉGLISE DE LA CHARTREUSE.

1. Dans la sacristie.

An. Dom. M.CCC . . . . . obiit validus vir dominus Fridericus Bock miles. Orate pro eo. Anno Domini

M.CCCC.LXXXII, V. ydus junii obiit honesta domina Ursula de Uttenheim, uxor predicti Friderici. Orate pro ea.

2. Dans la salle capitulaire.

Memoria Reinboldi Voltsch armigeri et Veronicæ de Kagenecke uxoris ejus.

An. Dom. M.CCCC.XXVIII, XIII. kal. martii, obiit dom. Brigida zum Treubel, filia quondam Reinboldi zum Treubel militis, uxor domini Arbogasti de Kagenecke militis. Orate pro ea. An. Dom. M.CCCC.LXXI, XV. kal. maii, obiit Arbogastus de Kagenecke miles, filius quondam Johannis de Kagenecke militis. Orate pro eo.

An. Dom. M.CCCC.LXXI, VI die martii, obiit Cuno de Kagenecke armiger, filius quondam Johannis de Kagenecke militis. Orate pro eo. Anno Domini M.CCCC.LXIIII, VII. ydus novembris, obiit Agnes de Kagenecke, filia predicti Cunonis, uxor quondam Melchioris Beger armigeri. Orate pro ea.

3. Devant la salle capitulaire.

Memoria Johannis Horn presbiteri prebendarii eccle sie Argentinensis, parentum omnium, progenitorum et benefactorum ejus et pro quibus desiderat. 1494.

Anno Dom. M.CCCC.LXII, in die S. Martini episcopi, obiit Clara Sturmin, uxor Johannis Bocklin militis.

Anno Domini M.CCCC.LXXIIII, obiit Fredericus Bœcklin, filius predicti dominus Johannis militis. Orate pro eis.

An. Dom. M.CCCC. in die S. Michaelis, obiit dom. Margareta Bocklerin, uxor Johannis de Kagenecke militis.

An. Dom. M.CCCC. in vigilia S. Luce evangeliste, obiit providus dominus Maternus Drachenfels magister scabinorum.

An. Dom. M.CCCC, XVII. kal. septembris, obiit honestus vir Georgius Husener impressor librorum, civis Argentinensis.

~~~~~~~

4. Près de la chambre du prieur.

An. Dom. M.CCCC.XII, obiit strenuus miles Petrus Völsch cujus anima pace fruatur. An. Dom. M.CCCC.IIII, nobilis domine Margarethe Bocklerin conjugis sue hic premit ossa lapis.

An. Dom. M.CCCC.XX, in vigilia Michaelis obiit dom. Eufemia Wölschin, validi Wolffgangi de Lantsperg uxor legitima. Orate pro ea.

~~~~~~~

5. Dans l'église.

Ulrico Wimphelingo, bono ac Deum timenti ecclesiæ Sulcensis prope Mollisheim pastori, in re ipsa religiosos benefico, hic sepulto, Jacobus Wimphelingus Sletstatinus

ex fratre nepos, sacrarum paginarum licentiatus, posuit. Vixit an. LXIX, mens. II, dies VI, obiit an. Christi M.CCCC.LXXVIII, IX. kal. julii.

---

† Anno Dom. M.D.IIII. jar, memoria der vesten juncker Ludwig Zorn zum Ryed, und frow Agatha von Hochfelden, syner elichen gemael, die gestift haben alle wochen des jars ewiglichen ein gesunng vel ampt, und iere jargezyt in dissem Gotshus zu began.

An. Dom. M.CCC.LVIII, V. kal. aprilis, obiit Reimboldus Wetzel armiger, civis Argentin. Orate pro eo. An. Dom. M.CCCC . . . . . obiit dom. Anna de Bulach, uxor legitima predicti Reinboldi Wetzel. Orate pro ea.

Anno Domini M.CCCC.VI, secunda die maii obiit Katherina Schenckin dicta Misbechin, uxor Theobaldi de Milheym militis. Orate pro ea. † An. Dom. M.CCCC. XXXVI . . . . . o. validus vir Ludovicus de Milheim filius predicte domine Katherine Misbechin. Orate pro eo. An. Dom. M.CCCC.XCVIII, III. id. februarii, obiit honesta domina Katherina zu Tribel, uxor ejus. Orate pro ea.

---

† An. Dom. M.CCCC . . . . . o. strenuus vir dom. Fridericus Bock miles. Orate pro eo. Anno Domini M.CCCC.LXXXIII,V. ydus junii, obiit honesta domina Ursula de Uttenheim, uxor predicti. Orate pro ea.

An. Dom. M.CCCC, XX nonis decembris, obiit reverendus pater dominus Bertholdus episcopus Lindinensis. Requiescat in pace.

An. dom. 1419, dominica proxima post exaltacionis S. Crucis, obiit Nesa Barpfenningin, uxor Johannis de Kageneck militis. An. Dom. 1453, VII. id. junii, obiit Nesa de Kageneck filia quondam Johannis de Kageneck militis. Orate pro eis.

---

† Anno Domini 1478, ipso die Purificationis beate Marie Virginis, obiit strenuus vir dom. Ludovicus de Andela, miles. Orate pro eo.

XII. ÉGLISE DE SAINT-ANTOINE.

1. A la porte d'entrée.

Anno Domini M.CCCC.XLVI.

2. Dans l'église.

Anno Domini M.CCCC.LXX, die mercurii decima octobris obiit Reverendus pater et dom. dom. Johannes Bertonelli, natione pictavus, magister in artibus et decretorum baccalaureus, domus S. Anthonii in Ysenhem preceptor, necnon hujus basilice constructor et tocius curie reparator, cujus anima requiescat in pace. Amen. Sepultus in Herbipoli.

Memoria honorabilis vir. dom. Nicolai Nussbaum prebendarii chori inclite ecclesie Argentinensis et ecclesie parochialis in Virdenheim rectoris, singularis benefactoris tocius religionis Sancti Anthonii in Isenheim. Is pie roga-

vit ut attentis beneficiis ac obsequiis in hanc domum et totum ordinem impensis apud Deum optimum maximum ejus precibus vestris meminisse velitis. Anno M.DI.

XIII. ÉGLISE DE SAINTE-MARGUERITE.

Dans l'église.

Sub anno Dom. M.CCCC.LXXXVII, positus est hic lapis in sepulturam fratrum hujus monasterii confessorum.

An. Dom. M.CCC.XLII . . . . obiit domina Agnes, uxor dom. Zornonis, nata . . . .

Anno Dom. M.CCC.XLVIII, XVIII. kal. julii, obiit domina Margaretha de Oberkirch, uxor Johannis majoris dicta Knobelouch.

An. Dom. M.CCC.XX, IIII. kal. decembris, obiit dom. Katharina uxor Heinrici de Mulnheim civis Argent.

Anno Domini M.CCC.XLIIII, VII. kal. julii obiit Agnes, filia Nicholai dicti Lappe militis, uxor Heinrici de Eckerich.

An. Dom. M.CCC.VIII, kal. aprilis, obiit Hesso miles advocatus de Wascilnheim et dom. sua de Etindorf.

An. Dom. M.CCC.XX, VIII. kal. septembris, obiit Nicolaus Zorn miles Argentinensis.

An. Dom. M.CCCC.XLV . . . . obiit domina Margaretha quæ fuit uxor Johannis de Berstet, armigeri, feria tercia post festum Ambrosii episcopi. Orate pro ea.

An. Dom. M.CC.LXXXIII, proximo die post Thome apostoli, obiit Beatrix de Hadestat, uxor dom. Waltheri de Girbaden.

Sta viator et luge, sanguine et ortu, scientia et marte illustrissimum, quem sternere non potuit Mars gallicus, in ipso ætatis flore stravit impestiva mors. Est is illustrissimus d. d. Ferdinandus Carolus S. R. I. comes de Sternberg, etc. . . . ex clarissima, illustrissima, excellentissima domus Martinizianæ materna prosapia, in Cæsarea militia legionis pedestris capitaneus. Obiit ætatis suæ . . . . Argentorati, 26 augusti 1675.

Jacet hic tumulatus illustrissimus S. R. I. comes ac dom. dom. Carolus Weickardus comes a Burgkstall, liber baro ad Cruppam et Treienthurm, dom. in Gratez et Weniz . . . etc. . . . S. C. M. comit. ladronens. Croatarum legionis colonellus locum tenens, qui die 7 mensis oct. 1677 in heroica actione contra Gallos apud Cochersbergium formiter dimicans, ictu lethali sauciatus, hic Argentor. 8. ejusdem piissime obiit in dom. ætatis suæ 33. cujus anima, ut in pace requiescat, precare Deum. Amen.

XIV. ÉGLISE DE SAINTE-MADELEINE.

I. Dans l'église.

An. Dom. M.CCCC.LXXX.III. idibus marcii, obiit validus vir Bernhardus Wurmser armiger. An. eodem XI. kal. octobris, o. Jacobus Wurmser filius ejus, quorum anime requiescant in pace. Obiit strenuus dom. Nicolaus Wurmser miles. 1490.

An. Dom. 1505, uff Sant Jorgen des heiligen ritters dag, starb der strenuus her Wilhelm Bockel, dem Got genedig und barmhertzig sey.

An. Dom. 1487 im obretten . . . . . starb Kunrat Riff alt ammeister der statt Strasburg.

Eglingus ex Brunsviga profundissimus christine theologie licentiatus, hujus cœnobii visitator, vita functus est nonas aprilis an. Christi M.CCCC.LXXXI. Vixit annis LVI. Mortuus die qua natus Joannes Simler Argentin. doctissimus jurisconsultus, hujus itidem monasterii visitator. Diem obiit non. augusti an. Christi M.CCCC.LXXXII. Vixit annis LXIII.

An. Dom. 1481, 2. non. aprilis, obiit venerabilis vir magister Engelinus de Brunschwig, in sacra theologia licentiatus, hujus monasterii singularis benefactor et pius professor. Requiescat in pace. Amen.

An. Dom. 1482, nonas augusti, obiit egregius vir magister Johannes Symler juris utriusque licentiatus, cujus anima requiescat in pace. Amen.

An. Dom. 1479 ultima die mensis maii, obiit validus Johannes Blenckelin armiger. An. Dom. M.CCCC.... obiit domina Agnes Bockin ejus uxor. Orate pro eis.

---

† Benedictus Waltenstein ertzbischof zu Caminen, an. Dom. M.CCCC.XCVIII, ligt hie begraben.[1]

An. Dom. M.CCCC.LXXXVI, quinta idus aprilis, obiit honesta dom. Barbara de Mulnheim, uxor strenui viri dom. Johannis de Seckingen militis. Orate pro ea.

---

2. A un autel.

An. Dom. 1480, dominica Reminiscere, consecratum est hoc altare in honore sanctorum Johannis Baptiste, Evangeliste ac beatorum Petri et Pauli apostolorum atque Vincentii martiris.

---

3. Dans le cloître, au-dehors du dortoir.

Memoria domini Michaelis Reinlin, SS. theologiæ doctoris et decani SS. Michaelis et Petri senioris Argen., hujus monasterii benefactoris. Obiit 1608. Aetati 80.

1. Benoît de Waldenstein, bohémien, fut élu en 1482 évêque de Camin, en Poméranie. Il résigna en 1496.

Memoria reverendissimi in Christo patris ac domini dom. Gabrielis Haug episc. Tripolensis et suffraganei Argentin., junioris S. Petri Argentin. canonici et decani senioris, viri integerrimi, hujus cœnobii per L annos directoris et benefactoris maximi. Obiit die decima mensis januarii an. M.DC.XCI. Orate pro eo.

XV. ANCIENNE ÉGLISE DES CARMES.

1. Dans le cloître.

Memoria perpetua Erhardi Wurmser armigeri et Agnetis Merswinen ejus uxoris omnibus angariis hoc in altari peragetur, ac suorum parentum. Actum M.CCCC. LXXXXV.

2. Dans l'église.

Dis grave ist der erbarm gesellschafft der Pfiffer in der bruderschafft mit dem Krum . . . .

XVI. ANCIENNE ÉGLISE DE SAINT-ANDRÉ.

1. Dans l'église.

Gedechtnis der festen Zeysolff von Adeltzheim und Otilie Schöttin sin husfrow. 1493.

Memoria Martin Trachenfels quondam magistri scabinorum civis Argentinensis et Odilie de Kienheim ejus uxoris, qui obiit an. Dom. 1484. die Mauricii. Orate pro eo.

An. Dom. 1326. 2 non. oct. obiit dom. Hezelo, dictus Marx, miles Argentinensis.

2. Dans le chœur.

Memoria strenui Friderici Bock militis et domine Ursule de Utenheim uxoris sue, omnium parentum et progenitorum eorum. Orate pro eis. An. Dom. 1483.

3. Hors de l'église.

Hic agitur memoria domini Johannis Zorn militis et Suzannæ Merxin uxoris sue, ac omnium parentum eorumdem, omni dominica de sero et secunda feria de mane cum psalmo Miserere et pater noster cum collecta consueta. Orate pro eis.

XVII. INSCRIPTIONS EN DIVERS ENDROITS.

1. Au dessus de la grande porte du doyenné de S.-Thomas.

M.D.XII, hoc fieri fecit Nicolaus Vurmser decanus Ecclesie S. Thome, III. kal. aprilis. Voluit ut scires lector. Abi et vale.

A la petite porte dudit doyenné du côté de la rue.

Nicolaus Vurmser decretorum doctor ecclesie S. Thome decanus hoc fieri fecit III die martii an. M.D.XII.

Au même doyenné.

Hoc opus fieri fecit dom. Johannes Hell decanus et canonicus ecclesie S. Thome. 1480.

2. Dans la maison canoniale de S.-Thomas attenante au pont.[1]

Bello civili patriæ, sumptisque inter partes ob religionem armis, Gervasius et Prothasius Sopheri filius, hic ad D. Thomam collega, pater ille ejusdem collegii quæstor, posteritate commodante sumptibus immodicis ex ruinis partim resuscitando ædes has undique instaurarunt. Anno Christo Dom. M.D.XLVIII.

3. Dans la rue des prêtres, en la maison qui fait le coin de cette rue et de celle des Juifs.

D. Maximilianus imperator Friderici III imperatoris domus hujus semel hospitis filius, atque Philippi Hispaniarum regis pater, quod an. M.CCCC.LXXXXXII et ab hoc VIII.XI et XVI. paterno hoc hospitio acceptus esset, imagines poni curavit. Quas ob id Conradus Meyerus renovandas ducebat an. M.D.XXXIX, Carolo V. Philippi filio, Maximiliani nepote ac Friderici pronepote imper. Cæs. P. F. augusto.

1. [Schneegans dit en note ignorer où se trouvait cette inscription.]

D. Carolus V. imp. Aug. Friderici III pronepos et Maximiliani nepos, cum an. M.D.LII, XIII, cal. octob. harum edium uti hospitio dignatus fuisset, motus præsenti suorum majorum memoria, suam quoque tum præsentiam his insignibus et titulo notum fieri mandabat. 1552.

Mathias Dei gratia archidux Austriæ, dux Burgundiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ et Wirtenbergæ .... etc...., comes Habspurgi et Tyrolis etc..... regnique Hungariæ ac archiducatus Austriæ gubernator, motus amore virtutum atque imaginum augustissimor. majorum hisce quoque insignibus suis domum Sebastiani Miegii a Boffzheim, prætoris Argentin. tum hospitis sui, memoriæ causa exornare voluit. An. Christi M.D.XCVI, die IV. mensis septembris.

4. Au dessus de la porte de la salle du Herrenstall.

Anno Dom. M.CCCCC.

5. Au Herren-Spiecher.

Uf mendag, Sant Niclaus dag,
Wart disser Spicher und disser Bawe
Angefangen, do man zalte furewor
Von Christi geburt CCCC.XXXXI. jor.

6. A la porte extérieure des Juifs, du côté de l'arbre vert.

Henrico Gallorum rege, militem in Carolum V. imper. Augustum per hanc Germaniæ partem ducente,

S. P. que Argentin. portam hanc aggere et fossa muniri fecit. An. Dom. M.D.LII. mense maio. 1552. Hannss Fraweler.

Præsidio civibus
Terrori hostibus.

7. A la Porte blanche, à la porte extérieure.

Carolo quinto augusto, copias Germaniæ in Turcam Pannonias invadentem ducente, Respublica Argentin. portam hanc aggere et fossa muniri fecit anno Dom. M.D.XXXII.

8. Entre les deux portes extérieures du Faubourg blanc, sur une pierre, du côté droit.

Gottes barmhertzigheit
Der pfaffen gütigkeit [1]
Und der bauren bossheit,
durchgründt niemand
uff meinen eid.
1418.

9. Au portail près de la chancellerie.

Nicolaus von Leiden vigilia pasche M.CCC.LXIII.

1. Id est avaritia, quæ antiquitus *git* vel *gitigkeit* vocabatur. [Sur cette épitaphe célèbre, attribuée à Sébastien Brant, cfr. KRAUS, op. cit., p. 550.]

VII.

HÔPITAUX.[1]

I. Hôpital de Strasbourg.

Dans le temps de la guerre de la ville avec l'évêque Frédéric l'hôpital fut démoli, le jour de Saint-Adelphe 1392. Les malades furent alors transférés près du pont couvert au *Statthoff* qu'on nomme aujourd'hui le *Herrenstall*, et placés sur les greniers. Ils y restèrent jusqu'en 1398 que l'hôpital fut bâti dans l'emplacement qu'il occupe aujourd'hui.

Il est un proverbe qui dit que l'hôpital est moins riche de trois thalers que la ville.

Il y a eu des temps où il se trouvait dans cet hôpital 20 à 30.000 personnes.

Il y a à l'hôpital des *pfrunde* ou pensions perpétuelles dont les riches coûtent 3000 livres, les mitoyennes 2000 et les moindres 1000. Il y a aussi douze *pfrunde* gratuites fondées pour douze pauvres.

1. [Le *Nachlass* contient, outre les 3 notices que nous publions, les documents suivants : *Origo et incrementa hospitalis Argentinensis durch lic. Stœffern .... zusam. getragen*, 19 ff. in-f°, annoté par Schœpflin; — *Extract auss der alten Ordnung des grossen Spitals allhier, de anno 1540*, 32 ff. in-f°; — *Blatterhauss ordnung*, 7 ff. in f°.]

On ignore quelle est la figure qui est sculptée au dessus de la grande porte de l'hôpital. Les uns disent que c'est une grosse araignée, les autres une hernie . . . etc. . . . .

En 1669 on arrangea la chapelle de S.-Erhard et on la changea en une salle anatomique.

En 1673 on éleva près de l'hôpital une tour astronomique.

En 1674, après la bataille d'Ensheim, on y logea près de 20 à 30.000 personnes.

2. Hôpital de Phynie.

L'hôpital de Phynie fut fondé en 1312 en l'honneur de sainte Barbe pour dix vieilles gens. Voyez la charte de fondation dans Schœpflin.[1]

On voit par une acte du 8 des ides de décembre 1314 que *domicella Phyna*, *soror quondam Johannis dicti Kalb*, *militis Argentinensis* accorde *hospitali novo sito in civitate Argentinensi, in parochia S. Thome fundato per Phynam et quondam Johannem ejus fratrem predictos*, une maison et cour situées dans la ville *in vico cappiorum*, qui appartenait à *quondam dominam Gertrudem uxorem quondam Erbonis matrem ipsius domicellæ.*

Dans un autre acte du 5 des ides de décembre 1317 ladite demoiselle Phyna atteste que la propriété de ladite maison appartenait *hospitali minori sito in civitate*

1. *Alsat. diplôm.*, II, p. 95.

Argentin. apud portam S. Thomæ per dictos fundatores fundato et constructo super ipsorum fundo et solo.

Directeurs et administrateurs de l'hôpital de Phyna.

1. *Jacques de Hellen* en 1344.
2. *Conrad*, recteur de la cure de Snersheim, en 1357.
3. *Rulman Merswin* en 1367.
4. *Jean de Zeinheim*, prébendier du grand chœur, en 1367.
5. *Rodolphe de Rinach*, sigillifer curiæ Argent., en 1403.
6. *Jean Knapp*, chanoine de Saint-Pierre-le-Jeune et sigillifer curiæ Argent., en 1420 et 1431.
7. *Wernlin de Hüffel*, le vieux, son successeur.
8. *André Bœhm* en 1550. Son fils Jean fut le premier qui, pendant l'*Interim*, se maria dans la cathédrale avec Marie Küngin, de Fribourg en Brisgau, sous le rit catholique.

L'hôpital de Phyna eût une église dédiée à sainte Barbe. Les Carmes ayant été transférés dans la ville, le magistrat leur accorda en 1476 cet hôpital et l'église attenante. Les sœurs de l'hôpital de Phyna furent alors transférées en la cour et en la chapelle de S^te^-Walpurge, qui perdit alors son ancien nom et prit celui de S^te^-Barbe L'évêque Robert les leur procura pour les indemniser de leur déplacement et y transféra l'hôpital qu'il reconstruisit de l'argent qu'il avait reçu de la ville.

La chapelle de Sainte-Walpurge, près du poèle des Kursner, avait été consacrée en 1053 par le pape Léon IX.

Les revenus de la chapelle de Sainte-Walpurge furent retirés par l'université protestante de Strasbourg jusqu'à la reddition de la ville. Ils furent alors accordés pendant quelque temps à M. J. B. de la Bastie, capitaine des dragons au régiment de Tessé et chevalier de l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel et de S.-Lazare de Jérusalem, fils

de M. de la Bastie, lieutenant du roi à Strasbourg. Ces revenus consistaient alors en 164 sacs de différents grains, 8 mesures de vin, une petite forêt à Legelshurst, 255 livres deniers, un sac de noix et 3 chappons.

Adelaïde, veuve de Hugues zu dem Riete, bourgeois de Strasbourg, en sa qualité d'exécutrice testamentaire de son mari, fonda en 1333 une chapellenie sacerdotale sur l'autel *capelle S. Walpurgis site in civitate Argentinensi inter pellifices in curia dicta zu Sante Walpurge.*

3. Hospice dit Elendeherberg.

L'hospice dit l'*Elendeherberg* fut fondé en 1360 par Oetelin d'Uttenheim, prébendier de la cathédrale, des aumônes qu'il avait recueillies, dans la rue de Sainte-Elisabeth. Il fut transféré en 1361 dans le vieux Marché-aux-vins au béguinage de Saint-Jacques, où il resta jusqu'au 1534 qu'on le transféra au couvent des Augustins.

On y entretint en 1529 dans le temps de la grande cherté 18.000 personnes, et l'année suivante, 1530, 23.548 personnes.

En 1572 il fut ordonné que tous les personnes et garçons de métier qui passeraient par la ville, seraient hébergés pendant la nuit dans l'*Elendeherberg* et seraient renvoyés le lendemain avec un pfenning de Strasbourg pour aller plus loin.

En 1582 dans le temps d'une grande cherté, on entretint et habilla en partie dans la dite maison 19.653 personnes; en 1586, 41.058 personnes, et en 1603, 7906 personnes.

En 1661 le 23 mars on y établit un *Zuchthaus*.

Marguerite, fille de Hugues Swop, bourgeois de Strasbourg et épouse de Heiland de Zorn, fonda en 1362 *in domo exulum*, sur le Marché-aux-vins et dans le district de la paroisse de Saint-Pierre-le-Jeune, la chapellenie de Saint-Alexis, à la collation du custos de S.-Pierre-le-Jeune, pour un prêtre qui dirait tous les jours la messe dans la chapelle de Saint-Alexis dudit hôpital. Le titre de ce bénéfice est aujourd'hui transféré en la collégiale de Saint-Pierre-le-Jeune.

Villa épouse de Jean Rusterlin, marchand de Strasbourg, fonda en 1377 une seconde chapellenie dans la chapelle de Saint-Alexis, à la collation du custos de Saint-Pierre-le-Jeune, pour un prêtre qui y dirait tous les jours la messe. Ce bénéfice, avec son titre, a été également transféré dans l'église collégiale de S.-Pierre-le-Jeune. [1]

Christophorus Bock, *presbiter*, *procurator hospicii exulum*, *sive pauperum peregrinorum Argentinensium*, dans un acte de 1456.

1. Voyez le carton des Dames de la Congrégation de Strasbourg.

VIII.

HÔTELS DANS STRASBOURG.[1]

---

1. *Hôtel d'Andlau.* — L'abbaye d'Andlau a à Strasbourg dans la *Schreiber-Stubgass*, près du collège royal, un hôtel que l'abbesse Marie Cunégonde de Beroldingen acheta en 1673 des héritiers Obrecht pour la somme de 3275 florins, monnaie de Strasbourg, et où elle demeura pendant plusieurs années dans le temps des guerres. Cet hôtel fut bâti, comme il est aujourd'hui, par l'abbesse Marie Béatrice Eusébie de Breitenlandenberg, morte en 1774.

2. *Hôtel des princes palatins de Birkenfeld* dans la rue des Juifs. Le prince palatin le vendit sur la fin du XVIII^e^ siècle à Jean-Baptiste Klinglin, alors syndic, puis prêteur de la ville. Il y a un beau portail qui fut renouvelé en 1611.

C'est aujourd'hui un hôtel du grand chapitre où demeurent les comtes de Kœnigseck.

3. Le *Palais épiscopal* près de la Brusch. On tenait autrefois le *Schwertag* dans le jardin dudit palais. Il fut

1. [Il y a en outre dans cette liasse du *Nachlass*, que'ques notes, collectionnées par Schœpflin, intitulées : *Domus illustrium exterorum in urbe Argent.*

transféré dans l'endroit où il est aujourd'hui, vis-à-vis de la cathédrale.

4. L'*hôtel du grand doyen* était situé à côté de la cathédrale près de l'horloge. Une partie du collège fut bâti dans son emplacement. [1]

5. Le *Bruderhoff* [2] ou l'hôtel des frères attenant à la cathédrale. Il fut bâti en 1571 et achevé en 1575, et orné de peintures. L'architecte fut Christophe Feyertag. Il fut construit sur les ordres des quatre chanoines Gebhard de Truchsess doyen, Christophe Ladislas comte de Tengen, Georges comte de Wittgenstein, et Herman Adolphe comte de Solms.

Cet hôtel était franc et servait d'asile aux malfaiteurs.

Les peintures qu'on y voyait encore avant le bâtiment du nouveau séminaire étaient d'un peintre de Strasbourg nommée Wendelin Dieterling.

Le Bruderhoff fut accordé aux Jésuites pour le séminaire en 16[83]. Il avait été, en vertu de la paix de Munster, abandonné aux chanoines de la confession d'Augsbourg. Les Jésuites l'achetèrent pour y établir leur collège et leur séminaire. Le collège fut ouvert le 7 mars 1684 et on y établit trois chaires : l'une de théologie scolastique, l'autre de théologie morale et la troisième de philosophie. En novembre 1685 on y joignit des chaires de théologie scolastique et polémique, de rhétorique, poésie et grammaire et les petites classes. A cette occasion le P. Pierre Godinot jésuite tint un discours latin le 26 novembre 1685 ayant pour titre : *Magnus ab Argentina Ludovicus et magna a Ludovico Argentina.* Ce discours fut tenu

1. Voyez mes *Essais sur la cathédrale.*
2. Ibid.

in aula majore collegii qui était l'ancienne salle capitulaire du Bruderhoff. Quand on bâtit cette salle, on y trouva une tombe avec cette inscription : *Leg. VIII. Augusta.*

En 1693 le 12 janvier on y joignit une chaire de professeur en mathématiques.

6. L'*hôtel du margrave Bade-Dourlach,* situé sur la Brusch. Le feu du ciel, qui y tomba le 20 août 1629, le réduisit presqu'entièrement en cendres. La ville étant tombé au (pouvoir du) roi de France, on en fit l'hôtel du gouvernement.

C'est ce qu'on nomme aujourd'hui le vieux gouvernement, sur la Brusch, près de S.-Louis. La feue reine y a logé.

7. L'*hôtel de Fleckenstein* dans la rue des prêtres.

8. L'*hôtel de l'abbé d'Ebersmunster* à côté de l'hôpital bourgeois.

9. L'*hôtel du Gurtlerhoff* dans la rue des prêtres. [1]

10. L'*hôtel du chapitre de Haslach* dans la rue du coq, où l'on va au *Pflantzbad.*

11. L'*hôtel de Hanau*, autrefois d'Ochsenstein, dans la rue brûlée, où mourut le 16 mars 1331 Léopold duc d'Autriche. Aujourd'hui hôtel de Hesse-Darmstadt.

12. L'*hôtel de Hœwen*, autrefois de Brandis ou d'Isenbourg, dans la rue des prêtres.

13. L'*hôtel de Hohenlohe* sur le vieux Marché-aux-vins. Il fut presqu'entièrement brûlé le 3 juillet 1635 et ensuite rebâti par des particuliers qui en achetèrent l'em-

1. Voyez mes *Essais sur la cathédrale.* Puis le petit *Gurtlerhoff,* autrefois *Brackenhoff.*

placement. L'ammeistre Jean Sébastien Gambs l'acheta sur la fin du 17ᵉ siècle.

14. L'*hôtel de Hennenberg* dans la rue des Juifs. Un chanoine de la cathédrale le bâtit en 1494. Une imprimerie était sur la fin du 17ᵉ siècle dans l'emplacement de cet hôtel. C'est aujourd'hui le grand doyenné.

15. L'*hôtel de Holstein* vis-à-vis le Bruderhoff, aujourd'hui une maison particulière.

16. L'*hôtel de Créhange* dans le mème canton.

17. L'*hôtel de Linange*, vis-à-vis l'église S.-Pierre-le-Jeune. Cet hôtel fut abattu sur la fin du XVIIᵉ siècle, et en y joignant l'emplacement de l'ancien hôtel de M. d'Andlau, la ville y fit bâtir à ses frais l'hôtel de M. le marquis d'Uxelles. C'est aujourd'hui le nouveau gouvernement.

18. L'*hôtel zum Schild* qui a donné le nom à la Schildgass, habité d'abord par les Brandis, puis par les Kœnigseck, les Oetingen et enfin par le maréchal de Rose. Après sa mort il fut occupé par Jean Bœckler, professeur en médecine.

19. L'*hôtel de Neuviller* sur le Vieux-marché-aux-vins. Il fut bâti par le rheingrave Otton Louis qui y demeura pendant la guerre de Suède.

20. L'*hôtel de Ribeaupierre* de l'autre côté du pont de Saint-Thomas près de Saint-Louis, où demeuraient les comtes palatins.

On l'a ensuite appelé l'hôtel de Deux-Ponts; puis (il a été) acheté par Cerf Behr juif.

21. L'*hôtel de Riebeyssen* appartenant à l'abbaye de la Toussaint au delà du Rhin. Acheté sur la fin du XVIIᵉ siècle par les Jésuites qui employèrent l'emplacement à bâtir une partie de leur collège.

22. L'*hôtel de Seebach* près de Saint-Pierre-le-Jeune, aujourd'hui le poèle des charpentiers qui l'achetèrent.

23. L'*hôtel du Rephun* dans la rue des frères et vis-à-vis celle des faisans. Brûlé et réduit en cendres en 1682.

24. L'*hôtel du grand prévôt* dans la rue des orfèvres. Cet hôtel devint ensuite une maison particulière. Dans son emplacement est aujourd'hui le Marché-neuf où l'on vend le beurre et les œufs. [1]

25. L'*hôtel de Bade-Bade*, auparavant de Nassau, près du quai. C'était la demeure du fameux prince Louis de Bade.

26. L'*hôtel de Wurtemberg*, dans la rue des frères, puis habité par le comte de Lœwenstein, grand doyen de Strasbourg.

27. L'*hôtel de Marmoutier*, autrefois situé vis-à-vis le *Pfennigthurm;* il fut rebâti en 1665 par l'abbé Wolfgang Lehner. Grégoire Vogel son successeur le vendit et acheta en place, en 1696, de François Louis de Rathsamhausen celui de la rue brûlée, pour 5150 florins. C'est aujourd'hui la maison de M. de Lœwenhaupt.

28. L'*hôtel de Schwartzach* dans la rue des veaux.

29. L'*hôtel de M. de Belombre*, bâti par lui dans la rue brûlée, aujourd'hui l'hôtel du duc de Deux-Ponts.

Maurhoff à Strasbourg.

Le *Stadt-Maurhoff*, situé dans la rue brûlée, dans l'emplacement de l'ancien cimetière des Juifs, a ensuite été transféré autre part.

1. Voyez mes *Essais sur la cathédrle.*

Zimmerhoff à Strasbourg.

Le *Stadtzimmerhoff* sur le Marché-aux-chevaux fut bâti en 1555 dans une partie de l'emplacement de l'ancien couvent des Clarisses. Il était auparavant situé dans l'endroit où est aujourd'hui le *Kornspeicher*.

Il fut cédé au roi, en mars 1703, pour y établir la fonderie des canons attenante à l'arsenal. Le *Zimmerhoff* fut alors transféré où il est aujourd'hui, tout près du rempart, entre la porte des Juifs et celle des Pêcheurs.

Hôtel de la monnaie.

La chronique d'Ellenhard fait voir qu'en 1298 l'hôtel de la monnaie était situé près de la cathédrale entre le fossé des Tanneurs et la Spiessgass.

Luxhoff à Strasbourg.

Le *Luxhoff*, dit aussi *Lohnherrenhoff*, situé dans la petite rue dite *Rittergässlein* qui conduit de la rue brûlée à la Comédie. L'empereur Sigismond y logea, lorsqu'il vînt à Strasbourg en 1414 et 1433.[1] On mit l'inscription suivante au-dessus de la porte:

Sigismundus D. gr. Rom. imp. Aug. Hung. et Bohem. rex, dux Luzenburg. hoc utebatur hospitio an. M.CCCC.XXXIII.

Sigismond étant revenu à Strasbourg le 23 janvier 1417 logea dans la rue des Dominicains dans l'hôtel de Zollern. C'est aujourd'hui l'hôtel canonial du prince de Hohenlohe au coin de la rue des prêtres.

1. Voyez KŒNIGSHOVEN, p. 144 et 155.

Sigismond, de retour à Strasbourg le jour des SS. Vit et Modeste 1418, logea dans l'hôtel de Thomas d'Endingen, stettmeistre, situé de l'autre côté de la Brusch, où il demeura pendant quatre semaines.

Il fut appelé *Luxhoff* non à cause de la procession qui s'y faisait, mais parce qu'on y distribuait, le jour de Saint-Luc, à l'issue de ladite procession, des habits et des grains aux pauvres; ou peut-être à cause de la chapelle de S.-Luc qui y était attenante.

En octobre 1706 on bâtit au Luxhoff une nouvelle maison, avec des appartements donnant sur la rue. On enleva alors les armes et l'inscription de Sigismond qui n'y existent plus.

Hôtel de Bade.

L'hôtel de Bade, situé sur le quai des pêcheurs, fut vendu en 1638 pour 9000 livres par Louis margrave de Bade à Jean Calmet, prévôt général de la maréchaussé d'Alsace.

Jean Calmet, chanoine de Saint-Pierre-le-jeune, fils du susdit Jean Calmet, le revendit en 1732 pour 15.000 livres à Jean Vivant évêque de Paros. Celui-ci, par testament du 6 février 1739, laissa la jouissance de cet hôtel au Cardinal de Rohan deux années après sa mort, après lesquelles il pourra l'acheter pour l'évêché ou le vendre, à condition que le prix en provenant serait converti au profit des nouveaux convertis de Strasbourg.

En 1741 le Cardinal de Rohan acheta cet hôtel pour appartenir en toute propriété à l'évêché et comme une dépendance du palais épiscopal, moyennant une rente de 600 livres que le cardinal s'oblige pour lui et pour

ses successeurs à être employée annuellement au profit des nouveaux convertis de la ville.

Par arrêt du conseil d'état de l'année 1749 les évêques jouissent dans l'hôtel de Bade de la même juridiction qu'ils jouissent dans le palais épiscopal.

Hôtel de la noblesse.

Les nobles et les gentilshommes avaient dans Strasbourg quatre poèles ou *trünckstub* dans lesquels ils s'assemblaient. La première, dite *zum Hohensteg*, était située sur le fossé à côté de la Tour aux pfennings, où on a bâti depuis le grand bâtiment qui donne sur la place d'armes. Elle fut bâtie en 1333.

La seconde, dite *zum Mülstein*, fut cédée à la ville en 1641 qui en fit une *Walhaus*.

La troisième, dite *zum Schiff*, près de la cave profonde ou *Langenkeller*.

La quatrième, dite *zum Briff*, près du pont de Saint-Nicolas où est aujourd'hui le poèle des tonneliers.

C'est dans ces poèles que s'assemblaient non seulement les nobles de Strasbourg, mais encore ceux de la Basse-Alsace, et surtout dans les deux premiers. On trouve dans Hertzog[1] la liste des nobles qui en 1497, 1498 et 1581 étaient inscrits *zum Mülstein* et *zum Hohensteg*.

La noblesse fit en 1562 réparer le poèle du Hohensteg et bâtir derrière, vis-à-vis le Thomasloch, un nouvel étage. L'ouvrage étant achevé, les nobles s'y assemblèrent le 3 janvier 1563, ce qu'ils n'avaient pas fait depuis plus de vingt ans. Ils y établirent une hôtellerie qui fut fermée le 19 juillet 1566 et rouverte seulement en Pentecôte

1. Livre VI, p. 310 et 311.

1572. Elle fut refermée le 21 janvier 1575 et le resta plusieurs années.

La noblesse vendit en 1680 le poèle du Hohensteg et acheta sur la place de Saint-Etienne l'hôtel des Bœckel qui devint alors l'hôtel du Directoire.

Hôtel canonial des Kœnigseck, rue des Juifs.

Cet hôtel et les maisons voisines formaient autrefois le *Juden-Bad*, le *Juden-Metzig*, et le *Juden-Schul*. Il appartenait d'abord à Conrad Johans qui le vendit à Sébastien Müg de Boftzheim. Ce dernier le fit presqu'entièrement rebâtir. C'est lui qui fit bâtir le portail qui s'y voit encore aujourd'hui. Il fit placer dans les fondements dudit portail l'inscription suivante sur une table de plomb:

Christo auspice
Porta erecta
Primusque positus lapis
Sumptibus
nobilis
Sebastiani Mueg a Boftzheim
et
Susannæ Margaretæ a Boftzheim
anno
M.DCXI, XIII februarii.

Cet hôtel, occupé dans les commencements par le prêteur royal de Klinglin, appartient aujourd'hui au Grand chapitre.

IX.

MOULINS.

1. Le moulins à huit roues, dit *Achtraedermühl*, près de la porte Blanche, bâti en 1439, incendié en 1526 et rebâti peu après. Depuis que la ville appartient à la France, on y a fait un canal pour conserver l'eau.

2. Le moulin dit *Sägmühl*, situé hors de la porte Blanche, bâti en 1560, enlevé par une inondation le 11 juin 1582, puis rebâti à neuf; détruit le 5 juillet 1587 par les soldats dans les guerres, rétabli pour la troisième fois, puis détruit de nouveau sur la fin du XVII^e^ siècle pour les fortifications de la ville. Il n'a pas été rebâti depuis.

3. Le moulin dit *Spitalmühl*, hors de la Porte des juifs, bâti en 1571, incendié en 1678, puis rétabli quelques années après, réparé de nouveau en juillet et août 1711. Ce moulin appartient à la ville. Son nom fait croire qu'il appartenait autrefois à l'hôpital.

4. Le moulin des épices, *Vürtzmühl*, dans le Finckweiler. Il fut entièrement brûlé le 9 décembre 1619. Il fut rebâti en 1521 et réparé pendant l'automne de 1708.

5. Le moulin de Zorn, dit *Zornmühl*, situé dans le Finckweiler, près du précédent. C'est un fief de l'évêché de Strasbourg, possédé par les seigneurs de Zorn qui le firent entièrement réparer en automne 1708.

6. Le moulin dit *Spitzmühl*, près du précédent, appartenant autrefois au chapitre de Saint-Thomas.

7. Le moulin dit *Dinzenmühl*, attenant au précédent, appartenant aussi autrefois au chapitre de Saint-Thomas. Il fut appelé *Dinzenmühl* d'un riche meunier nommé Nicolas Dinzen. La ville acheta ce moulin et le rebâtit entièrement le 4 juin 1586. Ce moulin et le précédent furent réparés à la fin de siècle dernier.

8. Le moulin dit *Carthaus* ou *Schnellingsmühl*, hors de la ville, près de l'ancienne Chartreuse. C'est un fief du roi et autrefois des comtes d'Eberstein.

9. Le *Schachenmühl*.

10. Le *Illkirchen* ou *Illburgmühl*. C'est un fief de la maison de Bade.

11. Le *Papirmühl*.

12. Le *Schlüffmühl*.

13. Le *Battiren-wallmühl*. Ces trois moulins furent détruits pendant les guerres en 1677 et 1678. Les sieurs Herst et Hosseren, banquiers de Strasbourg, achetèrent l'emplacement de ces moulins en 1684 pour 3000 florins et y établirent un moulin ou marteau pour le cuivre. Vis-à-vis ce moulin était le *Pulvermühl* qui sauta par le feu en 1539.

14. Le *Losmühl*.

15. Le *Habermühl*.

16. Le *Pulvermühl*.

X.

MAGISTRATS DE STRASBOURG.

CATALOGUE

DES MAÎTRES DE LA VILLE DE STRASBOURG

depuis le commencement du XIII[e] siècle jusqu'en 1250.[1]

1201. *Burchard* le jeune, *Frédéric Spender*, *Herbon et Wernher*, juges de la ville.[2]

1212. *Gotzlin de Kageneck*, stettmeistre.[3]

1218. *Erbon* et *Pierre Wetzel*, juges.[4]

1219. *Erbon*, juge.[5]

1. [En réalité, comme on va le voir, la liste de Grandidier va jusqu'au milieu du XIV[e] siècle.]

2. Ils sont nommés témoins dans l'acte de transaction que Conrad, évêque de Strasbourg, passa en 1201 avec Rodolphe, comte de Habsbourg. SCHŒPFLIN, *Alsat. diplom.*, I, p. 309 qui place la charte à l'an 1200.

3. L'empereur Frédéric adressa le 12 juin 1212 *strenuis et prudentibus viris Gotzlino de Kagenegge magistro et consulibus civitatis Argentinensis* ses lettres en faveur d'Egelolphe de Landsberg. WENCKER, *in collectis Archivi*, p. 353.

4. La charte de Henri, évêque de Strasbourg, pour le monastère de Saint-Arbogaste fut donnée en 1218 *presentibus Erbone judice, Petro Wetzelone judice*.

5. *Erbo judex* est nommé témoin d'un acte que le même évêque donna au commencement de l'an 1219 au sujet des fiefs de l'advocatie de Strasbourg. (*Als. diplom.* I, p. 338.)

1220. *Erbon* et *P. Wetzel*, juges. Erbon est nommé là même burgermeister. [1]

1221. *Pierre Wetzel*, juge. [2]

1224. *Erbon*, stettmeistre. [3]

1225. *Albert Beger*, burgermeister. [4]

1226. *Erbon*, juge. [5]

1228. *Gosselin*, burgermeister; *Erbon*, juge, et *Lentzelin*, maître des échevins. [6]

1229. *Jean Kelblin*, burgermeister. [7]

1230. *Jean Kelblin*, burgermeister ; *Hugues Juldin*, maître des échevins. [8]

1231. *Jean Kelblin* et *Erbon*, dit le jeune, magistri burgensium. [9]

1233. *Albert Beger*,[10] et *Jean Sick*, dit le vieux, magistri civium.[11]

1. *Herbo judex et Wezelo judex . . .*, *Herbo judex et magister tum burgensium et Wetzel judex.* (*Als. diplom.*, I, 343 et 341.)

2. Témoin d'une charte de l'évêque Henri pour le chapitre de Honau, de 1221. (*Liber albus collegiatæ S. Petri senioris*, fol. 71.)

3. La charte de Berthold, évêque de Strasbourg, pour l'abbaye de Schwartzach (*Apud* GUDENUM *in sylloge diplomatum*, p. 465) du mois de décembre 1224 fut donnée *astantibus magistris civium Erbone et consulibus Argentine civitatis.*

4. HERTZOG, *Elsässische Chronik*, lib. VI, p. 157,

5. La charte de Hermann et Henri, margraves de Bade, du 2 nov. 1226, en faveur de l'évêque Berthold (LAGUILLE, *Hist. d'Alsace*, preuves, p. 33) fut donnée *presente Erbone judice.* On lit aussi les noms d'*Erbo judex* et de *Wezilo judex* dans une charte de Berthold concernant l'advocatie du monastère de S.-Léonard donnée vers l'an 1227. (*Liber salicus summi capituli Argent.*, fol. 4.)

6. *Gosselinus*, magister burgensium, et la ville de Strasbourg passèrent en 1228 un traité d'alliance avec celle de Sarbourg, en présence de 15 conseillers, parmi lesquels sont nommés *Erbo judex* et *Lentzelinus magister scabinorum.* (*Als. dipl.*, I, p. 363.) — *Hesso de Vegenheim*, magister civium, dans une charte de l'abbaye de Neubourg, de 1228.

7. HERTZOG, VIII, p. 43,

8. *Johannis Vitulus* magister burgensium et consules Argentinenses donnèrent en 1230 un acte dans lequel on lit aussi le nom de *Hugo Juldin* schöffenmeister. (SCHILTER, *Vorrede ad Chron. Kœnigshov*) Le même *J. Vitulus* signa la charte de l'évêque Berthold de 1220 pour le monastère de S.-Marc de Strasbourg. (*Als. dipl.*, I, 365.)

9. HERTZOG, l. VI, p, 167 et 181, et *Spital-Buch*, lit. C, fol. 30.

10. *Albertus dictus Beger*, magister civium, dans une charte de 1233. (*Lib. salicus S. Thomæ*, A., fol. 100.)

11. HERTZOG, VI, p. 202.

1234. *Frédéric* [1] et *Reinbold*, [2] *magistri civium.*
1236. *Cunon Erb*, magister burgensium. [3]
1237. *Sigelin* et *Cunon Erb*, magistri burgensium. [4]
1238. *Cunon Erb*, magistri burgensium. [5]
1239. *Conrad Virnecorn.* [6]
1240. *Hugues Riplin*, magister burgensium. [7]
1243. *Erb*, magister burgensium. [8]
1245 (mai). *Rodolphe de Vegersheim* et *Erbon*, fils de Nicolas, magistri civium. [9]
1245 (novembre). *Erbo* filius judicis et *Reinboldus Stubenweg*, magistri. [10]
1246 (mars). *Erbo* filius judicis et *Reinboldus Stubenweg*, magistri burgensium. [11]
1246. *Conrad Liebenzeller* et *Sigefroi Bilt.* [12]
1246 (décembre.) *Erbo*, magister civium. [13]
1247. *Hetzelon d'Eckevirdesheim*, magister civium. [14]
1249. *Sigefroi Bild* et *Reinbold*, magistri civium. [15].
1250. *Reinbold*, mag. burgensium. [16]
1252. *Albrecht Beger*, dit le blanc. [17]
1253. *E.*, magister civium. [18]

1. SCHILTER, *Vorrede ad Chron. Kœnigshoven.*
2. HERTZOG, VI, p. 199.
3. Id., p. 167.
4. Sigelinus filius ministri fratrum, et Cuno filius Erbonis magistri burgensium et consules Argentinenses donnèrent une charte en 1237. (SCHILTER, *Vorrede . . .*)
5. HERTZOG, lib. VIII, p. 43.
6. *Cunradus Virnecorn*, magister burgensium et consules Argentinenses. (WENCKER, *in collectis Archivi*, p. 643.)
7. WENCKER, *in collect. Arch.*, p. 644.
8. HERTZOG, lib. VIII, p. 43.
9. WENCKER, *in collect. Arch.*, p. 645.
10. SCHILTER, *Vorrede ad Kœnigshovium.*
11. Ibid.
12. HERTZOG, l. VI, p. 187 et l. VIII, p. 43.
13. *Liber salicus B. abbat. Schwartz* , p. 84.
14. Apud Schœpflin, p. 396.
15. Ib., p. 401.
16. HERTZOG, lib. VI, p. 199.
17. Ib., lib. VIII, p. 43.
18. *Liber salicus sum. capit.*, fol. 9.

1255. *Reinbold Wirnkorn*, dit *Liebenzeller*, mag. burgensium. [1]

1257. *Hugues Riplin*, mag. burgensium. [2]

1258. *Burcard Reinboltin* et *Henri de Wolffgansheim*. [3]

1259. *Jean Hetzel*. [4]

1260. *Jean* fils d'Erbon. [5]

1263. *Gœsselinus* magister. [6]

1264. *Reinbolt der Liebenceller* der meister. [7]

1266. *Rulin Stypelin* der meister. [8]

1267. *Reinbold Liebenzeler*. [9]

1269. *Burcard Spender*, dit le Jeune. [10]

1271. *Nicolaus Mürsel, Sigefroi de Vegersheim, Brant, Jean de Kageneck*. [11]

1272. *Henri Liebenzeller, Rulenderin, Marx, Jean de Blumenau*. [12]

1276. *Hartmut de Schiltigheim, Jean Giensite Brusche, Cunon Suner et Reinbold de Fribourg*. [13]

1277. *Nicolas de Zorn, Burcard Spender, Reinbold Liebenzeller, Marx*. [14]

1281. *Hugues Ripelin, Jean Erbon, Gotz de Rumetheim, Jean de Kageneck*. [15]

1282. *Nicolas de Zorn, Walter Spender, Burcarde de Rumelheim, Hugues Weyrich*. [16]

1283. *Marx, Hugues Dauris, Hugues Ripelin, Reinbold de Fribourg*. [17]

1. HERTZOG, l. VI, p. 187.
2. Id., ib.
3. Id., l. VI, p. 199 et l. VIII, p. 43.
4. Id., l. VI, p. 176.
5. Id., ib., p. 167.
6. SCHŒPFLIN, p. 447.
7. Id., p. 450.
8. WENCKER, *appar. Archiv.*, p. 174.
9. HERTZOG, lib. VI, p. 187.
10. Charte originale ès archives de Saverne.
11. SCHILTER, *Vorrede* . . . . . .
12. HERTZOG, lib. VIII, p. 43.
13. Apud BITSCH, *de emponeratis in jure*.
14. HERTZOG, l. VIII, p. 43.
15. Ibid., p. 44.
16. Id., ib.
17. Id., ib.

1284. *Nicolas de Kageneck.* [1]

1284. *Hartmut de Schiltenrein.* [2]

1284-1286. *Jean Pamphile*, *Reinboldin*, *Lucas*, *Nicolas de Kageneck.* [3]

1287. *Brant*, *Götz de Marsili*, *Jean Schildt*, *Pierre Ripelin.*

1288. *Nicolas Zorn* le jeune, *Burcard Reinboldin*, *Rulin Ripelin*, *Erb Stubenweg.*

1289 et 1290. *Reinbold de Fribourg*, *Gotz de Reymüncheim*, *Reinbold Stubenweg*, *Hugues Ripelin.*

1290. *Reinboldus miles* dictus *Stubenweg* magister. [4]

1291. *Nicolas Zorn*, dit le Vieux, *Jean Spender*, *Jean Pamphile*, *Nicolas de Kageneck*, dit le Jeune. [5]

1292. *Jean Hetzel*, *Hugues Ripelin* dit le Jeune, *Albrecht Rulenderlin*, *Gosselin Schaub.*

1293. *Hugues Dauris*, *André Weyrich*, *Pierre Ripelin*, *Pilgrin d'Ehenheim.*

1294. Les mêmes.

1295. *Reinbold Durant*, *Burcard Reinboldin*, *Reinbolt Stubenweg* dit le Vieux, *Nicolas de Zorn* dit le Vieux.

1296. *Nicolas Waldner*, *Hugues Weyrich*, *Erb de Schiltigheim*, *Jean Pamphile.*

1297. *Cunon de Kageneck*, *Nicolas de Rimüncheim*, *Hetzel Marx*, *Hugues Ripelin* dit le Vieux.

1298. *Jean Schitt*, *Gotz de Grostein*, *Jean Vinantz*, *Albrecht Rulenderlin.*

1299. *Rulin Riplin*, *Nicolas Otton Friderich*, *Burcard Pfiller*, *Nicolas Zorn* le jeune.

1300. *Reinbold Reinboldlin*, *Jean Erb* le jeune, *Reinbold Liebenzeller*, *Pierre de Schoneck.*

1301. *Gross Erb*, *Reinbold Brandeck*, *Jean de Müllenheim*, *Hugues Richter.*

1302. *Jean Hetzel*, *Henri de Wolffgangsheim*, *Burchard Pamphile*, *Reinbold Liebenzeller.*

1303. *Henri Wetzel*, *Nicolas de Kageneck* le jeune, *Albrecht Rulenderlin*, *Pierre de Schoneck.*

1. *Lib. sal. sum capit.*, fol. 34.
2. Lunig, *Reichs-Archiv.*, t. XIII, p. 560.
3. Hertzog, l. VIII, p. 44.
4. Schœplin, *Als. dipl.*
5. Hertzog, l. VIII, p. 44.

1304. *Guillaume Nopp, Nicolas Dütschmann, Hetzel Marx, Nicolas de Rymenheim.*[1]

1305. *Goselin Schaub, Jean Pamphile, Jean Vineantz, Burchard Schaub.*

1306. *Burcard Reinbolt, Conrad Riplin, Jean Stubenweg, Sigefroi de Fegersheim.*

1307. *Jean Hetzel, Hugues Schaub, Nicolas Kolin, Nicolas Waldner.*

1308. *Cunon de Kageneck, Hugues de Schœneck et Reinbold Huffelin,*[2] et *Gunther de Landsperg.*[3]

1323. Her *Wetzel Broger*, her *Lentzelin*, her *Gosse Engelbreeht*, und her *Fritschman de Tuntzenheim*, die vier meister.[4]

1343. *Burckardus* dictus *Twinger* magister scabinorum Argentinensium.

1343. *Bertholdus* dictus *Swarberg* miles, magister civit. Argent.

AMMEISTERS.

Le mot d'*ammeister* vient d'*ammanmeister* : l'un et l'autre mot se trouvent indifféremment dans les anciennes chartes.

La plus ancienne charte où se trouve le nom d'*ammanmeister* est celle de 1308.[5] Depuis on s'est servi plus communément du mot *ammeister*, comme étant plus court.

Dans les anciens temps il fut nommé *antwergmeister*, c'est-à-dire *handwerckmeister*, maître des métiers. Kœnigshoven lui-même leur donne souvent le nom de *Antwergmeister*.

Charles IV dans son diplôme, daté de la dix-neuvième année de son règne, les nomme *Ammanmeister*. Ils sont

1. HERTZOG, l. VIII, p. 44.
2. SCHŒPFLIN, *Als. dipl.*, II, p. 89.
3. HERTZOG, l. VIII, p. 44.
4. SCHŒPFLIN, II, p. 128.
5. WENCKER, *in Collect. Arch. et cancellariæ juribus*, p. 151.

appelés de même dans une lettre de la justice aulique de 1387.[1] Eléonore, épouse de Frédéric III, les nomme *ammeister*.[2]

Dans les plus anciens actes latins l'ammeistre est nommé *magister scabinorum*, c'est-à-dire *maître des échevins*, ou *schöffenmeister*. C'est le nom qu'on trouve sur l'épitaphe de Burcarde Twingers ou Zwingers qui devint en 1332, lors de la révolution, le premier ammeistre :

† *Anno Domini M.CCC.XL.VIII, XVII. kal. jun. ob. Burchardus, dictus Twinger, magister scabinorum civitatis Argentinensis.*

Cette épitaphe, rapportée par Schilter,[3] fut conservée longtemps dans l'église cathédrale où cet ammeistre avait été enterré. Mais elle s'est perdue depuis qu'on a enlevé de cette église la plupart des pierres sépulchrales.

Albert de Strasbourg,[4] en parlant de Pierre Schwarber qui fut successeur de Twinger, le nomme aussi *magister scabinorum*.

Ce maître des échevins était antérieurement à la tête des échevins des corps de métiers.

Les chefs des magistrats nobles avant la révolution, portaient le nom de *magister burgensium*, ou *civium*, ou *consulum*.

Le pape Martin V, dans sa bulle adressée au Magistrat,[5] le nomme : *dilectis filiis nobilibus viris Magistris civium, consulibus, proconsulibus, scabinis, ac magistro*

1. WENCKER, *in Collect. Archivi et cancellariæ juribus*, p. 381 et 398.
2. Id., ib., p. 127.
3. *Ad Kœnigshovium*, p. 573.
4. *De rebus gestis Bertholdi episc.* apud URSTISIUM, part. 2, p. 177.
5. Apud WENCKER, lib. cit., p. 472.

officiorum vulgariter dicto ammeister civitatis Argentinensis.

Le mot d'*ammanmeister* tire son nom de *meister*, maître, et d'*amman*. Les étymologistes ne sont pas d'accord sur l'étymologie de ce dernier mot. Israël Murschel [1] lui donne une étymologie hébraïque. D'autres la tirent d'*ambacht* qu'on nomme aujourd'hui *ambt* ou *amt*.

Wencker [2] cite une charte de 1239 dans laquelle on lit : *Scabini et officiales*, ce qu'il traduit par *schöffen und amman*.

Schilter [3] dit que l'amman était le *subpræfectus* ou le maître des métiers, *antwerckmeister*, qui avait le droit de convoquer les échevins des différentes tribus. Le bourgrave est nommé dans quelques titres *præfectus urbis*.

M. Scherz, dans son glossaire manuscrit qui est conservé dans les archives de la ville,[4] dit que celui qui avait le droit de convoquer les échevins de la ville, était nommé *antwerckmeister*, *ammanmeister*.

Jean Martin Pastorius [5] dérive d'abord le mot d'*ambacht*, charge ou office, comme pour signifier qu'il était le maître de tous ceux qui possédaient des charges ou des offices dans la ville. Ensuite il prouve qu'*amman* signifie la même chose que *handwerckman*, c'est-à-dire homme de métier, d'où il tire l'étymologie d'*ammanmeistre*, c'est-à-dire maître des gens de métier.

1. *Flos reipublicæ Argentin.*, p. 48 et 49.
2. *In collect. Archivi*, p. 643.
3. *In glossario*, p. 39.
4. [Et imprimé, comme l'on sait, en 1781-86.]
5. *Kurze Abhandlung von den Ammeistern der Stadt Strassburg*, 1761, p. 50 et seq. . . « Ambacht, dit Wachter, in *glossario*, belgis est opificium et tribus opificum. »

TELONARII

(Receveurs de la douane.)

1. *Otton,* trésorier, est nommé entre les principaux officiers du palais de l'évêque dans la charte de 1095. [1]

2. *Hugues*, paraît avoir occupé cette place en 1118. [2]

3. *Gelfrad*, directeur de la douane, [3] est nommé entre les officiers de l'évêque juges de la ville dans les diplômes des empereurs Henri V de 1123 [4] et Lothaire II de 1129. [5]

Burchard, évêque de Strasbourg, dispensa, en 1143, l'abbaye de Schwartzach du droit de péage à payer à l'entrée de Strasbourg, *consensiente Gelpherado tunc theloneario.*

4. *Rodolphe*, dont le nom se trouve dans le Nécrologe au 24 de mai. [6]

5. *Sigefroi*, qui vivait en 1201. [7]

6. *Rudolfus* zolnere, en 1209.

7. *Henri. Heinricus thelonearius ultra Bruscam* en 1244.

8. *Nicolas Schultheiss, Jean de Winterthur, Burcard de Mullenheim et Gotzon de Voltz* en 1305.

L'évêque Bertholde engagea en 1343 la douane à la ville pour vingt et un marcs d'argent. [8]

MONETARII.

1. *Her Claus Zorn der schultheiss selige, der zu den Ziten münszemeister war*, dans un acte de 1323. Il était mort en 1321.

2. *Götze von Grostein, münssemeister* en 1323.

1. *Cum suis palatinis primatibus ... Othone thesaurario.* Tit. 511 [Preuves de l'*Histoire d'Alsace.*]

2. *Hug exactor* signa en 1118 une charte de Brunon, grand prévôt de la cathédrale. Tit. 578.

3. *Gelfradus telonearius.*

4. Apud PETRI, *Suevia ecclesiastica*, p. 55, et BEROLD, *inter documenta rediviva monasteriorium Wirtenberg*, p. 248. — Cfr. *Austria sacra*, II, p. 267.

5. Pièces justificatives, num. [Titr. 613, ibid.]

6. « IX. kal. junii, Rudolf thelonearius obiit qui dedit in Scherwilre agrum viniferum in usus fratrum. »

7. *Sigefridus thelonus* signa en 1201 une charte de l'évêque Conrad.

8. Lib. salic., fol. 101.

SCHULTHEISS.

1. *Cunon* juge de la ville est nommé entre les principaux officiers du palais de l'évêque dans la charte de 1095. [1]

2. *Hugues*, vivait vers l'an 1112. [2]

3. *Rodolphe* signa le diplôme du roi Lothaire pour la ville de Strasbourg, de 1129, et la charte d'Adelgot prévôt de la cathédrale, de la même année. [3]

4. *Otton*, dans une charte de 1133. [4]

5. *Adelbert*, schulteiss en 1137, 1138 et 1139. [5]

6. *Walther*, en 1143, 46, 47 et 48. [6]

7. *Rodolphe II* schulteiss en 1154, 56, 83 et 88. [7] Il légua à l'église cathédrale une maison et des biens dans Strasbourg. Le Nécrologe place sa mort au 30 d'avril. [8] Il fit bâtir en 1189 la chapelle de Saint-Jacques dans la ville de Strasbourg. [9] Rodolphe paraît avoir été frère de Walther son prédécesseur. [10].

On lit dans le Nécrologe de S. Pierre-le-Jeune : *XXX aprilis, o. Rudolffus scultetus Argentinensis.*

8. *Walther II* vivait en 1194. Le Nécrologe de la cathédrale place sa mort au 3e de juillet. [11] Dans un acte de 1201, il est nommé *Walterus quondam scoltetus.*

1. *Cum suis palatinis primatibus . . . Cunone urbani juris villico.* Tit. 511.

2. *Hugo causidicus* fut présent à une donation faite vers l'an 1112, rappelée dans une charte de l'évêque Burchard de 1142.

3. En 1123 témoin du diplôme de Henri V pour Waldkirch. (*Austria sacra*, II, p. 267.)

4. Tit. 627.

5. *Adelbertus causidicus.*

6. Il est nommé *Waltherus quondam schultetus* dans une charte de 1156.

7. Tantôt *Rudolphus causidicus* en 1164 et 1188, tantôt *scultetus* en 1183 et 1188.

8. « *2. kal. maii, obiit Rudolfus scultetus qui dedit fratribus domum lapideam inter Judæos et ad cameram areale inter Küffere, de quo dantur candele in pentecosten fratribus et clericis et pueris in choro.* »

9. Voyez ci-dessus, p. [347.]

10. On lit dans deux chartes de 1183 et 1186 : *Ruodolfus scultetus et Waltherus frater ejus.*

11. « *V. non. julii obiit Waltherus scultetus qui dedit octo agros fugiferos et curiam in Mazenheim, de quibus dantur sex quartalia siliginis ad refectorium.* »

9. *Rodolphe III* était schulteiss en 1196, 1200, 1201, 1202 et 1208. [1]

10. *Burchard d'Ehenheim*, en 1209. [2]

11. *Rodolphe IV* en 1224, 26, 27, 28. [3]

12. *Walther I de Hunnenbourg,* schulteiss et maréchal en 1249. [4] Mort en 1251.

13. *Walther II de Hunnebourg*, fils du précédent en 1151, 58 et 59. Il épousa en 1258 Elisabeth de Rappolstein et mourut avant 1265.

14. *Nicolas de Zorn,* en 1294, 65, 88, 93.

15. *Nicolas de Zorn,* senior, miles, est nommé schulteiss pour la vie en 1298. *Nicolaus dictus Zorn* en 1303, 1305, 14, 21. Il mourut en 1321. [5]

16. *Claus Zorn* ein ritter, schultheiss zu Strasburg en 1327. Nicolaus dictus Zorn quondam scultetus en 1343. [6]

Le schultetat était en 1343 engagé à la ville pour 700 marcs d'argent. L'évêque Berthold le racheta ladite année. [7]

17. *Claus Zorn von Bulach,* [8] ritter, scultetus a. 1373. [9]

18. *Thomas zu der Megede*, ein edelknecht, oberschultheiss, a. 1405. [10]

1. Il est nommé dans l'acte de 1201 : *Rudolfus causidicus frater Waltheri ;* dans un acte de 1202 : *Rudolfus scultetus et frater ejus Waltherus.*

2. *Burchardus de Ehenheim quondam schultetus* dans un acte de 1228. Puis *Waltherus schultetus* en 1218. Il en est fait mention dans le Nécrologe au VIII des kal. de décembre. Il avait épousé Hedewige fille de l'avoué de Haguenau, dont le même Nécrologe fait mention au 8 des ides d'août.

3. Son successeur fut *Albrecht causidicus*, dans le Nécrologe au 1 de février.

4. *Walter der marschalck und schultheisse unser stette zu Strassburg* dans un acte de 1249. (SCHILTER, *ad Chron. Kœnigshov.*, p. 1069.

5. *Domina Engula, dicta de Rodesheim, quondam uxor dom. Nicolai sculteti Argentinensis obiit 10 kal. maii 1317,* in epitaphio Dominicanorum Argentin.

6. Nicolas Zorn mourut le 4 des ides de novembre 1389. Sa femme Heilika de Landsberg en 1353.

7. Lib. sal., fol. 100.

8. Le Nicolas Zorn qui était schultheiss de Strasbourg au XIII[e] siècle, était un Zorn-Lapp, comme le prouve l'épitaphe de Nicolas son fils, mort en 1298, et enterré dans l'église de S.-Pierre-le-Jeune, où il est nommé *Nicolaus Zorn, dictus Lappe, miles, filius sculteti Argentinensis.*

9. SCHILTER, Gloss. teuton., p. 39.

10. Ibid.

19. *Etienne de Bock*, schulteiss en 1463.

20. *Jacques Wetzel de Marsilly*, oberschultheiss de Strasbourg, mort en 1524. [1]

On lit dans le Nécrologe de Saint-Pierre-le-Jeune : *XIX julii, o. Nicolaus Zorn, scultetus Argentinensis.*

XII Augusti, annivers. Johannis Zorn militis, sculteti.
XXX Aug., anniv. Nicolai Zorn sculteti.
XIX Sept., anniv. Nicolai de Grostein militis, sculteti Argentin.
XXVII Sept., Nicolaus Jung Zorn, scultetus Argentin.
XVI Nov., Nicolaus Zorn, scultetus Argentinensis.

BOURGGRAVES. [2]

Sigefroi, 1116, 1129.
Dieteric, 1148, 1156.
Sigefroi, 1183.
Pierre, 1191.
Burcharde, 1196, 1208.
Dietheric, 1212, 1224.
Gunthere, 1226.
Sigelin, 1226.
Dietheric, 1231, 1234.
Henri, 1244.

GRANDS MARÉCHAUX DE L'ÉVÊCHÉ. [2]

Simon, 1146.
Wernher, 1154, 1188.
Wernher, 1228.
Egelolphe de Mundingen, 1234.
Walther, 1244, 1249.

1. BUCELINUS, operum t. II, p. 290.
2. [Cfr. *Alsatia sacra*, I, p. 422 et 417.]

VICEDOMNES.[1]

Diepolde, 1109, 1118.
Wernher, 1119.
Adelbert, 1129.
Walfride, 1133, 1143.
Sigismond, 1143.
Burcharde, 1190, 1194.
Albert, 1201.
Rodolphe, 1209.
Henri, 1218, 1220.
Burcharde, 1228.
Guillaume, 1244, 1249.

1. [Cfr. *Alsatia sacra*, I, 433.]

XI.

TRIBUS ET POÊLES DE STRASBOURG.

I.

Il y avait autrefois, et ce jusqu'en l'an 1482, trente-deux tribus. Depuis ce temps il n'y en a plus que 20. Voici leurs noms, dans le rang qu'ils tiennent dans le magistrat.

1. *Zum Encker*, à l'ancre, ou la tribu des bateliers. Le poêle des bateliers est situé sur le quai, non loin de l'auberge du corbeau. Cette tribu est toujours le dépositaire d'une clef de la Tour-aux-phennings pour le dépôt des chartes et des privilèges de la ville. Le conseiller de cette tribu a toujours la première place au Sénat parmi les conseillers des autres tribus. Les patrons des bateliers sont S. Nicolas, S. Clément et S. Christophe. Dans cette même tribu sont inscrits ceux qui font les bateaux ou *Schiffzimmerleuth*. Ils formaient autrefois une tribu particulière, qui fut unie en 1463 à la tribu des charpentiers, puis en 1482 à celle de l'ancre.

Les bateliers avaient autrefois coutume de faire pendant l'été des jeux sur la rivière,[1] consistant à couper à

1. « Ann. 1286, Philippi et Jacobi, cives Argentinenses in aquis et navibus ludos exercuerunt. Ad spectaculum vero venientes supra pontem se receperunt, et eo cadente plures miserabiliter perierunt. » *Annales Colmar.*, p. 21.

coups de lance, en passant dans une nacelle rapidement emportée par des rameurs, les cercles d'un tonneau posés sur un pivot ; à décoler à coups de sabre plusieurs figures placées de distance en distance ; à courir la bague, à arracher le col d'une oie pendue à une corde ; enfin en des joûtes qu'ils faisaient montés sur le tillac d'une nacelle en se choquant à la rencontre avec des lances de 15 à 16 pieds de long, dont le bout formait une pomme garnie de cuir. Ces jeux n'eurent plus lieu depuis 1686 jusqu'au 13 juillet 1700. Ils furent renouvelés le 22 juin 1707 en faveur de M. de Chamillard, puis le 27 juin 1715, puis en août 1725 pour le mariage de la reine et pour la dernière fois le 6 octobre 1744 pendant le séjour de Louis XV dans la ville.

2. *Zum Spiegel*, au miroir : poèle donnant dans la rue des serruriers et dans la grand'rue, rebâti en partie en 1784 d'après le plan de M. d'Isnard. C'est la tribu des marchands. A cette tribu sont inscrits non seulement les marchands et négociants, mais encore les brossetiers, les ceinturoniers, les faiseurs d'agrafes, les chapeliers, les les épingliers et aiguiliers, les lacetiers, les gantiers, les passementiers, les faiseurs de peignes, les tapissiers et les apothicaires.

On y tenait autrefois principalement les repas de noces et de cérémonies, ainsi que les assemblées pour les enterrements. Les patrons des *Kaufleuth* (marchands) sont la Sainte Vierge ; des *Krämer* (merciers) S. Louis ; des *Gürtler* (ceinturoniers) S. Martin ; des faiseurs d'aiguilles sainte Claire et des faiseurs d'épingles S. Fiacre.

3. *Zum Blaum*, à la fleur, poèle près de l'hôpital bourgeois, dans le *Metzgergiessen*. C'est la tribu des bouchers. Cette tribu a, comme celle de l'ancre, une clef

pour les chartes de la Tour-aux-phennings. A cette tribu sont inscrits les charcutiers, les échaudeurs de cochons et les vendeurs de tripailles, *Brüher und Kuttler*. Les bouchers se sont mis sous la protection de la Sainte Croix. Ils avaient coutume autrefois pendant le carnaval de sortir de la ville à cheval et en gala, et de tirer dans un endroit destiné à la ville.

4. *Zum Freyburger*, près des Petits Capucins et de la Vieille monnaie, non loin de la grande rue. C'est la tribu des cabaretiers, aubergistes, traiteurs et vendeurs de vin, ainsi que des cuisiniers. Leurs patrons sont S. Job et S. Laurent.

5. La *tribu des drapiers*, nommé autrefois la tribu des cardeurs de laine, *Vollschlägerzunft*. Cette tribu ne formait dans son origine que les batteurs et cardeurs de laine auxquels on joignit en 1363 les drapiers, les tondeurs de drap, puis après les teinturiers, les tricoteurs de laine, ceux de bas au métier, les fouleurs de drap, les tisserands, les blanchisseurs de toile. Les tisserands, qui formaient autrefois une tribu particulière, y furent unis en 1482. Les patrons sont : des cardeurs de laine, S. André; des marchands de drap, S.S. Pierre et Paul; des teinturiers en drap, S. Maurice et sainte Hélène; des teinturiers en toile, S. Cyr; *der Hosen- und Strumpfstricker*, S. Jacques; des tisserands, S. Adrien; des drapiers, S. Hildebert.

Ce poèle est situé près des Petits Capucins, où est la Comédie allemande.

6. *Zum Lucern*, à la lanterne, dite aussi *Herrenstub*, près des petites arcades, où était autrefois l'assemblée des *Meistersengers*. A cette tribu sont les marchands grainetiers, les fariniers, les blatiers, les mesureurs de grains, les porteurs de sacs, auxquels furent unis en 1471 les

meuniers, et en 1482 les chirurgiens et les barbiers. Avant ce temps là les chirurgiens et les barbiers faisaient, avec les baigneurs, une tribu séparée.

Les patrons des chirurgiens sont S.S. Côme et Damien.

7. *Zum Mohrin*, à la moresse, nommée autrefois la *Salzwasserzunft*. Située sur le Marché-aux-poissons. Dans cette tribu sont les mesureurs de sel, les priseurs, les frippiers, les graissiers, les charcutiers, les batteurs de chanvre, les vendeurs de saline, les cochers auxquels on unit en 1471 les broueteurs et crocheteurs, les *Fass- und Karchelziehers* (qui avaient auparavant une tribu séparée), et en 1482 les cordiers, les graissiers et fruitiers qui formaient également une tribu particulière. Le patron des mesureurs de sel est S. Barthélemy; des vendeurs de chanvre, sainte Anne.

Les armoiries anciennes de cette tribu étaient une demi-truie, d'où elle fut nommée *Zur Mörin* qu'on a changé improprement en celui de *Mohrin*.

8. *Zum Stelz*, aux échasses, dans la rue des prêtres. C'est la tribu des peintres, vitriers,[1] sculpteurs, boutonniers en bois, cartiers, arbalétriers, auxquels on joignit en 1763 les orfèvres lesquels formaient une tribu séparée; puis les metteurs en œuvre d'or et d'argent, les joailliers,

1. Les fenêtres de tous nos édifices, petits ou grands, ont à présent l'avantage d'être garnies de vitrages. Cependant ce qui nous paraît aujourd'hui si simple et si commun, était, il n'y a que peu de siècles, une grande magnificence. Nos ancêtres n'avaient presqu'aucun moyen de fermer leurs fenêtres sans supprimer le jour : elles étaient seulement garnies de volets qu'on fermait toutes les nuits ou en temps d'orage, mais alors on ne voyait plus clair dans les maisons. Pour y remédier on inventa d'abord des chassis de toile claire qui couvraient les fenêtres, pour qu'un jour assez médiocre put passer à travers et que cependant le grand froid et le grand vent se trouvassent coupés. On

les graveurs, imprimeurs, libraires, relieurs, papetiers . . . etc. . . .

Les patrons sont : S. Luc, pour les peintres ; S. Sébastien, des arbalétiers ; les Trois Rois, des cartiers.

9. La *tribu des boulangers*, près de la cathédrale, où sont inscrits les boulangers, pâtissiers, les faiseurs de pain d'épice, auxquels furent unis en 1471 les huiliers qui formaient une tribu séparée.

S. Honoré est le patron des boulangers.

10. La *tribu des pelletiers*, près de la place d'armes et des grandes arcades. Y sont inscrits les pelletiers et tous ceux qui vendent des fourrures.

11. La *tribu des tonneliers* où sont inscrits les tonneliers, les marchands de vin, les baquetiers et les brasseurs de bière. Le docteur Zanchius tint dans cette tribu, située sur le quai à côté de l'auberge de l'esprit, le 25 février 1563, un colloque au sujet de la religion.

Les patrons sont la Sainte Vierge pour les tonneliers, et S. Léonard pour les brasseurs de bière.

Les tonneliers avaient coutume autrefois, dans de certains jours, de faire divers tours et des jeux avec des cerceaux. Ils en firent de publics en février et mars 1680, le 8 avril 1701, le 22 août 1707, en mai 1715 et notamment le 6 octobre 1744.

garnit ensuite les chassis de papier huilé pour le rendre plus transparent. Enfin on imagina de garnir les fenêtres de verre. Ce furent les églises dans lesquelles on vit les premières fenêtres garnies de vitrages.

Ces vitrages d'église furent peints et coloriés pendant plusieurs siècles. Comme les morceaux de verre étaient alors assez petits, on peignait dans le fourneau même chacun d'eux de couleurs différentes, et en les rassemblant on en formait des roses ou différents dessins à compartiments, qu'on réunissait au moyen du petits filets de plomb. Ce ne fut qu'au XIVe et au XVe siècle qu'on a commencé à peindre des figures sur les vitrages.

12. La *tribu des tanneurs* (près des Petits Capucins, à côté du poêle des drapiers), où sont les tanneurs, les mégissiers, les selliers, les bridiers, les parcheminiers, les corroyeurs, les coffretiers . . . etc. . . . Le patron des tanneurs est S. Martin qui tombe en été.

13. La tribu des vignerons ou plutôt *Winsticher* (dans la rue de la Nuée bleue, près de S.-Pierre-le-Jeune), où sont inscrits les gourmets, les mesureurs de vin . . . etc. . . . Ces derniers formaient autrefois une tribu séparée, unie en 1471 à celle des vignerons. Depuis le commencement de siècle, on a joint à cette tribu les perruquiers qui en font la plus considérable partie. Les patrons des gourmets sont S. François, S. Eustache et S. Lubin. Celui des perruquiers est S. Louis.

14. La *tribu des tailleurs*, près du Broglie au commencement de la rue Brûlée, à laquelle sont aussi inscrits les brodeurs en soie et les couturiers et les faiseuses de robe.

Les patrons des tailleurs sont S. Guttmann et S. Dominique.

15. La *tribu des maréchaux* (dans la grand'rue) où sont les maréchaux-ferrands, les taillandiers, les chaudronniers, les couteliers, les serruriers, les éperronniers, les fondeurs, les fourbisseurs, les ferblantiers, les fondeurs de cloches, les potiers d'étain, les horlogers, les armuriers, les polisseurs, les remouleurs, les faiseurs de crics, de limes, de peignes, les mesureurs et les chargeurs de charbon. Ces derniers faisaient autrefois, avec les tondeurs de moutons, une tribu séparée éteinte en 1482.

S. Eloi est le patron des maréchaux, S. André des serruriers, S. Louis de Marseille des mesureurs de charbon, sainte Barbe des armuriers.

16. La *tribu des cordonniers* où sont aussi inscrits les savetiers. S. Crépin est le patron des cordonniers, et S. Amand celui des savetiers.

Le poêle des cordonniers est près de la grand'rue.

17. La *tribu des pêcheurs*, où il n'y a pas d'autre métier, est située sur le quai. Ils avaient coutume autrefois de faire sur l'eau, entre le pont de S.-Etienne et la *Clarawerd*, les mèmes jeux que les bateliers. Ce qu'ils exécutèrent encore le 20 juillet 1700 et le 10 juillet 1715.

S. Pierre est leur patron.

18. La *tribu des charpentiers.*[1] Elle était située autrefois dans la rue des charpentiers. Elle fut transférée en 1666 près de S.-Pierre-le-Jeune dans la maison des nobles de Seebach qu'ils achetèrent à cet effet. On y joignit en 1482 les charrons et les carrossiers, qui formaient alors une tribu séparée; puis les menuisiers, les tourneurs, les faiseurs de paniers, les luthiers, les tablettiers.

S. Joseph est le patron des charpentiers, sainte Anne des menuisiers.

La rue des charpentiers, ou *Zimmerleuthgass*, où était autrefois la tribu des charpentiers, se nommait auparavant die *Pimpermanzgass*.

1. Les charpentiers de Strasbourg font remonter leurs premiers statuts au XV^e^ siècle : du moins ils formaient dès lors une communauté ou tribu. Dans ce temps-là on les confondait avec les menuisiers, mais au XVI^e^ siècle ces deux métiers, quoique faisant partie de la même tribu, étaient déjà séparés.

Voyez sur les menuisiers leur article dans les *Essais sur la cathédrale*, article de la chapelle de Saint-Laurent.

A la tribu des charpentiers se trouvent aussi les ébénistes

Ce n'est que depuis ce siècle qu'on connaît à Strasbourg les parquets dans les appartements et les jalousies aux fenêtres.

19. La *tribu des jardiniers*, qui est la seule de son métier, est si considérable qu'elle forme trois poêles : le premier dans le faubourg Blanc près de Sainte-Barbe ; le second dans le faubourg de Pierre près de la Charrue et le troisième dans la Krutenau près de S.-Guillaume. Les jardiniers de la Ruprechtsau font aussi partie de ce troisième poêle. Celui du faubourg Blanc est le principal.

Autrefois les *Oberherr* de la tribu des jardiniers étaient eux-mêmes jardiniers, ce qui dura jusqu'au 3 avril 1706.

20. La *tribu des maçons*, dite aussi des tailleurs de pierre (dans la rue des Juifs), où, outre ces deux métiers sont inscrits aussi les tuilliers, les potiers de terre,[1] les plâtriers, les couvreurs. SS. Simon et Jude sont les patrons des maçons.

Ce poêle servait autrefois de théâtre à la Comédie française.

II.

CORPS DE MÉTIERS

qui se trouvaient à Strasbourg en 1263.

Rinsuler und Kurdewer, c'est-à-dire tanneurs et corroyeurs. Cette communauté comprenait tous ceux qui travaillaient sur le cuir. A cette communauté étaient aussi réunis les cordonniers.

1. Voyez mes notes sur le potier de Sélestadt.

Les potiers de terre se servent du terme *plomber*, parce que c'est ordinairement la mine de plomb ou la litharge calcinée qu'ils emploient pour vernir leurs pots. Ils broient ces drogues dans des moulins avec de l'eau, ils en font une bouillie qui se vitrifie au feu du fourneau et se cuit avec la pièce même. Tel est le procédé avec lequel ou fait la poterie de terre vernissée.

Zymberlüte, les charpentiers.
Kueffer, les tonneliers.
Oleylüte, les vendeurs d'huile.
Swestfeger, les fourbisseurs.
Mulner, les meuniers.
Schmidt, les maréchaux.
Schiller, les peintres.
Satteler, les selliers.

Sous l'évêque Erchambaud.

Kofliut, les marchands.
Kursener, les pelletiers.
Smid, les maréchaux.
Schusnter, les cordonniers.
Hentschuher, les gantiers.
Swestfeger, les fourbisseurs.
Becherer, les gobeletiers.
Koufer, les tonneliers.
Vinzapher, les cabaretiers.
Mülner, les meuniers.
Vischer, les pêcheurs.
Zimberliute, les charpentiers.

III.

ARMOIRIES DES TRIBUS DE STRASBOURG.

Tribu des bateliers : de gueules à une ancre d'or mise en pal.

Tribu des marchands : de gueules à l'aigle d'argent becquetée et membrée d'or.

Tribu des bouchers : de gueules à la face d'argent chargé au premier d'une aigle d'argent becquetée et membrée d'or et au second d'un lion d'argent léopardé de même.

Tribu des cabaretiers : tranché de gueules et d'argent.

Tribu des drapiers : de gueules à la bande d'argent ayant au canton senestre une étoile d'or à six raies.

Tribu de la lanterne : de sable à l'ours ravissant d'or accolé d'argent.

Tribu de la moresse : d'argent à la barre de gueules ayant au canton dextre un buste de moresse posé en front, de sable, couverte et habillée d'argent.

Tribu des échasses : de gueules à trois écussons d'argent, deux et un.

Tribu des boulangers : d'argent au lion contourné de gueules, ayant la queue fourchue, nouée et passée en sautoir, tenant de la patte droite un gâteau d'or et de la gauche une bretschtelle de même.

Tribu des pelletiers : d'argent à quatre faces ondées d'azur.

Tribu des tonneliers : de gueules au tonneau d'or posé en bande.

Tribu des tanneurs : parti d'or et de gueules.

Tribu des vignerons : tranché de sable et d'argent, ayant une bande de gueules brochant sur le tout.

Tribu des tailleurs : de gueules bordé d'or aux ciseaux ouverts d'argent emmanchés et joints d'or avec une étoile de six rayons de même posée entre les deux pointes.

Tribu des maréchaux : de gueules à la bande d'argent chargée d'un dragon de sable et de pincettes de même tenant un tison d'argent.

Tribu des cordonniers : d'argent à la barre de gueules accostée en haut d'une bottine de sable doublée de pourpre tournée vers le canton senestre, et en bas d'un soulier de mème tourné au canton dextre.

Tribu des pècheurs : de gueules au poisson mis en pal au naturel, entre deux châteaux d'argent à trois toits d'azur fermés et hérissés d'azur.

Tribu des charpentiers : écartelé au 1 et 4 de gueules au besant d'or entouré d'un anneau de mème, au 2 et 3 de gueules à la bande d'argent accosté en haut d'une roue d'or et en bas d'une double hache emmanchée d'or.

Tribu des jardiniers : de gueules à la barre d'argent, accostée de deux navets émaillés et posés de mème, herbetée de sinople.

Tribu des maçons : d'or à la bande d'argent chargée de trois petits marteaux au naturel emmanchés de pourpre.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Avant-Propos V

I. ORDRES RELIGIEUX MILITAIRES.

A. CHEVALIERS DE SAINT-JEAN 1

1. *Colmar*. 7
2. *Dorlisheim* 9
3. *Friesen*. 11
4. *Haguenau*. 13
5. *Mulhouse* 15
6. *Rhinau*. 17
7. *Sélestadt* 19
8. *Soultz* 21
9. *Strasbourg* 25
10. *Wissembourg*. 69

B. TEMPLIERS 73

1. *Andlau*. 78
2. *Baumgarten* 78
3. *Bergheim* 79
4. *Strasbourg* 79

C. ORDRE TEUTONIQUE 81

1. *Andlau*. 95
2. *Dahn-Zinswiller* 97
3. *Guebwiller* 101
4. *Kaysersberg* 103
5. *Rixheim-Mulhouse* 105
6. *Rouffach-Sundheim*. 109
7. *Strasbourg* 113
8. *Wissembourg* 115

Pages

II. **BÉGHARDS ET BÉGUINES** 119
Béguinages de Strasbourg 123

III. **ANNALES MURBACENSES**. 131

IV. **NECROLOGIUM S. ARBOGASTI** 167

V. **MONASTÈRE D'OBERSTEIGEN ET CHAPITRE DE SAVERNE** 175

VI. **ÉLÉMENTS DU BLASON ADAPTÉS A L'ARMORIAL D'ALSACE** 211

Table alphabétique des noms des villes et des familles d'Alsace dont les armoiries sont blasonnées 285

VII. **MÉLANGES HISTORIQUES SUR STRASBOURG.**

1. *Topographie* 293
2. *Rivières et canaux* 322
3. *Ancien Strasbourg* 324
4. *Paroisses* 327
5. *Chapelles* 345
6. *Epitaphes* 352
7. *Hôpitaux* 405
8. *Hôtels* 410
9. *Moulins* 419
10. *Magistrats*. 421
11. *Tribus et poêles* 434